This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

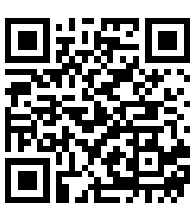

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 377926 DUPL

Digitized by Google

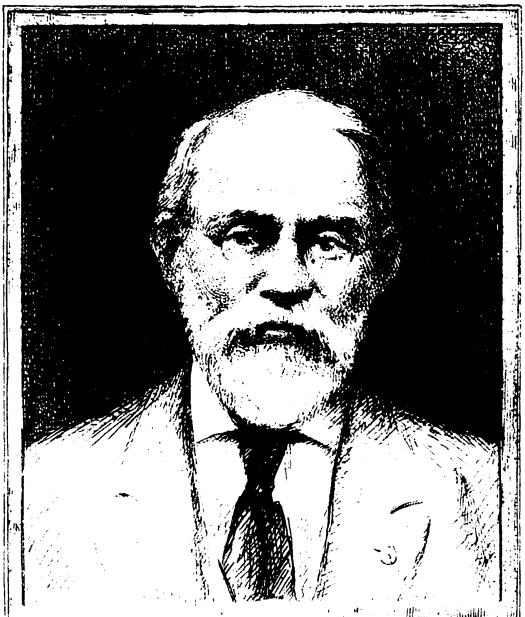

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

SOCIÉTÉ

DE

STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS

DU

DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

Hosted by Google

Niort. — Imprimerie de L. FAVRE et Cie.

Hosted by Google

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ

DE

STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS

DES DEUX-SÈVRES.

—

2me SÉRIE. — TOME Ier.

1860 - 1861.

—

NIORT

L. CLOUZOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES HALLES, 50.

Hosted by Google

Hosted by Google

Dunning
Nijh.
11-8-30
21310

LISTE GÉNÉRALE

DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES ET ARTS

DES DEUX-SÈVRES

Pour les Années 1860 - 1861.

—

Composition du Bureau.

MM. le Préfet des Deux-Sèvres, *président honoraire.*
DAVID, *président titulaire.*
BEAULIEU, *vice-président.*
ARNAULD (Charles), *secrétaire.*
DELAVAULT (Eugène), *vice-secrétaire.*
RAVAN, *trésorier.*

Conseil d'Administration.

MM.

GIRAUD (Henri).
FRAPPIER (Alphonse).
DE MAUBUÉ.
LAFOSSE (Charles).
TONNET aîné.
BLANCHARD.
BAUGIER.

Hosted by Google

Commission de Statistique.

MM.

RAVAN.
BAUGIER.
ARNAULD (Charles).
SCHMITT.
FRAPPIER (Alphonse).

Commission d'Histoire naturelle.

MM.

BAUGIER.
GENET.
DE MESCHINET.
PLASSE.
SCHMITT.
BLANCHARD.
DE MAUBUÉ.
SERPH (Gusman),
TONNET aîné.
TONNET jeune.
TONDUT.

Commission d'Archéologie.

MM.

BAUGIER.
ARNAULD (Charles).
MONNET.
SEGRETAIN.
BARDONNET.

Commission de Numismatique.

MM.

DE LA VERGNÉE.
BARDONNET.

Commission des Beaux-Arts.

MM.

BEAULIEU.
LOUBEAU.
RAVAN.
LAFOSSE (Charles).
AUDOUIN.
TRIBERT.
GERMAIN.
FRAPPIER (Alfred).
BAUGIER.
CAPRON.

Hosted by Google

Commission pour le choix des Mémoires à imprimer.

MM.

De Bremond.
Serph (Gusman).
Frappier (Alphonse).
Monnet.

Commission des Rapports pour les livres et manuscrits.

MM.

Lafosse (Charles).
De Bremond.
Monnet.
Segretain.
Bardonnet.
Frappier (Alphonse).
Frappier (Alfred).
De Gaullier.
Serph (Gusman).
Sicard.
Tonnet aîné.
Tonnet jeune.
De Lauzon.

Commission de la Bibliothèque.

MM.

Lafosse (Charles).
Baugier.
Tonnet aîné.
Bardonnet.
Blanchard.
Tondut.

Commission des Dons.

MM.

Sicard.
Serph (Gusman).
Frappier (Alphonse).
Tonnet aîné.

Membres titulaires résidants.

MM. Arnauld (Charles), secrétaire-général de la Préfecture.
Audouin, professeur de dessin.
Avril de la Vergnée, propriétaire à Niort.
Baraud, pharmacien de 1re classe.
Bardonnet (Abel), membre de la commission de la bibliothèque.

Hosted by Google

MM. Baugier, ancien représentant à la Constituante.
Beaulieu, correspondant de l'Institut.
Bizard-Morillon, propriétaire à Niort.
Blanchard, ✠, officier en retraite.
Bouchet de Grandmay, ✠, ancien représentant à l'Assemblée législative.
Bremond (le vicomte de), avocat à Niort.
Brunet (Daniel), docteur en médecine.
Capron, ✠, préposé en chef de l'octroi.
Chebrou de la Roulière, membre du Conseil général.
David (Ferdinand), député au Corps législatif.
Delavault (Eugène), membre du Conseil général.
Fontant, docteur en médecine.
Frappier (Alphonse), ✠, ordonnateur de l'hôpital-hospice de Niort.
Frappier (Alfred), propriétaire à Niort.
Gaullier (de), ancien magistrat.
Gauné, docteur en médecine.
Genet, ancien pharmacien.
Germain fils, propriétaire à Niort.
Giraud (Henri), ✠, président du tribunal civil.
Gouget, archiviste du département.
Hélie, docteur en droit.
Lauzon (Ernest de), propriétaire.
Loubeau aîné, conducteur des ponts et chaussées.
Louveau de la Règle, propriétaire à Niort.
Maubué (de), propriétaire.
Meschinet (de), ✠, président de la Société d'horticulture.
Monnet (Alfred), adjoint au maire.
Murisson, architecte du département.
Plasse, médecin vétérinaire.
Rabier, curé de Saint-André.
Robin, imprimeur à Niort.
Rouget-Lafosse (Charles), ancien représentant à l'Assemblée législative.
Rouget-Lafosse (Henri), propriétaire.

Hosted by Google

MM. Savignac (Ferdinand de), propriétaire.
Schmitt, agent-voyer en chef.
Segretain, architecte des monuments historiques.
Serph (Gusman), membre du Conseil général de la Vienne.
Sicard, avoué.
Soutain, sous-chef de division à la Préfecture.
Tondut (Paul), membre de la commission de la bibliothèque de Niort.
Tonnet aîné, docteur en médecine.
Tonnet (Frédéric), propriétaire.
Tribert, marchand de tableaux.

Membres titulaires non-résidants.

MM. Barbaud, juge-suppléant à Bressuire.
Beauchet-Filleau, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Chef-Boutonne.
Bonneau fils, propriétaire à Angers.
Bordier fils, docteur-médecin, à Melle.
Boreau, géologue, à Parthenay.
Festy, percepteur à Breloux.
Garoteau, juge de paix à Champdeniers.
Herissé, juge de paix à la Mothe-Saint-Héraye.
Larochejaquelein (le marquis de), sénateur.
Liniers (le comte de), au Plessis, commune de Vausseroux.
Morin, docteur-médecin à Airvault.
Ravan, ancien archiviste, à Chef-Boutonne.
Rondier, ancien magistrat, à Saint-Romans-les-Melle.
Rousseau, curé de Verruyes.
Sauzé, docteur-médecin à la Mothe-Saint-Héraye.

Membres correspondants.

MM. Bizeuil, antiquaire à Nantes.
Cacarié-Vernèdes, ingénieur des mines.
Caillé, chef de bureau au ministère de la guerre.

Hosted by Google

MM. Cardin, ancien magistrat, à Poitiers.
De Kersabiec, naturaliste à Nantes.
De la Vergnée, avocat à la Rochelle.
Denys, de Commercy.
De Reumer, officier d'artillerie à Bruxelles.
De Rochebrune, à Fontenay.
Giraud (Alfred), procureur impérial à Parthenay.
Grandmaison, archiviste à Tours.
Gratteloup (de), à Bordeaux.
Grellet, ingénieur à Limoges.
De Saint-Georges, directeur de l'imprimerie impériale, à Paris.
De St-Hermine, député au Corps législatif, à Napoléon-Vendée.
Fillon (B.), à Fontenay.
Guillon, à Ruffec.
Hoslin, ingénieur.
Hueschling, chef de division à Bruxelles.
Lacurie (abbé), à Saintes.
Lunier, docteur en médecine à Blois.
Philippon, chirurgien de marine.
Potel, officier du génie.
Rousseau, suppléant de M. Valenciennes, à Paris.
Lambert, ingénieur.

Sociétés savantes avec lesquelles la Société de Statistique est en relation.

Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
— Archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
— des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
— des Sciences et Lettres, à Blois.
— d'Agriculture, à Tours.
— des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
— Archéologique de Béziers (Hérault).
— des Antiquaires de France.

Hosted by Google

Société de l'Histoire de France.
— de l'Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
— des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
— de l'Académie de Reims.
— des Lettres, Sciences et Arts, à Metz.
— Archéologique de Sens (Yonne).
— Agricole-Scientifique des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
— d'Agriculture de Lyon.
— des Beaux-Arts de Caen.
— Archéologique et Historique du Limousin, à Limoges.
— Académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Poitiers.
— d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts de Rochefort.
— Académique de Maine-et-Loire, à Angers.
— Archéologique de Nantes (Loire-Inférieure).
— d'Émulation de la Vendée, à Napoléon-Vendée.
— Impériale d'Agriculture d'Alger.
— Littéraire et Scientifique de Castres.

Hosted by Google

Hosted by Google

RAPPORT

A L'OCCASION

DE L'ENQUÊTE RELATIVE AUX CHEMINS DE FER

QUI DOIVENT TRAVERSER LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES,

PAR M. H. SCHMITT,

Agent-Voyer en Chef du département des Deux-Sèvres.

La question des chemins de fer appelés à desservir un jour les départements de l'Ouest est dans ce moment l'objet des préoccupations les plus vives. Traitée déjà, à diverses époques, elle vous a fourni, plus d'une fois, l'occasion d'exprimer à ce sujet vos aspirations et vos vœux. Le compte-rendu de vos séances en fait foi et l'on y trouve plus d'un témoignage du constant et vif intérêt que la riche et florissante contrée au milieu de laquelle nous vivons, vous a toujours inspiré.

Fidèles à ces traditions d'un passé qui vous honore et qui donne la mesure de votre amour du bien public, vous avez voulu, aujourd'hui encore, faire entendre votre voix et, dans ce but, vous avez confié à une commission prise dans votre sein, le soin d'examiner les importants projets en ce moment soumis à une enquête dans les départements intéressés.

L'opinion que nous avons l'honneur de vous présenter n'est que la reproduction, sauf les additions nécessaires, de celle que vous avez émise précédemment, et aujourd'hui comme toujours,

Hosted by Google

formulée qu'elle est en dehors de considérations personnelles et d'intérêt local, elle ne peut manquer de jouir auprès de la commission d'enquête d'un crédit justement mérité.

Un rapide coup-d'œil jeté sur la carte nous indique la portion de territoire que traversent les lignes projetées; elle est bornée au nord par la Loire, au midi par la Gironde et la Dordogne, et s'appuie à l'ouest et à l'est, d'une part sur l'Océan et d'autre part sur le chemin de fer du Centre. Ce vaste quadrilatère qui comprend un très grand nombre de villes fort importantes n'est maintenant desservi que par quatre grandes lignes de fer, dont deux lui servent de ceinture et dont les deux autres y sont enclavées. Ces dernières sont l'une la ligne d'Orléans à Bordeaux, et l'autre la ligne de Poitiers à la Rochelle.

Il s'agit aujourd'hui, par la construction de nouveaux chemins, de jeter dans ce pays déjà si riche les éléments féconds d'une vie nouvelle et de donner à son commerce, à son industrie et à son agriculture les facilités qu'ils réclament, les débouchés dont ils ont besoin.

Depuis 1845, époque où l'on a commencé à s'occuper de ces intéressantes questions, plusieurs combinaisons ont été successivement produites; elles viennent enfin d'être complétées et coordonnées par M. l'ingénieur en chef Bommart, et c'est ce dernier travail qui est dans ce moment soumis aux enquêtes prescrites par une décision ministérielle.

Les lignes qu'il comprend sont au nombre de neuf dont quatre, traversant notre département, ont pour nous un intérêt tout particulier, ce sont celles :

D'Angers à Niort;
De Napoléon-Vendée à Limoges;
De Nantes à Poitiers;
De Tours aux Sables-d'Olonne.

Mais il faut bien qu'on le sache et M. l'Ingénieur en chef prend soin de nous en avertir, il ne s'agit pas d'exécuter cet ensemble de lignes dont aucune, au moins dans les premières années, ne paraît devoir donner l'intérêt du capital engagé pour

Hosted by Google

son établissement. Il n'entrera, en effet, dans la pensée de personne que le Gouvernement puisse en avoir l'intention. Plusieurs tracés, ajoute M. l'Ingénieur, s'excluent d'ailleurs mutuellement et il est également impossible d'établir deux lignes d'Angers à Niort ou d'exécuter le chemin de Ruffec à Limoges en même temps que ceux de Poitiers et d'Angoulême à Limoges.

Il y a donc un choix à faire et dès-lors il importe à chaque ville, à chaque localité, à chaque intéressé enfin, d'examiner avec soin le réseau étudié, les conséquences que son exécution peut entraîner pour l'avenir du pays, et d'apporter à l'œuvre commune le contingent de son examen et de son appréciation.

Parmi les lignes qui constituent ce réseau il en est une en partie définitivement concédée, dont il a déjà été très sérieusement question il y a quelques années, et qui fût alors, de la part de l'un de nos honorables collègues, l'objet d'un rapport où se trouvent développées avec une grande force de logique les raisons qui militent pour son adoption. Je veux parler de la ligne de Nantes à Limoges par Napoléon, Luçon, Fontenay, Niort et Ruffec. Vous ne vous attendez sans doute pas, Messieurs, à nous voir produire en faveur de cette ligne autour de laquelle se sont groupées et se groupent encore de si nombreuses et de si chaleureuses sympathies, des arguments nouveaux et non encore mis au jour; bien des choses ont été dites sur cet important sujet qui a été traité ici même avec tous les détails qu'il comporte, c'est donc une cause qui paraît désormais instruite, et après les enquêtes de 1854 et la réfutation victorieuse par l'habile et savant M. Petot, des critiques et des prétentions rivales auxquelles a donné lieu son projet, il serait superflu ou plutôt impossible d'ajouter aux renseignements très complets qui ont été fournis à cette occasion.

Qu'il nous suffise donc d'affirmer que, parmi les lignes concédées ou même exécutées, il en est peu qui répondent à des besoins plus réels et qui donnent satisfaction à des intérêts plus légitimes et plus généraux.

Depuis, cependant, est intervenu entre l'État et la compagnie d'Orléans la convention du 10 juillet 1858, qui concède éven-

Hosted by Google

tuellement à cette compagnie un chemin de Poitiers à Limoges, par Montmorillon et empruntant le chemin de fer du Centre sur près de 43 kilomètres.

Or, comme d'après l'assertion certainement très fondée de M. l'ingénieur en chef Bommard, il y aurait impossibilité d'établir la ligne de Ruffec à Limoges en même temps que celle de Poitiers à Limoges, il s'en suit que si la concession de cette dernière devenait définitive, d'éventuelle qu'elle est aujourd'hui, ce serait en réalité donner une autre direction au courant commercial qui s'est établi sur la route impériale n° 148 de Limoges à Nantes, méconnaître les droits acquis des localités traversées par cette route, et enlever enfin au midi des Deux-Sèvres et au chef-lieu de ce département, pour le transmettre au département voisin, le bénéfice de communications dont nous sommes en possession depuis près d'un siècle. A ces considérations toutes d'équité, il vient s'en joindre d'autres qui n'ont pas une moindre valeur. Ne s'agit-il pas, en effet, de relier avec Limoges, non-seulement Niort et Poitiers, mais encore Angoulême? Et la ligne qui nous occupe n'est-elle pas la seule qui par sa position intermédiaire permette d'obtenir ce triple résultat avec une notable économie, sans aggravation sensible de parcours pour les deux dernières villes que nous venons de citer?

Le rapprochement de chiffres, puisés dans le rapport de M. l'Ingénieur en chef, établit ce fait d'une manière péremptoire.

Ruffec étant en effet sur la ligne de Tours à Bordeaux, à 65 kilomètres de Poitiers et à 47 kilomètres d'Angoulême, les distances de Poitiers et d'Angoulême à Limoges, en empruntant le chemin de Bordeaux jusqu'à Ruffec, seraient respectivement de 166 kilomètres au lieu de 157, tracé par Montmorillon, et de 143 kilomètres au lieu de 114, tracé par la vallée de la Vienne.

Voilà pour la distance à parcourir.

Quant à l'économie, elle est non moins évidente, car d'une part les 110 kilomètres à créer entre Poitiers et Limoges, par Montmorillon, et d'autre part les 109 kilomètres à créer entre Limoges et Angoulême, en passant par la vallée de la Vienne,

Hosted by Google

exigent ensemble une dépense de 52 millions, tandis que pour la section de Niort à Limoges qui permet d'atteindre le triple but que l'on a en vue, la longueur à construire n'est plus que de 157 kilomètres au lieu de 219, et la dépense se trouve réduite de 52 millions à 35.

Ajoutons enfin que le chemin de Nantes à Limoges, appelé à favoriser nos relations avec Nantes et la Bretagne, avec Bordeaux et le Midi, Limoges et le Sud-Est, traverse des contrées riches très peuplées et fort importantes, et assurerait à la compagnie chargée de son exécution des avantages que les lignes rivales seraient impuissantes à lui procurer. Il réunirait de plus, au profit de cette compagnie, les transports commerciaux de Poitiers, d'Angoulême et des Deux-Charentes, réalisant ainsi le programme de toute entreprise vraiment utile, à savoir : obtenir avec la moindre dépense la plus grande somme de résultats possibles.

Au nombre des chemins dont nous avons à vous entretenir, il s'en trouve un deuxième, celui d'Angers à Niort qui a été concédé à titre éventuel à la compagnie d'Orléans et qui, comme le précédent, possède à un si haut degré tous les caractères distinctifs de l'utilité publique, que sa concession ne peut tarder à devenir définitive. Ce chemin est, en effet, un fragment d'un autre plus étendu, présenté il y a quelques années sous le nom de *grand transversal*, et dont une compagnie sérieuse cherchait à devenir concessionnaire sans sacrifices de la part de l'État.

Destiné à relier un jour l'Anjou, le Maine et la Normandie avec le Midi de la France, il acquiert une importance toute particulière en raison de cette circonstance, qu'arrivé à Niort, ville remarquable par son commerce, son industrie et la diversité des produits qui l'entourent, il trouve dans le chemin de Niort à Limoges un prolongement naturel vers le Sud-Est; or, ce prolongement nous paraît si nécessaire que nous nous empresserions de le réclamer, comme annexe indispensable, s'il ne devait pas nous être donné déjà par la deuxième section de la ligne de Nantes à Limoges.

Pour ce chemin, deux tracés sont en présence; ils sont indiqués dans le travail de M. l'ingénieur en chef Bommard : tous

Hosted by Google

deux ont une partie commune de Chalonnes à Cholet; mais à partir de ce dernier point, l'un suivant à l'est la chaîne granitique du Bocage, se dirige vers Niort par Bressuire, Moncoutant et Faymoreau, et l'autre, s'inclinant à l'Ouest pour contourner la chaîne, arrive au même point en passant par Mortagne, les Herbiers et Chantonnay.

Pour plus d'un motif, Messieurs, nous donnons la préférence à la direction qui, au lieu de pénétrer dans le département de la Vendée, dessert une partie de notre département et relie Niort à un centre administratif des Deux-Sèvres, la ville de Bressuire. Ne perdons pas de vue aussi que la direction par Moncoutant a sur celle par Chantonnay l'immense avantage d'ouvrir aux bassins houillers et calcaires de Saint-Laurs et de Faymoreau, au milieu desquels elle passe, un débouché réclamé depuis longtemps par les nombreuses industries pour lesquelles la houille, principe de chaleur et de force, est un aliment indispensable.

Il y a là, Messieurs, pour notre pays, un intérêt tellement grand, je dirais presque national à cause de la concurrence qu'il s'agit de faire aux charbons anglais; il y a là, dis-je, une considération tellement puissante qu'elle ne peut manquer d'exercer une légitime influence sur la décision à intervenir.

Le passage par Chalonnes, Cholet et Bressuire nous paraît également obligatoire; Chalonnes, qui rivalisera avec Saint-Laurs et le midi de notre département pour envoyer au Bocage le produit de ses fours à chaux; Cholet qui est un centre industriel trop important pour être négligé; et enfin Bressuire, chef-lieu d'une Sous-Préfecture et qui, par sa position au milieu de la contrée granitique, sera l'entrepôt obligé de toutes les matières fertilisantes dont l'agriculture de cette contrée réclame à si juste titre le concours.

La ligne d'Angers à Niort, ainsi dirigée, a la bonne fortune de desservir non-seulement des intérêts généraux de premier ordre, mais encore elle étend son influence à droite et à gauche du pays qu'elle parcourt, notamment dans nos arrondissements du nord où, par son contact avec Bressuire, elle permet de verser au sein du Bocage les riches produits de nos houillères

Hosted by Google

et les chaux de Maine-et-Loire, de la Vendée et du département des Deux-Sèvres.

Il ne nous reste plus, Messieurs, pour terminer l'examen que vous nous avez confié, qu'à vous entretenir du chemin de Tours aux Sables, destiné à relier, par la voie la plus courte, avec l'Océan et le chemin d'Orléans à Bordeaux, les villes de Napoléon, Chantonnay, Bressuire et Thouars.

Ce chemin, qui coupe à peu près en deux parties égales, de la base au sommet, le vaste triangle compris entre l'embouchure de la Loire, le port de la Rochelle et Tours, semble naturellement indiqué.

Il apporterait lui aussi à notre Gâtine son tribut d'amendement calcaire, ainsi que les productions variées que fournit le littoral; il faciliterait enfin entre le nord et le midi de notre département des relations aujourd'hui si difficiles. A ces divers titres, nous vous proposons de déclarer qu'il y a, pour lui comme pour les précédents, utilité publique à en ordonner l'exécution.

HENRY SCHMITT.

4 avril 1861.

Hosted by Google

MÉMOIRE

SUR

UN PETIT ANIMAL VIVANT TROUVÉ ENTRE DEUX PIERRES,

PAR M. BLANCHARD.

Le journal la *Revue de l'Ouest* a annoncé il y a quelque temps, qu'un ouvrier avait trouvé au centre d'un bloc de pierre, un petit animal vivant; mais que quelques instants après qu'il eut pris l'air il mourut. On ajoutait que l'empreinte de son corps étant marquée dans la pierre, il devait avoir vécu là depuis la formation de la pierre.

L'animal et le morceau de pierre ayant été remis à M. Arnauld, secrétaire de la Société, il me les envoya afin, je pense, d'avoir mon opinion sur cette trouvaille. C'est pour répondre à cette invitation que je vais avoir l'honneur d'entrer dans quelques détails.

L'animal dont il est question ici est un insecte crustacé du genre *Cloporte.*

Le fait dont j'ai à vous entretenir n'est pas nouveau. On a souvent annoncé des découvertes d'animaux trouvés vivants, soit dans des blocs de pierre, soit dans des troncs d'arbres, soit enfin dans des marnes durcies; mais jusqu'alors aucune donnée positive, et que la science pût admettre, n'ont donné à ces faits un caractère d'authenticité appuyé sur l'observation.

Les animaux indiqués le plus fréquemment comme ayant été trouvés dans ces circonstances sont des crapauds. On en a ren-

Hosted by Google

contré dans toutes les contrées du globe; mais malheureusement aucune constatation rigoureuse n'a été faite, et l'on n'a pas même pu dire si les crapauds trouvés appartenaient aux espèces actuellement vivantes dans ces localités; enfin ces objets eux-mêmes n'ont point été conservés.

M. Thompson a publié à New-York, dans l'*American journal of Science,* un mémoire curieux sur la vitalité des crapauds renfermés dans des corps solides.

Il rapporte donc les faits nombreux observés aux Etats-Unis et qui paraissent constater que des crapauds ont été trouvés vivants à plusieurs reprises, soit dans du grès de formation secondaire, soit dans des calcaires de la même époque géologique, soit dans des lits d'argile que l'on atteint en creusant les puits à 4 ou 5 mètres au-dessous de la surface du sol, soit enfin dans des troncs d'arbres qui étaient en apparence imperméables à l'air.

M. Thompson assure que les crapauds trouvés dans les grès et dans les calcaires y sont dans des cellules tout juste assez grandes pour les renfermer, et souvent même moulées exactement sur leur corps; il assure qu'il n'y a ni fissure, ni aucune autre communication entre les cellules et l'air extérieur; d'où il conclut que ces pierres recèlent les crapauds depuis l'époque à laquelle remonte leur formation, et que la matière de ces roches n'avait qu'une consistance molle et pâteuse lorsqu'elle a surpris et enveloppé ces reptiles.

Voilà des données qui paraissent concluantes, mais qui ne supportent pas un examen sérieux.

Et d'abord M. Thompson a-t-il réfléchi que la formation des roches secondaires dont il parle, date au moins de 60 ou 80 mille ans au compte des géologues?

Existait-il de pareils crapauds à l'époque des terrains secondaires? Et comment se fait-il que ni M. Thompson, ni ceux qui sur notre continent se sont occupés du même fait, n'aient pas cherché tout d'abord à reconnaître distinctement les espèces trouvées dans les pierres? Toutefois, puisqu'on n'a pas remarqué de différence sensible entre les crapauds souterrains et ceux vul-

Hosted by Google

gairement connus, on doit conclure que ce sont les mêmes espèces. Or, il n'en faut pas davantage pour détruire l'hypothèse soutenue par M. Thompson. Et en effet, les paléontologistes ne connaissent aucune espèce animale parmi celles de cette époque qui se soit perpétuée jusque dans les temps actuels; et la loi est si générale à cet égard, qu'on peut affirmer hautement que ces crapauds n'existaient pas à l'époque où l'on suppose qu'ils ont été enfermés dans les pierres.

J'ajoute ici, pour éclairer la question, le résultat des expériences faites par le Dr Buckland. Il renferma plusieurs crapauds les uns dans des cellules creusées dans des calcaires poreux, d'autres dans des grès siliceux très-compacts. Un an après, on trouva morts tous les crapauds enfermés dans les grès, tandis que plusieurs de ceux qui étaient dans le calcaire vivaient encore, quoique fort diminués en poids; mais ils furent enfermés de nouveau jusqu'à la fin d'une autre année. On rouvrit alors les cellules, et on les trouva tous morts.

J'ai relaté plus haut des faits qui font connaître d'une manière certaine qu'aucune espèce animale aujourd'hui existante n'a d'analogue parmi les fossiles des terrains secondaires et que par conséquent le petit crustacé, trouvé vivant dans un bloc de pierre, n'a pu s'y introduire que par une fissure, et cela peut-être peu de temps avant qu'on l'y trouvât; car il appartient à l'espèce la plus commune actuellement et qui se trouve partout. Je le mets sous vos yeux.

L'empreinte que l'on a donnée comme celle formée dans la pierre par cet insecte, n'est que l'extrémité d'une coquille bivalve du genre bucarde, ou d'un genre voisin. Je vous le soumets également, ainsi qu'un moulage fait d'après cette empreinte; et je pense qu'après examen, vous partagerez mon opinion.

Permettez-moi de vous dire un mot sur le mode de reproduction de ces crustacés, et qui vous démontrera jusqu'à l'évidence l'impossibilité de son éclosion dans l'intérieur d'une pierre lorsqu'elle était encore à l'état pâteux.

Le genre Cloporte se reproduit de la manière suivante :

La femelle pond des œufs qu'elle place dans une poche située

Hosted by Google

sous le corps, entre les pattes et qui s'ouvre longitudinalement, c'est là qu'ils éclosent, et les petits y restent enfermés jusqu'à ce qu'ils aient acquis assez de force pour marcher près de leur mère; mais au moindre danger ils accourent près d'elle, rentrent dans la poche ventrale, et la mère emporte avec elle toute sa famille.

Une autre considération qui corrobore l'opinion que j'ai émise plus haut, c'est que ces animaux ne sont pas hibernant, ils sont toujours en activité, ils ont constamment besoin de prendre de la nourriture, et on les rencontre en toute saison; donc, celui qui nous occupe n'aurait pu vivre sans air et sans manger.

D'où je conclus qu'il y a eu erreur d'observation, ou intention de faire une plaisanterie, qu'il était assez facile de réduire à sa juste valeur.

BLANCHARD.

5 décembre 1861.

Hosted by Google

NOTE

SUR

LA DÉCOUVERTE D'UNE TRADUCTION

FRANÇAISE

DE FLAVIUS JOSÈPHE

(MANUSCRIT DE 1460-1463),

PAR M. GOUGET,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES.

La bibliothèque publique de Niort contient, entre autres livres curieux et inconnus, une traduction manuscrite, en français, de Flavius Josèphe, antérieure à celle de Claude Seyssel, qui a jusqu'ici passé pour la plus ancienne. C'est un manuscrit relié, grand in-folio, de deux cent quarante feuillets écrits sur deux colonnes, avec rubriques et enluminures; il est sur parchemin et papier. La bibliothèque de Niort l'a reçu, à la révolution, de l'abbaye de Saint-Jouin-les-Marnes, entre les mains de laquelle il était venu en 1702. L'auteur de la traduction ne s'est pas nommé: il écrivait à Reims, et devait être moine.

I.

Il est facile d'établir que cette traduction est la plus ancienne de toutes celles qui ont été faites en français, puisqu'elle était

Hosted by Google

faite dix ans après la naissance du premier traducteur actuellement connu. Claude de Seyssel, qui donna la sienne en 1492 (Paris, Ant. Vérard), était né en 1450. La nôtre a été commencée à Reims le 12e jour d'octobre 1460 et achevée « le sabmedy « veille de Pasques flories, 24e jour de mars 1463, entre six et « sept heures du matin. » Il est aussi facile de prouver que c'est un manuscrit original, écrit de la main de l'auteur. L'écriture est précisément de l'époque, et ceux qui s'occupent de paléographie savent combien il est aisé de distinguer celle du milieu du xve siècle de celle, par exemple, de 1480 ou 1490. Les notes de la préface qui circonscrivent la date à « l'an 3e du pontificat de « N. S. père le pape Pius second, l'an 38e de N. souverain sei- « gneur le roy de France Charles le septiesme, et l'an unziesme « de l'archiépiscopat de très-révérend père en Dieu monsgr Jehan « Juvenal des Ursins, arcevesque duc de Reims et premier pere « de France; » la note de la fin, qui prend soin de préciser le moment où a été fini le travail, » à la regraciation du transla- « teur; » les vers qui terminent l'ouvrage, que nous donnerons tout à l'heure, et, par-dessus tout, la réflexion qu'on peut faire, que si ce long manuscrit n'était pas l'original, ce serait un imprimé et non un manuscrit (puisque à la fin du xve siècle on pouvait déjà s'éviter par l'imprimerie la peine de recopier un ouvrage), fixent à mon sens toute incertitude et ajoutent au mérite d'être la première traduction française le mérite plus petit d'être le seul exemplaire de la première traduction.

II.

Ce n'est pas tout-à-fait l'histoire *De Bello Judaico,* ni tout-à-fait le livre des *Antiquités judaïques,* que l'auteur inconnu a traduits, bien qu'il se soit tenu plus près du premier ouvrage, ayant divisé le sien en sept livres et ayant suivi en général la traduction latine de « S. Ambroyse, de S. Jérosme, ou de S. « Ruffin. » (C'est celle qu'on attribue à Ruffin.) Il déclare s'être servi en outre d'une traduction latine en cinq livres, dite par lui d'*Egesippus,* sur la Guerre des Juifs, de Josèphe, et avoir

Hosted by Google

encore ajouté dans sa traduction *De Bello Judaico* quelques chapitres des *Antiquités* « pour donner plus grant entendement « et ample declaraison des faiz contenuz ès deux premiers li- « vres, qui semblent estre assez sommiers. » Le manuscrit de Niort est donc la relation en français de la guerre de Jérusalem et de Syrie, où se trouve réuni sur ce sujet tout ce qui est séparé dans les deux livres de Josèphe. J'ai suivi la traduction sur le grec et sur le latin et l'ai trouvée conforme aux textes rapprochés. J'ajouterai qu'il m'a paru que le traducteur consultait l'original grec directement et le suivait de préférence.

III.

La question de savoir le nom du traducteur serait assez difficile, et je doute qu'avec une grande peine on arrivât à quelque résultat pour l'acrostiche qui termine l'ouvrage. Il a pris soin de se cacher lui-même, et à part l'indication de sa résidence, qui était Reims, il n'a rien laissé connaître de ce qu'il était. Je conjecture qu'il devait être moine d'après la phrase, « L'an « unziesme de l'archiépiscopat de mons^gr^ Jehan Juvenal des « Ursins, arcevesque duc de Reims, » et d'après un passage où pour une fois il a été tout-à-fait infidèle au texte primitif; il faudrait voir si dans la composition d'*Egesippus*, qu'il disait avoir entre les mains, il n'avait pas déjà été altéré. Le texte (l. VII, c. XII) porte Καὶ πολλοὶ τῶν σοφῶν ἐπλανήθησαν τὴν κρίσιν. La traduction dit : « Mais les plus saiges » et prudens lappliquèrent et rapportèrent à nostre Saulveur « Jhesu Crist, etc. » C'est proprement le cas de citer un des vers ci-dessous :

Le texte translaté ainsy que je lentens.

Mais sur le jugement qu'il porte de sa traduction, il faut l'entendre lui-même (1).

(1) M. Gouget n'avait pas lu le nom dans les premières lettres des vers. M. Léopold Delisle l'a lu et retrouvé le nom de l'auteur, qui est Guillaume Coquillart.

Hosted by Google

Grace, louange, honneur et jubilacion
Cous dois rendre en la fin de ma translâcion,
Ihesu, vrai redempteur dumainne nacion,
Largiteur de salut et consolacion.
Listoyre de Josephe des guerres de Judée
En langage françoys du latin translatée,
Rude en stile et façon, simplement aournée,
Mon pauvre sens a mis comme elle est ci couchée.
Veuille la prendre en gré vostre grace et clémence,
Supportant les deffauz de mon insipience ;
Car lœuvre requeroit homme de grant science,
Orateur bien expert de sens et de loquence.
Qui la veult doncques lire en lieu de passe temps
Viser doit a comprandre seulement le vray sens,
Imaginant que j'ay selon mon petit sens
Le texte translaté ainsy que je lentens.
Les lisant je requier pour tout retributoyre
Avoir mon esperit en devote memoire,
Requerans a Jhesus quil luy soit adjutoire
Tant qu'apres ceste vie le transffere en sa gloire. Amen.

Hosted by Google

NOTICE

SUR

QUELQUES INSECTES

UTILES A L'HOMME,

PAR M. BLANCHARD.

A notre époque on commence à demander à toutes les branches de l'histoire naturelle des animaux d'apporter leur tribut aux intérêts matériels des hommes. On ne se borne plus à connaître l'histoire des insectes pour satisfaire une louable curiosité; on n'accorde plus qu'une faible attention à ces vaines recherches de classification plus ou moins ingénieuses, de méthodes plus ou moins naturelles qui ne font point faire un pas à la science, et tendraient plutôt à la faire rétrograder en rendant son étude plus difficile.

L'étude de l'histoire naturelle des insectes, regardée par des personnes étrangères aux sciences comme un simple délassement, comme inutile, est au contraire de la plus haute importance. Mallebranche avait certes raison quand il disait : « Qu'il y avait plus de véritable et plus d'utile science à recueillir dans l'étude d'un insecte que dans la plupart des livres enfantés par l'esprit humain. »

Indépendamment de ses applications à la vie matérielle, à l'agriculture et à l'industrie surtout, l'étude de l'entomologie développe chez l'homme le goût de l'observation, lui donne l'habitude de classer ses idées, de les présenter avec ordre. Elle

Hosted by Google

a aussi de grands avantages moraux; car elle nous porte toujours à admirer la prévoyance du Créateur, qui se manifeste d'une manière si miraculeuse dans l'organisation, dans les mœurs, et surtout dans le rôle important que des êtres si petits jouent dans la nature.

Parmi les insectes immédiatement utiles à l'homme, on doit mettre en première ligne les abeilles, les vers à soie, les cochenilles, les kermès, les cantharides et les vésicaux. Ces insectes nous donnent le miel et la cire, la soie, la pourpre ou le carmin, des moyens de guérison, et ils occasionnent dans notre commerce et notre industrie des mouvements de fonds considérables, en occupant des populations entières.

Parlons en passant de quelques autres moins connus quoique déjà employés dans divers pays, ou qui sont susceptibles d'être utilisés plus tard.

Avant la civilisation, quand les hommes cherchaient leur nourriture dans les bois, beaucoup d'insectes à l'état parfait et sous celui de larves entraient dans son régime. Aujourd'hui encore des peuples sauvages et notamment quelques tribus de la Nouvelle-Hollande, se procurent divers insectes pour cet usage, comme le rapportent des voyageurs, et tout récemment le capitaine Grey, qui les a vu rechercher avec avidité un ver qu'ils nomment *barde,* et qui n'est que la larve du *bardistes cribarius*. Les naturels le mangent à l'état de larve, de nymphe ou d'insecte parfait, cru ou rôti. Les Romains, même dans leur civilisation si perfectionnée, mangeaient le *cossus,* et ce ver que les uns croient être la larve du hanneton, d'autres celle du capricorne-héros (mais qui ne doit pas être la dégoûtante et nauséabonde larve du papillon nocturne que les naturalistes ont nommé *cossus liguiperda*), était très-recherché. Ce mets était pour eux un tel objet de délices et de luxe, que les patriciens épicuriens pouvaient seuls jouir du bonheur de le faire servir avec ostentation sur leurs tables. Actuellement encore, dans les Antilles, les colons mangent avec plaisir les larves du charançon du palmier, qu'ils appellent ver palmiste, et plusieurs voyageurs qui ont goûté ce mets l'ont trouvé très-délicat. Les Arabes de l'Algérie mangent ces désastreuses sau-

Hosted by Google

terelles qui sont si souvent un fléau redoutable; ils en font même des provisions. Dans nos expéditions en 1845 et en 1846, dans les Ksours de Brézina, Chillala, etc., nous en avons trouvé de très-grandes quantités desséchées et enfilées dans des cordeaux, ou renfermées dans des vases en terre; mais celles-ci étaient réduites en poudre et fortement salées.

Du reste, ce n'est pas seulement en Algérie que les sauterelles sont employées à la nourriture de l'homme, et des voyageurs rapportent que les peuples de la Nouvelle-Hollande consomment beaucoup de ces grandes espèces d'orthoptères si remarquables dans ce pays.

En Afrique, dans les colonies de l'Inde et de l'Amérique, les nègres sont très-friands des termites ailés qui sortent en innombrables quantités à certaines époques, des nids que les larves ou ouvriers construisent dans les champs. On assure aussi que les peuples de l'Inde recherchent les chrysalides de divers bombyx à soie comme un objet de gourmandise, et nous avons appris qu'en Chine un objet de grand luxe est un plat de vers à soie préparé par un habile cuisinier. Le pou, ce dégoûtant parasite de l'homme à demi-sauvage qui dédaigne les plus simples pratiques de la toilette primitive, passait au Mexique pour un mets délicieux, et il est encore croqué aussitôt qu'il est pris par beaucoup de nègres et de négrillons.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les espèces d'insectes que l'homme a mangés, mange encore actuellement et pourra manger quand il aura repoussé quelques préjugés encore trop enracinés. Du reste, un entomologiste distingué, le R^d^ Hope, a publié sur ce sujet un mémoire fort curieux, inséré dans les *Transactions de la Société entomologique de Londres*, et auquel nous renvoyons les lecteurs qui voudraient approfondir ce sujet.

Nous aurions à signaler beaucoup d'autres insectes utiles à l'homme quoique d'une manière moins efficace et moins directe; il nous faudrait parler de ces coccus de la Chine qui donnent la gomme-laque; de deux cochenilles du Brésil observées par le D^r^ Chavannes, et qui donnent une sorte de cire; de celles qui provoquent l'écoulement de la manne du tamarin d'Arabie, et de

Hosted by Google

la manne médicinale produite par la piqûre du coccus fraxini en Calabre. Nous devrions aussi faire connaître le coccus ceriferus de Madras, le coccus pé-là de la Chine, et une autre espèce de la Cochinchine qui donnent une belle cire dont on fait des bougies. Le coccus pé-là est même cultivé en grand par les Chinois, et la cire qu'il produit forme une branche assez considérable de commerce dans ce pays. Il nous faudrait encore parler de ce carabique (*chlœnius saporarius*) dont les nègres se servent au Sénégal pour faire un très-bon savon avec lequel ils blanchissent leur linge; de cette fourmi de Cayenne qui fabrique une sorte de charpie excellente pour arrêter les hémorrhagies; de cette cicindèle du Mexique dont on fait la base d'une délicieuse liqueur en la faisant macérer dans l'eau-de-vie; de la limonade que l'on fait en Suède avec l'acide formique; de ce cynips qui produit sur le quercus injectorius ces excroissances ligneuses ordinairement rondes et couvertes de tubérosités, que l'on nomme dans le commerce *noix de Galles,* et qui sont employées dans la teinture; de ce kermès animal (*coccus illicis*, Lin.) qui vit sur les feuilles du quercus coccifera, dans le midi de la France, en Espagne, en Italie et dans le Levant, et dont les coques servent à préparer à Montpellier un sirop employé en pharmacie; elles servent aussi dans la teinture, où elles peuvent quelquefois remplacer la cochenille.

Parmi les insectes ou leurs larves nous pouvons en citer un grand nombre qui, indirectement, rendent de grands services à l'homme en débarrassant la surface de la terre des immondices et des cadavres d'animaux morts. Parmi les coléoptères nous citerons les dermestes, les boucliers, les nécrophores, les scarabées, etc., qui, déposant leurs œufs dans ces matières, en hâtent la décomposition et en changent la nature malfaisante. Il n'est pas jusques aux mouches dont la prompte et nombreuse multiplication a fait dire à Linnée, que trois mouches consomment le cadavre d'un cheval aussi vite que le fait un lion. En outre, elles servent de pâture à une grande quantité d'oiseaux, de poissons, de reptiles qui eux-mêmes à leur tour entrent dans notre nourriture. Par ces raisons, nous ne devons pas nous hâter de maudire

Hosted by Google

les insectes pour quelques douleurs qu'ils nous causent passagèrement ou pour quelques mouvements d'impatience que nous cause leur importunité.

J'aurais bien encore à vous entretenir de ces insectes qui peuvent servir l'homme en détruisant les espèces qui lui nuisent; mais je me propose de traiter cet objet dans un autre article.

J'arrive à vous parler d'une découverte relative à la propriété qu'aurait un insecte coléoptère, très-commun en France, de guérir la rage. Permettez-moi, Messieurs, de vous communiquer ce que je trouve à ce sujet dans la *Revue et Magasin de Zoologie* pure et appliquée, publiée par M. Guérin Menneville, savant d'un grand mérite:

En Russie méridionale, dans le gouvernement de Saratow, où d'immenses steppes bordent les deux rives du Volga, le fléau de la rage est produit fréquemment par suite de la chaleur considérable et du manque d'ombrage. Les habitants, désolés par cette maladie, que leurs chiens leur communiquaient souvent, ont cherché depuis longtemps des moyens curatifs. Ils ont essayé de différents végétaux, de préparations vésicantes, sans arriver à des résultats satisfaisants.

Un habitant de ce gouvernement a publié dans une gazette russe un moyen très-simple et très-efficace pour guérir cette cruelle maladie; il assure même que pendant l'espace de trente années aucun des sujets traités par lui n'est mort, et que le remède qu'il recommande peut être employé avec succès à tous les degrés de la maladie.

Voici le procédé que ce propriétaire a publié dans le journal de sa province:

Il amasse dans le mois de mai des cétoines dorées. Il les tue immédiatement par la chaleur, puis les fait sécher, et les individus sont mis dans des bocaux que l'on ferme hermétiquement, afin de conserver l'odeur forte qui leur est propre, surtout au printemps, car c'est à ce principe odorant qu'il attribue les effets du remède.

Quand un cas de rage se présente, il réduit en poudre un certain nombre de ces insectes, étend cette poudre sur du pain

Hosted by Google

couvert d'une couche de beurre sans sel, et le fait manger de suite au malade. Toutes les parties de l'insecte sans exception doivent composer cette poudre, qui, par cela même, ne peut être très-fine.

Pendant le traitement, il faut que le malade boive le moins possible, et s'il en éprouve impérieusement le besoin, il doit boire un peu d'eau pure. Il peut manger.

Ordinairement, le seul effet apparent de ce remède est de donner un sommeil plus ou moins long. Il faut abandonner le malade à ce sommeil, qu'on a vu se prolonger jusqu'à trente-six heures; après quoi, le plus souvent, il est complètement rétabli.

Quant au traitement des morsures, il recommande les moyens ordinaires.

La dose que doit avaler le malade dépend du développement de la maladie et de l'âge de l'individu. Il donne à un sujet adulte, immédiatement après la morsure, de deux à trois cétoines ou deux ou trois doses dans la même journée; à un enfant, de une à deux; à un individu, chez lequel la maladie s'est fortement développée, de quatre à cinq. Il en est de même pour les animaux. Si ce remède était donné à un individu sain, il n'en résulterait pour lui aucun danger.

M. Motschoulsky, l'un des entomologistes les plus distingués de la Russie, après avoir lu ces annonces dans les gazettes russes, a voulu faire quelques expériences. Habitant une partie de la Russie où les chaleurs sont très-fortes, et où, par conséquent, il se manifeste très-souvent des cas de rage, il a pu faire les expériences suivantes:

Un chien enragé avait mordu trois des chiens de M. Motschoulsky; deux de ces chiens furent immédiatement tués, mais le troisième, qui avait aussi une blessure saignante, fut conservé pour l'expérience; on lui fit prendre le remède ci-dessus, composé de deux cétoines, en deux prises, et ce chien ne mourut pas, et ne fut pas enragé. Cependant, M. Motschoulsky a remarqué que chaque année, à l'approche de l'époque où il avait été mordu, il montrait une tristesse qui semblait provoquée par des crampes dans l'estomac et durait quatre à cinq jours.

Hosted by Google

L'année suivante, deux enfants furent mordus par un chien enragé dans le voisinage de l'habitation de M. Motschoulsky. Il leur donna à chacun une cétoine et demie, ce qui les fit dormir, et ils n'ont jamais montré aucun symptôme de rage.

La notice qui précède étant venue à la connaissance de M. le Dr Maudileny, il écrivit à M. Guérin Menneville une lettre dont je vous communique la substance.

M. Maudileny dit, qu'ayant habité la Russie pendant 25 ans, il a plusieurs fois entendu parler de la guérison de la rage par un insecte dont il a rapporté plusieurs sujets (1). Sa dame a vu administrer le remède, comme il est dit plus haut, dans le gouvernement de Tchernigoff, à un enfant qui avait été mordu, et qui n'a jamais montré aucun symptôme de rage.

Dans le gouvernement de Saratof, plusieurs cas de rage s'étant montrés, on administra le remède, et aucun des sujets mordus et qui ont pris ce remède n'est devenu enragé.

M. Maudileny termine par cette réflexion : « Ce qu'il faut constater, c'est la confiance générale de la population dans ce mode de traitement. Confiance fondée sur des faits de guérisons connues dans ces localités. »

Tels sont les renseignements que nous avons recueillis sur cette question si importante. Nous avons cru devoir les porter à votre connaissance, afin de provoquer des études et des expériences. Si les faits consignés ici étaient réalisables chez nous; si la cétoine dorée, cet insecte si commun sur les roses, était vraiment un spécifique contre cette affreuse maladie de la rage, que nous sommes encore impuissants à guérir, l'entomologie aurait un nouveau droit à notre reconnaissance, car elle aurait rendu un grand service à l'humanité.

(1) M. Guérin Menneville, à qui ils ont été remis, a reconnu la parfaite identité de ces insectes avec notre cétoine dorée.

BLANCHARD.

9 janvier 1862.

Hosted by Google

Hosted by Google

Découverte de Gourgé, (Octobre 1861.)

Moulin à bras Gallo-Romain.

Vases funéraires Gallo-Romains.

Hosted by Google

Lith. H.Schillet, Niort.

NOTICE

SUR

UNE SÉPULTURE GALLO-ROMAINE

DÉCOUVERTE A GOURGÉ,

PAR M. B. LEDAIN.

Une curieuse découverte dont les résultats ne peuvent manquer d'être fort intéressants pour la science archéologique, si des fouilles sont pratiquées avec intelligence, vient d'avoir lieu à Gourgé, au mois d'octobre 1861, dans un champ appartenant à M. Brossard, numéro 461 du plan cadastral. Un journalier, plantant une vigne, heurta son outil contre des débris de tuiles à rebords qu'il rejeta près de lui pour continuer son travail; mais plus il creusait le sol, plus il en retirait de nouvelles. Bientôt, il rencontra un moulin à bras composé de ses deux meules superposées, l'une concave en pierre volcanique, l'autre convexe en grès, et parfaitement identique à ceux qui étaient en usage dans les temps gallo-romains. Alléché par cette trouvaille, notre homme continua à creuser, et à mesure qu'il pénétrait plus avant dans la terre, il en retirait une masse toujours croissante de tuiles mêlées à de grosses pierres. Insensiblement, il parvint à une profondeur de plus de vingt pieds, lorsque des vases d'une forme inconnue se montrèrent tout-à-coup à ses yeux étonnés. Ces vases, au nombre de plus de vingt, paraît-il, légèrement inclinés et rangés avec symétrie, reposaient au fond

Hosted by Google

de ce puits qui semblait avoir été creusé à dessein pour les recevoir. Une couche de tuiles à rebords et de tuiles convexes les recouvrait. Malheureusement, plusieurs d'entr'eux ayant été enlevés sans précaution du lieu où ils gisaient depuis tant de siècles, furent brisés; quelques-uns même n'étaient déjà plus entiers lors de leur découverte. Dix seulement sont demeurés intacts; le onzième est partagé en deux morceaux. Plus de deux cents tuiles convexes furent retirées entières. Quant aux tuiles à rebords qui étaient fort grandes et très-bien travaillées, quelques-unes seulement étaient intactes; les autres, plus ou moins brisées, formaient un énorme monceau de débris.

Averti de cette découverte par M. Boreau, membre de la Société de Statistique de Niort, et chargé par elle de faire l'acquisition des objets, je m'empressai de me transporter avec lui à Gourgé. Après avoir examiné avec le plus grand soin les vases, les tuiles et le moulin à bras, je me transportai dans le champ dont le sol les avait recélés si longtemps dans son sein. Là, ayant écouté avidement le récit de la découverte, de la bouche même de ceux qui l'avaient faite, je ne tardai pas à me convaincre en observant la disposition des lieux, la nature des débris extraits de l'ouverture encore béante et la forme des vases, qu'une sépulture à ustion gallo-romaine, remontant aux trois premiers siècles de notre ère, venait d'être mise au jour.

L'étude attentive des vases me fournit tout d'abord la première et la meilleure des preuves qui m'ont conduit à cette conclusion. En effet, en les considérant avec soin et en les comparant à ceux déjà découverts dans les nombreux cimetières gallo-romains révélés par le hasard dans différentes provinces de la France, notamment en Normandie, on est frappé de la parfaite ressemblance qui existe entre eux. Leurs formes sont identiques et les différences légères que l'on peut néanmoins remarquer dans leurs détails ne sont que le résultat de l'immense variété qui caractérise les produits de l'admirable céramique romaine. Tous ont un air de famille qui ne trompe pas, et on reconnaît bien vite qu'ils sont contemporains. Comme tous ceux découverts ailleurs, les vases funéraires de Gourgé sont fabriqués les uns avec de la terre rouge,

Hosted by Google

Hosted by Google

Fig. 1. 2 3

4 5 6

Vases funéraires Gallo-Romains.

Hosted by Google

Lith. Richillet, Niort.

les autres avec de la terre grise ou blanche. Le plus remarquable, par son élégance et la finesse de sa pâte, est celui figuré sous le numéro 1. Il est plutôt rougeâtre que rouge; il est muni d'une anse gracieuse; mais son goulot est surtout curieux par sa délicatesse et le soin avec lequel il a été travaillé. Sa hauteur est de 27 centimètres. Le nom du potier se trouve gravé sur la panse en caractères d'ailleurs assez grossiers:

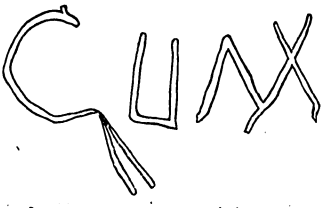

Ce vase présente une ressemblance caractéristique avec plusieurs autres trouvés dans les cimetières gallo-romains de Cany et de Dieppe. (*La Normandie souterraine, par M. l'abbé Cochet,* planches I, II, III, VI.) Du reste, il n'est pas le seul du même genre parmi ceux que contenait la sépulture de Gourgé. Trois autres à peu près semblables ont été trouvés, l'un en terre rougeâtre comme celui-ci, l'autre en terre grise sur la panse duquel on lit le nom du potier,

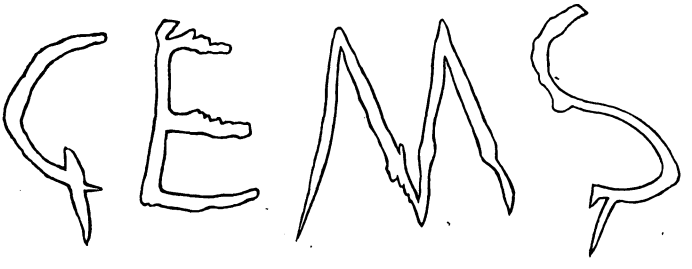

(fig. 5); le troisième en terre blanche sur lequel le potier a inscrit également son nom, SEM. Enfin, un quatrième en terre grise, fabriqué sur le même type, présente pourtant une certaine différence en ce que sa panse est beaucoup plus renflée, ce qui le prive de l'élégance des précédents. Avec eux gisait un autre vase en terre rouge, aux proportions plus grandes, puisqu'il a 34 centimètres de hauteur, et dont le goulot est plus gros et l'orifice plus large (fig. 2). Son anse est plate et moins belle que celle du numéro 1. C'est le seul sur lequel le nom du potier soit gravé en entier et ait un caractère véritablement romain. Il s'appelait

Hosted by Google

Ce nom est répété jusqu'à trois fois sur le même vase; et une fois entr'autres il est précédé de deux ou trois lettres que je n'ai pu bien distinguer. Du reste, toutes ces inscriptions sont assez grossières : on ne s'est point servi de l'estampille pour les graver; un instrument pointu quelconque a dû remplir cet office. Le vase fabriqué par ESVINUS n'était pas seul; il était accompagné d'un autre exactement semblable, avec cette seule différence qu'il était plus petit. Mais de tous les vases trouvés à Gourgé, celui qui mérite une mention particulière à cause de sa rareté, c'est un petit vase en terre rouge, haut de 24 centimètres, à l'orifice évasé et muni de trois anses (fig. 3). Quoique d'une pâte moins fine que le numéro 1, cette dernière particularité le rend plus curieux. En effet, on a bien rencontré, quoique assez rarement néanmoins, quelques vases à deux anses dans plusieurs cimetières gallo-romains, notamment à Fécamp et en Sologne; mais je ne sache pas qu'on en ait encore vu à trois anses.

Tous ces vases funéraires que nous venons de décrire supposent nécessairement une urne cinéraire. Les anciens, on le sait, après avoir brûlé les corps de leurs parents défunts, déposaient leurs cendres et leurs os calcinés dans une urne plus ou moins brillante, suivant la fortune de chaque famille. Autour de cette urne étaient placés des vases de toutes formes contenant des provisions de toutes sortes, vin, lait, huile, miel. On y mettait également des parfums et des objets chers au défunt, sans oublier la pièce

Hosted by Google

de monnaie, salaire obligé du terrible nocher des enfers. Cette coutume païenne qui, si elle prouve que les anciens, comme tous les peuples, ont cru à l'immortalité de l'âme, atteste d'un autre côté le matérialisme de leurs idées religieuses, a été pratiquée à Gourgé pendant les trois premiers siècles de notre ère, aussi bien que dans tout l'Empire romain, ainsi que le démontre la découverte qui m'occupe. J'ai cru reconnaître l'urne cinéraire dans un grand vase en terre grise à ouverture très-large, surpassant tous les autres en hauteur (36 centimètres). Ayant été retiré de la terre, comme je l'ai dit déjà, sans aucune précaution, les os brûlés qu'il contenait vraisemblablement, auront été renversés et mêlés aux décombres, en sorte qu'on ne peut avoir sur ce point aucune certitude. Cependant, quand on le considère avec attention, on admet facilement qu'il n'a pu contenir guère autre chose, car ses parois intérieures ne portent la trace d'aucune matière, ce qui s'explique très-bien si des os y ont été déposés. Les autres vases, au contraire, laissent tous voir la trace évidente d'une matière grasse, mais tellement durcie et adhérente aux parois qu'elle en a pris la forme; tandis que celui dont il est question est parfaitement sec et ne contient aucun résidu. Remarquons, en outre, que sa large ouverture, qui contraste d'une manière si remarquable avec le goulot étranglé de ses compagnons, semblait le destiner d'avance à l'usage que je lui attribue. Pourtant, il en existe un autre semblable présentant la même forme, les mêmes dimensions, la même absence de matière grasse ou résidu quelconque (il est brisé en deux). Aussi je n'hésite pas à le regarder également comme une urne cinéraire. Il ne faut pas s'en étonner, quand on songe que plus de vingt vases ont été trouvés à Gourgé. Deux urnes cinéraires pour vingt vases funéraires, ce n'est pas trop. Jamais M. Cochet, qui a exploré avec tant de soin les cimetières gallo-romains de la Normandie, n'a rencontré plus de quinze vases par sépulture, c'est-à-dire par urne cinéraire. De ces diverses considérations, on doit conclure à l'existence de deux sépultures dans ce lieu qui en recèle sans doute bien d'autres.

Maintenant que nous avons fait suffisamment connaissance avec

Hosted by Google

les vases, il est utile de pénétrer sous le sol qui les abritait et de se rendre compte de la manière dont ils s'y trouvaient disposés. Constatons d'abord que l'énorme profondeur à laquelle ils ont été découverts (près de 7 mètres) n'est point naturelle. Les plus profondes sépultures gallo-romaines qu'on ait explorées sont celles de Dieppe; elles n'avaient que 1 mètre 50 centimètres. Celle de Gourgé par sa profondeur et par sa forme présente une grande analogie avec les puits du même genre trouvés à Troussepoil, commune du Bernard (Vendée), par M. l'abbé Baudry (1). Ce que les anciens recherchaient avant tout, c'était la conservation prolongée des restes mortels des défunts. C'est peut-être là ce qui explique pourquoi les urnes de Gourgé et du Bernard ont été enfouies si profondément. Le moulin à bras trouvé au milieu d'un amas de pierres et de tuiles brisées, à une très-faible distance de la surface du sol, pourrait bien être indépendant de la sépulture qu'il recouvrait. Mais il n'en est pas de même des tuiles convexes et des tuiles à rebords qui reposaient immédiatement sur les urnes funèbres. Elles ont été placées là à dessein pour garantir la cendre des défunts : les pierres mêmes trouvées parmi les tuiles avaient pour but de former comme une sorte de muraille préservatrice autour du précieux dépôt. Ce fait a été observé dans tous les cimetières gallo-romains, notamment à Cany, à Dieppe, à Lisieux. C'est donc un indice certain qui ne peut tromper; quant à l'inclinaison des vases, elle s'explique tout naturellement par l'énorme pression de vingt pieds de terre; car, primitivement, ils ont été placés debout autour de l'urne cinéraire, suivant l'usage.

La position du champ où l'on a découvert la sépulture qui fait l'objet de cette étude, est encore un nouvel argument qu'on doit invoquer à l'appui de son origine gallo-romaine. M. Cochet, dont le remarquable ouvrage me sert de guide en cette matière, a observé un fait général qu'il ne faut pas négliger; c'est que tous les cimetières de cette époque éloignée occupaient la pente naissante des collines. Or, c'est précisément là ce qui est remarqua-

(1) Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1860.

Hosted by Google

ble à Gourgé : le champ où a eu lieu la découverte se trouve placé sur la colline au commencement même de la pente, qui de là descend jusqu'au bord du Thouet. Une autre observation à faire qui a bien également sa valeur, c'est que les cimetières gallo-romains, ainsi qu'on l'a constaté maintes fois, bordaient généralement les grandes voies publiques. Or, la voie romaine de Poitiers à Nantes, qui passait à Gourgé, et qui est encore connue dans le pays sous le nom de Chemin de Saint-Hilaire, côtoie ce même champ. Aussi, j'en suis convaincu, la sépulture rencontrée d'une manière toute fortuite par M. Brossard, ne s'y trouve point isolément. Là doit exister nécessairement un vaste champ de repos. Il serait bien désirable que la Société de Statistique de Niort y fît entreprendre des fouilles; non seulement les découvertes probables qu'on ferait seraient une source de richesses pour son Musée; mais elles produiraient surtout des résultats féconds pour l'histoire locale et l'histoire de l'art gallo-romain en général. Gourgé est une localité fort ancienne qui jadis appartenait à l'abbaye de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, ainsi que le prouve un diplôme du roi Eudes, de l'an 890. Mais, quand bien même la précieuse découverte analysée dans cette notice ne viendrait pas prouver d'une manière irréfragable l'existence de cette bourgade dès les premiers siècles de notre ère, sa position sur le parcours de la voie romaine, les substructions que le cultivateur y rencontre à chaque instant, les monnaies romaines qu'il y ramasse, attesteraient au besoin cette vérité. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple : une médaille d'argent à l'effigie de Nerva a été trouvée au mois de mai dernier, tout près du lieu où l'on a déterré les vases. Si même l'on n'en a pas rencontré d'autres, soit dans les urnes, soit à côté, il ne faut l'attribuer qu'au peu de soin avec lequel a été faite la fouille. Espérons donc que de nouvelles fouilles viendront bientôt, en révélant d'autres sépultures, nous fournir des données sérieuses sur l'importance de Gourgé sous la domination romaine.

B. Ledain.

Parthenay, novembre 1861.

Hosted by Google

NOTES

GÉOLOGIQUES ET PALÉONTOLOGIQUES

PAR M. BAUGIER.

NOTE SUR UN ÉCHANTILLON DE GÉOLOGIE DONNÉ PAR M. FERDINAND DE SAVIGNAC.

La collection géologique de la Société de Statistique doit à M. Ferdinand de Savignac un fragment de calcaire, long de 81 centimètres, large de 59, recueilli à Fontenay-sous-Viz, près Villers-Cotterets (Aisne), par M. Bourniche, propriétaire, qui a fait hommage d'un semblable fragment au Musée de Paris.

Ce bel échantillon est couvert de coquilles fossiles à l'état de moules ou d'empreintes. La coquille la plus remarquable est le *Cerithium giganteum* (Lamark); celles que l'on peut déterminer à côté, sont:

Cerithium angulosum (Lamarck);
Cardita asperula (d'Orbigny); *Venericardia asperula* (Deshayes);
Lucina mutabilis (Lamarck);
Corbis lamellosa (Lamarck);
Lithodomus cordatus (d'Orbigny); *Modiola cordata* (Deshayes).

Ces fossiles sont tous propres au calcaire grossier parisien, 25^{me} étage de la nomenclature d'Alcide d'Orbigny. C'est le calcaire grossier des terrains tertiaires inférieurs de MM. Dufrenoy et Elie de Beaumont; le calcaire grossier tritonien de M. Bron-

Hosted by Google

gniart; la molasse éocène de M. Delbos; la partie inférieure des terrains éocènes de M. Lyell.

C'est à Paris et dans ses environs qu'on observe le plus beau développement de ce terrain, et de là lui vient son nom de calcaire grossier parisien. Il s'étend dans les départements de Seine-et-Oise, de l'Oise et de l'Aisne, d'où provient l'échantillon que possède la Société. On le retrouve dans la Marne et dans la Manche, dans le bassin anglo-parisien; il reparaît en Angleterre et en Belgique, dans un grand nombre de localités; on le retrouve dans la Vendée et la Gironde, qui dépendent du bassin pyrénéen.

Il n'existe pas dans le département des Deux-Sèvres.

NOTE SUR DEUX DENTS DONNÉES PAR M. BARRAUD.

M. Barraud, pharmacien à Niort, a donné à la Société deux dents qui ont été trouvées dans le sol tourbeux des marais d'Irlaud, à peu de distance de la surface.

Ces dents, longues de 70 à 80 millimètres, ont 20 millimètres sur trois de leurs faces et 15 seulement sur la quatrième. Elles sont fortement colorées en brun rouge; la couronne, saillante de 15 millimètres environ, a l'apparence et la couleur du jayet et se distingue par un léger renflement.

Elles sont prismatiques, recourbées en arc, convexes du côté intérieur de l'arc, doublement excavées du côté opposé; elles sont planes sur les deux faces latérales. Elles se terminent par deux paires de croissants parallèles et par un cinquième croissant, placé à peu près à moitié du bord interne. Ces croissants ou collines, élevés en pointe, correspondent à autant de piliers qui se prolongent pour former la racine. Les collines de la couronne sont entières, pourvues de leur émail, sans trace de détrition et vont en s'abaissant du bord concave au bord convexe.

Ces deux dents, parfaitement semblables dans leur symétrie inverse, sont les secondes molaires supérieures d'un jeune cheval.

Elles appartiennent au cheval, parce qu'on ne voit point entre

Hosted by Google

leurs piliers les arêtes qu'on remarque dans les molaires de certains ruminants et notamment dans celles du bœuf, avec lesquelles elles ont d'ailleurs beaucoup d'analogie;

Elles sortent de la mâchoire supérieure, parce qu'elles sont pourvues du cinquième croissant qui caractérise cette série des molaires du cheval;

La face latérale antérieure, plus étroite que la face opposée, indique, par ses petites dimensions, la deuxième place dans cette série;

Enfin, la conservation de l'émail et des collines de la couronne, qui n'ont pas été entamées par la détrition, prouve qu'elles proviennent d'un jeune animal.

Bien qu'elles aient été trouvées à une petite profondeur, leur couleur très-foncée annonce un long séjour dans la tourbe. Elles paraissent contemporaines de la formation des tourbières.

Or, les tourbières qui se trouvent dans la vallée inférieure de la Sèvre, ont été produites par les mêmes courants que les dépôts de sable de la vallée supérieure, courants qui, venus du nord-est, entraînaient au sud-ouest, ici les débris des roches qui seules se trouvaient sur leur passage, là les énormes amas de végétaux qui encombraient la vallée. — Les sablières ont fourni une grande quantité d'ossements de cheval, et surtout des dents absolument semblables, à la couleur près, à celles des tourbières.

Les unes et les autres de ces dents appartiennent donc à la même espèce de cheval, qui vivait dans la période diluvienne, et qui ne diffère pas sensiblement du cheval de l'époque actuelle.

BAUGIER.

12 février 1862

Hosted by Google

Hosted by Google

FOUILLES FAITES EN 1857,

auprès de Bessac. C.ne de Périgné. (Deux-Sèvres.)

sur l'emplacement d'un établiss.t Gallo-Romain.

Plan Général

avec indication du résultat des Fouilles.

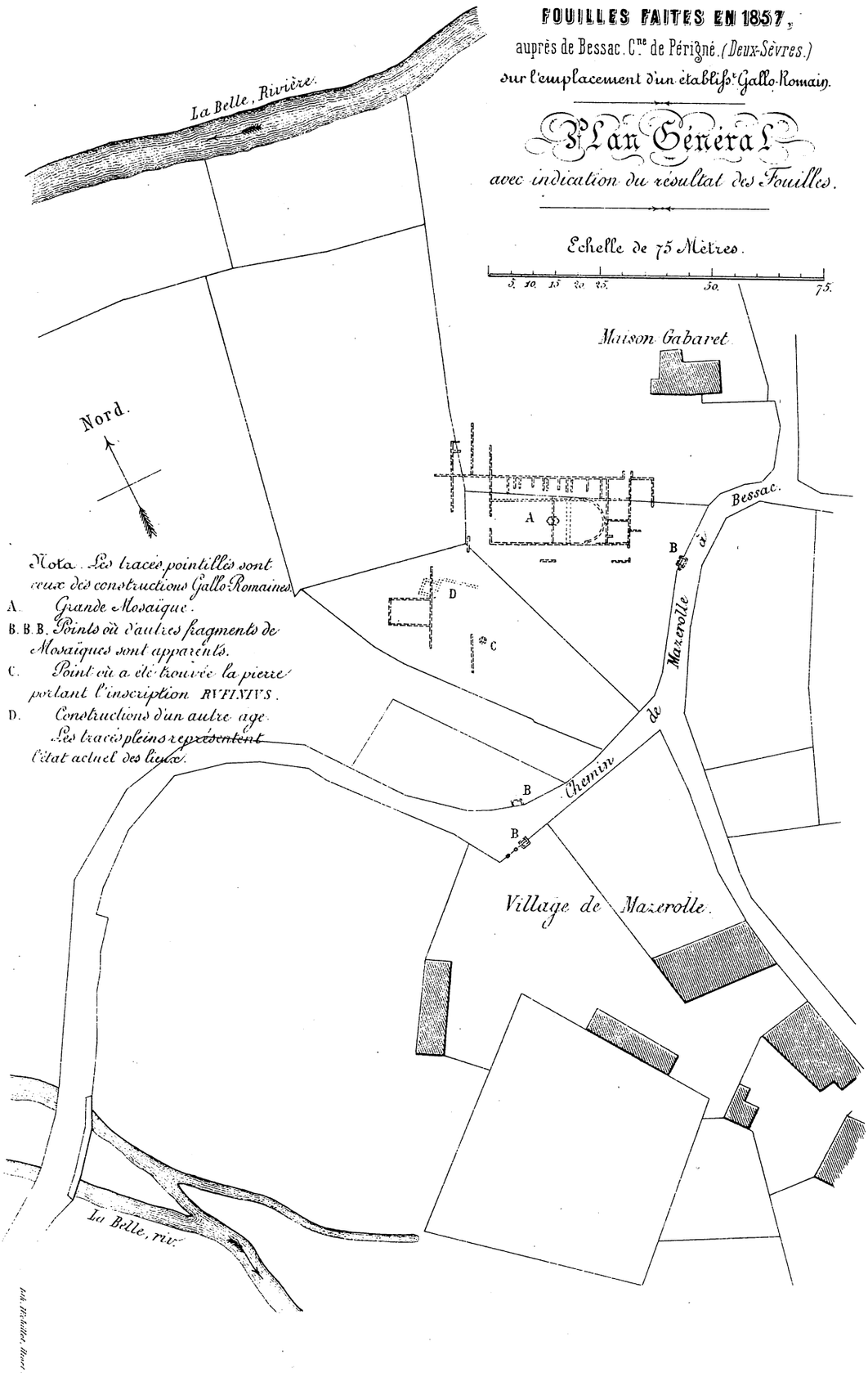

Imp. Hatellet, Niort.

Hosted by Google

NOTE

RELATIVE AUX FOUILLES FAITES SUR L'EMPLACEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN,

SITUÉ

ENTRE LES VILLAGES DE BESSAC ET DE MAZEROLLE,

COMMUNE DE PÉRIGNÉ (DEUX-SÈVRES),

PAR M. P.-T. SEGRETAIN.

---

§ I. — MOTIFS ET BUT DE CETTE NOTE.

En parcourant l'un de ses nombreux méandres, tout auprès du bourg de Périgné, la jolie petite rivière de la *Belle* enveloppe, sur sa rive gauche, entre les villages de Bessac et de Mazerolle, situés l'un et l'autre au pied de coteaux opposés, une petite plaine basse de 150 mètres de largeur seulement, occupée par des prairies et des jardins dépendant de ces deux villages. Depuis longtemps déjà, la présence de nombreux fragments de briques à rebords avait fait soupçonner la présence en ce lieu de quelque construction gallo-romaine, lorsque l'arrachage d'un arbre dans un de ces jardins, auprès de la maison Gabaret, a fait trouver à peu de profondeur des fragments de mosaïque et une pierre funéraire assez intéressante, dont l'inscription, aussitôt publiée, a donné lieu à quelques controverses.

A la suite de ces découvertes, des fouilles suivies ont été enta-

Hosted by Google

mées sur les terrains où il a été possible d'obtenir l'autorisation nécessaire. Ces fouilles ont mis à nu des restes de constructions d'une certaine étendue et d'une certaine valeur d'art. Comme elles sont momentanément interrompues, il est utile d'enregistrer les résultats qu'elles ont donnés jusqu'ici. Tel est le but de cette note.

§ II. — AMPLITUDE ET PRODUITS SOMMAIRES DES FOUILLES.

Les restes de muraille mis à découvert n'avaient guère plus de 50 à 60 centimètres de hauteur au-dessus du tuf sur lequel ils étaient assis, et ils affleuraient presque le terrain cultivable actuel dont la surface est à 70 ou 80 centimètres de ce tuf. La coupe de ce terrain offre, en allant de bas en haut, les couches suivantes : 1° Le tuf ; 2° sur celui-ci, la terre végétale antique, épaisseur 25 centimètres ; 3° l'aire de l'établissement ancien, laquelle consistait en une couche de béton de 5 centimètres d'épaisseur, avec ou sans mosaïque ; 4° enfin, le sol arable nouveau, formé peu à peu depuis quatorze siècles au moins par les débris des constructions et par la végétation.

La mosaïque des pavements, là où il en a été trouvé, se composait de petits cubes de 1 centimètre environ de côté, assez peu réguliers du reste dans leurs dimensions et dans leurs formes, attendu qu'ils n'ont point été *taillés,* mais seulement triés parmi les produits que l'on pourrait obtenir par un simple *cassage* un peu soigné, fait au marteau à la main. Les couleurs de cette mosaïque sont le blanc, le gris, le jaune, le rouge et le noir. Les trois premières paraissent produites par un choix dans les bancs de pierre calcaire à grain fin et de nature un peu argileuse qu'offre le pays, la quatrième par de la brique fine, la cinquième par une espèce de marbre.

Les murs avaient une faible épaisseur, 50 centimètres, quelquefois moins ; ils étaient construits en moellons du pays, par rangs assez suivis, mais en blocage et sans appareil aux parements. Ils n'ont présenté pour ainsi dire aucune pierre de taille. Le mortier en était mauvais et contenait très-peu de chaux.

Des traces de constructions anciennes ont été constatées sur

Hosted by Google

plusieurs points dans une étendue d'une centaine de mètres en long et en large (voy. pl. 1re).

§ III. — DISPOSITIONS DES CONSTRUCTIONS ET DÉTAILS.

Un bloc principal de constructions a été entièrement découvert et reconnu sur une surface continue de 900 mètres carrés environ. Il présentait au centre une grande salle rectangulaire orientée du sud-est au nord-ouest qui, en œuvre des murs, avait 8 mètres 50 centimètres de largeur sur 21 mètres 50 de longueur, non compris une abside demi-circulaire de 7 mètres de diamètre qui la terminait au sud-est, en sorte que la longueur totale de cette salle était de 25 mètres. Le petit côté opposé à l'abside était percé d'une porte, dont l'ouverture avait 2 mètres 50 centimètres. Un mur plein traversait cette salle perpendiculairement à sa longueur, sous son pavé seulement, à 5 mètres de l'abside. Parallèlement à ce mur et deux mètres plus au sud un canal traversait la même salle, aussi sous son pavé, et se prolongeait au-delà dans les deux sens; il avait 60 centimètres de largeur, il était recouvert par des dalles en pierre de 6 centimètres d'épaisseur seulement sur lesquelles reposait immédiatement le pavement en mosaïque. Une espèce d'étoile en pierre, percée à son centre, et qui entrait dans le dessin de cette mosaïque, formait au milieu de la largeur de la salle comme une gargouille pour l'écoulement des eaux qui pouvaient, en outre, s'échapper par une espèce de tuyau incliné, composé de deux tuiles creuses arc-boutées l'une sur l'autre, et dont l'orifice, placé le long du mur nord-est, était fermé par une pierre carrée.

Cette salle principale, dont le tracé était parfaitement correct, était de toutes parts enveloppée par d'autres pièces non moins régulières de formes, savoir : en avant, du côté du nord, un vestibule transversal de 18 mètres sur 6 1/2; à l'autre bout, derrière l'abside, deux petites chambres de 4 mètres 1/2 de côté environ, et au-delà deux autres pièces un peu plus grandes; à droite, un corridor de 3 mètres de largeur, occupant toute la longueur et communiquant par un bout avec le vestibule, et par

Hosted by Google

l'autre à l'extérieur; à gauche, enfin, un corps de bâtiment symétrique au grand corridor, mais de 4 mètres 80 centimètres de largeur et subdivisé par des murs de refend en treize très-petites pièces dont quatre corridors très-étroits; le tout sans communication à la pièce principale. Cette distribution a cela de particulier qu'elle se compose de quatre systèmes semblables qui se répètent et qui sont composés chacun ainsi qu'il suit en allant de l'ouest vers l'est: 1° Une pièce de 2 mètres 70 centimètres de largeur; 2° une autre de 1 mètre 60; 3° un corridor de 80 cent. Au bout de ces quatre systèmes, vers l'est, touchant par conséquent au quatrième corridor, une pièce de 4 mètres 1/2 au carré paraissait servir d'entrée, car elle avait vers l'extérieur une porte aux côtés de laquelle deux éperons ou petits murs saillants semblaient faits pour porter un auvent dont l'aire était dallée. Il faut mentionner, pour mémoire seulement, un petit four ou fourneau de 1 mètre de diamètre placé dans l'un des angles extérieurs de cette pièce, et qui avait l'apparence d'une construction anormale.

La grande salle avait pour aire une riche mosaïque qui se voyait encore quoiqu'avec beaucoup d'altération sur les trois quarts environ de son étendue, mais qui ne régnait pas sous l'abside, laquelle était seulement bétonnée. Un reste d'enduit, observé à l'un des murs, sur quelques centimètres de surface seulement, montrait que ces murs, dans leur soubassement, étaient décorés d'une fresque fond blanc avec filets rouges. Le grand corridor au sud avait son aire bétonnée à 25 centimètres plus bas que la mosaïque; il en était de même des salles adossées à l'abside; ailleurs les traces d'aires et de pavés avaient disparu.

Quelques fragments de poteries, de verre, de plaques de marbre ont été trouvés dans les salles touchant à l'abside et près du vestibule. A l'orifice sud du canal ont aussi été trouvés, enfouis dans les décombres, deux espèces d'anneaux, de 10 centimètres environ de diamètre et autant de longueur, en fer plat renforcé au milieu par un bourrelet extérieur, deux espèces de frettes comme celles que nous mettons aujourd'hui au bout de nos moyeux de roues pour les empêcher de fendre; peut-être étaient-ce des tambours destinés à unir entr'eux deux tuyaux de

Hosted by Google

Hosted by Google

FOUILLES FAITES EN 1857,

auprès de Bessac. C.ne de Périgné. (Deux-Sèvres.)

sur l'emplacement d'un établiss.t Gallo-Romain.

Fig. 2.

Dessin de la G.de Mosaïque.

Fig. 1.
Coupe du terrain

Fig. 3
Anneaux en Fer
trouvés à l'entrée du Canal.

Elévation.

Coupe.

Plan.

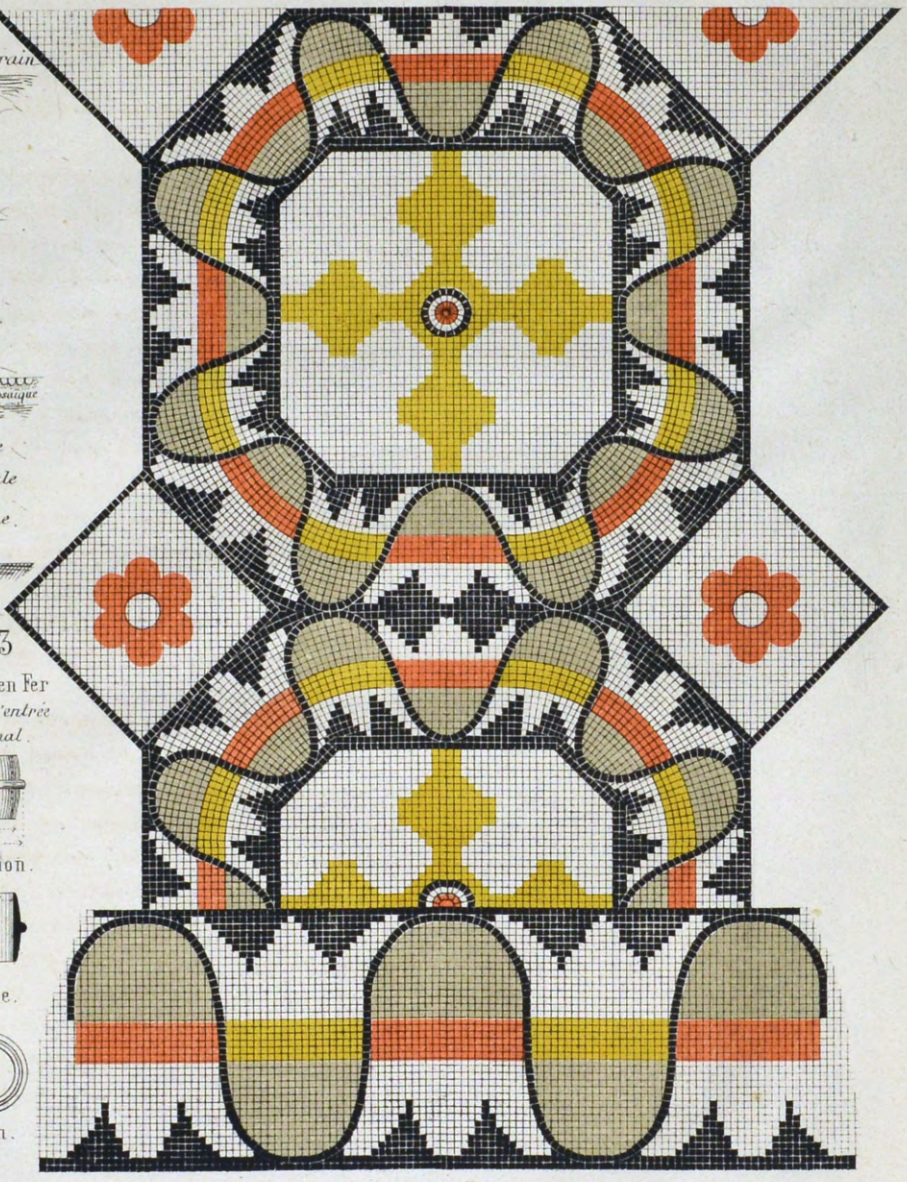

Echelle de 1/10

Hosted by Google

conduite (voy. pl. 2). Enfin, pour tout dire, un reste de petit chapiteau avait été employé, comme moellon, dans un des murs du même canal, vers son orifice nord. Il est inutile de parler de nouveau de la pierre en l'honneur de Rufinius, si ce n'est pour dire qu'elle a été trouvée hors place et entièrement isolée, au point *C* du plan général, et à 25 mètres environ dans le sud du corps de la construction ci-dessus, qui occupe dans son ensemble un espace de 45 mètres sur 20.

Les fouilles poussées dans tous les sens en dehors de cet espace jusqu'à une distance de 20 à 25 mètres, en suivant les indications qui s'offraient, ont montré que d'autres constructions se liant avec celle-ci, ainsi qu'il appert par la direction parallèle de leurs murailles, couvraient une très-grande étendue. Elles ne formaient sans doute qu'un tout avec celles dont les indices se manifestent par des fragments de mosaïque apparents sur les bords d'un chemin voisin et jusqu'à l'entrée du village de Mazerolle; mais il n'a pas été possible de saisir une liaison certaine entre les unes et les autres par suite des obstacles qui se sont opposés à la continuation des fouilles, et surtout à cause des excavations pratiquées dans les terrains intermédiaires, où des carrières de moellon ont été exploitées. Il faut toutefois relever cette circonstance, que certaines de ces constructions ayant évidemment appartenu au groupe décrit ci-dessus, reposent en un point sur des constructions plus anciennes qu'elles croisent.

La mosaïque de la grande salle offrait, a-t-il été dit ci-dessus, quelque intérêt au point de vue de l'art. Elle se composait de compartiments octogones de 80 centimètres de diamètre, avec carrés de 28 centimètres interposés, le tout enveloppé par une bordure assortie de 35 centimètres de largeur, bordée elle-même le long des murs par une frise unie. Il serait difficile de faire comprendre par la parole les détails de cette ornementation, dont le dessin (pl. 2) donne la représentation. Cette mosaïque perdait toute solidité dès qu'elle était exposée à l'air, et ce n'est qu'à grand'peine et après plusieurs essais infructueux que d'assez grands fragments en ont pu être détachés pour être portés au Musée. Tout le reste a disparu, et la culture, de son côté, a effacé

Hosted by Google

la plus grande partie des murailles, en sorte qu'il ne reste plus, à bien dire, d'autre souvenir de l'établissement que dans ces échantillons de mosaïque et l'inscription de Rufinius déposés à notre Musée, et dans les dessins très-exactement levés qui sont joints à cette note.

§ IV. — DESTINATION DE L'ÉTABLISSEMENT.

Pour épuiser ce qui peut se rapporter à ces fouilles, on est tout naturellement conduit à se poser la question de savoir quelle était la destination de l'établissement qui en a fait l'objet, et notamment du corps de construction régulier dans ses formes et complet dans son ensemble qui a pu être mis à jour en entier. Dès le premier coup-d'œil, la grande salle paraît être une basilique, c'est-à-dire l'établissement antique qui servait entr'autres à rendre la justice; dans nos idées actuelles même, c'est à cette destination que l'ensemble pourrait le mieux s'appliquer, et nous n'aurions réellement rien de mieux à faire que de copier le plan, si nous avions à élever une justice de paix ou plutôt un tribunal de première instance à une seule chambre : grande salle de pas perdus distribuant tout l'établissement, vaste salle de prétoire avec l'hémicycle pour le siége des juges, salles de conseil derrière convenablement dégagées, greffe et parquet y touchant avec des entrées latérales, salles d'avocats, de témoins avec leurs sorties particulières; rien n'y manque, pas même la loge du concierge. Tout au plus serait-on embarrassé peut-être pour donner une attribution à quelques pièces latérales, attendu leur infiniment petite largeur; mais on pourrait y voir des cellules de dépôt momentané pour des témoins ou pour des accusés qu'on voudrait isoler. Dieu nous garde toutefois d'attribuer à cette idée même la simple valeur d'une conjecture : un tribunal, dans ces données, suppose une population agglomérée que rien ne nous fait présumer avoir existé dans ces environs.

La limpidité des eaux de la Belle, la fraîcheur de la prairie qu'elle arrose, la forme gracieuse et la fertilité des coteaux qui la dominent en ce point feraient bien plutôt songer à une habi-

Hosted by Google

tation particulière, à une villa solitaire dont la partie qui nous occupe se composerait d'une suite de salles à rez-de-chaussée sans étage au-dessus, suivant l'usage des Romains à la campagne. Le peu d'épaisseur et de solidité des murailles exclut en effet toute idée de monument public et indique que ces murs devaient avoir peu de hauteur et porter peu de charge; tandis que, d'une autre part, l'enchevêtrement des pièces exigeait que plusieurs d'entre elles fussent éclairées par le haut, ce qui explique la présence des gargouilles de la grande salle; on le sait en effet, les œils d'éclairage chez les Romains restaient à ciel ouvert, ainsi qu'on le voit encore notamment au Panthéon de Rome. Il faut avouer toutefois que rien, dans nos découvertes, ne rappelle positivement la distribution essentielle de la maison romaine ordinaire, telle que nous la représentent, et les textes anciens, et les études faites sur les monuments de Pompeï.

Il y aurait pourtant peut-être un moyen de tout concilier, ce serait de voir, dans ce qui nous occupe, une basilique particulière comme il en existait dans les palais des grands, pour y tenir des assemblées politiques et même pour juger et arbitrer, par délégation du préteur, les différends entre particuliers (voy. Vitruve, livre 6, chap. VIII). Il faudrait admettre alors que notre établissement fût l'habitation des champs de quelque préteur ou de quelque haut personnage d'aussi grande importance, et que ce que nous ont donné nos fouilles fût une partie accessoire, la basilique de cette habitation. Ceci expliquerait le vaste espace sur lequel semblaient s'étendre aux environs, et surtout dans la région du sud, des restes qui, dans ce cas, appartiendraient à une seule et même villa de grande importance.

Quelques personnes, émues par l'espèce de fourneau trouvé dans une des pièces, ont voulu chercher dans les ruines explorées quelque chose qui rappelât les bains si fréquents dans les ruines romaines de nos contrées. Mais il ne semble pas que cette hypothèse ait rien de sérieux, car les fouilles n'ont offert nulles traces de ces hypocaustes si considérables dans les thermes, ni des matériaux tout spéciaux qui y étaient employés, tels que larges briques, tuyaux striés, etc.

Hosted by Google

§ V. — CONCLUSION.

Par suite de ce qui vient d'être exposé, il semble sage de suspendre l'expression de toute opinion positive sur le sujet qui nous occupe, tant que de nouvelles observations ne nous auront pas mis dans une voie plus sûre, et de nous contenter, quant à présent, de constater les faits acquis. C'est ce que nous avons essayé de faire aussi exactement qu'il nous a été possible, par cette note et par les dessins qui y sont joints.

Et nous croyons devoir exprimer, en finissant, ce vœu que de nouvelles recherches soient faites pour compléter ces faits si cela est possible, et qu'à cet effet de nouvelles fouilles soient essayées, surtout à partir des trois points où des restes de mosaïque sont déjà constatés, et en convergeant vers le terrain déjà exploré.

P.-T. SEGRETAIN.

Niort, le 5 juin 1862.

Hosted by Google

NOTICE

SUR

L'ANCIEN COLLÉGE COMMUNAL DE NIORT,

PAR M. DESCHAMPS,

Conservateur de la Bibliothèque publique de cette ville.

Tout ce qui tient à la culture de l'esprit et du cœur présente un grand intérêt : la ville de Niort aimera à connaître l'histoire de son Collége à laquelle des documents, des souvenirs certains donnent un caractère d'authenticité.

Les Oratoriens, pour répondre aux vœux du maire et des échevins de Niort, joignirent un Collége à leur établissement religieux. *Messieurs* de la ville avaient présenté un *placet* à Monseigneur le Régent dès l'année 1716, pour en obtenir l'autorisation.

Ce prince, sur les avis favorables de Mgr J. Claude, évêque de Poitiers, et de M. de Blossac, intendant du Poitou, y donna son consentement.

En février 1716, la ville propose que deux régents soient nommés, l'un chargé d'une classe pour les principes, et l'autre pour la cinquième et la quatrième. L'avis est aussi émis qu'un troisième régent soit nommé pour l'année suivante. L'allocation communale devait être de 500 livres.

Le 30 avril 1716, Me Pierre Vaslet, sieur de la Chastaudière, ancien échevin, avocat au parlement et au siége royal de Niort, est nommé député pour aller solliciter près de S. A. R. le Régent,

Hosted by Google

Philippe, duc d'Orléans, l'obtention de lettres patentes, relatives à l'établissement d'un Collége.

En 1717, le Collége est ouvert, à la prière et à la sollicitation de *Messieurs* de la ville, selon l'expression de MM. les Oratoriens eux-mêmes. Le général de l'Oratoire, Delatour, accepta avec reconnaissance le nouveau Collége. Cette année, on ne demanda que la somme de mille francs, une fois donnée.

Le premier dimanche de carême 1719, *Messieurs* de la ville s'étant assemblés dans le *Palais,* assignèrent la somme de 2,400 livres sur les droits d'entrée pour l'entretien de sept régents et d'un préfet d'études : Louis XV accorda des lettres patentes le 30 avril 1720. L'allocation étant insuffisante, les écoliers donnèrent un écu de cent sols chaque année; les officiers du siége royal et de la maîtrise furent engagés à donner également chacun un écu de cent sols. Les gentilshommes, les marchands et les membres du clergé devaient se taxer jusqu'à ce que l'on pût se procurer les fonds nécessaires à l'entretien du Collége pour professer les classes supérieures. Le zèle des Oratoriens est digne d'éloges, mais l'initiative est due à l'administration et au conseil de la commune.

Ce conseil conserva son autorité. En 1722, un professeur externe fut choisi, dépendant du père supérieur et du préfet. Parmi les trois candidats présentés par les Oratoriens, *Messieurs* de la ville firent un choix : les classes furent alors au complet.

En 1723, il y eut trente-trois pensionnaires et cent soixante-dix externes.

La somme accordée pour les prix avait été, jusqu'en 1738, de 120 livres seulement; elle fut portée à 160 livres. Voici dans quelles circonstances : Au mois de juin 1738, le père supérieur et le préfet allèrent rendre visite à M. le maire et à MM. les échevins, et les prièrent d'accepter la dédicace d'une pièce qui devait être jouée avant la distribution solennelle des prix. M. le maire, à qui l'on s'adressa d'abord, témoigna que le corps de ville était très-sensible à cet honneur et offrit, au nom de ce corps, de se charger de toutes les dépenses de la dédicace. Alors le père supérieur lui représenta que les acteurs paieraient cette dépense. Le corps de la ville, se piquant de générosité, alloua l'augmentation

Hosted by Google

de 40 livres pour les prix. En 1754, le maire et les échevins y ajoutèrent *deux louis*. La distribution des prix n'avait lieu que tous les deux ans.

Le père visiteur invita les maîtres à accoutumer particulièrement les élèves à parler latin entre eux dans les classes désignées, faisant observer que le manque de cette habitude pourrait les empêcher de disputer et de parler comme il faudrait en philosophie.

L'étude de la langue grecque fut instamment recommandée, malgré la répugnance des enfants ou de leurs parents pour la langue d'Homère.

Un soin particulier était donné à la bibliothèque, soit pour l'acquisition, soit pour la conservation des ouvrages. Les maîtres plaçaient sous clef les livres *hérétiques* mis entre leurs mains dans le temps des conversions, et les volumes qui étaient *confisqués*.

En 1756, une académie littéraire est créée dans le sein du Collége, les pièces jouées tous les deux ans sont remplacées par des exercices sur la rhétorique, la poésie et l'histoire. A dater de 1773, les prix furent décernés à la fin de chaque année.

En 1777, le maire et les échevins déclarèrent que la translation du Collége au-dessus de la place de la Brèche serait convenable; que le Collége, par cette nouvelle situation, attirerait l'attention des voyageurs, et qu'il n'aurait plus à redouter le voisinage de l'hôpital.

Le 10 février 1778, les prêtres de l'Oratoire adressent à l'intendant du Poitou une requête, par laquelle ils exposent que le mauvais état d'une partie des bâtiments du collége les met dans des alarmes continuelles pour leur vie et celle de leurs élèves: le 4 mars, les classes sont fermées.

Le 16 juillet 1778, le maire et les échevins prennent une délibération, de laquelle résulte qu'ils consentent à ce qu'il soit payé annuellement aux prêtres de l'Oratoire la somme de 5,400 livres, et qu'il soit fourni un logement convenable pendant tout le temps que durera la reconstruction des bâtiments du collége, à la charge par les prêtres de l'Oratoire de faire rebâtir à leurs frais ; le 15 avril 1780, un arrêté du conseil d'État approuva et confirma cette délibération.

Hosted by Google

Les Oratoriens ont mérité la réputation d'hommes instruits et d'excellents maîtres : l'un d'eux, Fouché, qui avait été professeur à l'Oratoire de Niort, devint, sous le premier Empire, duc d'Otrante et ministre de la police. Le Niortais Fontanes, qui fut grand-maître de l'Université, était un de leurs élèves. Quand la loi du 18 août 1792 supprima les congrégations, le collége des Oratoriens comptait plus de 80 pensionnaires.

La politique absorba toutes les pensées : pendant quatre ans, l'instruction publique eut beaucoup à souffrir. Le 10 brumaire an V (31 octobre 1796), l'inauguration de l'école centrale eut lieu avec le plus grand éclat.

Les bâtiments de l'Oratoire, c'est ainsi qu'on continua à les nommer, furent destinés au pensionnat par arrêté du 13 juin 1797. L'école centrale, en l'an IX, comptait 150 élèves, dont moitié pensionnaires.

Les cours de ce nouvel établissement furent suivis avec une vive ardeur : l'instruction était forte et étendue.

Dès cette époque, les fonctions de bibliothécaire furent confiées à un ancien professeur de rhétorique de la congrégation de l'Oratoire, M. Frigard, qui, malgré la diversité des événements, les conserva jusqu'à sa mort. M. Frigard et plusieurs anciens Oratoriens dirigèrent l'école centrale. L'enseignement du dessin fut confié à l'habile peintre Bernard.

Dans l'intérêt des élèves, un vaste terrain, peu éloigné de l'école centrale, fut accordé, en 1798, pour l'établissement d'un jardin botanique : sur la porte d'entrée étaient sculptés les instruments du jardinage, et on lisait cette inscription latine *utile dulci*. A l'extrémité du jardin fut creusé un bassin pour les bains et les leçons de natation. Ce jardin se prolongeait jusqu'aux murs de ville, sur les bords de la Sèvre. M. Jozeau fut choisi pour être professeur de botanique et d'agriculture.

M. Robin est nommé, en 1804, directeur de l'Ecole secondaire municipale.

Le 22 février 1804, le chef d'une école secondaire libre et florissante, établie à Niort, M. Robin, propose au conseil municipal de réunir l'école placée sous sa direction à l'école secondaire municipale. Cette réunion devait former un nombre de 150 pensionnaires. L'école centrale prend définitivement le nom d'école

Hosted by Google

secondaire municipale, le 1er floréal an XII. La proposition du chef de l'école libre, M. Robin, est acceptée, et le 1er septembre de la même année 1804, il préside la distribution des prix.

L'enseignement de la grammaire générale, appelée d'abord grammaire *philosophique*, est supprimé.

M. Frigard est nommé directeur du Collége en 1808.

A la fin de l'année 1808, M. Robin déclare qu'il a besoin de repos, et M. Frigard devient directeur du collége : il est aidé dans ses travaux, pour le pensionnat, par MM. Minault, Hippeau et Debrun qui, depuis plusieurs années, étaient professeurs dans l'établissement. Ces quatre administrateurs, comprenant toute l'importance de la lecture, faisaient conduire, chaque jour, les pensionnaires et les demi-pensionnaires à la bibliothèque publique : cette sage mesure est mentionnée dans un de leurs prospectus, en date du 22 mars 1809.

D'abord, un seul maître fit plusieurs classes. Pour remédier à cet état fâcheux, le conseil municipal alloua de nouveaux traitements. Chaque classe eut son professeur à partir de novembre 1810.

Dans l'intérêt des enfants qui sortaient du Collége sans avoir terminé leurs études, le professeur de mathématiques, Debrun, avait publié sur les éléments de l'arithmétique un ouvrage qui fut mis entre les mains des plus jeunes élèves. Les professeurs des classes inférieures de latin étaient chargés de l'enseignement du calcul élémentaire.

M. Hippeau, professeur de sixième et cinquième, fut nommé professeur de troisième; M. Minault, professeur de grammaire générale, fut nommé professeur de seconde.

Le concours des quatre fonctionnaires dévoués qui se livraient à l'administration du pensionnat dura trois années.

Une délibération du bureau administratif attribua à M. Frigard la direction entière de l'établissement.

Malgré son âge avancé, il veillait à tous les exercices. Sa taille imposante, la gravité de sa voix, l'ascendant de ses observations avaient quelque chose d'irrésistible.

Les externes furent obligés, dès sept heures et demie du matin, et dès une heure et demie du soir, de se rendre dans les classes

Hosted by Google

pour étudier leurs leçons, en attendant les professeurs, sous la surveillance du principal.

Comme la plupart des Français devaient être soldats, les internes n'étaient point habitués à vivre dans la mollesse, mais à braver les rigueurs du froid pendant toute la durée de l'hiver. Rivalisant de zèle avec les internes des autres établissements universitaires, ils se formaient, au milieu des récréations, aux marches militaires, au maniement des armes.

Beaucoup de jeunes collégiens devançaient l'appel, ou se livraient ardemment à l'étude pour devenir dignes de commander en réunissant le savoir à la bravoure. Quelques jeunes gens qui étaient déjà soldats, se sentant électrisés par une noble émulation, venaient s'asseoir sur les bancs du Collége.

Dans les concours de l'Académie de Poitiers, les travaux des élèves du Collége de Niort furent souvent couronnés.

Les volumes de l'Almanach des Muses de l'école centrale font le plus grand honneur aux maîtres et aux élèves. Le professeur de belles-lettres, Briquet, eut une grande part aux succès des jeunes lauréats : il avait établi des concours où plusieurs fois, chaque année, les élèves soutenaient des luttes littéraires dans des assemblées qui étaient de véritables fêtes.

A Niort, les examens furent d'abord publics : sur le programme étaient inscrits les noms des meilleurs élèves, par ordre de mérite. Cette inscription était recherchée. Les enfants et les familles y attachaient un grand prix. Les examinateurs étaient nombreux; beaucoup de dames prenaient part aux examens, et interrogeaient sur la grammaire française, l'arithmétique, l'histoire, la géographie et la botanique. Dans la suite, les professeurs procédèrent seuls aux examens.

L'étude de la langue grecque, longtemps abandonnée, recommença en 1811.

Quoique les cahiers de rhétorique dictés par les professeurs présentassent les principes de la logique, M. Debrun, professeur de mathématiques, en faisait un cours particulier. La rhétorique fut longtemps enseignée par M. Néther, professeur distingué.

M. Frigard, après plus de quarante années passées dans la

Hosted by Google

carrière de l'Instruction publique, obtint sa retraite. L'abbé Garnereau, qui comptait de longs services dans l'enseignement, lui succéda.

M. Garnereau est nommé principal, le 7 juin 1813.

Le Collége est érigé en Lycée le 29 août 1813 : il ne fût point donné suite à ce décret.

M. Garnereau, sur sa demande, fut mis en congé pendant les Cent Jours : le professeur de rhétorique, Néther, fut nommé principal par intérim.

Au budget de 1814, 10,000 francs sont votés pour les traitements du principal, des professeurs et pour les prix; 3,000 fr. pour les bourses.

La seconde rentrée des Bourbons amena de grands changements au collége de Niort.

L'abbé Chauveau qui, pendant l'année 1814 et une grande partie de 1815, avait été supérieur d'un petit séminaire que l'on avait établi en cette ville, et dont les élèves étaient obligés de suivre les cours du Collége, devint principal. Il y avait alors 80 pensionnaires au Collége.

M. Chauveau est nommé principal, le 23 septembre 1815.

D'après le traité fait avec la ville, le 4 novembre 1815, le principal était tenu de verser dans la caisse municipale 45 fr. par pension entière, au-dessus du 151e interne.

M. Minault fut de tous ses collègues le seul conservé. Les nouveaux professeurs étaient prêtres pour la plupart; quelques-uns paraissaient destinés au sacerdoce. Un professeur de mathématiques, laïque, M. Lary, fut cependant admis au Collége. Quatre années étaient à peine écoulées que l'opinion publique changea.

Une ordonnance du 25 décembre 1819 attribue trois bourses entières et deux demi-bourses à la ville de Niort dans son Collége.

M. Lary devint principal; des professeurs laïques furent appelés aux différentes chaires. Un cours particulier de philosophie fut établi et confié cependant à un ecclésiastique. Ce n'est qu'à partir de 1830 que la philosophie fut enseignée par des laïques.

M. Lary est nommé principal, le 27 juin 1820.

La rivalité des pensions libres diminua le nombre des pensionnaires du Collége, mais la force des études se soutenait honorablement. La musique était encouragée et cultivée avec succès. Parmi les internes se trouvaient beaucoup de jeunes gens du midi

Hosted by Google

de la France qui accouraient au Collége de Niort, comme on accourait autrefois à l'École centrale.

Le professeur de rhétorique, Barrau, dont l'éloquence persuasive communiquait facilement la science, avait maintenu l'usage de faire donner par ses élèves, au moment de la distribution solennelle des prix, lecture de quelques-uns de leurs travaux. L'émulation augmentait l'éclat de cette fête.

A la fin de l'année 1830, M. Lary fut appelé à d'autres fonctions. M. Barrau devint principal du Collége de Chaumont, et M. Lefort, dont l'érudition profonde était appréciée depuis dix ans au Collége de Niort, fut promu à la chaire de rhétorique. Les autres professeurs obtinrent aussi de l'avancement.

M. Giraud est nommé principal, le 15 décembre 1830.

Une administration nouvelle dirigea le Collége seulement pendant une année.

M. Ubertin est nommé principal, le 29 septembre 1831.

Le nombre des pensionnaires s'augmenta sous la direction de M. Ubertin, principal actif et d'une grande expérience. Pour exciter l'amour de l'étude, il réunit chaque mois tous les élèves, et en présence du bureau d'administration et des professeurs, il faisait connaître les notes méritées par chaque élève. Il institua des réunions mensuelles où les professeurs émettaient des avis, proposaient des améliorations. Les études soutenaient une honorable rivalité. D'anciens élèves du Collége de Niort obtinrent des prix aux concours généraux des Lycées de Paris.

Un arrêté du 11 mai 1833 modifia la position du principal : à partir du 51e pensionnaire, il devait verser annuellement dans la caisse municipale, 45 francs par interne.

D'après ce même arrêté, chaque externe étranger payait 50 fr. à la ville.

L'utilité de l'enseignement des langues vivantes fut mieux comprise : une chaire d'anglais fut créée en 1836. La ville acceptait avec empressement toutes les améliorations ; elle votait avec tout l'élan du cœur celles qui intéressaient la classe laborieuse et industrielle.

Les élèves boursiers qui faisaient, aux frais de la ville, leurs études au Lycée de Poitiers, reçurent l'instruction au Collége de

Hosted by Google

Niort. Les bourses entières étaient la récompense de la bonne conduite et du travail.

Le 1er novembre 1837, une École primaire supérieure fut annexée au Collége, sous la direction de M. Perrain. Le principal, deux professeurs du Collége (1) et le directeur de l'école furent chargés de procéder à l'examen des élèves.

Chaque externe payait au directeur une rétribution mensuelle de 4 francs.

L'exemption de cette rétribution était accordée à 20 élèves. L'école ne reçut pendant quelque temps que 45 élèves.

Il y avait au Collége 70 pensionnaires.

Des inspections furent faites à des époques indéterminées par le principal du Collége dans toutes les classes.

M. Barrois est nommé principal le 2 octobre 1838.

La chaire de philosophie acquit de la stabilité : M. Baudry, principal et professeur de philosophie à Fontenay (Vendée), devint professeur de philosophie et du cours élémentaire de rhétorique à Niort en 1838.

Un seul professeur de mathématiques avait été chargé de tous les cours jusqu'en l'année 1838; un second fut nommé à cette époque.

L'étude de l'histoire réclamait un maître spécial : une chaire fut créée en 1840.

Divers aumôniers avaient été chargés de l'enseignement de la religion; mais en 1842 il fut définitivement confié à l'abbé Lacouture.

M. Baudry, devenu professeur émérite, fut remplacé, en 1846, par M. Gouriet, principal du Collége de Melle.

La même année 1846, la mort frappa M. Perrain, directeur de l'école supérieure, et M. Petit, ancien élève de l'école normale primaire du département des Deux-Sèvres, succéda à M. Perrain, à la suite d'un brillant concours.

D'après un traité de 1847, le principal devait payer à la ville

(1) M. Lefort, professeur de rhétorique, et M. Deschamps, professeur de quatrième : le premier, membre du comité local, et le second, membre et secrétaire du comité local et du comité supérieur de l'Instruction primaire.

Hosted by Google

70 fr. par pensionnaire; tout externe payait 50 fr. La rétribution mensuelle de 4 fr. fut aussi exigée du principal pour chaque élève interne fréquentant l'école supérieure : elle était prélevée en faveur du directeur de l'école, sur la remise faite à la ville par le principal.

Une autre chaire de langue vivante devint indispensable, celle d'allemand : elle fut établie en 1848.

Le nombre des élèves pensionnaires avait d'abord diminué, mais il augmenta après quelques années.

Des troubles, survenus dans l'intérieur du Collége, obligèrent M. Barrois à demander un congé : M. Lusson, professeur d'histoire, fut chargé provisoirement de la direction du Collége.

M. Bernadou est nommé principal le 12 septembre 1848.

Le professeur de mathématiques, M. Bernadou, dont le zèle et les talents avaient, pendant bien des années, suffi à l'enseignement des sciences, obtint les fonctions de principal. L'internat compta 80 pensionnaires. A la fin de l'année scolaire, M. Bernadou fut appelé à la retraite.

M. Leterrier est nommé principal le 17 août 1849.

Le Conseil municipal n'exigea de M. Leterrier que 50 francs par élève interne. Des soins attentifs, une surveillance clairvoyante firent sentir le besoin de partager les élèves en de nouvelles sections faciles à diriger, à suivre dans tous leurs mouvements. Par ces sages précautions, fondées sur l'expérience de l'enseignement et de l'administration, la morale et la science gagnèrent beaucoup. Le nombre des pensionnaires s'éleva à 115. Par l'initiative du principal, des bourses départementales furent fondées.

Le Conseil municipal accorda l'exemption de la rétribution collégiale aux externes de l'Instruction secondaire, quand les parents la réclamaient.

L'admission dans les écoles du Gouvernement, l'exécution des réglements universitaires rendirent nécessaire un enseignement plus complet des mathématiques.

En 1854, le Collége communal de Niort posséda quatre professeurs de sciences.

C'est aussi en 1854 que fut établie la bifurcation, c'est-à-dire la faculté accordée aux élèves qui avaient achevé la classe de quatrième, d'étudier spécialement les sciences ou les lettres.

La prospérité croissante du Collége frappait les regards de

Hosted by Google

l'Administration municipale; le Conseil de la commune favorisait de ses votes éclairés un établissement dont les élèves étaient admis en grand nombre, soit à l'école militaire, soit à l'école de marine, à l'école normale supérieure ou à l'école polytechnique. Tous pensaient aux moyens d'agrandir le cercle de l'instruction. La création d'un Lycée fermentait dans les esprits.

Au commencement de l'année 1855, M. Proust, maire de la ville, réunit la commission (1) élue par le Conseil municipal pour préparer un travail relatif à l'établissement d'un Lycée. La commission étudia ce projet avec d'autant plus de confiance, que M. le maire avait reçu les encouragements de M. le Ministre de l'instruction publique.

Le 22 février, en séance du Conseil municipal, au nom de la commission, M. Henri Giraud présenta un rapport qui fut publié et qui répandit dans toute la ville une véritable joie.

Les mesures préparatoires furent prises : le Conseil municipal alloua avec empressement toutes les dépenses. Par décret du 31 mars 1858, le Collége communal de Niort fut érigé en Lycée impérial et les travaux commencèrent.

Si le Collége communal continuait à être florissant, l'école supérieure, toujours sous la direction de M. Petit, comptait plus de 100 élèves. Il était naturel que cette école devînt partie intégrante du Collége. Elle prit, en 1858, le nom de *Cours spéciaux de français*.

Au commencement de l'année 1859, M. Rafarin, professeur de sciences, et M. Sorlin, professeur de seconde, furent nommés officiers de l'instruction publique.

Le principal, M. Leterrier, dont la santé s'était affaiblie, demanda et obtint sa retraite.

Le Ministre de l'instruction publique nomma principal M. Dufour, qui avait longtemps rempli les fonctions de professeur et celles de censeur dans divers Lycées. Il lui destinait le titre de proviseur du Lycée de Niort.

M. Dufour est nommé principal le 29 décembre 1859.

(1) Cette commission était composée de MM. Béguier, Coumeau, Giraud, Lasnonier, de Martigny, Martin, Potier et Pougnet.

Hosted by Google

Le Conseil municipal alloua au Collége communal pour l'année 1861 les sommes suivantes :

Traitement du principal, des professeurs et des maîtres d'études	33,650f
Distribution des prix	800
Bourses communales	2,700
Entretien du cabinet de physique	150
Traitement du directeur des cours de français	1,000
Indemnité de logement du directeur	400
Maître adjoint	900
Chauffage	40
Distribution des prix	75
Total	39,715f

Sur le prix de la pension, le principal fit remise à la ville de la somme de 6,858 fr. 75 c.

MM. les inspecteurs généraux, dans leur dernière inspection, témoignèrent leur reconnaissance au Maire et au Conseil de la commune; ils adressèrent des éloges au principal et aux professeurs qui, rivalisant de zèle et de talent, avaient soutenu la prospérité du Collége. Cet établissement communal inspirait une grande confiance aux familles, puisqu'il réunissait 285 élèves (145 pensionnaires et 140 externes).

Le 5 août 1861, un décret impérial donna au Collége de Niort le nom de *Lycée Fontanes*. Le Lycée fut placé sous le patronage de ce nom illustre en littérature, sur la proposition du général Allard, né à Parthenay (Deux-Sèvres). Le 12 du même mois, le général Allard, président de section au conseil d'État, délégué par Son Excellence le Ministre de l'instruction publique et des cultes, procède à la distribution solennelle des prix du Collége et à l'inauguration du Lycée, où les vœux de la ville de Niort appelaient les fonctionnaires du Collége communal.

Le Conservateur de la Bibliothèque publique de Niort, ancien professeur au Collége communal de cette ville,

DESCHAMPS.

Niort, 6 novembre 1862.

Hosted by Google

SUPPLÉMENT A LA NOTICE PRÉCÉDENTE.

BUREAU D'ADMINISTRATION DU COLLÉGE DE NIORT EN 1861.

MM. PROUST, ✻, maire, *président*; — ARNAULDET, ✻, président honoraire du tribunal civil; — POUGNET (Prosper), ✻, conseiller général; — FRAPPIER (Alphonse), ✻; — SABOUREAU : le Principal.

NOMS DES FONCTIONNAIRES DU COLLÉGE COMMUNAL DE NIORT EN 1861.

MM. DUFOUR, principal.
LACOUTURE, aumônier.
GOURIET, professeur de philosophie.
RAFARIN, professeur de sciences (1re chaire), officier de l'Université.
XAMBEU, professeur de sciences (2e chaire).
LAUGIER, professeur de sciences (3e chaire).
GIRARD, professeur de sciences (4e chaire).
FRANCOLIN, professeur de rhétorique.
BOURCIEZ, professeur d'histoire.
SORLIN, professeur de seconde, officier de l'Université.
ROGER, professeur de troisième.
ROUSSET, professeur de quatrième.
SEIGNEUL, professeur de cinquième.
GUYOT, professeur de sixième.
CHOTARD, professeur de septième.
CAPELLE, professeur de huitième.
DOWDNEY, professeur de langue anglaise.
BOUCHARIE, professeur de langue allemande.
BELLŒIL, professeur, surveillant général.
DUPONT, professeur de la classe préparatoire.

Hosted by Google

Cours spéciaux d'enseignement primaire.

MM. PETIT et PITAUD, professeurs.
ROSNAY, maître-adjoint.
AUDOUIN, professeur de dessin.

ADMINISTRATION ET CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NIORT EN 1861.

MM. PROUST, maire, ✻.
CLAVEL, premier adjoint (O ✻).
MONNET, deuxième adjoint.
BÉGUIER.
BONNEAU.
CASIMIR.
CHEBROU DE LA ROULIÈRE.
COUMEAU.
DAVID, ✻.
DEFOND.
DELAVAULT (Eugène).
DEMAY.
FONTANT.
FRAPPIER (Alphonse), ✻.
GAUNÉ.
GIRAUD (Henri), ✻.
GIRAUDEAU.
LASNONIER.
MARTIN-BEAULIEU.
NOIROT.
PELLEVOISIN.
POTIER, ✻.
POUGNET, ✻.
PROUST (Armand).
RICARD.
SABOURAUD.
SCHMITT.
TONNET.

Hosted by Google

DÉCRET RELATIF AU LYCÉE FONTANES.

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et des cultes;

Vu le décret du 31 mars 1858, relatif à la création d'un Lycée Impérial dans la ville de Niort;

Considérant les services éminents rendus par le sieur de Fontanes, premier grand-maître de l'Université, en 1808, né à Niort, le 6 mars 1757,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1^er^.

Le Lycée Impérial de Niort prendra le nom de *Lycée Fontanes;*

ARTICLE 2.

Notre Ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de Saint-Cloud, le 5 août 1861.

Signé : NAPOLÉON.

Hosted by Google

SÉPULTURE GALLO-ROMAINE DE GOURGÉ.

COMPTE-RENDU DES OPERATIONS,

PAR M. O. BOREAU.

A la rencontre du chemin vicinal de Saint-Loup et de la voie romaine connue dans le pays sous le nom de chemin de Saint-Hilaire, se trouvent deux champs appartenant à un sieur Moreau. Ils sont marqués sur la copie du plan cadastral que nous vous envoyons sous les nos 1 et 2. Les opérations ont été commencées dans le champ n° 2 et terminées dans le champ n° 1. Nous allons faire l'énumération des objets trouvés par nous en suivant l'ordre des opérations.

Dans le champ n° 2, nous avons rencontré un puits de 6 mètres 66 centimètres de profondeur, contenant la partie supérieure d'une meule à bras (cette portion de meule est en granit), des débris de planches entourées d'une boue noire et fétide au milieu de laquelle nous avons aperçu les six médailles en bronze que nous vous envoyons, et un pied de statuette avec des débris de vases en verre. Pour arriver à ces objets nous avons déplacé des pierres d'assez fortes dimensions, posées debout et calées par des débris de tuiles et de briques romaines.

Le champ n° 461 du plan est celui dit du Moulin-à-Vent; il appartient à M. Brossard, aubergiste. C'est dans le puits marqué près du moulin que les urnes achetées l'an dernier, par la Société,

Hosted by Google

PLAN des Environs du Bourg de Gourgé. (Deux-Sèvres)

du côté de la voie Romaine ou Chemin de St. Hilaire,

pour l'intelligence des rapports relatifs aux Fouilles faites

en 1861 et 1862 le long de cette voie.

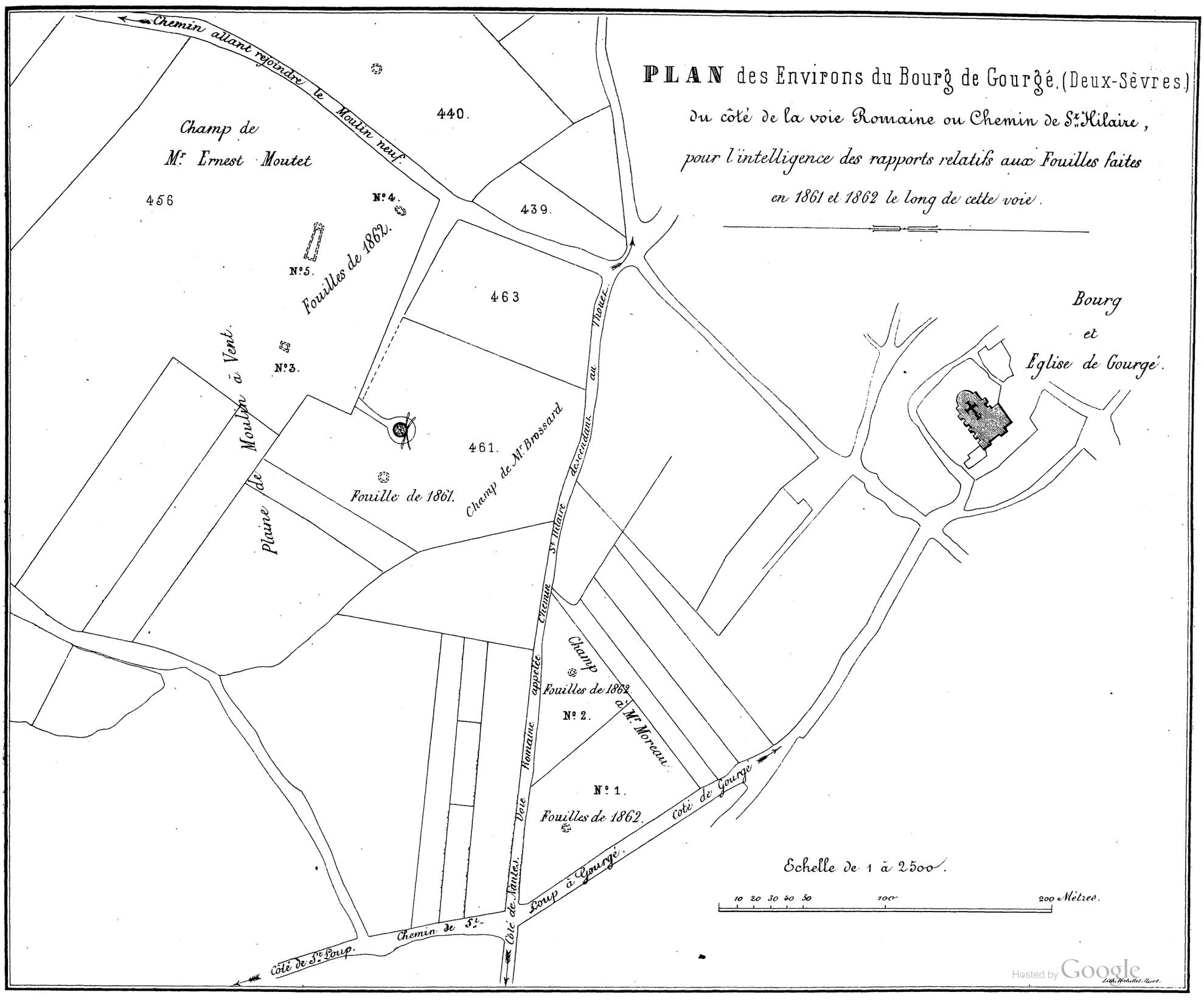

Hosted by Google

Hosted by Google

ont été trouvées. Nous n'avons pu vérifier le haut du champ parce qu'il était emblavé de haricots.

Dans le champ n° 440 nous avons trouvé un puits très-bien fait, de 5 mètres de profondeur, nous n'y avons rien rencontré, si ce n'est deux sources assez puissantes.

Dans le champ n° 456, appartenant à M. Moutet, nous avons rencontré les fondations d'une masure indiquée fig. 3 sur le plan que nous vous envoyons. Un débris de mur AB s'offre à nos regards; il présente un enfoncement dont les côtés CC sont formés d'un mur de pierres et de tuiles plates. D est une cour qui était pleine de terre, de débris de briques, tuiles, charbons; c'est dans cette cour que nous avons trouvé les deux soucoupes que nous vous envoyons, ainsi que les débris du plat en grosse terre qui sont sur le dessus de la caisse.

A l'encoignure du champ nous avons rencontré un puits de 5 mètres environ de profondeur. Le fond était plein de débris de cruches, une seule était intacte.

Revenant après plusieurs essais infructueux au milieu du champ, nos instruments de sondage nous ont annoncé une excavation que nous avons ouverte; elle est désignée sur le plan par le n° 5 et là nous avons reconnu les fondations d'une seconde masure, que j'ai représentée aux numéros 5, 6, 7.

La figure 5 en est le plan par terre; on y remarque quatre murs : AB, BC, CD, DE. Le mur AB représente un retrait comme l'indiquent les n^{os} 6 et 7; mais entre le mur DE et le mur AB nous avons trouvé un puits de 6 mètres 75 centimètres de profondeur, à partir de la sole de la cour.

La figure 7 représente le profil du mur AB, pris du centre du puits F, pour montrer le retrait de ce mur.

La figure 6 est le profil exact et la coupe du puits. Nous remarquons que le mur AB est maçonné, que les pierres de la maçonne sont toutes piquées, de sorte que pas une ne vient dépasser l'autre. Dans un endroit de ce mur, au point H, se trouvait une ligne de terre que j'ai fait enlever à la pioche et nous avons découvert un espèce de conduit qui paraît avoir été fait exprès, les pierres étant toutes piquées comme celles du mur. Nous avons trouvé dans la

Hosted by Google

cour beaucoup de débris de charbons, de tuiles plates et creuses et l'ouverture du puits F.

Ce puits est creusé dans le roc pourri, appelé tine dans notre arrondissement. De A en G est la terre végétale; de G en F (ligne pointée) nous avons trouvé un grand amas d'os. De la ligne pointée en I des pierres énormes mises debout et dont les intervalles sont comblés par des débris de tuiles plates et de briques. En I un retrait sur lequel était posée la portion d'une meule. Nous avons marqué ce retrait ainsi... > B. C'est le premier puits où nous ayons rencontré un retrait; de I en K des pierres debout arrangées de la même façon que précédemment, et depuis K jusqu'au fond du puits, qui est en forme de ponne, nous avons trouvé toutes les cruches que nous vous envoyons, sauf la plus élancée qui provient du champ n° 1. Une de ces cruches, la grosse qui a deux anses, était debout, entourée des bois qui sont sur le dessus de la caisse, et sous cette cruche nous avons rencontré dans la boue (la plus noire et la plus infecte que nous ayons encore rencontrée), un fond de boîte sur lequel étaient rangés, dans l'ordre que je leur ai conservé dans l'emballage, des débris d'éponges, trois débris qui paraissent avoir appartenu à un instrument de musique, un peigne, une petite boîte en métal, et un morceau de bois rond percé au milieu. (Cette boîte, qui consiste en un rond à rebord et le morceau de bois percé ayant été oubliés dans l'emballage, se trouvent sur le dessus de la caisse.)

Enfin, nous avons terminé nos opérations par le puits du champ n° 1, où nous avons trouvé tous les débris d'os que je vous envoie, la corne de cerf, une seule urne intacte, c'est la plus allongée, tous les poids rangés symétriquement et une grande quantité d'urnes entièrement brisées.

O. Boreau,

G.-M.

Parthenay, le 2 octobre 1862.

Hosted by Google

PLANS & COUPES

des Constructions trouvées à Gourgé chez Mr Moutet.

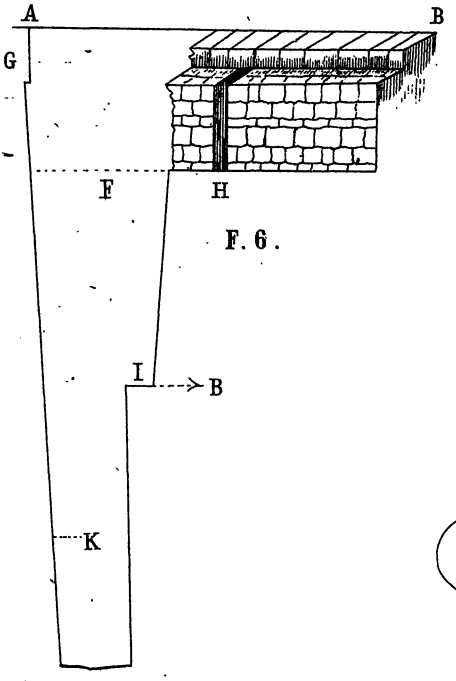

F. 6.

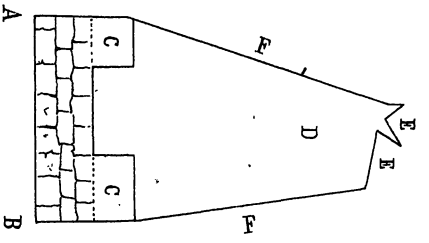

F. 3.

F. 5.

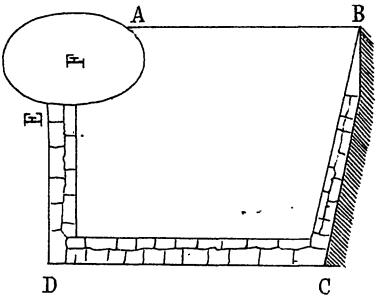

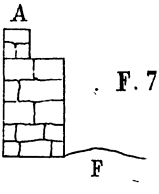

F. 7.

Echelle de 7 c. Mètres.

1 2 3 4 5 6 7 Mètres

Lith. Hublet, Niort

Hosted by Google

Hosted by Google

ÉTAT

DES NOBLES DU POITOU

A l'occasion de l'aide extraordinaire offerte par eux à F. de la Tremoille, Commissaire général du Roi en Poitou et Saintonge, pour le rachat de la rançon du Roi François Ier, après la bataille de Pavie (janvier 1529),

PAR H. RAVAN,

ARCHIVISTE HONORAIRE DES DEUX-SÈVRES.

Tout récemment, en glanant dans les manuscrits que possèdent les Archives de la Préfecture des Deux-Sèvres, auxquelles nous appartenons par d'honorables attributions, nous avons été assez heureux d'y découvrir un document qui offre beaucoup d'intérêt puisqu'il se rattache à l'histoire du Poitou. Voici le fait :

A peine François Ier, roi de France, né en 1494, fils de Charles d'Orléans et de Louise de Savoie, successeur en 1515 de Louis XII, mort sans enfant mâle; à peine, disons-nous, eût-il entre les mains les rênes de l'État qu'il se mit à la tête de son armée et entra dans le Milanais, pour faire valoir sur ce pays les droits de Valentine Visconti, sa grand-mère. Dès l'année 1515, il tailla en pièces, à la bataille de Marignan, les Suisses qui s'opposaient à son entrée dans le duché.

Ce prince, moins heureux dans la journée du 24 février 1525, perdit la sanglante bataille de Pavie. Fait prisonnier, il remit son épée à Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, commandant général des armées impériales; celui-ci la reçut à genoux et, après lui avoir baisé les mains avec le plus grand respect, il le fit conduire

Hosted by Google

à Madrid. Le 14 janvier 1526, ayant obtenu sa liberté, il céda à Charles-Quint le duché de Bourgogne, le comté de Charolais, les seigneuries de Noyers et de Châtel-Chimay, et lui promit pour rançon deux millions d'écus d'or au soleil, renonçant en outre à ses prétentions sur Milan, Naples et Gênes.

Le roi, en annonçant à sa mère, régente, les tristes résultats de ce funeste combat où fut répandu le plus pur sang de la France, puisqu'il coûta huit mille hommes tués sur le champ de bataille ou qui moururent de leurs blessures, commença par ces mots : « Tout est perdu, fors l'honneur! »

A la suite de ce déplorable désastre, le peuple français, qui avait admiré dans François Ier les qualités d'un grand roi : prudence, bravoure, générosité, franchise, bonté et surtout fidélité à sa parole, lui témoigna bientôt les plus vives sympathies; en conséquence, le clergé, la noblesse, la bourgeoisie et la magistrature offrirent de payer la rançon du roi, de ce monarque qui fut le protecteur des savants et qui, par là, mérita le surnom de Père des lettres.

Parmi les offres de rachat qui furent faites dans toute la France, nous signalerons avec bonheur celles dont les nobles et la bourgeoisie du Poitou et de la Saintonge firent hommage à F. de la Trémoille, commissaire général du roi dans ces deux provinces.

Le cahier authentique (1) qui consacre les dons faits est écrit en

(1) Dans une des séances de la Société de Statistique, tenue en 1850, M. Alphonse Frappier fit part à la Société de la découverte qu'il venait de faire à l'hôpital, d'un manuscrit sur parchemin contenant les déclarations d'un grand nombre de nobles et bourgeois de Niort et des environs, au sujet des revenus des biens qu'ils tenaient en fiefs et arrière-fiefs. Ce manuscrit, réclamé peu de temps après par l'autorité préfectorale, fut remis aux Archives départementales, où les hommes honorables chargés de ce précieux dépôt, prirent la peine de déchiffrer le vieux manuscrit, dont l'existence avait été révélée.

Par le contenu du document en question, on voit qu'il s'agissait, en 1529, du recouvrement de la dixième partie du revenu des biens que les nobles et bourgeois de la sénéchaussée de Niort tenaient en fiefs et arrière-fiefs, et cela pour acquitter la rançon que François Ier avait promis de payer à Charles V, qui, en 1526, lui avait rendu sa liberté, tout en gardant ses fils en ôtage.

(Note de l'Éditeur.)

Hosted by Google

écriture cursive minuscule du XVI^e siècle, sur beau vélin parfaitement conservé; il contient 74 feuillets. Nous en transcrivons un extrait :

5 FÉVRIER 1529.

Les commissaires désignés par le sieur de la Trémoille (1) mandirent à tous nobles, gentilshommes et autres, tenant fiefs à moyen ou sans moyen, de venir prêter serment de la valeur de leurs revenus en cet ordre :

Ceux des châtellenies de Niort, Bennets, Fors, Prahecq, Celles et la Faye-Montejan, à Niort, le 8 février.

Ceux des baronies de La Lande et Chapelle Themer, à Sainte-Hermine, le samedi 12.

Ceux de la vicomté d'Aulnay, et châtellenies de Dompierre Fontaines et des Gours, le jeudi 17, à Chizé.

Ceux des châtellenies de Chef-Boutonne, Couture, La Péruse, à Chef-Boutonne, le 21.

Assignant en même temps les procureurs et les justiciers des terres seigneuriales pour avoir d'eux renseignements.

NIORT, 8 FÉVRIER.

	Revenus.	Dixièmes.
M. Olivier Roy, procureur de Jean Gislier, escuyer sieur de la Villedieu de Combles, tuteur de ses neveux, fils de défunt Fr. Gislier, esc. s^r de Saint-Georges de Longepierre et D^lle Loyse de la Rochechaudry, revenu de.....	100£ s	10£ s d
Jeh. de Puygirauld, s^r de Melziart et escuyer.....	15	30
Jacques de la Fousse, escuyer s^r de Marigny et de la Groichière...	80	8

(1) Loys Duboys, esc^r s^r des Portes; Ant. de la Faye, ch^r s^r de Loubigné; Guy de Villiers, s^r de la Mothegenouillé; Fr. Guilhem, s^r de l'Autremond.

Hosted by Google

	Revenus.		Dixièmes.		
Antoine Guyteau, escuyer sr de la Touschepoupart.....	25£	s	£	50s	d
Yvon de Thury, escuyer sieur du du Treuil.....	50		5		
Alexandre Goullard, escuyer sr de Lasalle, conjointement avec Dlle Parthenay, sa mère.....	20			40	
J. Prévost, escuyer.....	20			40	
J. Boutheroue, escuyer.....	7	10		14	6
Guille Baudouyn, escuyer.....	5			10	
J. Morice, escuyer.....	5			10	
J. de Gascougnolle, escuyer sr de la Taillée.....	60		6		
Fr. Fouchier, escuyer.....	15			30	
J. Baudouin, bourgeois de Nyort, seig. de Lesson.....	15			30	
Le procureur de Fr. de La Roche, escuyer sr de la Rochecolombier..	10			20	
La châtellenie de Fors.....	400		40		
Jacques de Loubeau, escuyer sr de Ste-Ruhe.....		30		3	
Pierre du Vivier de Notre-Dame de Celles.....		10			12
Canthin Despré, E.....	15			30	
Eutrope Mullot de Fors.....	10			20	
Bertrand Helye, E. seigr de la Roche Esnard.....	70		7		
J. Robert, E. sr d'Antes.....	5			10	
Ysabeau de Lavergne, veufve de Ambroise Toustemps, bourgeois de Nyort et seigneur de Chamaillard.	20			40	
Huguet Bizart, b. de Nyort....	6			12	
Ant. Bourguignon, eschevin de Nyort, seigneur de la Grange....	15			30	
Messire Jean Roau, prêtre, au					

Hosted by Google

	Revenus.		Dixièmes.		
nom et comme procureur de damoiselle Marguerite Girard, veufve de Bertrand Parthenay, escuyer seigneur de l'Espinée.....	10£	s	£	20s	d
Nicollas Baudouyn, escuyer seigneur de la Voulte.....	16			32	
M. Ant. Pommyer, praticien en Cour Laye.....	5			10	
Fr. Maboul, eschevin de Nyort, seigneur de Riberays-les-Nyort...	20			40	
Pierre Cossin de Cherveux....	10			20	
Le seig. d'Espanes, en la paroisse de Faye-sur-Ardin.....	10			20	
Guille Gentilleau, bourgeois de Nyort.....	30			60	
Pierre Gentilleau, idem....	5			10	
Mre Nycollas Gentilleau, prêtre, curé de Riberays.					

JEUDI, 10 FÉVRIER.

Glle Veille Seigle, E. seigneur de Ratquidort et des Jacquetières, lieutenant du sénéchal de Poitou au siége de Nyort.....	100£	s	10£	s	d
Me François Perrin, seigneur de Bretignolles et eschevin de Nyort, tant en son nom que comme tuteur de Renée et Françoise Perrins ses nyepses.....	25			50	
Guille Tarquex, seigneur de Boysbretier et Guille Tarquex, esleu en Poitou et seigneur de la Règle....	350		35		
Sire Estienne de Villiers, seigneur de Prinssays, eschevin de Nyort.....	200		20		

Hosted by Google

	Revenus.	Dixièmes.
Me Jacques Laurens, licencié en lois juge prévost de la chastellenie de Nyort pour le Roy.....	20£ s	£ 40s d
Me Jehan Berthelin, licencié et seigneur d'Aiffres en partie et eschevin de Nyort.....	50	5
Me Jehan Bastard, licencié en lois, avocat du Roy au siége de Nyort, eschevin d'icelle ville, seigneur dela Raymondière.....	70	7
Fr. Cart, comme procureur de messe René de Puyguyon, chevalier seigneur de Cherveulx.....	50	5
René Mareschal, escuyer, fils de Nycolas Mareschal, escuyer seigneur des Ardyas, au nom et comme procureur de son père et de damoiselle Poncete Ouvrarde sa mère.	12	24
Le dict R. Mareschal, au nom et comme procureur de Nycollas Prévost, seigr de Sallydieu.....	40	4
Le dict au nom et comme pr. de Charles de Rynecourt, escuyer seigneur de la Motte Orson.....	15	30
Messire Guille Gasteau, prestre, demeurant à Cherveulx, comme procureur de Dlle Marguerite Vigier, dame de Seneuil et de Lacroix Exouldun, veufve de feu Joachin Deffrancs, seigneur des dits lieux.....	20	40
Anthoine Macé de Coullon.....	20	40
Loys Macé de Coullon.....	5	10
Loys de Maillé, escuyer sr de l'Aleu.....	10	20

Hosted by Google

	Revenus.	Dixièmes.
Jehan Morice, escuyer s[r] de Ponzanneau de Prahecq.....	5£ ſ	£ 10ſ ₰
Maître Gilles Buignon, seig[r] de Bourgery.....	5	10
Pierre Mygault, comme procureur de dame Bertrand Decluy, vefve de feu messire Georges Guyteau, chevalier seigneur de Faye-sur-Ardin.....	10	20
M[e] Jehan Pelletier, licencié en loix, s[r] de la Tranchée.....	10	20
Thomas Laurens, bourgeois de Nyort, seig[r] du Vivier-les-Nyort..	20	40
Jehan Yndre, escuyer.....	5	10
Jehan de la Ronce, bourgeois de Nyort.....	10	20
Jehan Vernon, escuyer seigneur du Mazeau.....	20	40
M[e] Anth. Picard de Prahecq...	40	4
Jehan Baudin, seigneur de Coustez et bourgeois de Niort, pour le fief de la dite seigneurie des Coustez, appelé vulgairement le fief des Ayjettes.....	15	30
Anth. de La Faye, escuyer seigneur de la Touscholle.....	40	4
Loys de Ponthieux, escuyer seigneur de Gaillard.....	50	5
Mathurin Symonnet, de Prahecq.	20	2
Guill[e] Robert de S[t]-Symphorien.	30	3
Pierre Garnaud, de Fors.....	10	12

DU 11 FÉVRIER, A FONTENAY-LE-COMTE.

Jean Prévost, escuyer.....	50£ ſ	5£ ſ ₰
Toussaint Chevalier, escuyer..	15	30

Hosted by Google

DU 12 FÉVRIER, EN L'HÔTEL DE P. CHASTAIGNER, ESCUYER, RECEVEUR DE SAINTE-HERMINE.

Châtellenies et Baronnie de la Lande et Chapelle-Themer.

	Revenus.	Dixièmes.
Pierre Chastaigner, escuyer, comme procureur de messire René de Montaulzier, chevalier seigneur de la Charoulière.....	5£ ſ	£ 10ſ ℞
Mathurin Tabary, demourant à la Chapelle-Themer.....	20	40
Le dit Tabary, comme procureur de Thomas Prévost, escuyer.....	30	60
Ledit, comme procureur de Jehanne Mauclerc, damoiselle, femme de Fr. Audays, escuyer seigneur de la Maison Neuve.....	4	8
Messire Jehan Faureau, presbtre à la Chapelle-Themer.....	30	3
Mathurin Richier, escuyer seigneur de Veille Mothe de Thyre..	20	2

DU 13 FÉVRIER.

Jehan Dorin, escuyer seigneur de Ligné.....	20£ ſ	£ 40ſ ℞
Messire Jasques Prestreau, presbtre, demourant à Sainte-Hermine, lequel a affermé *in verbo sacerdotis*.	10	20
Mathurin Aymer, es. de la paroisse de la Chapelle-Thireuil....	30	3

DE NIORT, LUNDI 14 FÉVRIER.

Mathurine Pasturelle, vefve de de feu noble homme Anthoine Ve-

Hosted by Google

	Revenus.	Dixièmes.
zinet, seigneur de Martigny et eschevin de Nyort.....	50£ s	5£ s ₰
Me Foucques Baudouyn, escuyer, demourant à Niort.....	8	16
Bertrand Picher, escuyer seigneur de La Tauche.....	5	10
André Micheau, de Nyort, seigneur de Vyron.....	20	40
Léon Bouhyer, bourgeois de Nyort, seigneur de Vezausny....	60	6
Ymbert Rocheneuil, seigneur de Verruye, demeurant à Niort.....	8	16
Mathurine Pasturelle, vefve de feu noble homme Anthoine Vezinet, dame de Martigny, pour son beau-frère Robert Vezinet, absent du pays.....	20	40
Me Fr. Faudry, greffier ordinaire du siège de Nyort.....	15	30
Me Bernard Arouhet, notaire royal demeurant en ceste ville de Nyort.....	8	16
Me Toussaint Meslier et Collecte Maynard, de Nyort, pour la métayrie de la Meslezerie, sous la seigneurie de Boybretier.....	50	5

DU MARDI 15.

Me Bertrand Laydet, licencié en loix, seigneur de la Jousle et lieutenant particulier au siège de Nyort.	50£ s	5£ s ₰
Perrecte Laydet, damoiselle, vefve de feu Me Guille Béchillon, escuyer, seigneur d'Isle Reau, pour plusieurs terres en divers ressorts.	60	6

Hosted by Google

	Revenus.	Dixièmes.
Dᵉˡˡᵉ Loyse Royrand, vefve de feu Jacques Béchillon, escuyer, seigneur d'Isle Reau.....	80£ ſ	8£ ſ ℞
Pierre Bernard, pelletier, de Nyort.....	50	5
Jean Chabot, marchant de Nyort.	12	24
Fr. Pugnard, bourgeois de Nyort.	10	20
Pierre Bastard, marchand de Nyort.....	10	20
Mᵉ Jacques Jacquelin, escuyer de Nyort.....	30	3
Jean Clert, bourgeois de Nyort..	40	4
Mᵉ Math. Jouslard, bachelier ès loix, procureur de honneste femme Françoise Bouhier, sa mère vefve de feu sire Jehan Jouslard, seigneur de Pranzac, eschevin de Nyort....	60	6

DU 17 FÉVRIER A CHIZÉ, EN LOUSTEL DE Mᵉ JEHAN BRESDOND, OU PEND L'ENSEIGNE DES TROYS ROYS.

Vicomtés d'Aulnay.

Chastellenies de Dompierre, Fontaine et des Gours.

Phelippe Cambel, escuyer seigneur du Courgnoller et archier de la garde escocesse du corps du Roy.	12£ ſ	£ 24ſ ℞
Anth. Guerin, greffier de Dompierre sur Boutonne.....	60	6
Pierre Arnault, de Saint-Jean de Marigny, procureur de Jehan Richard, escuyer, seigneur de Villebaron et d'Amberat, en partie...	40	4
Le dit Arnault, en sa personne..	20	2
Loys de Félix, escuyer seigneur		

Hosted by Google

	Revenus.	Dixièmes.
de Vinax comme procureur de damoiselle Marie de la Magdelaine, dame de Villemorin.....	60£ s	6£ s d
Me Guille Herne, bachelier ès droit, à Chizé.....	40	4
Loys de Félix, escuyer seigneur de Vinax.....	15	30
Messire Jehan Vezin, presbtre à Chizé.....	40	4
Jehan de Lézignac, escuyer seigneur de Conguyon et du Breuil..	50	5
Phelippes Gazeau, escuyer seigneur des Fontaines.....	25	50
Philippes Lymousin, receveur de Monsieur Anth. de la Rochechaudry, chevalier seigneur de Brie...	50	5
Placide de Toutessain, escuyer seigneur de Comtre.....	40	4
Me Bertrand Fourré, escuyer, bailli d'Aulnay, comme procureur de damoiselle Loyse Laydet, sa mère, vefve de feu Me Pierre Fourré, escuyer avouant au nom de ses enfants.....	80	8
Jehan Belin, escuyer seigneur de Puyreau.....	40	4
Jacquette Audonyne, damelle dame de Beaupuy.....	55	5 10
Bernard Bouhyer, d'Aulnay...	5	10
Loys de Merycourt, escuyer seigneur de la Maison Neuve, comme procureur de damoiselle Loyse de Beaumond, dame de Fontaynes...	600	60
Frère Christophe Arthur, prieur de Villemorin, comme procureur		

Hosted by Google

	Revenus.	Dixièmes.
de Jehan Arthur, escuyer seigneur des Vallées.....	6£ ſ	£ 12ſ ℔
Patris de Cumond, escuyer seigneur de Chantemerlière.....	50	5
Anth. Cherpentier et Perrine Crouzille, veſve de feu Loys Jouslain, comme tutrice de sa fille...	35	70
Jacques Gougeau (de Romazie), receveur audit lieu pour Fr. Desquars, escuyer seigneur de Romazie.....	30	60
Anth. Cherpentier de la Villedieu d'Aulnay.....	21	42
Guischard Gaultier, à Aulnay..	40	4
Hélies de la Tour, escuyer seigneur de la Rivière.....	10	20
Pierre Fromentin de St-Mandé.	15	18
Jeh. Buffeleschaptz, J. Guillon et P. Bastard de Fontaynes.....	5	10
Estienne Petit des Eglises.....	20	2
Jeh. de la Tour, escuyer seigneur d'Amgles.....	20	40
Loys de Merycourt, escuyer seigneur de la Maison Neuve.....	10	20
Jeh. Martineau et Collas Guenault, de Cherigné.....	70	7
Pierre de Corbigne, à Fontayne.	60	6
Loys de Merycourt, pour Hutin Roy, escuyer seigneur du Pas des Housches, absent.....	50	5
Jehan et Mery de Vezins d'Asnières, Messre Loys Main, presbtre de Paizay-le-Chapt et André Raoullet.....	13	26
Hillayret Couldret de Roma-		

Hosted by Google

	Revenus.		Dixièmes.		
zière, comme receveur de Jehan de la Tour, escuyer seigneur de Cerfs, absent du pays.....	£ 50	ſ	£	5 ſ	℔
Guill[e] Moreau, demourant es Eglises.....	50			5	
Jeh. de Curzay, escuyer seigneur de la Charrière.....	15			30	
Mathurin Trelet, marchant à Chizé.....	20			40	
Pierre de la Place, escuyer seigneur de S[t]-Méard.....	35			70	

DU VENDREDI 18 FÉVRIER, A CHIZÉ.

Jehan Prévost, escuyer seigneur de la Roche de Bruslain.....	40£	ſ	4£	ſ	℔
Loys de Ponthieux, escuyer seigneur de Grand-Fief.....	30			60	
L. de Ponthieux, comme procureur de L. de Ponthieux, seigneur des Touches et des Granges.....	90		9		
L. de Ponthieux, seigneur de Grand-Fief, comme procureur de Messire Pierre de Ponthieux, presbtre, seigneur temporel du Breuil-de-Chyvres, lequel a déclaré en l'âme de Mess. Pierre.....	60		6		
M[e] Jeh. Bresdon, bachelier ès droit, juge ordinaire de Dompierre-sur-Boutonne, comme procureur de Jehanne du Chastenet, dam[elle] vefve de F. Jehan Duchesne, escuyer seig[r] de Vernelles, tutrice..	8			16	
Jeh. Boytet de Nesre.....	5			10	
Jeh. Pellot, marchant en l'île de Marant.....	50		5		

Hosted by Google

	Revenus.		Dixièmes.		
Georges Danguen, à St-Martin-de-Brenegouhe, greffier de Chizé, comme procureur de Me Loys Guychard, presbtre, seigneur du dit Brenegouhe.....	40£	s	4£	s	d
Bertrand Berthounier et Th. Myrand.....	7		14		
Pierre Bobin.....	20		2		
Loys Bemest de Lobeau, demourant à Salles-les-Aulnay.....	30		3		
Micheau Giranet, de Villemorin.	30		3		
Guille Corbin, à Aulnay.....	10			12	
Jeh. Raoul, comme procureur de dlle Loyse de la Rochebeaucourt, dame de Paillé, tutrice des enfants de feu Guyon de Montbrun et d'elle.	50		5		

LUNDI 21 A CHEF-BOUTONNE.

Châtellenies de Chef-Boutonne, Couture, La Péruze.

Me Pierre Baudouyn, à Coustures, comme procureur de Geoffroys de Beauchamps, escuyer, seigneur de Sounyne.....	10£	s	£	20s	d
Anth. Berry, escuyer seigneur de la Faye de Coutures.....	30			60	
F. de Bellabre, escuyer seigneur de Guydière.....	6	10		13	
P. Baudouyn, pour lui et ses parsonniers.....		60		6	
Guyot Girard, escuyer seigneur de la Touscherolle de Javarzay...	10			20	
Loys Bery, escuyer seigneur en partie de la Faye.....		40		4	

Hosted by Google

	Revenus.		Dixièmes.		
Jeh. de la Tousche, escuyer seigneur des Deffans.....	5£	10ſ	£	11ſ	⅋
Morice Gervays, paroisse de Cherbonnière.....		20		2	
Fr. Turpault, greffier de Javarzay.....	6	10		13	
Dame Johanne de Beaumond, dame de Chief-Moutonne et de la Chaumière, vefve de Messire Germain de Bonneval, chevalier seigneur du dit lieu et gouverneur du Lymousin.....	503		50	6	
Jehanne Gislier, damoiselle, dame de S^t^-Martin-d'Entraigues, tutrice de ses enfants, et vefve de J. de Ponthieux, escuyer.....	50		5		
Catherine Vasselotte, damoiselle, femme de Fr. de Bombelle, escuyer absent.....	5			10	
Messire Fr. de Lezay, presbtre, demourant à Ardilleux, receveur du dit lieu, pour dame Marguerite de Rochechouard, vefve de F. Jeh. Cleret, Vivont, seigneur d'Ardilleux.	10			10	
Ant. Turpin, escuyer, seigneur de la Bataille.....	100		10		
Ant. Turpin, comme procureur de M^e^ J. Turpin, son père, seigneur de Bouyn.....	5	5		10	6
Mess^e^ Fr. de Lezay, comme procureur de M^e^ Loys Juiller, bachelier ès loix.....	5	5		10	6
Fr. Meryauld, escuyer, fils de Jehan Meryauld, escuyer, seigneur de Nyzeau.....	5			10	

Hosted by Google

	Revenus.	Dixièmes.
Jeh. Martin, procureur de J. de Poix, escuyer, seigneur de Saint-Romans.....	15£ ſ	£ 30ſ ℈
Messe Guille Arnoul, presbtre et J. Arnoul, demourant à Beauregard, paroisse de Loubigné.....	5	10
Me Léger Aguillier, bachelier ès-loix.....	12	24
Jacob de Lezay, demeurant à Ardilleux.....	5	10
Jacob de Lezay, demourant à Ardilleux.....	7	14
Fr. de Lezay, receveur de Philippes Girard, escuyer, seigneur de la Popullière.....	25	50
Marc Leau, à Chefmoutonne...	60	6
Anth. Jehan et Fr. Sermentons, à Chef-Boutonne.		

MARDY 22 FÉVRIER.

Me Jeh. Leroux, bachelier ès lois, juge de Chef-Boutonne, comme procureur de Jehan Girauld, escuyer, seigneur de Fregenoil, et de Cathérine de Nuchèze, sa femme..	80£ ſ	8£ ſ ℈
J. Leroux, procureur de Mathurin de Lastre, escuyer, et damoiselle Cathérine de Mathefelon, sa femme.....	25	50
Anth. Alleu, escuyer, seigneur de Soin.....	30	60
Jacquette Maynard, vefve de P. Tesquel.....	4	8
Christofle Bagner, à Javarzay..	40	4

Hosted by Google

	Revenus.		Dixièmes.		
Messe Fr. Bouchon, presbtre, comme procureur de Helyot de Mazenil, escuyer, seigneur de Breth.	5£	s	£	10s	d.
Me Laurent Guytard, de Nyort, comme procureur de Jehan Lymosin, escuyer, seigneur de Boinldron.	10			20	
Ledit Guytard, comme procureur de Dlle Robinette Lemozin, dame de la Mothe de Thire.....	5			10	
Jehan Jumelot, escuyer, seigneur de la Tallonnière.....	15			30	
Jehan Gaultier, à Javarzay....	5			10	
Est. Gaultier.....		30		3	
Messire Michel Gardoys, presbtre, procureur de damoiselle Charlotte Coursière, vefve de F. Jean Chambre, escuyer, seigneur du Festes.....	30			60	
Jullyen Lucas, d'Ardilleux....		50		5	
Olivier Aulpin, de Javarzay...	6			12	
Loys Martin, escuyer, fils de feu Anth. Martin, escuyer, seigneur de Paysay en Chapt, tant en son nom, que comme procureur de damoiselle Marguerite de Lestang sa mère, et de Florence de Barre, son ayolle.....	20			40	
Marie de Mathefelon, damoiselle, dame de Varenne.....	15			30	
Me Jean Leroux.....	7			15	
Me Denys Paris et Messire Durand Gahy, presbtre, procureur fiscal général et receveur de la chastellenie de Dompierre sur Boutonne.....	200		20		
Le dit Denys, comme procureur					

Hosted by Google

	Revpnus.		Dixièmes.		
de Me Laurent Pitard, de Saint-Jean-d'Angély.....	5£	ſ	£	10ſ	℈
Pierre Crestin, de Coustures..		10			12

Du jeudi 3 Mars, a Nyort.

Jeh. Goybault, receveur et procureur de Messe Fr. de Rochechouart, chevalier, seigneur de Champdeniers et Javarzay, chambellan du Roy.....	921£	15ſ	92£	3ſ	6℈
J. Goybault, procureur de Messe Geoffroys Bernard, de Champdeniers.....	23	15		47	6
P. de la Lande, escuyer, seigneur de la Gicoutault, comme procureur de damoiselle Jacquette Bonnyne, vefve de feu Loys Vallentin, escuyer seigneur de Saint-Maixent.....	40		4		
P. Grauldeau, bourgeois de Nyort.....		40		4	
Me Jacques Berland, licencié en loix, maire et capitaine de Nyort, procureur du Roy au dit siége, comme procureur de Guillemecte Roux de Poictiers, sa belle-mère...	123		12	6	
Le dit Me Jeh. Berland.....	138		13	17	8
Au dit Saingnon, bourgeois de Nyort.....		50		5	
Me Jehan Jau, licencié en loix, substitut du procureur du Roy à Nyort.....	45		4	10	
Et comme tuteur de Cathérine Jau, sa sœur et ses frères et en sus.	20		2		
P. Dupin.....	15			30	

Hosted by Google

	Revenus.	Dixièmes.
Anth. Mangou, marchant de Nyort.....	5£ s	£ 10s ℞
Me Le Guytard, comme procureur de Jehanne de Croizet, et damoiselle vefve de feu Messire Nycollas Prunauld, de Cousture....	30	3
P. Mauduyt, escuyer, seigneur de Chamyn.....	10	20
Fr. Hurtebize, bourgeois de Nyort.....	15	30
J. Hurtebize, bourgeois de Nyort, seigneur de la Vergne.....	15	30
Lyonne Boyot, à Bennetz.		

Du Lundi 7 Mars.

Me Guillaume Roy, tant en son nom que comme procureur spécial de Marguerite Refande, vefve de F. Jehan Leblanc et de ses enfants....	55	5 10
Les curateurs de P. Leblanc (v. à Fontenay-le-Comte).		

Du 9 Mars.

Jeh. Pyron, de Bennetz.....	50	5

Du Jeudy, 10 Mars.

Me Bonnaventure Billard, licencié ès-loix, tant pour lui que pour sa belle-mère Cathérine Sacher...	15	30
P. Durand.....	5	10
Jeh. Roy l'esné, de Fontenay la Baptie.....	10	20
Guille Clert, bourgeois de Nyort.	15	30

Hosted by Google

	Revenus.	Dixièmes.
Jeh. et Loys Goullards, escuyer, seigneur de Marsais.....	150£ s	15£ s ℈

Du Samedy 12 Mars.

Hillairet Argnault, de Fonteneilles.....	30	3	
Guyot-Jolly, de Lussay.....	13		15
P. Desprez et Georges Sycard, de Lussay.....	30	3	
André Roy et Loyse Texier...	5		6
P. Jolly.....	20	2	
André Usseau.....	3		3
Jeh. Jolly.....	20		2
Jeh. Rochère, de Saint-Martin-d'Entraigues.....	5	10	
Guille Veyrer.....	60	6	
P. Dupuys.....	60	6	
P. Blays et Est. Beynard.....	20	2	
G. Duboys.....	60	6	
P. Tafforin.....	15		18
G. Roy, de Lussay.....	10		12
Ant. Jousseaulme.....	5		6
Messire Fr. Blay, presbtre....	10		12
Brix Sabion et Nollet Chemier.	5		6
Benest Joly.....	15		18
P. Lesgre, de Lussay.....	10		12
Philippon Boucquault.....	10		12
J. Mynagier.....	20	2	
Jeh. Girauldelle.....	15		18
Thomas Roy et Est. Boucquault, de Lussay.....	5		6
Jeh. Cornu.....	15		18
Messire Georges Pynet, presbtre de Lussay, comme procureur de			

Hosted by Google

	Revenus.			Dixièmes.		
Dlle Jehanne de Lesygnac, vefve de feu Jacquier Rochier, escuyer, seigneur de la Fontayne, tant en son nom que comme tutrice de Jacques et Bertrand Rochier, ses enfants.	5£	s	£	10s	℔	
Me J. Pynet, pour lui et ses parsonniers		30			3	
Jacques de Naydes, à Lussay		40			4	
Jeh. Gaultier, à Javarzay		40			4	
Messire Benest-Joly, prebstre, pour luy et ses frères	20			40		
Messire Jullyen Deschamps, prebstre, pour lui et ses sœurs		60			6	
Est. de Fleury, de Cousturettes, paroisse de St-Martin-d'Entraigues.		40			4	
Jeh. Bousleau		2				3
Marguerite Fleurye de Coustu-rette		40			4	
Guille Ybourg		10				12
Guille Amgle		30			3	
Lyot Maynard		2				3
Fr. Martineau		20			2	
Georges Sycard, à Lussay		2				3
Me Jeh. Tauffes, prebstre à Saint-Martin		5				6
P. Potier, à Javarzay		10			12	
N. Chenier		5				6
P. Gala de Fontenilles		10			12	
Philippon Boucquault		5				6

Du 16 Mars.

Jeh. Goybault de Champdeniers, comme procureur de René de la Rochefacton, escuyer seigneur du dit lieu et de Fainville	150£	s		15£	s	℔

Hosted by Google

	Revenus.	Dixièmes.
Anne Prévost, vefve de Estienne Thibault, bourgeois de Nyort.....	10£ ſ	£ 20ſ ℈

Du Lundi 28 Mars.

Me Jacques Berland, escuyer seigneur de St-Médard, mayre et cappitaine de Nyort, procureur du Roy, au dit siége, comme procureur de R. P. en Dieu, Messire Geoffroy d'Estissac, evesque de Maillezais, seigneur à tiltre de hoirrye des chastellenies de Coullonges-les-Royaulx et des seigneurs de Sazay, Aygnes, et moitié de Tourtron...	800£ ſ	80£ ſ ℈
Me Jean Berland, comme procureur de haut et puissant Messire Jacques de Daillon, chevalier, baron seigneur du Lude, Brienczon, Saulterre, conseiller et chambellan ordinaire du Roy, et senneschal d'Anjou, avoue tenir avec les seigneurs de Mallycorne, de Sarrant, dame de Latour et autres.....	619	
Et pour la dixième partie de la moitié pour le dit Daillon et Latour.		30 17
Lyonne Boyot, receveur de la chastellenye et seigneurie de Bennetz, pour dame Françoise de Maillé, dame du dit lieu, vefve de feu Messire Jeh. seigneur d'Aumont, chevalier.....	300	30
Me Jacques Yver, lieutenant ès loix, seigneur de la Bigoterie, et eschevin de Nyort.....	70	7

Hosted by Google

	Revenus.	Dixièmes.

JEUDY DERNIER DE MARS.

Me Jehan Mauduyt, presbtre chanoyne de Saint-Jullien de Surgères, comme procureur de Me Jacques Leroy, de La Rochelle.....	40£	ſ	4£	ſ	ϑ

NOBLES DÉCLARÉS PAR LES FABRIQUEURS.

Loys de Barbezières, seigneur d'Estrades (paroisse de Coutures).

Le seigneur de Ribemond (paroisse de Vinax).

J. de la Magdelaine, escuyer seigneur du Brueil.

Meslemault (paroisse de Saint-Martin-d'Aulnay).

P. Brun, escuyer (paroisse de Salles, vicomté d'Aulnay).

Le seigneur de Valladin (paroisse de Salles, vicomté d'Aulnay).

Loys Fradin, escuyer (paroisse de Paysay-le-Chapt).

La Dlle de Lynier id. id.

Jeh. Ravard, escuyer seigneur d'Oriou.

Ambroise de Granys, escuyer seigneur des Cousteaux.

Messire Philippe de La Rochechaudry, chevalier seigneur de Vernou.

Helyes Le Massacre, escuyer.

Me Jehan Arribat, seigneur de Faulgères.

Mathurin de Saint-Gelais, escuyer seigneur de Paultrot, comme tuteur de ses neveux et sœur, seigneur et dame de Séligné.

Guys de Villiers, seigneur de la Mothe de Genouil et eschevin de Nyort.

H. RAVAN.

6 mars 1862.

Hosted by Google

Hosted by Google

ESSAI HISTORIQUE

SUR L'ABBAYE DE SAINT-MAIXENT ET SUR SES ABBÉS,

Depuis 459 jusqu'à 1791,

PAR H. RAVAN,

Ancien Archiviste du département des Deux-Sèvres.

Hosted by Google

Hosted by Google

INTRODUCTION.

Autrefois, lorsqu'on écrivait l'histoire du passé, on puisait ses inspirations dans des répertoires apocryphes, ou d'antiques fatras dont l'autorité était douteuse. Ainsi, à l'aide de faits groupés dans un ordre nouveau, auxquels on ajoutait des réflexions ingénieuses, des maximes piquantes, on construisait un ouvrage tel quel, ingénieux, amusant, varié, comme le Louis XI, par exemple, de Jean de Troyes, mais on y eût vainement cherché l'exactitude, la réalité et la vérité que réclame un ouvrage historique.

Ces temps sont heureusement loin de nous. Une nouvelle école, née des enseignements des Guizot, des Augustin Thierry, des Villemain, etc., a démontré combien il était dangereux de croire sur parole ces chroniqueurs dépourvus de critique. L'histoire doit être écrite sur des originaux d'où découle l'instruction des âges suivants. Tout de première main, rien de seconde. Telle est la devise de l'annaliste, tel est le programme de l'érudition moderne.

C'est sous l'influence de ces considérations qu'il nous sera permis de parler de la ville de Saint-Maixent, fondée sous la protection d'un antique monastère. En effet, il nous a suffi de lire les documents recueillis par le savant dom Fonteneau sur l'abbaye dont il s'agit, pour apprécier combien la connaissance des chartes qu'il nous a transmises, est indispensable à ceux qui doivent étudier l'histoire de cet établissement religieux. La société du moyen-âge y apparaît tout entière. C'est dans des milliers de pièces et d'actes, émanés de personnes de toute condition et établissant les rapports qui ont existé entre elles, qu'il nous a fallu chercher la véritable physionomie, les intérêts, les passions et les croyances de cette époque. Les renseignements que ces anciens titres contiennent sont d'autant plus précieux, qu'ils ont été écrits sans aucune prétention historique.

Ce n'est pas seulement dans les pièces et dans les actes que

Hosted by Google

nous venons de signaler, qu'il nous a été permis de découvrir les faits relatifs à la grandeur ou à la décadence de l'abbaye, mais encore dans quelques chartes inédites, échappées jusqu'à ce jour au vandalisme révolutionnaire, chartes très-curieuses dont nous donnerons le texte au cours de notre récit (1).

Quand on compte les nombreuses propriétés qui couvraient le sol du Poitou et de l'Aunis, et qu'on se rappelle la splendeur et la puissance des abbés de Saint-Maixent, il est facile de se convaincre des ressources que présentent les chartes qui les consacrent. Plus on remonte à une époque reculée, plus leur importance est grande. Cette assertion porte surtout sur les siècles qui ont été remplis par la domination anglaise.

Mais ce ne sont pas encore là tous les documents historiques que nous avons dû consulter; nous avons trouvé encore d'utiles renseignements dans une notice publiée, en 1846, par A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré, auteur de plusieurs ouvrages justement estimés, notice imprimée à la suite du journal de Guillaume et de Michel le Riche, avocats du roi à Saint-Maixent.

A l'aide des matériaux authentiques dont nous nous sommes entourés, nous pensons que nos recherches permettront à l'antiquaire de pénétrer au sein de l'un des plus importants établissements monastiques du moyen-âge, d'assister à sa fondation, à son administration spirituelle et temporelle, à ces luttes sanglantes que soutinrent les religieux, lorsque apparurent dans le Poitou les sectateurs de Calvin; enfin aux divers évènements qui déterminèrent la présence à Saint-Maixent de Clovis I^er^, de Pépin, roi d'Aquitaine, de Charles VII, ainsi que celle de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, protectrice des doctrines de Luther, et de Catherine de Médicis, dont la politique et l'administration furent si désastreuses pour la France.

(1) Ces chartes n'ont point été rapportées par dom Fonteneau.

Hosted by Google

ABBAYE DE SAINT-MAIXENT.

—

PREMIÈRE PARTIE.

—

FONDATION DE L'ABBAYE.

Parmi les abbayes qui florissaient au dix-huitième siècle dans le diocèse de Poitiers, l'une des plus remarquables était, sans aucun doute, celle à laquelle un religieux nommé Adjutor, originaire de la ville d'Agde (1) avait, en l'an 500, donné le nom de Saint-Maixent. L'histoire de ce monastère offre un grand intérêt, soit que l'on considère l'antiquité de son origine ou les richesses immenses qu'il posséda, soit que l'on envisage les priviléges dont tant de rois le dotèrent, ou enfin les siéges qu'il soutint, les dévastations et les incendies qui tant de fois menacèrent de l'anéantir.

Je crois à propos de rappeler en quelles circonstances fut fondée l'abbaye de Saint-Maixent, quoique plusieurs écrivains aient déjà traité ce sujet : Un pieux religieux du nom d'Agapit, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, ayant été contraint d'abandonner son monastère qu'Attila, roi des Huns (2), avait détruit,

(1) Agde, ville de France, du département de l'Hérault, ancienne colonie fondée par les Marseillais.

(2) Attila, roi des Huns, des Goths, était fils de Bendême; il envahit la Gaule en 451 où il laissa des traces sanglantes de son passage. Soldat courageux, capitaine habile, politique astucieux et rusé, il fut la terreur de ses ennemis.

Hosted by Google

vint en 459 accompagné de quelques moines, chercher un refuge dans la forêt de Vauclair, située sur la rive droite de la Sèvre-Niortaise, et à 18 kilomètres de la ville de Niort. Là, par leurs soins actifs et éclairés, ces pieux cénobites construisirent des cellules et élevèrent dans ce lieu solitaire un oratoire en l'honneur de Saint-Saturnin, évêque de Toulouse et martyr (1).

Sous la direction de ce premier abbé, nous devons faire remarquer que cet établissement ne possédait aucun revenu; dès lors pour pourvoir à la subsistance et à l'entretien des religieux, de même qu'aux frais du culte et aux réparations de l'église, on conçoit facilement qu'ils devaient être nécessairement économes, sobres et laborieux. Bien que les terres incultes qui entouraient la forêt où les moines s'étaient établis, fussent défrichées et fertilisées par eux-mêmes, néanmoins le revenu modique qu'ils retiraient des travaux auxquels ils se livraient journellement, suffisait à peine à leurs premiers besoins. Ils ne commencèrent donc à augmenter leurs ressources que lorsque des étrangers en grand nombre, arrivant de toutes les parties de la France, vinrent dans l'intention de se fixer dans ce saint lieu. Ce fut alors que les religieux leur cédèrent certaines parties de quelques-unes des terres qu'ils avaient défrichées, afin d'y construire des logements; mais comme cette cession se fit à un prix inférieur à la valeur des terrains concédés, les acheteurs s'engagèrent à payer à l'établissement, soit en nature, soit en monnaie poitevine, une redevance annuelle.

Les religieux attachés à cette abbaye étaient de l'ordre de Saint-Benoît. On connaît les grands hommes que cette congrégation a produits, on sait également qu'elle a été très-utile à la religion et aux lettres. La règle des bénédictins de cet ordre, œuvre vraiment philosophique et morale, recommandait entre autres choses les exercices de piété, la culture des terres, les travaux littéraires et l'enseignement.

(1) Au IIIe siècle, saint Saturnin fut évêque de Toulouse. Le pape Fabien l'ayant envoyé dans les Gaules, vers l'an 245, les idolâtres se saisirent de lui, l'accablèrent de coups et l'attachèrent à la queue d'un taureau indompté qui le traîna dans les rues et le fit mourir (257).

Hosted by Google

Parmi les bienfaiteurs qui favorisèrent cette institution naissante, nous citerons plusieurs Souverains qui, soit par piété, soit par politique, s'attachèrent dans le principe de la monarchie, à inspirer à leurs peuples les sentiments de religion dont ils étaient animés. Ainsi ils élevèrent des autels, construisirent des temples, fondèrent des monastères qu'ils prirent sous leur protection, créèrent des bénéfices et firent des libéralités.

Or, les princes qui se signalèrent par des actes de bienfaisance, en faveur de l'abbaye, que nous rapporterons en leur lieu, furent Clovis, roi très-chrétien; Pépin-le-Bref; Pépin Ier, roi d'Aquitaine; Charlemagne (1) qui agrandit noblement et gouverna heureusement la France; les empereurs Louis-le-Débonnaire et Lothaire son fils; Charles le Chauve et Pépin II.

Plus tard, des lettres de *garde-gardienne* ou de protection furent accordées par Philippe-Auguste, Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Long, Philippe de Valois et Charles VII.

Indépendamment des avantages exclusifs dont jouirent ces pieux solitaires, ils furent encore protégés par les divers papes qui occupèrent le Saint-Siège du XIe au XVe siècle. Les souverains pontifes Pascal II, Innocent II, Eugène III, Alexandre III, Grégoire XI, etc., leur octroyèrent de hautes prérogatives.

Mais ces libéralités, ces priviléges, ces prérogatives, accordées par la munificence des princes et par la puissance des papes, ne furent encore qu'une faible partie des bienfaits affectés au monastère. Après les rois, les plus grands seigneurs, ainsi que plusieurs fidèles apportèrent aussi leurs offrandes. Les premiers abbés du couvent, ainsi que ceux qui leur succédèrent par la suite, durent employer tous les avantages qui leur furent attribués, à faire des acquisitions propres à augmenter les propriétés qu'ils possédaient déjà.

(1) Charlemagne mourut d'une pleurésie, le 24 janvier 814, à l'âge de 72 ans, et après un règne de 47 ans. Il fut enterré dans un caveau à Aix-la-Chapelle, avec son épée, son sceptre, son bouclier et divers autres objets précieux. Un collier d'or ayant une émeraude et renfermant une parcelle de la vraie Croix, fut enlevé vers 1805 par Napoléon Ier, lorsqu'il fit ouvrir le tombeau de ce prince, auquel il était comparable, et il fut donné à la reine Hortense.

Hosted by Google

Aux revenus directs que les abbés retirèrent de leurs nombreux domaines, fruits de libéralités publiques et privées, s'ajoutèrent toutes les redevances qu'ils perçurent : cens, dîmes, droits de péage, de passage, etc.; en outre, par suite de concessions accordées par les rois, les papes, les évêques et les seigneurs, l'abbaye put étendre son patronage sur plusieurs églises, prieurés, chapelles, paroisses, ayant sur les uns le droit de collation directe et sur les autres celui de présentation.

Grâce à ces immenses richesses, à ces nombreux priviléges ecclésiastiques conférés aux abbés, leur puissance temporelle égala bientôt leur opulence. Dès le moyen-âge ils comptèrent pour vassaux les plus grands seigneurs du Poitou qui leur rendaient foi et hommage. Parmi ceux-ci, on remarquait Hugues Brun, seigneur de Lusignan; un autre Hugues Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, seigneur de Couhé; Aymard, fils de Hugues, comte de la Marche; Hugues l'Archevêque, seigneur de Parthenay et de Vouvant; Arthur, fils du duc de Bretagne, comte de Richemont, seigneur de Parthenay et connétable de France, etc.

En conférant au monastère toutes ces dotations et de si nombreux priviléges, les princes et seigneurs de ce temps étaient sans doute déterminés par le double motif de la piété et de la politique; car il leur importait d'accorder au clergé régulier une utile prépondérance; mais le résultat dépassa leurs prévisions, puisque les religieux placés dans des conditions si brillantes devaient finir par avoir la haute main sur la direction des affaires spirituelles et temporelles. Mais ces hautes prérogatives, ces sages institutions que le moyen-âge protégea pendant bien des siècles, étant devenues plus tard incompatibles avec les idées professées en 1789, elles furent détruites par la Révolution.

Pour donner une idée plus juste et plus étendue des divers événements qui se sont produits du v^e^ au XVIII^e^ siècle, c'est-à-dire depuis la fondation de l'abbaye jusqu'à sa chûte, en 1791, nous allons diviser notre histoire par époques.

Hosted by Google

PREMIÈRE ÉPOQUE.

—

Depuis l'année 459 jusqu'à l'invasion des Normands en 814 et en 855.

—

AGAPIT, Ier ABBÉ.

459-499.

Nous avons déjà expliqué dans la première partie de notre travail ce qu'était cet abbé, la cause qui avait motivé sa fuite du monastère de Saint-Hilaire de Poitiers et son établissement, avec quelques moines, dans la forêt de Vauclair, par conséquent nous n'insisterons pas davantage; seulement, nous ferons remarquer que, vers l'année 500, il se démit de ses fonctions d'abbé; qu'il vivait en 507, lorsque Clovis vint à l'oratoire, après avoir battu et tué de sa propre main, Alaric, roi des Visigoths (1), dans une bataille livrée à Vouillé, près Poitiers; que si l'époque de la mort d'Agapit nous est inconnue, il est certain qu'il fut inhumé dans l'église de Saint-Saturnin où fut trouvée, en 1099, sa dépouille mortelle.

ADJUTOR, 2e ABBÉ.

500-515.

Au digne abbé Agapit succéda, en 500, Adjutor. Cet homme éminent était de la ville d'Agde. Ses parents que la noblesse distinguait, le mirent sous la discipline d'un religieux nommé Sévère, qui était venu de Syrie se fixer à Agde. Adjutor fit bientôt

(1) Alaric II fut tué de la propre main de Clovis, dans les plaines de Vouillé ou de Voûglé, près de Poitiers, en 507.

Hosted by Google

sous cet habile directeur de grands progrès dans la science des Saints et dans la pratique des vertus évangéliques. Ses talents lui attirèrent d'un côté les applaudissements et le respect des gens de bien, et de l'autre l'envie et la persécution des méchants. Pensant qu'il n'y avait que la retraite et l'éloignement qui fussent capables de le délivrer des uns et des autres, il prit la résolution d'abandonner sa patrie et dirigea ses pas vers le Poitou, attiré dans cette contrée par la réputation justement méritée dont jouissait la mémoire du grand saint Hilaire; il se mit ensuite sous la conduite d'Agapit, auquel l'éclat de son enseignement et de sa réputation de haute vertu, attiraient d'illustres disciples de toute la France et de plusieurs pays de l'Europe. Pour demeurer inconnu et empêcher ses parents et ses amis de venir le troubler dans ses exercices de piété, il changea alors son nom d'Adjutor en celui de Maixent.

Ce nouveau religieux si humble, si mortifié, si plein de charité et si éclairé dans les choses de Dieu, fut bientôt élu par la communauté, aux suffrages de laquelle l'éclat de ses vertus, la fermeté de son caractère, tempéré par une douce charité, le désignaient d'avance.

Dieu, voulant faire connaître combien la conduite d'un serviteur si affectionné lui était agréable, le favorisa du don des miracles. Grégoire de Tours, le père de notre histoire, nous a transmis à ce sujet le fait suivant :

« Il y avait déjà quelques années que Maixent gouvernait son « monastère, lorsque Clovis, roi de France, déclara la guerre à « Alaric, roi des Visigoths, lequel régnait dans une grande partie « de l'Espagne et de l'Aquitaine. En ce temps-là, les moines voyant « un détachement de soldats du camp s'approcher de leur monas- « tère, prièrent leur supérieur de sortir de sa cellule, afin de les « préserver de cette invasion. Comme il tardait à se rendre à cette « prière et leur frayeur augmentant, ils l'obligèrent de sortir. « Alors l'abbé se porta à la rencontre des militaires, comme aurait « fait un médiateur qui aurait voulu traiter de la paix. L'un d'eux « s'approche du vénérable Maixent; mais peu sensible aux repré- « sentations qui lui sont faites, il tire aussitôt sa dague afin de « trancher la tête du saint confesseur, mais la main de l'assaillant,

Hosted by Google

« levée pour frapper, demeure sans mouvement; saisi d'étonne-
« ment et de respect, le soldat se jette à ses genoux pour invoquer
« son pardon. Le bienheureux Maixent, pénétré de son repentir,
« s'empresse aussitôt de frotter le bras malade avec de l'huile
« bénite, et ayant fait le signe de la croix, la guérison fut opérée. »

Cet événement miraculeux sera, sans doute, regardé par certains détracteurs comme peu croyable; quant à nous, nous le considérons comme ayant été inspiré par la toute-puissance divine, au moment où la vie du saint abbé était menacée.

Saint Maixent ayant heureusement fourni la carrière où Dieu l'avait fait entrer, mourut dans son monastère le XXVI des calendes de juillet 515, âgé de 77 ans. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Saturnin. Ses obsèques furent célébrées avec les honneurs, la pompe, la magnificence et les cérémonies religieuses qu'exigeaient son nom et sa naissance; sa dépouille mortelle était précédée par la communauté entière des moines. Ce cortége, silencieux dans sa marche, lugubre dans son appareil, déposa ses restes mortels dans le tombeau qui lui était destiné. Quelque temps après, ces mêmes restes en ayant été extraits, furent déposés dans la basilique du monastère; puis, dans la crainte des Normands dont on redoutait l'invasion, on les transféra dans divers lieux.

Pendant le gouvernement de ce pieux confesseur dont la perte était d'autant plus profonde qu'elle était plus sentie, et d'autant plus sincère qu'elle était générale, il avait nommé neuf officiers claustraux auxquels il confiait la gestion des affaires de l'abbaye; ces officiers étaient l'aumônier, le chantre, le sacristain, l'infirmier, le cellérier, le chambrier, le prévôt et le pitancier. Il avait aussi jeté les bases de l'établissement dont l'organisation avait été confiée à son zèle éclairé.

SAINT LÉGER, 6e ABBÉ.

640-681.

Sur la liste des abbés de Saint-Maixent, ne trouvant, dans aucun document authentique que nous ayons pu consulter, de renseignements sur les religieux qui ont dû administrer le monas-

Hosted by Google

tère de 515 à 640, nous dirons que saint Léger, né en 616, noble Frank, d'une maison très-illustre, fut envoyé fort jeune par ses parents à la cour de Clotaire II, roi de France. Ce prince le mit sous la conduite de l'évêque de Poitiers qui l'ordonna diacre à 20 ans, puis grand archidiacre de son église. Saint-Léger fut ensuite élu abbé de Saint-Maixent en 640, et 6 ans après il fut appelé par la reine Bathilde qui gouvernait alors l'Etat comme régente, pendant la minorité de Clotaire III, fils de Clovis II, pour l'aider de ses conseils dans l'administration des affaires publiques. Il s'acquit une si grande estime à la cour qu'il fut bientôt promu à l'évêché d'Autun et invité à donner des soins au gouvernement de l'Etat. Pendant qu'il s'attirait l'estime et l'admiration de ses diocésains, le roi Clotaire mourut. A l'occasion de cet événement si inattendu, les grands du royaume s'assemblèrent, afin de placer Childéric II sur le trône, bien qu'Ebroïn, maire du palais, employât tous les moyens en son pouvoir pour faire donner la couronne à Thierry, frère puîné de Childéric. Saint Léger se trouva à cette assemblée et obtint qu'Ebroïn fut seulement relégué dans l'abbaye de Luxeuil, au comté de Bourgogne. Childéric retint saint Léger à sa cour.

Ceux à qui la probité de ce prélat ne pouvait plaire, le calomnièrent injustement auprès du roi qui, ayant ajouté foi à ces fausses imputations, le condamna à être renfermé dans le monastère de Luxeuil où était Ebroïn. Le meurtre de ce prince, arrivé en 673, changea bientôt la face des affaires. Ebroïn se rétablit dans son poste sous le règne de Thierry, et saint Léger revint dans son diocèse. Ce fut alors que le maire du palais résolut de se venger de ce saint prélat, qu'il accusa d'avoir autrefois contribué à sa disgrâce; en conséquence, il envoya à Autun Didon et Weimar avec des troupes pour se saisir de sa personne. Le vénérable évêque, n'ayant fait aucune résistance, ils lui crevèrent les yeux et l'enfermèrent dans un monastère.

Deux ans après, Ebroïn le fait venir à la cour et l'accuse devant le roi d'avoir trempé dans le meurtre de Childéric II, qui venait de tomber sous le fer du seigneur Bodillon, accusation qu'il repoussa et dont il n'eut pas de peine à se justifier; mais l'impla-

Hosted by Google

cable Ebroïn, auteur de tous les troubles qui agitèrent la France en 680, le fit décapiter; son corps, trouvé dans une forêt, au diocèse d'Arras, fut enterré dans le village de Sarfingue.

En 681, Ebroïn fut tué lui-même en Neustrie, par un seigneur nommé Hermanfroi, qu'il avait dépouillé de ses biens, fin très méritée par un homme dont le génie turbulent mettait tout en combustion autour de lui et semait partout la discorde.

AUDULPHE, 7e ABBÉ.

681-685.

Pendant que l'abbé Audulphe gouvernait l'abbaye, l'évêque de Poitiers, Ansoalde, parent de saint Léger qu'il considérait comme étant mort pour la foi divine, chargea ce religieux d'aller dans le nord de la France chercher les restes mortels de ce saint martyr, pour les déposer à Saint-Maixent, où il avait été élu abbé. A l'occasion de cette translation, une vive contestation s'éleva entre le clergé d'Autun, dont saint Léger avait été l'évêque diocésain, celui d'Arras sur le territoire duquel il avait été martyrisé si cruellement, et enfin l'évêque de Poitiers, sous lequel il avait été diacre, puis grand archidiacre. Malgré ce débat, le sort favorisa le prélat Ansoalde. D'une commune voix les reliques de saint Léger lui furent accordées et on lui donna la permission de les enlever.

L'évêque Ansoalde chargea de ce soin le vénérable abbé de Saint-Maixent. Celui-ci fit transporter les restes de saint Léger dans son monastère. Des miracles, qui s'opéraient en Artois sur le tombeau de ce saint, continuèrent à suivre son corps en Poitou. Pendant la translation, Audulphe en recueillit quelques-uns et les fit connaître à l'abbesse Ermenane qui l'en avait prié. Dans son récit, cet abbé disait que ces miracles étaient tellement nombreux qu'il y aurait de quoi en faire un volume plus gros que le psautier. A Poitiers on laissa pendant quelque temps les reliques de saint Léger, afin de satisfaire à la dévotion des peuples qui accouraient de toutes parts pour prier sur le tombeau de ce saint dont les miracles avaient eu un aussi grand retentissement.

Les religieux de Saint-Maixent considérant saint Léger comme

Hosted by Google

l'un de leurs principaux abbés, s'empressèrent de recevoir dans leur monastère les restes du saint homme. Mais l'évêque Ansoalde, voulant signaler sa vénération à l'occasion de ce précieux dépôt, fit bâtir une église (1) d'une structure toute nouvelle et tout-à-fait différente des autres construites jusqu'à ce jour. Il vint lui-même en faire la dédicace lorsqu'elle fut terminée, et ordonna que le tombeau de saint Léger y serait placé.

Les recherches que nous avons faites de 686 à 814 n'ayant pu nous faire découvrir quels furent les différents religieux qui administrèrent successivement le monastère pendant cette période, nous nous bornerons à dire que vers 814, les Normands envahirent l'Aquitaine et par suite le Poitou, soumis à l'empereur Charlemagne et à ses descendants, et répandirent partout la désolation la plus profonde dont nos annales aient conservé le souvenir. Les monastères étant surtout en proie à leurs attaques et à leur cupidité, l'abbaye de Saint-Maixent reçut bientôt la visite de ces hordes sanguinaires; à leur approche, l'abbé et ses religieux eurent à peine le temps de se soustraire à leur fureur. Dans leur fuite précipitée, ils ne purent emporter que les restes de leur bienheureux patron et ceux de l'infortuné saint Léger, restes mortels qu'ils transportèrent d'abord en Bretagne, puis en Auvergne où l'on espérait plus de sécurité contre les insultes de ces bandes dévastatrices.

Les Normands, attirés par le riche butin que pouvait leur procurer leur cruelle expédition et encouragés d'ailleurs par le défaut de résistance, se précipitèrent bien vite dans l'abbaye, et après avoir pillé les ornements et les vases sacrés, ils détruisirent cet établissement jusque dans ses fondements.

TETBERG, 9e ABBÉ.

815-824.

Il semblerait que les malheurs arrivés à l'abbaye, les pertes qu'elle avait éprouvées et les dangers que ses religieux avaient

(1) En 1793, cette église fut vendue; en 1846, elle servait de temple aux protestants.

Hosted by Google

courus, auraient dû ralentir le zèle, refroidir la piété des princes et leur faire craindre pour l'avenir de pareilles dévastations de la part de ces barbares, qui ont si longtemps couvert la France de ruines; néanmoins, Charlemagne appela Tetbert, qui était moine au Mont-Cassin (1), pour administrer le monastère de S^{t}-Maixent et y faire renaître la vie régulière. Louis-le-Débonnaire, s'associant aux bienfaits qu'avait répandus son père sur cet établissement, mit, le 18 juin 815, l'abbaye de Saint-Maixent en Poitou sous sa protection, en confirma les biens et domaines, rétablit en 817 les lieux dévastés par les Normands lors de leur première invasion; enfin, accorda aux religieux la liberté d'élire leur abbé.

RAINAUD I^{er}, 10^{e} ABBÉ.

825-828.

Pour ce qui concerne ce monastère, pendant l'administration de l'abbé Rainaud, laquelle ne dura que quatre ans, nous mentionnerons entre autres privilèges ou donations, un diplôme du 22 décembre 826, émané de Pépin I^{er}, roi d'Aquitaine, qui rend à l'abbaye un village nommé Titiacus, que Bernard, comte de Poitou, possédait à titre de bénéfice; un autre diplôme, du 10 octobre 827, des empereurs Louis-le-Débonnaire et Lothaire son fils, par lequel ils mettent sous leur protection l'abbaye, lui restituent une partie de ses biens possédés par des seigneurs séculiers à titre de bénéfice, et rétablissent la discipline régulière; enfin, un dernier diplôme, du 11 janvier 828, du roi d'Aquitaine, confirmatif du précédent.

Les actes de justice que nous venons de signaler, témoignant en faveur des princes qui les ont dictés et ne pouvant que produire d'heureux effets, durent provoquer de la part des religieux, non-seulement le sentiment de leur éternelle reconnaissance, mais encore celui de leurs vives sympathies pour les bienfaits dont ils étaient comblés par la monarchie.

(1) Montagne du royaume de Naples, au sommet de laquelle fut fondée, en 529, par saint Benoît, une abbaye de bénédictins.

Hosted by Google

ABBON, 11e ABBÉ.

828-855.

Sur la liste des abbés de Saint-Maixent figure à la suite de Rainaud, le religieux Abbon, élu par la communauté à une grande majorité. Ce serait lui qui, en 828, aurait reçu dans l'abbaye Pépin Ier, roi d'Aquitaine, qui y serait venu pour assister à la célébration des fêtes de Pâques. Aussitôt son arrivée à la ville, il fut conduit en pompe aux tombeaux de saint Maixent et de saint Léger. Cette cérémonie observée, Pépin prit un bain, conformément à l'usage du temps, puis il fut se revêtir de ses ornements royaux, à cause de la solennité de la fête, et assista aux offices du jour. A son retour de l'église, les moines se jetèrent à ses pieds et Gundacrus, leur prieur, portant la parole, lui exposa le triste état du monastère, qui jouissait anciennement des revenus de plus de quinze mille manoirs et se trouvait alors réduit au revenu du dixième de la dîme d'un millier; que les bâtiments du monastère étaient tombés en ruine et qu'on ne pouvait, faute de bois, réparer les charpentes. Touché de ces doléances, le roi d'Aquitaine ordonna qu'on rendrait aux religieux les domaines qui leur appartenaient, et que l'on fournirait à l'abbaye, en le prenant dans les forêts royales, tout le bois nécessaire pour la réparer.

Le passage de ce prince fut marqué par de nouveaux bienfaits. Les moines, se plaignant d'avoir perdu plusieurs menses ou revenus, le souverain vint à leur aide et répara le préjudice qu'ils avaient éprouvé. Ces actes de bienfaisance se trouvant rapportés dans une notice remarquable souscrite vers 830, par Ebles, comte de Poitou, nous allons en donner la traduction :

« Comme il est connu par la relation des anciens, Pépin, roi « d'Aquitaine, fondateur de monastères, surnommé le Pieux, fils « de l'empereur Louis-le-Pieux, après avoir opéré beaucoup d'œu- « vres dignes de louanges qui lui méritèrent la vie éternelle, dési- « rant accroître les dons des rois ses prédécesseurs, accorda sur « ses propres biens, à Saint-Adjutor-Maixent, l'église Bracidu- « nensis, qui est un bourg, l'église de Périgné, avec dix-huit « paroisses, des terres et tout ce qui en dépend.

Hosted by Google

« Il donna aussi son propre alleu qui ensuite a été appelé « Malcistais, avec des terres cultivées et incultes, et les églises « qui furent ensuite bâties, le château n'existant pas encore. Après « la mort de Pépin, le roi Charles-le-Chauve, son frère, voulant « confirmer ce don, ordonna qu'une chapelle fût érigée au même « lieu, en l'honneur de saint Maixent. Mais les fidèles de la con- « trée, peu de temps après, édifièrent par son ordre, près de « la même chapelle et dans le même alleu, une église en l'honneur « de saint Pierre, chef des apôtres. Or, quelque temps après, les « Normands se répandirent dans toute l'Aquitaine, dévastant tout, « par la permission de Dieu; ils détruisirent presque entièrement « le monastère royal de Saint-Adjutor, et la plupart des domaines « acquis par les moines furent convertis en déserts et tombèrent « dans l'oubli. Mais longtemps après, le très-noble Ebles, évêque « de Limoges et comte de Poitou, touché de l'état de désolation « d'un lieu si notable et animé d'un vif désir de le restaurer, du « consentement de son frère Guillaume, duc d'Aquitaine, fit « construire, d'abord un château dans l'enceinte du monastère, « puis, recherchant avec soin les églises, les biens et tout ce que « les rois ou les puissants et les autres fidèles avaient donné à ce « monastère, non-seulement ce qui est désigné ci-dessus, mais « encore beaucoup d'autres choses qu'il découvrit dans les chartes, « et restitua le tout au monastère susdit et pria le duc d'Aquitaine « et les principaux seigneurs du pays de souscrire cette charte. »

« Ebles y traça une croix de sa propre main, laissant cela pour « servir de mémoire à la postérité. »

« Ont souscrit : Guillaume, duc d'Aquitaine, surnommé Tête « d'Etoupes; Roger, Audouin, Geoffroi vicomte, ~~Cadilnot~~ « vicomte, Ebles évêque très-noble et comte de Poitou. »

Ainsi que le démontre la charte dont nous venons de donner le sens, Pépin Ier ne fut pas le seul bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Maixent, le comte Ebles, à l'exemple de ce monarque, ajouta lui aussi aux libéralités faites par le prince, plusieurs biens et domaines. Pépin II, également roi d'Aquitaine délivra, le 24 mars 848, des lettres patentes en faveur de ce même monastère et de toutes ses dépendances.

Hosted by Google

Si les princes que nous venons de nommer se firent connaître par des actes de bienfaisance en faveur des religieux de Saint-Maixent, il importe aussi de signaler combien l'abbé et ses moines étaient animés du désir de faire le bien ; c'est ainsi qu'en 850, ils donnèrent l'usufruit de quelques domaines à un homme du nom de Fausbert, à son frère et à ses enfants, à condition qu'après leur mort ces domaines leur retourneraient.

Au moment où cette abbaye, connue dans l'Europe chrétienne par l'austérité des mœurs de ses religieux et par leur fervente piété, jouissait de la splendeur et de la célébrité, tout-à-coup les Normands envahissent le Poitou. Ces auxiliaires des princes Aquitains, qui s'étaient montrés de loin sous Charlemagne, plus près sous Louis-le-Débonnaire, enhardis par les discordes de ses enfants, par l'impuissance où les réduisaient les guerres civiles, pénétrèrent en 853 dans l'intérieur du Poitou, qu'ils parcoururent et ravagèrent en toutes ses parties. Pour la seconde fois, l'irruption de ces hordes du Nord fut fatale à l'abbaye; elle fut pillée, dévastée par ces cruels barbares; c'est pourquoi les religieux de l'abbaye, ou mutilés ou mis en fuite, se retirèrent dans d'autres lieux et abandonnèrent tous leurs biens.

Pendant les malheureux événements qui signalèrent l'administration de l'abbé Abbon, les religieux de Saint-Maixent qui n'avaient jamais perdu de vue le monastère consacré à leurs prières, et dans la possession duquel ils avaient toujours espéré rentrer, se décidèrent enfin, après deux ans d'absence, à y retourner. Aussitôt après leur prise de possession, leurs premiers soins furent de réparer l'affreux désastre qui avait eu lieu, puis de procéder à l'élection de leur abbé.

Hosted by Google

DEUXIÈME ÉPOQUE.

—

Depuis 855 jusqu'à l'époque où Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Guillaume VI, comte de Poitou, en vinrent aux mains sous les murs de Saint-Jouin-de-Marnes, en 1036.

—

ARNULFE, 12e ABBÉ.

858 - 893.

Nous ne connaissons de la gestion de ce religieux qu'un seul acte; il concerne une vente qui aurait été faite à l'abbaye en 893, par un habitant nommé Segoin, d'un fonds qui lui appartenait, situé au village appelé Sedegenago.

A l'abbé Arnulfe succédèrent Audouin et Aubert, 13e et 14e abbés; leur administration fut de si courte durée que ni l'un ni l'autre n'eurent le temps nécessaire pour s'occuper sérieusement des affaires de l'établissement.

ADÉMARD Ier, 15e ABBÉ.

902 - 928.

Le religieux Adémard, qui gouverna le couvent pendant 27 ans, était issu de la maison des vicomtes de Thouars, alors avoués de l'abbaye de Saint-Maixent. Sous cet abbé, les moines, voyant le calme et la sécurité rendus à leur monastère et désireux de revoir les lieux où les disciples de saint Benoît avaient prié, s'empressèrent de rapporter au monastère les reliques sacrées d'Adjutor et de saint Léger, lesquelles avaient été transportées en divers lieux, par suite de l'invasion des Normands à Saint-Maixent, en 814 et en 855.

Hosted by Google

Nous citerons ici un événement jugé alors de la plus grande importance, au sujet de la translation des reliques des deux patrons de Saint-Maixent.

Les détails nous étant transmis par une notice du Cartulaire de Saint-Sauveur de Redon, rédigée à Poitiers le 12 juin 924, nous allons en faire l'analyse :

Vers 814, les religieux de l'abbaye de Saint-Maixent, ayant extrait de leur monastère les corps de saint Léger et d'Adjutor, pour les soustraire à la fureur des Normands, transportèrent ces reliques en Armorique. Le calme paraissant rétabli en Poitou après la retraite des pirates du Nord, les religieux de l'abbaye de Saint-Maixent se hâtèrent de rentrer dans la possession du trésor dont ils étaient séparés.

A cette occasion, Aimery, vicomte de Thouars, les aida de tout son pouvoir. Tutgaldus, prêtre du diocèse de Poitiers, fut député par lui au lieu où les corps avaient été transportés. Cet ecclésiastique eut commission de s'adresser aux religieux de l'abbaye de Redon et notamment à Moroë, leur doyen, qui en avait été rendu dépositaire et avait déposé les reliques dans un monastère dépendant de cette abbaye.

Le vicomte de Thouars fit offrir à ces religieux une récompense s'ils voulaient consentir à ce que le corps de saint Maixent revint en Poitou.

Cette proposition étant accueillie, le commencement d'exécution suivit de près; Tutgaldus et les moines de Redon se mirent en route, emportant avec eux les dépouilles mortelles du saint abbé. Mais, à peine étaient-ils arrivés à Cande, sur les bords de la Loire et prêts à pénétrer dans le Poitou, qu'il s'éleva tout-à-coup une barrière qui s'opposa à leurs projets. Les Normands étaient revenus dans ces parages et ils continuaient encore leurs horribles dévastations. Ce contre-temps fit tomber les pieux solitaires dans la plus extrême affliction et ils se repentirent vivement d'avoir déplacé le corps du saint abbé.

Cependant, comme ils ne pouvaient sans danger retourner sur leurs pas ni s'avancer en Poitou, ils en délibérèrent : ils prirent alors le parti de se diriger du côté de l'Auvergne, et parvenus

Hosted by Google

dans le diocèse de Clermont, ils achetèrent pour la somme de soixante sous, l'église de Candet avec tout son territoire, située sur la rivière de Sioule. Les religieux pensaient se fixer dans ce lieu et auraient même mis leur projet à exécution si les Normands n'y avaient mis un nouvel obstacle. En effet, ces hommes sanguinaires n'interrompant point leurs incursions, on fut, sur les rives de la Sioule dans les mêmes alarmes pour les restes de saint Maixent. Dans la crainte de perdre le dépôt précieux qui leur avait été confié, les religieux, qui n'avaient jamais perdu de vue les engagements qu'ils avaient contractés envers l'avoué de l'abbaye de Saint-Maixent, après avoir transporté à Auxerre les reliques d'Adjutor avec le secours du comte Richard, envoyèrent trois députés d'Auxerre à Poitiers. Le vicomte de Thouars s'y rendit avec Adémard, abbé de Saint-Maixent, son frère. Il se tint alors dans le palais d'Ebles-Manger, comte de Poitou, une assemblée à laquelle assistèrent le vicomte, l'abbé, les députés d'Auxerre, Richard, archidiacre de l'église de Poitiers, et Mainard, doyen de la même église.

L'affaire des translations passées et futures du corps de saint Maixent y fut traitée. On y examina, entre autres choses, comment et à quelle occasion ces reliques étaient sorties de l'abbaye de Saint-Maixent pour passer en Bretagne. Le résultat de l'examen fut qu'on les transfèrerait d'Auxerre à Poitiers. Le vicomte de Thouars, comme avoué, et l'abbé son frère promirent la récompense à laquelle ils s'étaient engagés et qui consistait dans cent mesures de pain et de vin, payables dans le courant de l'année, un moulin et des terres. En outre, ils promirent d'assurer le don qu'ils voulaient faire par l'autorité d'une charte. Tous les articles du traité ainsi arrêtés, le comte Ebles envoya les parties contractantes à l'église de Notre-Dame, renfermée dans la chanoinie de Saint-Pierre, c'est-à-dire dépendante de l'église cathédrale de Poitiers, pour y signer et y ratifier le traité par les serments d'usage, en présence des témoins qui avaient assisté à l'assemblée. Ce fut d'après tous ces antécédents que se fit la translation des reliques de saint Maixent dans l'abbaye de son nom.

Hosted by Google

On doit ajouter que la translation dont on vient de parler eut lieu aussi pour saint Léger, autre patron du monastère de Saint-Maixent.

Le nom de l'abbé Adémard se trouvant mentionné dans plusieurs actes relatifs à des acquisitions, à des dons et surtout à un plaid tenu par Ebles, comte de Poitou, nous citerons en première ligne ce dernier acte; il est ainsi conçu :

« Tandis que vénérable homme, le seigneur Ebles, tenait dans « la ville de Poitiers, avec ses hauts dignitaires, ses assises, pour « entendre les causes de la multitude et pour les juger en dernier « ressort, le jeudi qui tombait au 29 avril, parmi les plaideurs se « trouva Aimeri, vicomte et avoué de Saint-Maixent.

« Il se déclara poursuivant devant le seigneur Ebles, contre « Godebaud et Ermembert, au sujet des biens de Saint-Maixent « que ceux-ci avaient pris injustement et contrairement à la loi. « Alors le seigneur comte demanda que les susdits Godebaud et « Ermembert dissent ce qu'ils auraient eu à répondre touchant « cette affaire. Or ceux-ci répondirent : « *Ces biens avaient été « reçus des moines eux-mêmes à titre de précaire (usufruit tem- « poraire) par Fraubert, par qui ils ont passés à nous au même « titre.* » Il fut jugé par les hauts juges qui tenaient les assises « en ce même lieu, que les défendeurs n'avaient pu retenir ces « biens ni en vertu de ce même titre de précaire, ni en vertu « d'aucune autre convention, et ceux-ci reconnurent là qu'ils n'a- « vaient eu aucun droit sur les dits biens. Ils les abandonnèrent « audit Aimeri et à Adémard, abbé du monastère. Ces biens sont « situés dans le pagus de Melle, dans la viguerie (1) dite Tiliolo (2), « dans le village appelé Stivalis (3). Ainsi, de la part du sus-men- « tionné Aimeri, il a été nécessaire de faire connaître par écrit

(1) On entend par viguerie certaines circonscriptions territoriales dont l'administration était confiée à des officiers chargés de rendre justice au peuple. Ces officiers se nommaient viguiers. L'institution des vigueries dans le Poitou date de 778; elle dura trois siècles.

(2) Sans doute Tillou, commune à 7 kilomètres de Chef-Boutonne.

(3) Les Vaux, village qui se trouve entre Tillou et Chef-Boutonne.

Hosted by Google

« cette décision à l'abbé Adémard et aux moines de Saint-Maixent.
« Ce qui a été consenti et mis en acte par ces présentes.
« Seing du comte Ebles, etc.
« Donné au mois d'avril, l'an XXX, lorsque Charles eut été « incarcéré avec ses infidèles (1). Adalbert, secrétaire. »

C'est ainsi que le seigneur Ebles termina, en 928, une contestation qui s'était élevée entre les religieux et les défendeurs qui depuis longtemps jouissaient de propriétés sur lesquelles ils n'avaient aucun droit.

ERMENFROI, 16e ABBÉ.

928 - 936.

Durant le peu d'années que ce religieux consacra à l'administration de l'abbaye, il ne se produisit aucun fait important; seulement, au mois de décembre 928, il fit un échange avec le vicomte Cadelon de neuf arpents de terre situés dans la viguerie de Melle et au lieu même de Melle; désirant se démettre de ses fonctions en faveur de l'évêque de Limoges, ce prélat y consentit, mais avec cette condition que, s'il était agréé par la communauté entière, Ermenfroi serait appelé auprès de lui pour le seconder dans la direction des affaires du monastère.

EBLES, 17e ABBÉ.

936-968.

L'abbé Ebles, élu par les moines de Saint-Maixent à l'unanimité, descendait d'une famille illustre; il était fils d'Ebles, qualifié

(1) Cette époque peut s'expliquer ainsi : L'an trente est l'indication de la trentième année du règne de Charles-le-Simple, comptée ici du 28 janvier 893, ce qui reporte à l'an 923. Or, c'est cette même année, ainsi qu'on vient de le voir, que ce monarque ayant livré bataille à Soissons et tué de sa propre main Robert, fut néanmoins vaincu et obligé de se retirer en Lorraine et que, revenu ensuite auprès d'Héribert, comte de Vermandois, celui-ci le retint prisonnier jusqu'à sa mort.

Ce retour et la captivité de Charles ayant eu lieu la même année, on ne peut, dès-lors, entendre par ces mots *ses infidèles*, que les seigneurs qui avaient abandonné sa cause et élevé Radulfe sur le trône en 922.

Hosted by Google

comte de Poitou; il eut trois femmes et deux fils, la première était Aremberge, la seconde Emilienne, et la troisième Adèle, fille d'Édouard-le-Vieux, roi d'Angleterre. Ses fils furent Guillaume, surnommé Tête-d'Étoupes, et l'abbé Ebles que le roi d'Outremer avait fait nommer évêque de Limoges, étant déjà abbé de Sainte-Marie-Majeure de Paris, de Saint-Denis, de Saint-Hilaire de Poitiers, de Saint-Michel-en-l'Herm, de Maillezais.

Lors de la prise de possession du siége abbatial de Saint-Maixent qui eut lieu en 936, possession qui dura jusqu'en 968, c'est-à-dire 32 ans, il remit aux religieux tous les biens qu'ils avaient déjà possédés, tels que châteaux, bourgs, salines dans l'Aunis, dix-huit paroisses avec leurs dépendances. Il donna aussi vers janvier 964, vignes, terres labourables, prés et plusieurs serfs, le tout sis en Poitou, viguerie dite Columberii, aux lieux et villages appelés Baidon, Grezillon, et dans la viguerie de Sauve (1), aux villages appelés Trecono et Sivrec, dans la paroisse de Notre-Dame-de-Montamiser (2), près de Poitiers.

Mais ce n'est pas encore là le résumé complet de tous les actes de bienfaisance qui signalèrent l'administration de cet abbé aussi célèbre par sa piété que par son origine; son immense charité sut prodiguer à son monastère de nouvelles faveurs; c'est ainsi que par ses soins actifs, l'abbaye qui précédemment avait été détruite par les pirates du Nord, fut réédifiée : en l'absence de tout document authentique, il nous est impossible de déterminer l'étendue, les dispositions et les formes des bâtiments qui composaient alors ce monument. On est donc réduit à de simples conjectures, pour tout ce que nous pourrions avancer, sur les proportions et le style de l'édifice dont il s'agit. Les nombreux ravages que le feu ou des mains ennemies ont successivement exercés sur l'abbaye, et qui ont donné lieu tantôt à des réparations partielles, tantôt à des reconstructions totales, ont fini par faire disparaître peu à peu ce qui datait de l'époque de ces temps reculés. D'un autre côté, les modifications introduites par le temps dans l'art de construire ayant fait abandonner les formes des siècles passés, on comprend

(1) Sauve (Vienne).
(2) Montamiser (Vienne).

Hosted by Google

aisément que ce que nous voyons aujourd'hui, ne peut guère ressembler à ce qui avait été fait il y a huit siècles.

Vers le même temps, c'est-à-dire en 936, ce dignitaire ecclésiastique fit élever un château près de la modeste cellule où il vivait, afin de protéger ce lieu contre de nouvelles invasions : il le fit entourer de douves, de murailles, de tours, de plateformes, etc. On communiquait à cette forteresse par différentes portes, lesquelles étaient appelées les portes de Châlon, de Charraud, de Chadeuil, des Leçons et de la Croix.

Enfin, ce même religieux fit bâtir une église sur les ruines de celle que l'abbé Audulphe avait fait élever, en 685, en l'honneur de saint Léger, vers la fin du VII^e^ siècle, et dans laquelle il fit transférer le corps de saint Maixent.

L'abbaye, entièrement rétablie, devint plus importante et plus célèbre au X^e^ siècle qu'elle ne l'avait été dans le siècle précédent. Pendant le gouvernement de cet abbé, son frère, Guillaume Tête-d'Étoupes, mourut à l'abbaye en 963 et fut enseveli dans l'église de ce monastère. Il avait été moine au couvent de Saint-Cyprien de Poitiers.

Si le zèle que ne cessa de déployer l'infatigable prélat pendant sa longue administration, est remarquable, non-seulement par les soins qu'il prit à relever les lieux dévastés par les féroces Normands, mais encore à combler d'une grande partie de ses biens les religieux qui l'avaient appelé pour les gouverner, nous ajouterons que secondé par le digne abbé Ermenfroi, avec lequel il s'unit pour travailler de concert à l'accomplissement de leur œuvre commune, il fit fleurir la vertu de toutes parts.

L'abbé Ebles qui avait doté si largement l'abbaye de Saint-Maixent de monuments utiles et de vastes domaines, vit avec bonheur s'accroître encore ses richesses; à son exemple plusieurs fidèles lui firent l'abandon de certaines propriétés qu'ils possédaient; ainsi une dame Alçait, veuve de Hugues, donne au monastère des biens situés dans la viguerie, dite Catriacense, villages appelés Similiacus et Rotmantius, en Aunis, territoire de Saint-Sauveur.

Reigner fait don d'héritages qu'il possédait à Brioux, viguerie

Hosted by Google

Exulduninse, village dit Banoli, et dans celle de Melle, au lieu nommé Chelio.

Katalon vicomte et Sénégonde sa femme donnèrent une chapelle, fondée sous l'invocation de Saint-Hilaire, avec des biens sis viguerie de Brioux, au village Vindolemia et au lieu nommé Vetus-Villa (1).

Enfin, Guntard gratifia l'abbaye de ses biens, situés viguerie appelée Basiacense, près l'église de Saint-Florent en Aunis (2).

De 969 à 974, les religieux que l'abbé Ebles avait nommés pour l'aider et le représenter dans la gestion de certaines affaires, furent Gerbert, Odon, Raynulfe et Constantin Ier; leur exercice fut de courte durée.

Dans l'intérêt de l'abbaye, Gerbert et Raynulfe vendirent quelques parcelles de terres, sises à Poitiers et dans la viguerie de Melle, au village de Saint-Martin, moyennant redevance, et reçurent de Rainard le don d'un journal de vigne, situé en Aunis, dans la viguerie dite Basiacinse, au lieu appelé Forcaldis.

GERBERT II, 22e ABBÉ.

974-978.

Gerbert II, appelé à la direction du monastère de Saint-Maixent, n'exerça ses fonctions que cinq ans. Pendant le peu de temps qu'il administra, une libéralité fut faite à son abbaye, en 976, par Robert et Gerberge sa femme, de quelques maisons et de terres labourables, situées dans le village dit Banolio, à condition qu'ils jouiraient de ces héritages pendant leur vie, mais qu'après leur mort ils appartiendraient à l'abbaye. Afin de prouver que l'origine de la ville de Niort remonte bien au-delà du xe siècle ainsi que la fondation de son château, nous citerons quelques extraits de deux chartes qui portent la date de 978.

La première consacre un don fait à l'abbaye par un nommé

(1) Il y a un village près de Brioux qui s'appelle Vendelaigne et un bourg situé à 4 kilomètres (Ville-Follet), où avait été bâtie une chapelle sous le vocable de Saint-Hilaire.

(2) Saint-Florent, près de la ville de Niort.

Hosted by Google

Gundon, d'une vigne située en Aunis, viguerie Basiacense in villâ Niortensi.

La seconde mentionne une donation faite par Girard et Ermesinde sa femme, d'un journal de vigne, sis près du château de Niort (1), sur le canal de la Sèvre.

A l'abbé Gerbert devrait succéder Brixe, indiqué par le Gallia Christiana, mais l'existence de ce religieux ne reposant que sur le témoignage des mémoires apocryphes attribués à la Haie, nous n'en parlerons pas.

BERNARD, 23e ABBÉ.

986 - 1016.

Bernard, pendant une administration qui dura 24 ans, maintint, ainsi que nous le démontrerons par la suite, l'abbaye dans la possession du monastère de Saint-Liguaire, près Niort, dont elle avait été dépouillée; sous cet abbé, Guillaume IV (2) dit Fier-à-Bras, comte et duc de Poitou, la comtesse Emma, sa femme, et leur fils, donnent à l'établissement la localité de Marçay avec trois églises (3).

Ce même Guillaume le gratifie, en outre, de cinq églises avec leurs dépendances, dîmes, vignes, prés, moulins, bois, eaux, etc., le tout situé près de Fontenay-le-Comte.

Quelques seigneurs que nous allons bientôt nommer ne furent pas moins favorables à l'abbaye que ne l'avait été Guillaume IV, duc d'Aquitaine: ainsi, Adelrade et Élisabeth sa femme, gratifient le couvent de quatre septrées de terre (4), situées au lieu nommé

(1) Le château dont il s'agit ici existait dès le VIIIe siècle. Il fut construit pour défendre Niort des invasions des Normands. En 1104, il fut brûlé par suite de la guerre élevée entre Guillaume, comte de Poitou, et Geoffroy Martel, comte d'Anjou : Henri II, roi d'Angleterre, époux d'Éléonore, duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitou, le fit rebâtir en 1156.

(2) Ce Guillaume était fils de Guillaume dit Tête-d'Étoupes et de Guibert, sœur de Guillaume Longue-Épée; il se soumit avec peine à Hugues Capet, son beau-frère. Il mourut le 3 janvier 993, à l'abbaye de Saint-Maixent, où il avait pris l'habit de religieux.

(3) Marçay (Charente-Inférieure).

(4) Septrée ou sextérée, mesure de terre égale à huit boisselées.

Hosted by Google

Admontes (1), et d'un quartier de terre au lieu de Riberia (2), sous l'obligation d'une redevance de cinquante séches (3) à la première messe de Saint-Jean.

En 992, Martin fait don, d'une part, de quelques fonds de terre situés près de Niort, dans le pays d'Aunis, et de l'autre, de plusieurs maisons, sises dans l'enceinte du château de Niort, cette dernière libéralité accordée en 1010.

L'abbé Bernard n'avait cessé de revendiquer les droits de propriété qu'il avait sur l'abbaye de Saint-Liguaire ainsi que les prérogatives qui y étaient attachées; aussi le 13 mai 988, Audéarde, vicomtesse de Thouars, femme d'Arbert, ainsi que ses enfants, se décidèrent à restituer à ce religieux l'église de Notre-Dame de Saint-Vincent, autrement dit du monastère de Saint-Liguaire, près Niort, que leurs prédécesseurs avaient autrefois donnée à l'abbaye de Saint-Maixent et dont ils l'avaient depuis dépouillée injustement.

Le zèle que déploya le religieux Bernard dans l'administration du monastère, les donations auxquelles son nom est resté attaché, les restitutions qui lui furent faites et l'empressement qu'il mit pour assurer pendant de longues années des revenus à l'abbaye, attestent qu'il avait pris à cœur ses importantes fonctions et qu'il n'avait pas donné à ses successeurs l'exemple de cette indifférence coupable, qui ne leur fit considérer leur nomination au monastère que comme une riche sinécure.

Ce vénérable abbé, déjà avancé en âge, laissa Saint-Maixent aux soins de Raynaud, élu pour le remplacer par le suffrage unanime des religieux de la communauté, et après avoir fait restaurer l'abbaye de Saint-Liguaire qui, depuis sa fondation, en 961 (4), n'avait point été réparée, il vint y terminer ses jours.

(1) Métairie située à Aumont, commune de Saint-Liguaire, près Niort.

(2) Riberia, en français Ribrai, nom d'un faubourg de la ville de Niort. On l'appelait Riberaye.

(3) Genre de mollusque céphalopode, ou araignées de mer.

(4) En 961, quelques religieux vinrent près de la Sèvre du midi et y bâtirent un ermitage et une chapelle. Telle fut l'origine de la fondation de l'abbaye.

Hosted by Google

RAYNAUD II, 24e ABBÉ.

1016-1029.

Raynaud II, dit Platon, à cause de son insigne sagesse, fut le successeur de Bernard. Doué d'une âme noble et du caractère le plus doux, il exerça sur les religieux soumis à sa paternelle autorité, un ascendant vraiment irrésistible. Son savoir égalait sa vertu. Il était très-aimé du comte de Poitou, Guillaume V (1), surnommé le Gros, qui pour lui témoigner l'estime qu'il lui portait, déchargea, en 1025, le lieu de Saint-Maixent de l'obligation de fournir des troupes pour l'armée, obligation qu'Almodie, sa mère, comtesse de Poitou, avait imposée à cette localité.

Pendant les neuf années que cet abbé gouverna l'abbaye, deux donations furent faites à son monastère : l'une par Guillaume V, dit le Gros, comte de Poitou et duc d'Aquitaine; l'autre par le chevalier Rainaud, de quelques hommes et femmes de condition serve, pour le repos de l'âme de sa femme nommée Rostha, inhumée dans l'abbaye de Saint-Maixent.

A ces libéralités Guillaume V ajouta le domaine d'Isernay, non loin des murailles du monastère, lequel devint plus tard un de ses prieurés; l'abbé lui-même fit planter près de cette propriété un vignoble considérable, et afferma ensuite divers héritages, au nombre desquels se trouvaient compris ceux qui étaient situés à l'hort de Poitiers (2), près la rivière de Sèvre, héritages qu'il avait donnés à l'abbaye.

Élu par la communauté, aux suffrages de laquelle l'éclat de ses vertus, la douceur de ses mœurs l'avaient recommandé, l'abbé Raynaud touchant au moment où la vie a besoin de repos, termina bientôt une carrière signalée par neuf années d'utiles services.

(1) Il était fils de Guillaume IV et d'Almodie de Provence.

(2) L'hort de Poitiers était un château affecté au logement de l'abbé de Saint-Maixent lorsqu'il fut mis en commande. Dans le principe il y avait là un jardin *(Hortus)* appartenant à l'évêque de Poitiers, et c'est l'origine de ce nom.

Hosted by Google

GULFERT, 25e ABBÉ.

1026 - 1027.

Cet abbé ne siégea qu'une année.

AMBLARD, 26e ABBÉ.

1029 - 1040.

L'abbé Amblard qui, dans le principe, était moine à l'abbaye de Saint-Liguaire, fut en 1029 appelé à gérer les affaires de la communauté de Saint-Maixent. Ce religieux était de la maison de Brisay.

Pendant son administration, Raynaud, autrefois chevalier de Lusignan, lui fait présent de serfs (1) avec leurs femmes et leurs enfants.

La charte qui consacre ce don offrant beaucoup d'intérêt, nous n'hésiterons pas à en donner ici la traduction :

« Le roi Robert gouvernant la sainte église de Dieu, Guil-
« laume (2) étant duc, il a plu à ce même Guillaume et à Gosfredus,
« vicomte du château de Thouars et à Aynors son épouse, sur la
« demande de Raynaud de Lusignan, autrefois chevalier, de don-
« ner certains serfs, hommes et femmes, enfants d'Aymar Karonat
« et d'Alda, sa femme : le premier nommé Ugon; le second, Cons-
« tantin; le troisième, Aldebert; le quatrième, Duram, avec deux
« filles dont une nommée Pétronille et l'autre Loscha.

« Ainsi moi Raynaud, pour le salut de mon âme et pour que le
« Seigneur me garde sain et sauf et dispose de mes jours en paix,
« pour que le Seigneur par l'intercession de la bienheureuse Marie
« toujours vierge, et du bienheureux Pierre, chef des Apôtres, me
« délivre de la damnation de mort, et me conduise aux joies éter-

(1) Pierre de Maillezais nous fait connaître ces serfs, ils se nommaient Coliberts. Ils habitaient à l'extrémité de l'île de ce lieu. La pêche faisait toute leur occupation. Les Coliberts étaient mainmortables; ils n'étaient ni entièrement serfs, ni tout-à-fait libres.

(2) Guillaume V, dit le Gros, fils de Guillaume IV, dit Fier-à-Bras, mourut en l'année 1030.

Hosted by Google

« nelles, je donne ces serfs ainsi que les femmes de même condi-
« tion sus-nommés, enfants d'Aymar, et les autres hommes et
« femmes nés ou à naître, au lieu consacré en l'honneur du Sau-
« veur, de saint Adjutor ou Maixent, et du bienheureux Léger
« martyr, et à l'abbé Amblard, et à tous les moines servant le
« Seigneur dans ce même lieu, et je reçois de ce même abbé et de
« ses moines, cent sous, à telle condition que les frères de ce
« même lieu ou ceux qui y demeurent pour le service du Seigneur,
« possèdent les susdits et susdites avec leurs héritages, suivant le
« droit humain, dès ce jour et à l'avenir ainsi qu'il a plu au comte
« et au vicomte dont venaient ces biens, eux-mêmes l'ordonnant et
« moi le demandant. Que cette disposition demeure stable et ferme.
« Or, si quelqu'un veut contredire cette disposition ou l'altérer,
« qu'il n'ait aucun pouvoir ni de Dieu ni des hommes, mais qu'il
« soit condamné et contraint à une composition de cinq livres d'or,
« qu'ensuite il demeure maudit comme Datan et Abiron, et qu'il
« périsse éternellement avec Juda qui a livré le Seigneur.

« Seing de Raynaud qui a fait faire et confirmer cet acte; seing
« de Raynaud, son fils; seing de Guillaume comte; seing d'Am-
« blard, etc.

Ainsi qu'on s'en aperçoit, cette donation ne porte point de date; cependant elle doit avoir été souscrite avant 1031, puisque le roi Robert, sous le règne duquel elle a été écrite, était mort à cette époque. L'abbé Amblard ayant commencé à gouverner le monastère en 1029, il s'en suit qu'elle doit être de la même année et non de 1030, année où mourut Guillaume V, dit le Gros, l'un des signataires de cette charte.

Guillaume VI, dit le Hardi, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, frère du précédent, lui succéda. La duchesse Agnès de Bourgogne, sa belle-mère, ayant épousé en secondes noces Geoffroy Martel, comte d'Anjou, cette union donna lieu à des divisions entre le duc d'Aquitaine et le comte d'Anjou; en conséquence, ils en vinrent en 1035 à une rupture ouverte. Ces deux princes combattirent à la tête de leurs troupes auprès de l'abbaye de S[t]-Jouin-de-Marnes (1).

(1) Saint-Jouin-de-Marnes, du canton d'Airvault (Deux-Sèvres).

Hosted by Google

Dès le premier choc, le corps de Guillaume fut enfoncé et son étendard, pris et repris plusieurs fois, resta au pouvoir de Geoffroy; malgré cette perte, les Poitevins demeurèrent auprès de leur souverain et soutinrent pendant longtemps encore les coups impétueux de l'armée ennemie : mais ne pouvant résister davantage aux nombreux assaillants, Guillaume lui-même est fait prisonnier. Le vainqueur le retient pendant trois ans et exige une forte rançon.

Pour obtenir sa liberté, le duc d'Aquitaine et Eustache sa femme, eurent recours à la bienveillance de l'abbé Amblard qui paya bientôt la rançon exigée. En reconnaissance de cet acte de bienfaisance, Guillaume lui légua, en 1036, une grande partie de la forêt d'Ariézhun.

L'abbé Amblard vieillissait. Depuis plus de treize ans il gouvernait l'abbaye. Il avait montré dans ses fonctions un zèle et une activité vraiment admirables, mais ses forces trahissant son courage, le comte de Poitou l'avait dispensé, en 1033, d'assister à un concile tenu à Poitiers et où fut rendu, quelques années après, un jugement en faveur de son monastère.

Ce religieux mourut probablement vers 1040. Les moines ayant établi qu'en se faisant inhumer avec leur habit, on ne pouvait manquer la voie du ciel, Amblard se conforma à leur volonté, et fut enseveli en cet état dans l'église de Saint-Maixent. Le religieux Emmon fut son successeur.

EMMON, 27e ABBÉ.

1040.

Nous avons peu de chose à dire touchant ce religieux. Il ne siégea qu'une partie de l'année 1040. Vers la fin de cette même année, il fit une cession à vie de quelques propriétés à un clerc nommé Aszo, avec menace d'excommunication s'il ne remplissait pas les engagements qu'il avait contractés.

Hosted by Google

TROISIÈME ÉPOQUE.

—

Depuis 1041 jusqu'à l'époque où les habitants de Saint-Maixent, effrayés par un tremblement de terre, se réfugièrent dans la forêt de Vouvant, en 1070; de l'incendie de l'abbaye, en 1071, et de la domination des Anglais, en 1208.

—

ARCHAMBAUD, 28e ABBÉ.

1041 – 1059.

L'administration de cet abbé ne manqua point d'importance. Il était de l'illustre et puissante maison de Parthenay-l'Archevêque, qui possédait la Gâtine (1) du Poitou. Archambaud assista, le 31 mai 1041, à la dédicace de l'église de la Trinité de Vendôme, l'une des plus grandes solennités de l'époque, ainsi qu'à celle de Notre-Dame de Saintes, en 1047, à titre de métropolitain. Élu archevêque de Bordeaux, il ne conserva pas moins le poste de l'abbaye de Saint-Maixent, auquel il avait été appelé par le suffrage universel des religieux de cette communauté.

Pendant tout le temps que l'abbaye fut soumise à sa direction, elle fut dotée de grands biens.

Ainsi, en 1041, un seigneur de noble race, appelé Gautier, ayant ravagé les domaines du monastère, se repentit bientôt des excès auxquels il s'était livré; en expiation de ses fautes, il lui donna l'église de Saint-Héraye (2) avec ses appartenances et ses

(1) Ancien pays de France dans le Haut-Poitou, dont Parthenay était la capitale et qui fait aujourd'hui partie du département des Deux-Sèvres.

(2) Cette église est située à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres).

Hosted by Google

dépendances, consistant en un lieu dit Sanzay, situé près de la Sèvre et du château de la Mothe, donation approuvée par Maingot, seigneur de Melle, et par Isambert, évêque de Poitiers.

Parmi les autres libéralités qui furent faites à la communauté et qui offrent des renseignements curieux, non-seulement parce qu'ils jettent du jour sur l'histoire du couvent, mais parce qu'ils ont été utiles aux mœurs, aux coutumes et aux institutions du passé, nous mentionnerons celles : 1° de dame Emeltrude, veuve de Cadelon, chevalier, laquelle gratifie l'abbaye des biens dont elle avait hérité de sa famille et entre autres d'un alleu appelé Torniacus, avec toutes ses dépendances; 2° de Vivien Brochard qui, du consentement de sa femme et de ses enfants, donne plusieurs serfs.

Ce n'est pas encore là l'énumération de toutes les propriétés qui furent léguées à ce monastère, soit par des seigneurs, soit par quelques personnes qui portaient intérêt à la prospérité de cet établissement, l'abbé Archambaud, dépositaire sacré de tous ses intérêts, ayant découvert que l'on s'était emparé de certains domaines, s'empressa de les faire restituer.

C'est ainsi qu'il fit rendre à Raynaud Berchez, chevalier, l'alleu de Torniaco, dont il s'était rendu maître par l'intermédiaire d'Agnès, comtesse de Poitou, sans le consentement de l'abbé; que Guillaume VII lui-même remit à l'abbaye plusieurs droits ou coutumes injustes qu'il levait sur les terres du monastère et abolit celles que les seigneurs de Vouvant levaient injustement sur la terre de Marçay, et que le chevalier Ainard Balbus restitua tout ce qu'il possédait au même lieu par don des abbés de Saint-Maixent, et tout ce qu'il pouvait avoir acquis par son industrie.

Aux actes de libéralité et de justice qui viennent d'être signalés, nous ajouterons que l'abbé Archambaud ne fut pas moins favorable à l'abbaye que ne l'avaient été ses prédécesseurs; non-seulement il accueille avec le sentiment de la reconnaissance tous les avantages qui sont faits en sa faveur, mais il veut encore y ajouter lui-même de nouveaux bienfaits; en conséquence, il fonde une église dans la forêt de Vouvant pour servir aux besoins religieux du peuple qui avait abandonné Saint-Maixent.

En effet, les habitants de la paroisse de Sainte-Radégonde,

Hosted by Google

effrayés par un tremblement de terre qui eut lieu en 1059, abandonnèrent Saint-Maixent et se réfugièrent dans la forêt de Vouvant que Guidon, comte de Poitou, frère du duc Guillaume, avait cédée à Archambaud. Dans ce lieu, cet abbé fit bâtir une église en l'honneur de saint Maixent, église qui, par la suite, prit le nom de Saint-Maixent-de-Beugné. A cette même époque, l'abbaye prit possession des paroisses d'Asnières, de Prahecq et de Vouillé (paroisses du département des Deux-Sèvres).

Pendant les dix-huit années qui s'écoulèrent depuis sa nomination en 1041 jusqu'en 1059, Archambaud se distingua par la sainteté de sa vie et par son inépuisable charité; s'étant décidé à retourner dans son archevêché de Bordeaux, il désigna pour le remplacer dans les fonctions d'abbé, le moine Aimery Mayristrolle.

AIMERY ~~MAYRISTROLLE~~, 29e ABBÉ.

Maintrolle

1060 - 1068.

Ainsi que nous venons de l'exposer, Aimery remplaça Archambaud comme abbé de Saint-Maixent : c'était un moine d'Ébreuil, en Auvergne. Son zèle pour la religion, sa connaissance des choses, tant spirituelles que temporelles, étaient attestés par l'approbation unanime des religieux du monastère qui l'avaient supplié de se mettre à leur tête. Aimery administra aussi le monastère de Saint-Liguaire, et à ce titre, il eut pour successeur le religieux Hugues, son neveu. Pendant le gouvernement d'Aimery Mayristrolle, son administration fut active et féconde. Le 13 mai 1061, l'abbé et ses moines reçurent de Béraud et de sa famille, quelques serfs et la moitié des droits de pacage de Marçay et de Vouillé; de Guy et d'Étienne, en 1063 et en 1064, divers héritages; de Guy Geoffroy, comte de Poitou, l'église de Saint-Philippe et de Saint-Jacques de Talant, avec la dîme du lieu et autres droits; du chevalier Hugues, le fief de la Bigotère dans le village de Marçay, pour avoir tué un homme appartenant à l'abbaye; de Guy, tous ses biens situés au champ de Barzèle, et ceux que possédait son parent Goscelin, en considération de sa réception dans le monastère.

Hosted by Google

Cette dernière charte n'ayant point été relevée par le savant bénédictin dom Fonteneau, nous pensons qu'il est utile d'en rapporter ici la traduction :

« La fragilité de la nature humaine réclamant beaucoup d'ali-
« ment pour sa nourriture et de soins pour son gouvernement, il
« s'en suit que ceux qui s'appliquent à consumer vainement tout
« leur labeur et toute leur attention dans la conduite de cette vie si
« courte et si fugitive, délirent comme des insensés et s'écartent
« du droit chemin de la vérité. Et plus cette même vie tend à
« rabaisser, accablée par le poids de sa fragilité; plus il lui est
« nécessaire de rechercher sans cesse par l'action vivifiante d'une
« nature meilleure, les choses les plus élevées et d'aspirer de
« toutes ses forces vers cette même nature. C'est à quoi, moi, Guy
« de mon nom, réfléchissant avec une juste attention, selon la
« mesure de mes forces, et considérant la peine et la misère de
« cette vie caduque et aussi la noblesse de l'autre vie qui doit la
« suivre, et en même temps croyant que le mérite des bienheureux
« est inestimable, j'ai résolu de donner et d'abandonner pour tou-
« jours, au Seigneur et à saint Maixent, confesseur dans le monas-
« tère de celui-ci, que dirige le seigneur abbé Aimeri, des biens
« qui me sont venus par droit d'héritage, une borderie de
« terre appelée le *Champ Barzelle,* et aussi deux autres champs,
« ayant reçu d'eux un frein.

« De même, l'un de mes parents nommé Gauscelin, touché de
« la crainte et de l'amour du Seigneur, a résolu de donner un fief
« qu'il paraissait tenir de moi dans le même lieu, savoir : Deux
« borderies de terres et la moitié d'un arpent de pré, après avoir
« reçu une selle de l'abbé et des moines du même lieu, et l'asso-
« ciation avec tous les prêtres pour les bonnes œuvres qui se pra-
« tiquent dans ce même lieu. Et moi j'ai affirmé cet acte et son
« contenu sous l'autorité de la présence de l'abbé Aimeri, de tous
« ses moines et sans aucune contradiction de la part de tous mes
« parents. Seing du seigneur abbé Aimeri, sous la présence duquel
« est faite l'affirmation : de Gautier de Fort, de Rainauld de Mai-
« rech, de Losbert Gauscelin, d'Ingelbert le Prévost, de Guillaume
« l'Auvergnat. »

Hosted by Google

« Donné au mois de septembre, sous le règne de Philippe, roi « des Français (1). »

Nota. La date de cette charte donnée au mois de septembre, sous le règne de Philippe, roi des Français, ne peut remonter au-delà de 1060, époque à laquelle il monta sur le trône, ni aller après 1068, année de la mort d'Aimeri, abbé; elle doit donc être de 1060 à 1068. Quelques autres chartes non moins précieuses que celle-ci seront également traduites en français dans le cours de cette notice aux articles relatifs aux abbés Angésix, Garnier, Geoffroy et Martin. Quant à leurs textes en latin, ces actes inconnus à dom Fonteneau, seront transcrits littéralement à la fin de l'ouvrage sous forme d'appendice.

Par une autre donation, également inconnue à dom Fonteneau, la veuve et les enfants de Geoffroy, en reconnaissance des honneurs rendus par les religieux aux obsèques de ce même Geoffroy, gratifient l'abbaye d'une partie du cimetière du monastère.

Nous expliquerons cette libéralité faite par Osiria, mère de Châlon et d'Ébulon, de la manière suivante :

« Aux temps de Philippe, roi des Français, lorsque Geoffroy, « comte de Poitiers, était duc d'Aquitaine et Isembert, évêque, il « arriva que Geoffroy de Saint-Maixent mourut au château de « Rochefort.

« Sa femme nommée Osiria, et ses fils Châlon et Ébulon, le « firent transporter à Saint-Maixent.

« Or, les moines vinrent à sa rencontre, revêtus de leurs orne- « ments et célébrèrent ses funérailles dans le monastère, et ensuite « ils l'ensevelirent avec honneur dans le cimetière, auprès de ses « parents. De leur côté, Osiria et ses deux fils voyant les honneurs « que les moines avaient rendus à leur seigneur, terminèrent pour « toujours et de leur propre volonté une contestation qu'ils avaient « eue concernant une certaine partie du susdit cimetière.

« En effet, ils avaient eu autrefois dans l'intérieur des murs une « chambre et un verger qu'ils concédèrent en tout et pour tou-

(1) Voir le texte latin à l'Appendice. Charte nº 1.

Hosted by Google

« jours à Saint-Maixent, selon l'étendue qui s'en trouvait dans « l'enceinte des murs.

« Osiria et ses deux fils, Châlon et Ébulon, ont affirmé cette « charte et l'ont posée sur l'autel de Saint-Maixent en présence des « soussignés :

« Seing d'Aimeric Mantreuille; S. d'Aimeric Leroux; S. de « Giraud de Gordun; S. de Pierre d'Augé; S. de Châlon; S. d'É- « bulon; S. de Geoffroi, enfant de son frère; S. d'Étienne, moine; « S. de Garin, moine; S. de Raoul, moine. »

Nota. Cette charte du règne de Philippe Ier, roi des Français, qui gouverna de 1060 à 1108; de Geoffroi qui prit le nom de Guillaume en succédant à son père qui fut nommé duc d'Aquitaine en 1058 et mourut en 1086; d'Isembert qui monta sur le siége de Poitiers vers 1050 et qui mourut vers 1086, doit être de 1060 à 1086 (1).

Au verso de cette pièce qui est en parchemin, on lit : *Calumpnia cimiterii finita.*

Ces actes de bienfaisance faits en faveur de l'abbaye de Saint-Maixent, furent les seuls qui signalèrent l'administration de l'abbé Aimery. Dès l'année 1068, il se retira au monastère de Saint-Liguaire, afin de transmettre au religieux Archambaud qui avait résigné son siége, si même il n'en fut pas déposé, la direction de cette même abbaye. Il prenait alors le titre d'archevêque de Saint-Maixent.

ARCHAMBAUD Ier, 30e ABBÉ.

1068 - 1070.

Ce prélat, ainsi qu'il a déjà été dit, retourna à son abbaye en 1069; peu de temps après il mourut. Ce fut pendant son administration, que Hugues de Lusignan fit la cession de tous les droits qu'il avait usurpés injustement sur les terres du monastère; que Droho Ladent céda aussi le fief presbytéral de l'église d'Azay (2); qu'enfin Cadelon, vicomte d'Aunay, restitua à l'établissement un

(1) Voir à l'Appendice le texte latin. Charte no 2.
(2) Commune à l'ouest et à 4 kilomètres de Saint-Maixent.

Hosted by Google

village appelé Vindolomia, avec tous les droits et coutumes qui en dépendaient, et que le prêtre Arbert fit donation de la prévôté de l'église canoniale de Saint-Léger, et de tout ce qui appartenait à cette prévôté.

BENOIST Ier, 31e ABBÉ.

1071 - 1080.

Benoist Ier, qui était prieur claustral lorsque Archambaud mourut, fut élu abbé. En 1075, sous la présidence de Josselin de Parthenay, archevêque de Bordeaux, deux conciles furent tenus dans l'abbaye de Saint-Maixent : le premier eut lieu aux ides de janvier, et le second le sept des calendes de juillet; l'abbé Benoist assista à ces assemblées. Dans ces conciles, Béranger, archidiacre d'Angers, rétracta son opinion hérétique contre la présence du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie et fit une profession de foi orthodoxe au sujet de ce mystère impénétrable.

Pendant le gouvernement de ce religieux, les bâtiments de la communauté qu'un violent incendie avait précédemment détruits furent rétablis dans leur état primitif. Ce funeste événement dont les causes sont restées inconnues, fut le sujet de pertes immenses; cependant elles furent promptement réparées : non-seulement des secours arrivèrent de toutes parts, mais encore divers seigneurs, auxquels cet accident avait inspiré de généreux sentiments, s'empressèrent d'enrichir l'abbaye de nouveaux domaines.

Dans cette même année 1075, le seigneur de Lusignan, Thibault Freluns, Gilbert de Lobilec et plusieurs vassaux de l'abbaye rendirent hommage-lige, ainsi qu'ils y étaient obligés, comme possesseurs de fiefs, à l'abbé Benoist, seigneur dominant.

Si l'administration de ce religieux ne dura que neuf ans, néanmoins elle fut bien remplie. Ni la hauteur des entreprises ne surpassait sa capacité, ni les soins infinis de l'exécution n'étaient au-dessus de sa vigilance. Outre les libéralités dont il fut comblé, il dut faire opérer des restitutions de biens qui avaient été usurpés sous quelques autres abbés ses prédécesseurs ; c'est ainsi que le 5 décembre 1080 Gui Geoffroy, duc d'Aquitaine et comte de

Hosted by Google

Poitou (1), remit à l'abbaye la moitié du péage du bourg de Saint-Maixent, péage qu'il avait ôté à ce monastère, bien qu'il eût été donné auparavant par Guillaume VII, son frère, et Agnès leur mère.

ANGÉSISE, 32e ABBÉ.

1080 - 1087.

En l'année 1080, Angésise fut nommé abbé de Saint-Maixent; il remplaça Benoist Ier dont nous venons de parler. Comme son prédécesseur, il eut à s'occuper d'accroître les richesses du monastère. Il fit rendre à plusieurs seigneurs des terres dont ils s'étaient injustement emparés. L'une de ces usurpations donna lieu à une contestation qui fut soumise au jugement du comte de Poitou, qui décida que la terre de Montamiser serait restituée aux religieux de Saint-Maixent, sur lesquels Robert de Bonnœil l'avait injustement usurpée. A l'occasion de ce différend, le comte Geoffroy réduisit les coutumes de Saint-Maixent, conformément à la disposition suivante : « Reliquit quadrigas, boves, asinos, ramam, fornistam, genestum, caseos, ova, quoque fructum et sepum (2). »

Le zèle actif que déploya cet abbé dans la recherche des pertes dont le couvent avait été tant de fois la victime, lui en fit découvrir de nouvelles. En 1081 et en 1082, Adémar Espérun, Geoffroy fils de Hugues, Raimond et Hugues, fils de Jamon, restituent des biens sur lesquels ils n'avaient aucuns droits légitimes.

A peine le prédécesseur de l'abbé Angésise avait-il relevé l'abbaye qui avait été la proie des flammes à l'époque de l'incendie de 1075, qu'un nouveau désastre plus violent encore que le précédent, vint détruire de fond en comble le monastère et toutes ses dépendances. Si cet événement inattendu causa un sentiment pénible, il trouva bientôt des cœurs généreux; ainsi de nouvelles libéralités furent faites en faveur de l'établissement. Foucault, du

(1) Guy Geoffroy, connu sous le nom de Guillaume VIII, était fils de Guillaume V dit le Gros, et d'Agnès de Bourgogne : il mourut le 24 septembre 1086, au château de Chizé et fut inhumé dans le chœur de l'église de Montier-Neuf de Poitiers.

(2) On trouve dans cette nomenclature la fournille et le genêt qu'on brûle encore dans la localité.

Hosted by Google

château de Chabanais, Rainaud, Isembert II, évêque de Poitiers, Jean d'Angoulême, etc., donnèrent à l'abbé et à ses religieux plusieurs biens situés en divers lieux et notamment une église dédiée à saint Martin, avec droits et dîmes en dépendant. Jean d'Angoulême donna, en 1086, une écluse sur la Sèvre.

Si les religieux avaient recouvré une grande partie des propriétés dont ils avaient été dépouillés, si à cause du fatal incendie qu'ils venaient d'essuyer, ils avaient reçu d'utiles secours, pour les aider à relever les lieux dévastés, ils trouvèrent aussi un habitant nommé Châlon qui, gisant gravement blessé à Champdeniers, donna à saint Adjutor Maixent, un verger situé hors la porte de Châlon, ainsi que le fief de Faye.

L'acte qui consacre ce legs n'ayant pas été rapporté dans le cartulaire dressé par dom Fonteneau, nous allons essayer de le traduire :

« L'an mil quatre-vingt-six de l'incarnation du Seigneur, Châlon « le Jeune, fils d'un autre Châlon jeune, gisant grièvement blessé « à Champdeniers, a donné à saint Adjutor Maixent un verger « situé hors la porte de la maison de Châlon, son grand'père, ce « verger tenu vis-à-vis du couvent à un denier de cens. Il donna en « outre à ce même couvent la moitié de l'alleu de Faye. Cela fut « fait à Champdeniers en présence de Geoffroi, son oncle; Foul- « ques, son cousin; Adémar de Barbaste; Guillaume, prêtre; « Aenor, sa mère; Gautier-Goslin; Adémar-Goslin, qui là mit fin « à une contestation qu'il avait touchant ce don. Signé Briant.

« Après cette maladie, Châlon venant lui-même au chapitre de « Saint-Maixent qui se tenait alors au monastère, et devant l'autel « de sainte Marie, a confirmé fidèlement ce don. Témoins Witbert, « archiprêtre; Adémar d'Augé; Ugues Tireuil; Aimon, moine; « Christin, moine; Étienne, moine; Giraud, prieur, qui a écrit « cette charte.

« Fait sous les règnes de Philippe, roi en France, de Geoffroi, « duc en Aquitaine, Isembert, évêque à Poitiers (1). »

(1) Voir le texte latin à l'Appendice. Charte nº 3.

Hosted by Google

ADAM, 33e ABBÉ.

1088 - 1091.

Nous ne connaissons de l'administration paternelle de ce religieux que quelques actes dont le souvenir a été conservé dans le cartulaire qu'a dressé le savant bénédictin dom Fonteneau. Si, en 1088, quelques-uns de ces titres constatent que plusieurs donations furent faites en faveur de son monastère, il importe d'en signaler quelques autres qui rappellent le souvenir des sentiments généreux dont son cœur était animé : naturellement bon et bienfaisant, nous le voyons, en 1089, tendre une main charitable à Berton, habitant de Melle, lequel avait perdu tout son bien en justice, et le gratifier de certaines redîmes de blé, de vin et autres choses nécessaires à la vie, afin de l'aider à supporter avec courage les malheurs qui l'avaient accablé. Il remet ensuite l'église de Saint-Léger sous la puissance des religieux de l'abbaye, et rétablit l'office divin.

ROBERT, 34e ABBÉ.

1092 - 1093.

Sur la matricule des abbés de Saint-Maixent, figure à la suite du religieux Adam, l'abbé Robert. N'ayant trouvé son nom dans aucun des documents authentiques que nous avons pu consulter, nous nous abstiendrons en conséquence d'en parler.

GARNIER, 35e ABBÉ.

1093 - 1107.

Robert qui gouverna l'abbaye fort peu de temps, eut pour successeur Garnier, élu en 1093 par la communauté. En cette même année il fit reconstruire en entier son monastère qui avait été la proie des flammes en 1085, mais la dédicace de l'église n'eut lieu que le premier mars 1100.

L'administration de cet abbé qui dura 14 ans, fut signalée par de nouveaux bienfaits. De 1093 à 1107, un assez grand nombre de legs sont faits en faveur de son établissement par de puissants

Hosted by Google

seigneurs, tels que Gui, chevalier, châtelain de Ternant (1); Pierre II, évêque de Poitiers; Jourdain Frotier; Adémar, évêque d'Angoulême, et autres personnages distingués. Ces actes de bienfaisance consistaient en fiefs presbytéraux, églises et leurs dépendances, métairies, vignes, dîmes, forêts et droits de branchage, etc.; mais le plus important de ces actes, qui date de 1106, est dû à la libéralité de Frotier et de son frère (2), sous le règne de Philippe Ier, roi de France, lorsque le pape Urbain vint à Saintes, et que le signe de la croix apparut dans le ciel.

Dans la crainte d'altérer le sens de cette charte, ou d'en affaiblir l'esprit et la lettre, nous la traduisons mot à mot.

« Sachent tous que Jourdain Frotier donna les fiefs presbytéraux de toutes les églises, quelque part qu'elles fussent, qu'il possédait durant sa vie, à son fils Foulques, en l'offrant au seigneur Adémar, évêque, comme clerc, et au moment qu'il reçut la tonsure.

« Depuis, moi Emma, sa mère, après le décès de mon époux, en l'offrant comme moine à Saint-Maixent, j'ai renouvelé et confirmé la donation de toutes ces églises, et les ai mises aux mains d'Archimbaud, prieur; de Geoffroy de Romans, et de Pierre Fouchier, moines de Saint-Maixent. Témoins Guy, oblat, et Foulques de Salacas. Et moi, Guillaume Jourdain et mes frères Robert Jourdain et Geoffroy donnons à notre cher frère Foulques qui vient d'être fait moine, ainsi qu'à Jean de la Garnache et à Pierre Fouchier, les terres susdites, en la forme que notre mère le fit, et en forme de tradition, je tiens en ce moment un bout de courroie; présents Pierre Escarpil et Constantin Chauvet. Et au chapitre tenu à Pâques, pour la réception de mon père, quand l'abbé Garnier lui donna l'habit; comme nous fûmes reçus dans la paternité du couvent et par la participation à ses prières, nous avons renouvelé notre donation, en présence des témoins soussignés: Guillaume Jourdain, Geoffroy son frère, Audier, Girau-

(1) Ternant est une commune située à 4 kilomètres de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

(2) Frotier est sans doute un des ancêtres de celui qui fit bâtir la tour de Melzéard, près de Melle.

Hosted by Google

« deau, Bernard, Gilbert, Archimbaud, Aufroy, Hugues moine, « Jean moine, Constantin moine et tous les frères.

« La première donation fut faite au temps de l'abbé Adam et la « deuxième au temps des derniers souscripteurs.

« An de l'incarnation du Seigneur, 1106, quand le pape Urbain « était à Saintes, et le signe de la croix apparut au ciel. Sous le « règne de Philippe, roi en France, Guillaume en Aquitaine; « Pierre, évêque de Poitiers, et Garnier, abbé de Saint- « Maixent (1). »

Pendant que Garnier administrait avec sagesse l'abbaye de Saint-Maixent, il se passa un fait déplorable : deux hommes attachés au monastère furent tués par un seigneur nommé Guillaume de Rochefort. Ce malheureux événement dont il nous serait impossible de reproduire la cause, faute de renseignements suffisants, mais qui aurait dû être l'objet d'une juste répression, fut seulement suivi d'un traité qui, passé vers 1097, entre les abbés et les religieux de Saint-Maixent, et le seigneur de Rochefort, disposait que celui-ci déposerait entre les mains de l'abbé Garnier, une certaine somme d'argent, comme témoignage de son grand repentir. C'est ainsi qu'au XI^e^ siècle on rachetait les fautes graves qu'on avait commises.

GEOFFROY I^er^, 36^e^ ABBÉ.

1108 - 1134.

Pendant la longue gestion de Geoffroy, l'abbaye vit s'accroître et son importance et ses richesses. Le nom de ce religieux se trouve inscrit dans plusieurs titres relatifs à l'histoire de ce monastère.

Ces divers accroissements furent les conséquences soit des libéralités, des cessions, des acquisitions, soit des transactions sur procès, des traités, désistements, soit encore des échanges, des restitutions de domaines usurpés par quelques vassaux, etc. C'est ainsi que Pierre Bernard, Arbert Truaud, Pierre II, évêque de Poitiers, Gautier, Rainaud le Veneur, Hugues d'Isernay, Pierre

(1) Voir le texte latin à l'Appendice. Charte n° 4.

Hosted by Google

des Francs (1) et autres seigneurs, abandonnent aux religieux de Saint-Maixent des héritages provenant de leurs ancêtres : Ingelelme de Ternant, dégoûté du fracas du monde, se retire à l'abbaye et lui donne tous ses biens; Guy donne aussi quelques héritages, ainsi que la coutume de l'époque le voulait, pour avoir tué injustement le père d'un religieux. La communauté, en reconnaissance d'un legs qui lui est fait par un individu nommé Gautier, lui accorde la participation aux biens spirituels, c'est-à-dire des prières ou même l'honneur d'être enterré dans le cimetière du couvent, ou encore d'être admis à la profession religieuse quand il le jugerait à propos; enfin, par une autre libéralité faite en 1114, par Pierre Airaud, Emma sa femme, et Guillaume Gislebert leur fils, ceux-ci donnent au monastère le marais de Mulle-pé ou Mouillepied, situé en Aunis.

Le document suivant qui est rempli de détails plus propres que tout ce que nous pourrions dire, à faire connaître les dispositions de cette libéralité, est ainsi conçu :

« Au nom de Dieu, je, Pierre Airaud, porte à la connaissance « de tous que dans le chapitre tenu à Saint-Maixent, devant l'abbé « et devant tous les frères, j'ai fait don à l'abbaye, en bon esprit « et crainte de Dieu, de tous mes droits au marais de Mouillepied « à moi donné par Monseigneur le duc d'Aquitaine, qui l'a ôté à « Isembert de Châtelaillon, en détruisant son château et sa terre. « J'ai fait cette donation en cette présente charte, portée par moi « sur l'autel Notre-Dame, et signée de ma croix; en présence de « nombreux témoins dont j'ai fait mettre ici les noms afin qu'ils « portent témoignage. G. du Breuil, K. Achard, Geoff. Constantin, « Geoff. Robert, Thibaud l'Auvergnat, A. Cogus, G., abbé de Ven- « dôme, G. moine, H. Lécuyer moine, Chrétien moine. Moi « Emma, femme de Pierre Airaud, je concède et confirme ce don « que mon mari a donné à Saint-Maixent; pareillement moi Guil-

(1) Pierre des Francs cité plus haut, à l'occasion de sa terre de Verrines près Celles, qu'il céda à l'abbaye, en 1123, est sans doute un des ancêtres de L.-B. des Francs, lequel a professé, en 1857, au collége de Niort, le cours de belles-lettres. Les seigneurs de l'hébergement des Francs près de Cherveux (à 12 kilomètres de Niort) relevaient de l'abbaye de Saint-Maixent.

Hosted by Google

« laume Gislebert leur fils, je concède et confirme ce que mon « père et ma mère ont donné.

« L'an de l'incarnation 1114, indiction VII, épacte XII sous le « règne de Louis, roi de France : Guillaume, duc d'Aquitaine; « Pascal, pape de Rome; P., évêque de Poitiers.

« P. Airaud, Emma sa femme, Guillaume Gislebert son fils, « Guill. du Breuil, Geoff. Const., Geoff. Robert (1). »

Quelques contestations s'étant élevées au sujet de certaines propriétés qui lui avaient été enlevées, l'abbé Geoffroy en ayant référé au pape Pascal II, Sa Sainteté par ses brefs de commission adressés en 1110, à Pierre II, évêque de Poitiers, pour faire rendre justice au religieux, chargea ce prélat de contraindre par les voies canoniques, la remise de tous les biens que les seigneurs Hugues de Lusignan, Isembert de Châtelaillon et Jean d'Angoumois avaient usurpés; comme aussi pour mettre fin aux vexations qu'ils faisaient éprouver à l'abbaye.

Pour se conformer au bref du Pape, Isembert se décida, afin d'éviter toute contestation, à restituer au monastère la moitié du marais de Mouille-Pied et, par suite, la totalité de cette vaste propriété.

Nous expliquerons ici la charte qui consacre cette restitution; elle offre beaucoup d'intérêt :

« Comme ainsi soit que notre mort à tous est certaine et inévi- « table et que, selon l'Apôtre, l'homme récoltera à la fin ce qu'il « aura semé, c'est le devoir des fidèles de regarder aux choses qui « ne passent point, et de considérer la fin dernière des bonnes et « des mauvaises actions.

« C'est pourquoi moi, Isembert, seigneur de Châtelaillon, « reconnaissant que dans ma seigneurie plusieurs choses appar- « tiennent à l'abbaye de Saint-Maixent, qui lui ont été injustement « enlevées par mon père, malgré l'opposition en justice du couvent « et des moines; du conseil de ma mère et de ma femme, et de

(1) On verra plus loin une autre charte souscrite la même année par laquelle Isembert de Châtelaillon donne à Saint-Maixent ce marais qu'il avait usurpé. — Voir à l'Appendice le texte en latin. Charte nº 5.

Hosted by Google

« la cour de mes barons, j'en ai rendu une partie et l'ai, pour « l'absolution de l'âme de mon père, le salut de la mienne et de « celles de ma mère, ma femme et de tous mes parents, remise « entre les mains de l'abbé Geoffroy, en en faisant par son moyen « à l'abbaye de Saint-Maixent donation entière et irrévocable.

« Sont comprises dans ladite donation : 1° La moitié de Mouille-« Pied, écluses, maisons, jardins, prés, terres cultivées et terres « désertes, tailles et devoirs dus par les habitants; 2° le marais « entier, à partir d'un de ses bords, du pré..... et de mon bord à « partir de la Salmondière jusqu'au bois d'Aimery de Clervaux. « Témoins ma mère, Guillaume Normand, Aimeri, Hugues, prieur « de Aias (1), Geoffroy Audemar et plusieurs autres. Faite ladite « donation avec ma mère et ma femme, à notre château à Font-« Louis (2), signée de nos croix, et je m'engage à l'observer et la « faire observer inviolablement.

« Venu ensuite au chapitre, en présence des frères et de plu-« sieurs laïques, j'ai confirmé ma donation, et j'en ai déposé la « charte de ma main sur l'autel. Présents les témoins qui ont « souscrit : S. Isembert, S. Julite sa mère, S. Guillaume Normand, « S. Geoffroy Audemar, S. Ariline, sa croix qu'elle a apposée chez « elle; S. Guillaume de Parthenay. Témoins présents : Simon « Esperons, Gauthier Esperons, Simon de Mairevent, Bouchard « de Vouvent fils de Guillaume le Normand, Raoul Wisart, « J. Gauthier, Constant Borreau, Pierre Garneau, Archambaud « Aufret, Jean son frère, Pierre Leucel et son frère Renaud, « Ramnulfe Cotinus, Aimeri, Cogul; tous ceux-ci ont vu faire la « donation en chapitre, l'abbé et le couvent siégeant.

« A la première donation faite à Font-Louis, à l'abbé Geoffroy, « furent présents : Robert, moine; Hugues, prieur de l'île d'Aix; « Renaud Ivern, Etienne Béchet, obediencier à Font-Louis; Gautier, « Chauman son compagnon, Hugues Lécuyer, laïques; Fouchard, « servant; Giraud de Pamproux, Gauthier, Jean Bon, G. Gibo, « Benoit Renaud, Talmont et G. son frère, et Giraud leur père.

(1) Aix.
(2) Font-Louis (Charente-Inférieure).

Hosted by Google

« A la deuxième donation, faite sur l'autel, furent présents les « laïques suscrits, plus les moines Rénaud de Toulouse, Humbert, « Foulques Thibault, Jean Geoffroy et Hugues Lécuyer.

« Faite ladite charte 1114, indiction VII, épacte XII. Louis, roi « de France; Guillaume, consul en Aquitaine; Pascal, pape de « Rome, et Pierre, évêque de Poitiers.

+ + + + + +

« Aimeri. Isembert. Julita. Guillaume. Geoffroy. Audemant.

+

« Aelina. »

Seings manuels des ci-dessus dont les croix sont ici mises de main propre (1).

Un autre titre que nous croyons utile de rapporter, d'autant plus que, comme le précédent, il est inédit, est daté de l'an 1117; il concerne une libéralité qui aurait été faite au monastère par Ramnulfe, évêque de Poitiers, de l'église de Saint-Georges d'Oirec, libéralité qui eut lieu sous l'épiscopat de Pierre de Saintes, et pendant le règne de Guillaume, comte en Aquitaine.

Voici comment nous expliquons ce titre, lequel est propre à jeter du jour sur les circonstances de cette donation :

« Moi Ramnulfe, évêque, je donne l'église de Saint-Georges « d'Oirec, à saint Adjutor Maixent, entre les mains de Garnier, « abbé, du consentement et de l'avis de Pierre, mon archidiacre, « et de mes autres clercs; présents les témoins souscrits, savoir : « Étienne, moine des Bois; Arbert, prêtre; Tetbaud Aigaiget, « Lambert Collard et Jehan de l'Aubarée.

« Ce don a d'abord été fait au port de Runza (2) dans les navires « dans lesquels nous étions. Ensuite messire l'abbé Geoffroi, suc- « cesseur de ce même Garnier, a sollicité ce don dans le synode « de Saintes, de messire Pierre, évêque, successeur de Ramnulfe, « lequel en présence de tous ceux qui assistaient au synode, et « sa crosse à la main, l'investit et lui accorda de posséder ce don « à toujours, ainsi que son prédécesseur l'avait donné, et il com-

(1) Voir le texte latin à l'Appendice. Charte n° 6.

(1) Serait-ce le port de la Ronde sur la Sèvre où l'on aperçoit encore au rocher les anneaux qui servaient à amarrer les vaisseaux?

Hosted by Google

« manda aussi au prêtre de cette église de célébrer dans la suite « par sa permission et sa confirmation.

« Seing de Pierre, évêque; S. d'Amalvin, archidiacre; S. de « Goscelin, archidiacre; S. de Geoffroy, abbé; S. de Chrispian, « moine; S. de Tetbaud, moine; S. de Guillaume, archiprêtre; « S. de Tetbaud Aigaiget; S. de Lambert Collard; S. de Jehan de « l'Aubarée; S. de Airaud Bervins.

« Ces choses ont été faites l'an de la naissance du Seigneur « MCXVII, sous l'épiscopat de Pierre de Saintes et de Guillaume, « comte, régnant en Aquitaine. »

Suivant le texte de cette charte, on voit que le don dont il s'agit a été fait d'abord, en faveur de Garnier, abbé, au port de Runza, sur les navires dans lesquels se trouvaient Ramnulfe, évêque, son archidiacre et ses autres clercs; qu'ensuite l'abbé Geoffroy, successeur de Garnier, a sollicité ce même don dans le synode de Saintes, de messire Pierre, évêque, successeur de Ramnulfe, lequel, en présence de tous ceux qui assistaient au synode, et sa crosse à la main, l'investit à toujours de cette donation (1).

Vers ce même temps un traité fut passé entre cet abbé et le seigneur Ratherius, au sujet d'une chapelle fondée par celui-ci dans son château de Tizun, paroisse de Souvigné, que Guillaume IX, comte de Poitou, lui avait donné. Suivant cette convention qui fut datée et signée par les parties, en l'année 1111, Ratherius fit l'abandon à l'abbaye de la chapelle dont il s'agit, mais ainsi que le constatait la charte de la fondation, il fit les réserves suivantes :

« Le chapelain de Souvigné devra chanter dans cette chapelle « comme dans l'église paroissiale; il lui sera libre de se faire « remplacer. Personne ne sera enseveli que dans le cimetière de « Souvigné. Les habitants du château entendront la messe dans « l'église paroissiale, aux fêtes de Pâques, de la Pentecôte et de la « Toussaint; quant aux baptêmes, mariages et relevailles, ils se « feront dans la même église. »

Le traité que nous venons de citer ne fut pas le seul que sous-

(1) Voir le texte latin à l'Appendice. Charte nº 7.

Hosted by Google

crivit l'abbé Geoffroy, nous en mentionnerons un autre qui, bien que se trouvant dans des conditions moins heureuses que le précédent, ne mérite pas moins d'être rapporté : ce fut celui qui intervint le 10 février 1114, entre l'abbé et Constantin Euforce. L'événement le plus déplorable qu'eût à éprouver l'abbaye de Saint-Maixent fut occasionné par un vaste incendie qui éclata en 1112, et qui réduisit tout en cendres. Ce nouveau désastre porta un terrible coup à la communauté qui, déjà bien éprouvée par trois autres sinistres arrivés depuis 31 ans, et surtout par celui qui venait d'avoir lieu tout récemment, se trouva dans la nécessité d'abandonner un lieu devenu désormais inhabitable et de chercher un refuge auprès des familles auxquelles ses membres appartenaient.

Ce ne fut qu'à la fin de l'année 1115 que put être terminée la reconstruction du monastère, favorisée par le seigneur Euforce qui, pour cet objet, avait donné à l'abbé, sous certaines conditions, quarante marcs d'argent pour aider à relever les ruines de l'abbaye. L'autel Saint-Gilles qu'on y éleva fut consacré par Pierre II, évêque de Poitiers; et celui de Saint-Étienne, par Loubet, évêque de Clermont, frère d'un religieux du monastère.

Geoffroy, pendant une administration qui dura plus de 41 ans, fut obligé de se montrer aussi habile qu'énergique pour maintenir non-seulement l'abbaye dans la paisible possession de ses domaines, mais encore pour prévenir les funestes effets de certaines innovations que le schismatique Pierre de la Case cherchait à introduire dans la chapelle de Saint-Léger qu'il desservait. A cette occasion, des troubles éclatèrent à Saint-Maixent, pendant le schisme d'Anaclet, anti-pape, auparavant Pierre de Léon.

Le pape Honoré II étant mort le 16 février 1130, le lendemain on élut Innocent II, lequel, avant de ceindre la tiare, se mit à la tête d'une armée qu'il conduisit contre Roger, duc de Pouille, qu'il vainquit en bataille rangée; pendant son absence de Rome, Anaclet fut nommé le 19 avril 1130. L'éloquent saint Bernard dont le zèle pour la pureté de la foi ne le cédait en rien à celui qu'il professait pour le maintien de l'unité et de la discipline, attaqua tous les novateurs qui parurent de son temps. De ce nom-

Hosted by Google

bre fut Anaclet; il le convainquit de schisme et l'engagea à se réunir à l'église. Sa mort, arrivée en 1138, rétablit la paix dans la Sainte-Église, et Innocent II, dont l'élection avait été canonique, reprit le Saint-Siége.

L'abbé Geoffroy, défenseur dévoué du christianisme, était d'un esprit juste et profond. La connaissance de la vérité, la pratique de la vertu et de la charité, rendirent sa mémoire chère aux religieux. Pendant sa laborieuse administration il avait ordonné de nourrir, chaque jour, trois pauvres au réfectoire, et aux fêtes principales, ou à la mort de chaque religieux, d'en avoir cinquante. Pour l'aider dans la gestion des affaires de l'abbaye, il avait nommé en 1130 Archambaud prieur claustral, auquel succéda Lambert, prieur de Saint-Pierre de Melle et habile grammairien.

PIERRE Ier RAYMOND, 37e ABBÉ.

1135 - 1180.

Le successeur de Geoffroy Ier est désigné sous le nom de Pierre Ier Raymond; il fut moine dans le prieuré de Saint-Michel-le-Clouzy (Sancti-Michaelis-de-Clousi), dépendant de Maillezais, et situé près de Fontenay-le-Comte, dans l'archiprêtré d'Ardin (1).

Cet ecclésiastique était d'une famille marquante de l'Aquitaine, dans le voisinage de Bordeaux, laquelle posséda la seigneurie de Barbesieux; il était parent de la duchesse-reine Aliénor. En 1137, Hugues de Lusignan, surnommé le Brun, rendit hommage à l'abbaye, pour le fief qu'il possédait dans la mouvance de ce monastère.

C'est à ce religieux que l'histoire est redevable de la rédaction du cartulaire de l'abbaye de Saint-Maixent, cartulaire qui a disparu, soit pendant les troubles de religion qui agitèrent la communauté à différentes époques, soit pendant la tourmente révolutionnaire de 1792.

C'est aussi à ce même abbé qu'est due la chronique de Saint-

(1) Ardin, commune du canton de Coulonges-sur-l'Autize, arrondissement de Niort.

Hosted by Google

Maixent, parce que le savant Besly qui la publia le premier, en trouva une copie dans le monastère de Maillezais (1).

Ce fut encore ce même ecclésiastique qu'Albéric, évêque d'Ostie et légat du Saint-Siége, chargea, par ses lettres de 1145, de pourvoir à la tranquillité des moines de son couvent, inquiétés par les chapelains de Saint-Saturnin et d'autres églises de Saint-Maixent, en faisant dans la suite un bon choix de ces chapelains.

Pendant les 45 années que Raymond gouverna l'abbaye, il ne dut pas seulement s'occuper des intérêts et de l'accroissement des immenses propriétés de l'établissement, il songea surtout à opposer l'action de sa puissance à l'enseignement public. C'est ainsi qu'en 1151, usant des droits que sa puissante autorité lui donnait, il défendit à Ripaud, maître d'école, qui se permettait d'enseigner les enfants sur la simple autorisation du chapitre de Saint-Liguaire (2), de continuer ses leçons, attendu qu'il ne pouvait exercer sa profession, sans le bon plaisir de l'abbé et du chapitre de Saint-Maixent.

Tandis que le savant abbé administrait l'établissement dont les intérêts avaient été confiés à son zèle actif, il créa de nouvelles ressources à l'abbaye, afin d'en augmenter les revenus. Ainsi il prélevait, non-seulement certains droits sur les marchandises vendues et achetées à Saint-Maixent, mais encore par jugement en date de 1178, il fit maintenir le monastère dans une transaction passée autrefois entre Alon Loubet et l'abbé, au sujet de certains droits que l'abbaye exerçait sur les vassaux lorsqu'ils se mariaient.

En 1180, Raymond qui, dans l'intérêt de son autorité, opposa partout à l'indépendance des seigneurs l'action de sa puissance, fit tous ses efforts pour les soumettre à son obéissance. Ce fut ainsi qu'il obligea une dame Marguerite, veuve du seigneur Thibaud Chabot, à lui rendre hommage pour une terre qu'elle possédait dans la mouvance de l'abbaye, et à s'acquitter des services auxquels elle voulait se soustraire : cette fière vassale le fit prier d'attendre qu'elle eût trouvé un nouveau mari pour satisfaire à

(1) Maillezais, chef-lieu de canton (Vendée).
(2) Saint-Liguaire, commune non loin de la ville de Niort.

Hosted by Google

cette obligation; mais l'abbé Raymond n'ayant accordé aucun délai, la noble veuve Chabot se trouva dans la nécessité de s'agenouiller devant le dignitaire ecclésiastique et de mettre ses mains dans les siennes.

Si pendant le gouvernement de cet humble serviteur de Dieu, nous trouvons d'une part, que plusieurs seigneurs comblèrent l'abbaye de bienfaits, que le pape Eugène III et Richard, comte de Poitou confirmèrent, en 1145 et en 1181, la donation de la forêt de Saivre (1) qu'avait faite au monastère le roi Louis-le-Jeune, du consentement d'Aliénor sa femme; de l'autre nous voyons Raymond lui-même faire l'abandon, en 1163, d'un jardin aux hospitaliers de Saint-Maixent, auxquels il imposa l'obligation de recevoir et de traiter dans leur maison les habitants de Saint-Maixent, dans le cas où quelques-uns tomberaient malades.

Après avoir géré les intérêts de l'abbaye pendant de longues années, le religieux Raymond sentit le besoin de repos; ce pieux cénobite ne trouvant de vrai bonheur qu'au milieu du cloître, lui consacra de nouveau ses sages conseils et ses veilles.

PIERRE II DE LA TOUR, 38e ABBÉ, ET OLIVIER, 39e ABBÉ.

En 1181, les religieux Pierre et Olivier succédèrent tour-à-tour à l'abbé Raymond. Philippe-Auguste, roi de France, en confirma l'élection. Nous ne connaissons de l'administration de ces ecclésiastiques aucun acte dont le souvenir ait été conservé.

ADÉMARD II, 40e ABBÉ.

1181-1199.

Pierre de la Tour et Olivier eurent pour successeur Adémard. Le nouvel abbé employa à l'achat de quelques propriétés, soit moulins ou autres domaines, certaines sommes dues à la générosité du roi Philippe-Auguste, afin d'assurer son salut et celui de ses parents. Il reçut également, en 1189, de Giraud-Bordet, en se donnant lui-même à la communauté, un four et ses dépendan-

(1) Commune au nord-ouest et à 5 kilomètres de Saint-Maixent.

Hosted by Google

ces; de Hugues l'Archevêque, seigneur de Parthenay, en 1197 et en 1198, la juridiction qu'il avait sur un pré situé à Verruye (1) et sur quelques héritages situés au même lieu, ainsi qu'un droit que ses prédécesseurs avaient coutume de lever dans le prieuré du Vieux-Parthenay, à chaque mutation de prieur; enfin, du chevalier Emeri Maintrole un acte par lequel il reconnaît que le village de Salles (2), les moulins de la Mothe et autres choses relèvent de l'abbaye de Saint-Maixent, et qu'à chaque mutation de seigneur pour la terre de Marçay il serait dû à l'abbé 500 sous de monnaie poitevine, une once d'or, un cheval de bataille ou palefroi, un autour et un lévrier. Guillaume Roux, possesseur de cette terre, se trouvant dans l'impossibilité d'acquitter une telle redevance, elle fut convertie en une rente annuelle d'une once d'or.

Adémard ayant témoigné le désir de résigner ses fonctions, le religieux Martin fut nommé pour jouir en qualité d'abbé des riches revenus de l'abbaye.

MARTIN, 41e ABBÉ.

1200 - 1208.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le monastère de Saint-Maixent ayant été à différentes époques la proie des flammes, ce lieu devint presque désert, il passa même sous la domination des Anglais; il se repeupla seulement vers 1203, époque à laquelle, sur la sollicitation de l'abbé Martin, Aliénor, reine d'Angleterre, duchesse d'Aquitaine, exempta ceux qui viendraient habiter Saint-Maixent, de taille, de service de guerre, et de toute autre redevance.

Cette princesse qui portait le plus grand intérêt à la communauté, la déchargea du droit de procuration que les comtes de Poitou avaient dans cette abbaye et lui accorda, en outre, tous les devoirs que les forestiers étaient tenus de rendre à ces puissants seigneurs pour la forêt de Saivre.

Aliénor, qui s'était rendue célèbre soit en France, soit en Angleterre, par son esprit et par sa politique, avait épousé en 1137,

(1) Commune de l'arrondissement de Parthenay.
(2) Salles, arrondissement de Melle.

Hosted by Google

à l'âge de 15 ans, Louis VII, roi de France. Sous prétexte de parenté, il proposa la séparation à Aliénor qui voulut bien l'accepter; elle fut en conséquence prononcée en 1152.

Cette séparation fut fatale à la France en ce que cette princesse, redevenue libre, épousa en 1154 Henri, comte d'Anjou, alors duc de Normandie et plus tard roi d'Angleterre, sous le nom de Henri II, et donna aux Anglais les riches provinces que son premier mariage avait apportées à la France.

Au nombre des actes de bienfaisance que nous venons de signaler, lesquels témoignent combien Aliénor ou Eléonore de Guyenne affectionnait l'abbaye, nous mentionnerons aussi les lettres de garde-gardienne ou de protection que Philippe II, le vainqueur de Bouvines, accorda à cet établissement, à condition qu'il ne sortirait jamais des mains de son abbé ni de celles de ses successeurs, ainsi que le legs qui fut fait par Hugues de Surgères, vicomte de Châtellerault, et par Guillaume Maingot (1), son frère, du fief et du prieuré de Font-Joys (2).

Pour tous les détails relatifs à ce legs, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer à la belle et intéressante charte inédite consacrée à cette donation, dont le texte est ainsi conçu :

« A tous les fidèles du Christ qui examineront la présente page, « Hugues de Surgères, vicomte de Châtellerault pour toujours. « Un acte momentané demande à être consolidé par un écrit qui « en conserve la mémoire de peur qu'il ne disparaisse par le « progrès du temps.

« C'est pourquoi nous faisons connaître à tous présents et à « venir que noble homme Guillaume de Maengo, seigneur de « Surgères, notre frère, ayant conféré et concédé par charité au

(1) Dans la liste des seigneurs bannerets qui vivaient sous le règne de Philippe-Auguste, de Jean, roi d'Angleterre, et du pape Innocent III, on trouve que sous Guillaume IX, duc d'Aquitaine, vivait Guillaume de Surgères fils de Maengot : Willelmus de Surgeriis Maengo filius.

(2) Au dos de la charte que nous transcrivons ici, est écrit, au XIVe ou au XVe siècle, Font-Eloye. Vers le commencement du XVIIe Font-Loys; soixante ans plus tard Fon de Loys; dans le XVIIIe siècle Fon-Joys. Dans les environs de Lusignan il existe un lieu appelé Font-Joise, peu loin de là se trouvent la Vigerie et un Verrines.

Hosted by Google

« Seigneur et au bienheureux Maixent, et aux moines servant le « Seigneur dans ce même lieu, tout ce qu'il avait de droit et « d'exaction, et ce qu'il devait avoir tant à raison de la prévôté que « de la viguerie sur le fief et le prieuré de Font-Joys; c'est-à-dire « sur les hommes, sur les terres, sur les vignes, sur les rentes, « sur la prestation en nature, et sur toutes les autres choses qui « dépendent de ce même fief et qui appartiennent à ce même « prieuré : et pour que les hommes quelconques de la terre de « Guillaume lui-même, excepté les aînés qui voudraient habiter « dans ces mêmes fief et prieuré, y établir leur demeure, y bâtis- « sent et y demeurent, et pour que ceux-là, ainsi que tous les « autres qui viendront, de quelque part que ce soit, soient libérés « et exempts de censive, de milice, de taille, de la juridiction du « prévôt, du viguier, et de toute exaction et servage. Nous, regar- « dant sa donation comme bonne et valable, nous l'avons octroyée; « et ensuite au chapitre de Saint-Maixent, en présence de plu- « sieurs, nous avons eu soin de la confirmer et de la revêtir de « notre sceau, étant assisté de Geoffroy de Surgères, notre frère, « et de quelques autres chevaliers; de Guillaume de Charroux, « prieur conventuel; de Jourdain, sous-prieur; de Guillaume « Abroei, armarier; de maître Guillaume, sacriste; de Bonaud, « garde-cellerier; de Michel, infirmier; de Geoffroy Vender, prieur « de Verrines; de P..., cuisinier et de plusieurs autres.

« Fait au chapitre de Saint-Maixent, le troisième jour avant les « calendes de mai, l'an de l'incarnation du Seigneur MCCVIII, « sous le règne de l'illustre Philippe, roi des Français, du sérénis- « sime Jean, roi des Anglais, sous le pontificat du seigneur Inno- « cent, souverain-pontife (1). »

Si l'administration du religieux Martin ne fut pas de longue durée, néanmoins elle fut féconde en bons résultats : d'une part on reconnaît qu'à sa bienveillante recommandation, Saint-Maixent, ravagé par le feu et par le fer, se repeupla de nouveau, et que, de l'autre, son abbaye fut protégée par le puissant roi de France, Philippe-Auguste.

(1) Voir à l'Appendice le texte en latin. Charte nº 8.

Hosted by Google

QUATRIÈME ÉPOQUE.

—

Depuis 1209 jusqu'à la domination des Anglais en 1363, et à leur expulsion par Charles VII en 1437.

—

AUTRES ABBÉS.

1209 - 1362.

Les religieux appelés à gouverner le monastère de Saint-Maixent, de 1209 à 1362, furent Benoit II, Geoffroy, Pierre III, Etienne, Guillaume, Constantin II, Guillaume II, Tousselin, Guillaume III, Arnaud Bernard ou Buart, Hélie de Saint-Yre, Pierre IV Pichier, Guillaume IV de la Porcherie; enfin Jean Ier.

Les 153 années (plus d'un siècle et demi) pendant lesquelles ces abbés gérèrent l'abbaye, ne furent signalées par aucun événement marquant; seulement nous trouvons que les plus grands seigneurs du Poitou rendirent hommage à leur puissance temporelle; tels furent Hugues Brun, comte de la Marche et d'Angoulême, seigneur de Couhé, qui en 1222 présenta un marc d'argent dans son manteau, et ce manteau devint la propriété du chambrier de l'abbé, Sebrand Chabot; Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, lequel reconnut devoir pour le fief de Couhé (1) la redevance annuelle d'une peau de cerf pour couvrir les livres de l'abbaye; Hugues de Nuaillé; le chevalier Guillaume Chataigner; Gui de Rochefort; Jean de Melun, évêque de Poitiers; Raoul de

(1) Couhé, chef-lieu de canton, arrondissement de Civray (Vienne).

Hosted by Google

Mauléon, seigneur de Talmont (1) et de Châtel-Aillon (2); Hugues l'Archevêque, seigneur de Parthenay; Alphonse, comte de Poitou et de Toulouse, etc. D'autres seigneurs encore et de simples gentilshommes concoururent à enrichir le monastère et s'empressèrent de rendre hommage à ces dignitaires ecclésiastiques.

Si pendant l'administration de l'abbé Guillaume, des lettres de Philippe-le-Hardi placèrent le monastère de Saint-Maixent dans le ressort de Niort, qui auparavant était dans celui de Loudun; plus tard, au mois de juillet 1317, Philippe-le-Long retira cette abbaye et ses dépendances de la juridiction où elles avaient été mises précédemment pour les replacer à Poitiers.

Quoi qu'il en soit, les religieux dont il s'agit devinrent si puissants que l'un d'eux, Guillaume IV de la Porcherie, nomma le 21 février 1346 cinq vicaires généraux, tant pour le spirituel que pour le temporel. Ces vicaires furent l'archiprêtre de Gençay (3); Pierre Pingué, prieur claustral; Guillaume de Chauray, aumônier; Jean de Chillé, prieur de Nanteuil (4), et Guidon, infirmier.

GUILLAUME V DE VESANÇAY, 55e ABBÉ.

1363 - 1380.

Cet ecclésiastique, d'une famille poitevine, fut chancelier et conseiller du roi d'Angleterre. Le 15 décembre 1363, il fit hommage du temporel de son abbaye à Édouard, prince de Galles et duc d'Aquitaine, au devoir de 30 livres, à mouvance de seigneur et obligation de fournir 50 sergents de pied pendant 40 jours, quand il y aurait guerre entre les rivières de Sèvre et de Dordogne.

(1) Talmont, chef-lieu de canton (Vendée). Il y avait, avant 1789, une abbaye de bénédictins.

(2) Châtel-Aillon (Castrum Allionense) autrefois principale ville du pays d'Aunis, place forte entourée de remparts flanqués de tours. Châtel-Aillon n'existe plus aujourd'hui. L'Océan qui fut tant agité par les tempêtes durant le rude hiver de 1709, lui enleva ses ruines même qui existaient encore au commencement de ce siècle.

(3) Gençay, bourg situé sur la Cluère près de Vivonne, chef-lieu de canton (Vienne).

(4) Nanteuil, commune au nord-est et à 3 kilomètres de Saint-Maixent.

Hosted by Google

Au nombre des aveux qui étaient dus à Guillaume V, il y en avait un que Jean Andraut lui rendit pour le péage des portes de Saint-Maixent.

Parmi les faits qui se rattachent à l'administration de ce religieux nous trouvons qu'en l'année 1366, Guillaume de Felton, chevalier, sénéchal de Poitou pour le prince de Galles et d'Aquitaine, délivra une commission à Guillaume Jamire et à Jacques Andraut, pour faire rendre justice aux religieux de l'abbaye, dont les hommes étaient maltraités par les prévôts et par les officiers du prince.

Nous trouvons aussi un acte par lequel Alain de Beaumont, chevalier, capitaine du château de Saint-Maixent, prend l'engagement de rendre dans un temps fixe, à l'abbé de Vesançay, les clefs de la porte de Charraud qui avaient toujours été sous la garde de l'évêque de Poitiers.

Une grande partie des dix-sept années pendant lesquelles Guillaume de Vesançay gouverna l'abbaye, Saint-Maixent resta sous la domination anglaise. Après le succès de la bataille de Poitiers qui eut lieu au mois de septembre 1356 et qui fut si fatale à la France, puisque le roi Jean-le-Bon y perdit la liberté, les Anglais par le traité de Bretigny, qui intervint en 1360, obtinrent en toute souveraineté la Saintonge, le Poitou, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, le Limousin, l'Angoumois, la Rouergue, le Bigorre, plus Calais, etc.

Le roi d'Angleterre et son fils restituèrent tout ce qu'ils avaient et pouvaient prétendre sur la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou, la Bretagne et la Flandre.

Ces deux mêmes princes renoncèrent aux droits qu'ils prétendaient avoir sur la couronne de France.

Enfin le traité de 1360 portait encore que la rançon du roi serait de trois millions d'écus.

En 1371, Charles-le-Sage, affligé des souffrances et des vexations que ces fiers insulaires faisaient peser sur les peuples soumis à leur domination et surtout sur ceux du Poitou, s'apercevant d'ailleurs que le traité de Bretigny était violé, Charles V leur déclara la guerre. Pour commander son armée ce prince opposa à celle

Hosted by Google

d'Angleterre, à la tête de laquelle se trouvait Robert Knolles, général expérimenté et aguerri, ses frères les ducs d'Anjou et de Berri, auxquels il adjoignit du Guesclin dont ils devaient suivre les sages conseils, et qui venait de recevoir l'épée de connétable de France. Ce héros, le plus grand capitaine de l'Europe, après avoir soumis le Maine et l'Anjou où les Anglais avaient répandu leurs troupes, poursuivant le cours de ses victoires dans le Poitou, prend la capitale de cette province, et par suite Thouars, Saint-Maixent, Melle et Aunay.

Après que l'abbaye eut reçu et traité les hôtes illustres qui avaient combattu pour sa délivrance, Charles V qui l'avait placée sous sa protection, par ses lettres du 27 juillet 1373, fixa pour deux ans seulement, à Saint-Maixent, le siége du bailli des exemptions du Poitou. Cet acte de bienfaisance accordé par le monarque à l'abbé de Vesançay fut le dernier qu'il reçut : ce pieux religieux qui, par un privilége unique, avait réuni en lui tout ce que la vertu a de plus grand, la charité de plus chrétien, l'esprit de plus élevé, le savoir de plus vaste et de plus étendu mourut en 1380. Ainsi qu'il l'avait recommandé, son corps fut inhumé devant l'autel Notre-Dame, entre deux piliers. On lui doit l'édification de l'autel Saint-Jean.

AUTRES ABBÉS.

1380 - 1436.

Sous le règne de Charles V, dit le Sage, lequel dura 16 ans, de 1364 à 1380, et sous celui de son fils, Charles VI, dit le Bien-Aimé, qui s'étendit de 1380 à 1422, et qui fut signalé par des guerres sanglantes au dedans, funestes au dehors, la peste et la famine, l'abbaye fut administrée d'une part, par Pierre V de la Tour, cardinal et évêque d'Autun, lequel constitua Hugues Tousselin son vicaire général; par Guillaume VI de Chauray qui avait tenu le scel à Saint-Maixent pour Édouard, duc d'Aquitaine; de l'autre par Roger de Saint-Avit de 1385 à 1402, et enfin par Pierre VI Baston, prêtre d'un grand mérite, lequel avait débuté comme docteur-régent à l'Université de Paris. En sa qualité d'abbé,

Hosted by Google

l'évêque de Poitiers le chargea d'assister aux assemblées générales du clergé, à Paris, pour l'extinction du schisme de Grégoire III et de Benoist XIII, et enfin aux conciles de Pise et de Constance, en 1409, où ces deux papes furent déposés et la tiare donnée à Alexandre V. A cette occasion, il écrivit une lettre à l'évêque diocésain, laquelle a été publiée par Monstrelet (1).

En 1420, il présida le chapitre général de l'abbaye de Saint-Maixent où se firent plusieurs réglements de discipline la même année, et joignit le prieuré de Souvigné à la mense abbatiale.

Une université ayant été établie dans la ville de Poitiers, en 1431, il y enseigna la théologie. Par ses soins éclairés, son monastère fut fortifié afin de résister au besoin à une nouvelle invasion des Anglais. Le pape Eugène IV le nomma son référendaire.

Si rien ne nous est parvenu sur l'administration des religieux qui ont précédé Pierre Baston, nous voyons sous celui-ci la communauté accroître sa puissance et ses priviléges; ainsi en 1440, un traité intervint entre lui et le comte de Poitou, au sujet des appellations de Couhé et des droits de justice de l'abbaye, et il fut convenu avec les habitants de Saint-Maixent, qu'en 1427 des réparations seraient faites aux murs de ville de cette cité.

En 1411, il obtint du roi Charles VI des lettres qui lui permettaient de continuer les poursuites d'un procès qu'on lui avait intenté, au sujet d'une place appelée à Saint-Maixent la Pierre-Marchande.

Après que le religieux Baston eut déposé chez le diacre Guffard deux cent cinquante écus d'or, cinq anneaux d'or, six tasses en argent, onze vases de même métal, une croix, un calice, une patène, deux candelabres, deux aiguières et une boîte à hosties, le tout en vermeil, ce religieux résigna ses fonctions pendant lesquelles son mérite éclatant et les qualités qu'il avait déployées dans la direction de son abbaye, lui méritèrent les sympathies de tous les moines.

(1) Monstrelet (Enguerrand de), chroniqueur français, né en 1390, mort en 1453, est l'auteur d'une chronique qui va de 1400 à 1453. Cet ouvrage, continuation de celui de Froissart, est précieux par le grand nombre de pièces originales qu'il renferme.

Hosted by Google

CINQUIÈME ÉPOQUE.

—

Depuis 1437 y compris l'époque où le Dauphin tenta de conspirer contre son père Charles VII, jusqu'en 1538.

—

PIERRE VII DE CLERVAUX, 61e ABBÉ, ET AUTRES ABBÉS.

1437 - 1538.

La tranquillité profonde dont la ville de Saint-Maixent et les abbés ci-dessus dénommés jouissaient depuis plus d'un demi-siècle, c'est-à-dire de 1381 à 1436, tranquillité que leur avaient procurée les armes victorieuses du connétable du Guesclin, fut néanmoins troublée. En 1440, le Dauphin, depuis roi sous le nom de Louis XI, bien loin d'être aussi juste que Charles VII, son père, n'étant au contraire qu'un fils dénaturé, ambitieux et impatient de monter sur le trône, le Dauphin lève l'étendard de la révolte contre le roi; à l'excitation du seigneur de la Trémoille et accompagné du duc d'Alençon, seigneur de Niort, personnage ambitieux, mais ayant trop peu de génie pour faire réussir une intrigue; de Jean de la Roche, sénéchal du Poitou; d'Antoine de Chabannes, grand-maître de France; de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, ils partent tous, suivis de troupes, de la ville de Niort, où ils s'étaient assemblés et se dirigent sur Saint-Maixent.

Introduits dans cette ville par la trahison de Jacquet, serviteur de la dame de la Roche, les conspirateurs portent leurs pas vers l'abbaye dont ils ambitionnent le pillage et la ruine; mais à leur approche Pierre de Clervaux, élu abbé en 1437, aidé de ses religieux, se retranche dans le monastère et, avec le secours de Jean Sacher et de 23 habitants qui gardent les issues de la ville

Hosted by Google

jusqu'au soir, il donne le temps au roi qui se trouvait alors à Poitiers, de venir à son secours.

A l'arrivée de ce prince et de ses troupes à Saint-Maixent, les factieux s'étaient déjà enfuis à Niort avec leur butin; mais, quoiqu'ils eussent laissé un grand nombre des leurs pour garder le château, le roi l'assiégea et le prit. Quelques hommes du seigneur de la Roche furent mis à mort, les autres furent noyés.

Cette expédition terminée, Charles VII se rendit en toute hâte à Niort, et n'y rencontrant que le traître Jacquet, il le fit écarteler.

Le Dauphin et les seigneurs de sa faction s'étaient retirés auprès du duc de Bourbon qui avait pris part à la conjuration de la Praguerie.

Pour récompenser la fidélité et le dévouement qu'avaient montrés les habitants de Saint-Maixent en faveur de la couronne de France, Charles VII, par ses lettres patentes du mois d'avril, leur accorda la permission de s'assembler pour traiter et ordonner les affaires communes de la ville, d'élire deux ou trois habitants pour convoquer les assemblées et y présider; il donna en outre au corps, collége et communauté, des armoiries composées d'un escu de gueule, à une couronne d'or dedans et à un chef de France.

Il permit aux religieux de l'abbaye de continuer les poursuites d'un procès qu'on leur avait intenté à l'occasion de la place appelée la Pierre-Marchande; transféra à perpétuité à Saint-Maixent le siége des élus qui avait été établi à Niort sur le fait des aides pour la guerre et ordonna, en outre, que les assises du sénéchal de Poitou se tiendraient à Saint-Maixent pour le ressort de cette ville, et non à Poitiers comme antérieurement.

En reconnaissance du zèle et de la fidélité des religieux de l'abbaye pour sa personne, ce prince, outre les biens dont il les dota largement, leur donna pouvoir et autorité de prendre et de porter pour armes : un escu de gueulle, à une couronne d'or et une fleur de lys d'or dedans. Il nomma ensuite l'abbé Pierre de Clervaux, conseiller en son grand conseil, et accorda ce titre à perpétuité à ses successeurs.

En 1441, ce religieux, après avoir établi la discipline dans son

Hosted by Google

monastère et rédigé des statuts, en laissa l'administration pour passer conseiller au grand conseil.

Grâce aux nombreux priviléges que le roi venait d'accorder aux habitants de Saint-Maixent, à cause de leur belle défense contre l'ambitieux Dauphin, cette localité n'était plus un lieu que la sainteté de son abbaye, la piété de ses moines faisaient seuls connaître, c'était désormais une ville dont la population commençait à entretenir par son commerce des relations avec les autres cités et à se distinguer par son courage sur le théâtre de la guerre.

Quand l'abbé de Clervaux eut été appelé en 1441, par le roi, à l'honorable poste de conseiller, voici quels furent les religieux nommés après lui pour diriger le monastère de 1440 à 1538, c'est-à-dire pendant 95 ans : 1° Jean II Chevalier, qui reçut d'Arthur, fils du duc de Bretagne, comte de Richemont, seigneur de Parthenay et connétable de France, l'hommage de tout ce qu'il possédait tant en fiefs qu'arrière-fiefs, dans un grand nombre de paroisses; 2° Jacques Chevalier, neveu du précédent; 3° Philibert Hugonet, cardinal, évêque de Mâcon; 4° Jean III Rousseau, qui eut pour compétiteurs les cardinaux de la Balue et de Savelly, nommés l'un après l'autre par le pape; mais par arrêt du parlement Jean III fut confirmé; il prêta serment de fidélité à Paris, le 29 décembre 1487; 5° Pierre VIII Chaunis, protonotaire du Saint-Siége; il institua son vicaire-général Pierre de Parthenay, qui alors était prieur de Nanteuil; 6° Louis Ier Gouffier, d'une famille poitevine, éteinte en 1786, lequel fit bâtir le beau château d'Oyron; il était fils de Guillaume et de Philippe de Montmorency, et conseiller au parlement de Paris; 7° Pierre IX Gouffier, neveu du précédent; en 1509, il fut nommé abbé de Saint-Denis; mort en 1516, sa dépouille mortelle fut déposée dans la basilique; 8° Louis II Pâris; 9° Arnaud de Saint-Gelais, d'une famille du Poitou qui passait avec raison pour être une branche de la maison de Lusignan; 10° enfin Jacques de Saint-Gelais, évêque d'Uzès, neveu d'Arnaud, lequel devint, après le concordat du roi François Ier et du Pape Léon X, le premier abbé commendataire de Saint-Maixent; en 1515, il fit refaire une partie des bâtiments de

Hosted by Google

l'abbaye, et prit pour maison abbatiale le château de l'Hort-Poitiers, qui était primitivement occupé par l'évêque diocésain. En 1538 mourut cet abbé, âgé de 83 ans, en transmettant à son neveu, Jean de Saint-Gelais, les hautes dignités dont il avait été pourvu.

Hosted by Google

SIXIÈME ÉPOQUE.

—

Depuis 1538 jusqu'à la ruine de l'église et le pillage de l'abbaye en 1562 et en 1568, l'établissement des abbés fiduciaires en 1573, et l'introduction de la réforme en 1623.

—

JEAN II DE SAINT-GELAIS, 72e ABBÉ.

1538 - 1574.

Si pendant 95 années, c'est-à-dire de 1440 à 1538, les religieux que nous venons de citer plus haut, n'eurent à déplorer aucun événement qui vint jeter du trouble dans la gestion des affaires de l'abbaye, et dans la paisible possession de ses richesses, il n'en fut pas ainsi sous l'administration de Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès. Cet abbé, en faveur duquel Jacques de Saint-Gelais avait résigné tous ses titres, s'empara aussitôt sa prise de possession, non-seulement des trésors du monastère, mais encore de ses revenus, pour servir à doter ses deux nièces mariées, l'une à Georges de Villequir, vicomte de la Guierche, et l'autre à N. de Nuchèze, seigneur de la Baptresse. Il voulut ensuite faire sécula-riser le couvent et le convertir en un chapitre de chanoines. L'évêque de Poitiers, consulté à cet effet, y avait donné son assentiment, et par suite le roi y avait adhéré, ainsi que le constate un brevet donné par lui le 25 juillet 1567; mais, les religieux envoyèrent à Rome des mandataires pour combattre cette innovation, et le pape refusa de la sanctionner.

A peine Jean de Saint-Gelais était-il en jouissance de la communauté que l'hérésie commença à s'introduire en Poitou. D'abord,

Hosted by Google

à Poitiers en 1537, époque à laquelle Jean Calvin (1) vint dans cette ville, où il commença à dogmatiser. Par la hardiesse et la nouveauté de ses doctrines, par le charme de son style et de son éloquence, il parvint bientôt à séduire ses auditeurs et à augmenter le nombre de ses disciples.

Les erreurs qu'il enseignait se répandirent avec la rapidité d'un incendie dans tout le Poitou et notamment dans la ville de Saint-Maixent et dans les campagnes des environs, puis à Couhé, boulevard de l'hérésie naissante.

Bien que l'abbé Jean de Saint-Gelais fut convaincu que la pompe et la magnificence des solennités de l'église catholique conviennent mieux à un grand empire, qu'une religion dont le culte nu ne présente à l'esprit qu'une froide idée de la divinité, Jean de Saint-Gelais, au mépris du caractère ineffaçable dont il était revêtu, eût l'audace cependant en 1543, de monter en chaire dans son abbaye, où il y avait grand concours de peuple et de prêcher dans l'esprit des nouvelles doctrines, ce qui dut détourner de la foi orthodoxe bon nombre d'auditeurs peu réfléchis, surtout chez une population qui fut toujours amoureuse des nouveautés. Il continua, même en 1544, ses prédications pendant le carême, en présence de la reine de Navarre, Marguerite d'Angoulême, qui favorisait les nouveaux prédicants.

Un jour que cet évêque apostat venait de professer publiquement dans l'église de l'abbaye, des erreurs condamnées par l'église en matière de foi, il s'y trouva un religieux assez zélé pour monter dans la chaire d'où ce schismatique venait de descendre, afin de réfuter les doctrines impies qu'il avait osé proclamer; mais le poison de l'hérésie s'étant glissé dans le cœur des assistants, tout ce que put dire à cette occasion le prédicateur de la foi divine, fut peu apprécié.

Les prédications de Jean de Saint-Gelais, loin de ramener les hérétiques à une saine doctrine, ayant produit au contraire le

(1) Second chef de la réforme religieuse au XVI^e^ siècle, né à Noyon en 1509, d'une famille obscure dont le nom était Cauvin; en latinisant ce dernier nom, il le changea en celui de Calvin; il mourut à Genève en 1564.

Hosted by Google

plus mauvais effet sur leur esprit, un père cordelier de la ville, sachant combien pouvaient être dangereuses pour le peuple les opinions et les doctrines nouvelles, monta en chaire le 12 juin 1544, jour de fête du Saint-Sacrement de l'autel, et prêcha sur la réalité et le respect dû à ce divin et ineffable mystère, dans l'espoir de ramener les auditeurs à de meilleurs sentiments. Après que ce religieux eut terminé son sermon, il se trouva parmi les assistants un jeune homme nommé Jérôme, qui poussa l'impudence jusqu'à vouloir réfuter le sujet qu'il venait de traiter; non content de cette sortie aussi imprudente que blâmable, le lendemain matin, accompagné de quelques-uns de ses partisans, il se présente au couvent des cordeliers et là critique et combat de nouveau les opinions qu'avait professées le prédicateur de la veille, lui enjoignant de les rétracter publiquement. Le lieutenant-général présent à ce triste entretien, justement indigné, donna au procureur du roi des ordres pour faire arrêter Jérôme, ainsi que ses audacieux compagnons; mais ceux-ci, partis ce même jour pour aller dans le pays fanatiser les populations, ne purent être atteints.

Aux scènes affligeantes qui venaient d'avoir lieu, succédèrent plus tard des scènes non moins déplorables; au mépris des édits de juillet 1561 et de janvier 1562 qui leur défendaient les profanations, le pillage des églises, les blasphèmes, tout enfin ce qui n'est pas permis par la loi de Dieu, les religionnaires tant de la ville que de la campagne voisine, scandalisés de ce que les catholiques rendaient des hommages au culte du Très-Haut, pendant une procession du 28 mai 1562, s'assemblèrent ce même jour, afin de jeter du trouble durant cette pieuse cérémonie; à cette occasion des querelles s'élevèrent, des injures on en vint aux voies de fait, dans la mêlée ceux qui voulaient calmer le désordre sont blessés. Les calvinistes, furieux de voir couler le sang, tombent avec une rage frénétique sur les catholiques, ils frappent sans distinction d'âge et de sexe et se précipitent ensuite dans l'église de l'abbaye. A leur entrée dans le saint lieu, les voûtes retentissent des cris de fureur que pousse cette multitude effrénée. Aussitôt les croix sont abattues, les autels renversés, les tableaux mis en pièces, les vases sacrés brisés, le tabernacle

Hosted by Google

profané, la dignité outragée, et l'église mutilée en diverses parties.

Les excès auxquels les protestants viennent de se livrer ne suffisent pas à leur emportement fanatique; de l'église ils se transportent à l'abbaye : les uns maltraitent les malheureux religieux, les autres enfoncent les armoires, tous enfin pillent et enlèvent ce qui tombe sous leurs mains impies.

Ce qui étonne le plus dans ce bouleversement général, c'est de voir les catholiques rester paisibles spectateurs de ces désordres épouvantables et n'oser s'y opposer; les magistrats eux-mêmes n'emploient aucun moyen pour les réprimer; seulement le lendemain de ces scènes à jamais regrettables, ils se bornent à faire publier à son de trompe que défenses sont faites aux calvinistes de renouveler les sacriléges et violences de la veille, sous peine de la vie; mais dès le lendemain matin, 29 mai, ceux-ci sortent de la ville et se dirigent vers la campagne où ils se promettent de ravager les églises paroissiales.

Les excès auxquels ces ennemis du christianisme venaient de se livrer tout récemment, ayant éveillé l'attention de Jean de Daillon comte du Lude, gouverneur du Poitou et de l'Aunis, il dépêcha vers Saint-Maixent son porte-enseigne, le sieur de Chabon, avec bon nombre de gentilshommes, afin de faire des recherches sur les violences commises dans cette ville par les hérétiques; en même temps il nomma gouverneur le sieur de la Salle, avec mission de faire prononcer une profession de foi de la religion catholique et romaine, et promesse de la garder et observer.

Comme il arrive quelquefois qu'après une vive querelle, confus des excès auxquels ils se sont laissés emporter, les assaillants épuisés gardent un morne silence, tristes des ravages exercés sur les catholiques, les huguenots restèrent pendant longtemps dans l'inaction.

En 1568, arriva en cette ville le sieur de la Marque, valet de chambre du roi, porteur d'une lettre pour le sieur de Sanzay, colonel-général de l'arrière-ban de France, afin de faire publier la paix de Lonjumeau; à cette occasion un *Te Deum* fut chanté en actions de grâces dans l'église de l'abbaye, où assistèrent le

Hosted by Google

colonel-général avec sa compagnie, tous les officiers de la garnison et un grand concours de peuple.

Le traité de paix dont il s'agit, signé le 22 mars 1568, portait entre autres conditions que les protestants rendraient les places qu'ils avaient prises et que le libre exercice de la religion prétendue réformée leur serait permis. Cependant des réflexions séditieuses sur cette paix suivies d'exhortations à la rompre, armèrent bientôt le bras des sectaires. A cette époque, on vit paraître édit sur édit contre les religionnaires : il leur fut défendu, sous des peines très-rigoureuses, de s'assembler; le roi révoqua en entier l'édit de pacification confirmé par la dernière paix, et interdit, sous peine de mort, l'exercice de tout autre culte que celui de la religion catholique.

La révocation subite de ces édits indiquant aux moins clairvoyants que cette mesure provoquait à une guerre civile, les calvinistes du Poitou coururent en foule aux armes.

L'alarme s'étant répandue en tout lieu et notamment dans la ville de Saint-Maixent, où précédemment tout ce qui avait paru tenir au culte de la religion romaine avait éprouvé la fureur des protestants, le comte du Lude prit en conséquence quelques mesures de prudence; dès lors il mit garnison dans cette ville et y envoya le capitaine de Sérignac, avec mission de désarmer tous les habitants, faisant crier à son de trompe qu'ils eussent à porter sans délai au château de la ville toutes les armes, à l'exception des épées et des dagues.

Dans la prévision cependant que la place de Saint-Maixent ne fût pas assez forte pour soutenir un siége et résister aux entreprises des assiégeants, le lieutenant-général du Poitou vint apporter une lettre aux magistrats de la ville, de la part du gouverneur de la province, par laquelle il leur mandait de lui envoyer de l'artillerie afin de protéger les habitants en cas d'attaque.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Charles IX ayant révoqué les édits de pacification, les religionnaires après avoir fourragé une partie de la province du Poitou vinrent, le 8 septembre 1568, avec toutes leurs forces, se présenter de nouveau devant Saint-Maixent, l'un des boulevards de l'hérésie. Suivant leur cruelle

Hosted by Google

habitude, ils commencèrent par faire main-basse sur les églises et mirent le feu tant au clocher qu'à l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Saint-Maixent, situés au haut du faubourg Charrault, ce qui causa la perte entière de ces monuments de la foi évangélique.

Cet incendie n'avait été que le prélude de ceux qu'ils méditaient par la suite. Le capitaine Pluviault, accompagné de soldats, se présenta bientôt; introduits dans la ville par l'intelligence des habitants hérétiques, ils furent dans un instant maîtres de la ville. Tout ce qui paraissait tenir au culte de la religion romaine éprouva leur fureur, devenue rage et férocité. Ils se précipitent avec impétuosité vers l'église de l'abbaye. Là ils cherchent à en renverser les piliers, afin de faire tomber les voûtes qu'ils supportaient. Quelques-unes de ces voûtes s'écroulent seulement, quant aux autres elles demeurent intactes, les piliers qui restent debout n'ayant pu être détruits; ce fut là ce qui préserva les tombeaux de saint Maixent et de saint Léger d'une destruction inévitable.

Mais la justice divine se vengea des plus fougueux auteurs de ces sacriléges dévastations : on découvrit, lorsqu'on fouilla les ruines de l'église pour la réparer, beaucoup d'ossements humains, ainsi qu'un cadavre desséché, ceint encore de son épée, dont la pose droite indiquait, entre un pilier et des décombres, qu'il avait été surpris au moment où les calvinistes se livraient à ces destructions.

Les calvinistes, dans cette fatale journée, ne se contentèrent pas d'avoir détruit et dévasté cette église, ils ravagèrent également l'abbaye, son dortoir, les voûtes du cloître et du chapitre; ils ne laissèrent d'entier que le clocher et le réfectoire, comme devant leur être de quelque utilité par la suite. Mais leur vengeance n'est pas encore assouvie, il faut de nouveau l'exercer sur les meubles des religieux comme sur les objets de leur culte. Les uns font main-basse sur les malheureux cénobites, les autres s'emparent des greniers, ceux-ci forcent les serrures et les portes, ceux-là brisent les armoires et les meubles, tous enfin pillent et enlèvent ce qui tombe sous leurs mains sacriléges.

Leur fureur s'étend en outre sur les autres églises de la localité. Celles de Saint-Léger et des pères Cordeliers sont victimes de

Hosted by Google

leurs déprédations. Les autels sont renversés, les tableaux et les livres lacérés, les vitraux brisés, les chapes, les chasubles et les ornements sacerdotaux sont impitoyablement jetés au feu.

Pendant les douze jours que cette armée dévastatrice occupa aint-Maixent, il semblerait que l'incendie, le pillage, la destruction des églises, auraient dû terminer les troubles et les excès dont cette malheureuse cité venait d'être le théâtre, mais hélas il n'en fut pas ainsi ! Pour compléter ce triste tableau il faut ajouter que, si quelques-uns des religieux se hâtèrent de prendre la fuite, ceux à qui l'âge avancé et les infirmités ne permirent pas de le faire, furent cruellement mutilés, d'autres qui succombèrent méritèrent la palme du martyre.

Les cruautés exercées envers les religieux, l'oppression ou la tyrannie des hérétiques, ayant tiré l'armée catholique de la stupeur où elle était plongée depuis quelque temps, tout-à-coup de Brissac, Philippe de Volvire, seigneur de Ruffec et de Lussac, se présentent aux portes de la ville à la tête d'une troupe aguerrie, ils somment les réformés d'évacuer la ville ou de combattre; ceux-ci acceptent le défi; pendant trois jours ils résistent aux attaques des assiégeants, mais le quatrième décide de leur sort: ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant: dès la seconde charge ils se débandent; ce ne fut plus alors un combat, mais un massacre. Champ de bataille, canons, bagages, tout resta au pouvoir des catholiques; quelques-uns furent passés au fil de l'épée bien qu'ils demandassent quartier; les autres se dispersèrent.

Il semblerait que ce qui venait de se passer devait terminer les troubles qui tant de fois avaient désolé la ville de Saint-Maixent, y ramener la paix, faire rentrer tout dans l'ordre et rappeler le peuple à la raison, mais il en fut autrement. Les réformés vinrent de nouveau déployer l'étendard de la révolte devant cette ville. A cette apparition, les habitants et les religieux qui avaient échappé à une mort certaine, furent obligés de s'enfuir à Poitiers ou en d'autres lieux. Charles IX, prévenu que les hostilités allaient recommencer fit, le 13 mars 1569, avancer des troupes vers Saint-Maixent, afin d'en faire le siége.

Les assiégés firent résistance pendant quelques moments: leurs

Hosted by Google

efforts devenus inutiles, ils perdirent courage, s'enfuirent dans la nuit du dimanche 27 du même mois, et dès le lendemain les catholiques y rentrèrent.

L'échec que venaient d'éprouver les protestants, la terreur que leur avait inspirée l'armée catholique, pendant tout le temps qu'ils avaient résisté à ses attaques, ne ralentit point le projet qu'ils avaient formé de porter leurs armes vers d'autres cités, mais au moment où ils allaient mettre à exécution leurs criminelles entreprises, le 8 août 1570, fut publié à Saint-Maixent le traité de paix (conclu à Saint-Germain-en-Laye, au nom du roi avec les calvinistes), par les seigneurs de Biron et de Vismes. Ce traité, rendu public à Saint-Maixent, le 24 du même mois, fut suivi d'une grand'messe et d'un *Te Deum,* célébrés dans le réfectoire de l'abbaye par l'évêque d'Uzès, Jean de Saint-Gelais qui, pendant les troubles de religion, s'était enfui à Poitiers.

Après un court séjour à Saint-Maixent, l'abbé Jean de Saint-Gelais qui, dans le principe, avait été l'un des plus fougueux partisans de la nouvelle croyance, abandonna cette ville et se retira dans son château de l'Hort-Poitiers, résidence qu'il affectionnait beaucoup et où il fut atteint, en 1573, d'une attaque d'apoplexie : cette maladie, caractérisée par la perte plus ou moins complète du mouvement et du sentiment, lui laissa néanmoins prolonger son existence jusqu'au 13 mars 1574, époque où il mourut, âgé de 73 ans, vers les dix heures du soir.

L'abbé Jean II de Saint-Gelais était fort instruit, mais il fit un fort mauvais usage de son talent : il propagea dès le 9 mars 1543 les dogmes du calvinisme. Il abjura, dit-on, l'hérésie, mais comme aucuns documents ne peuvent fortifier cette opinion, nous nous abstiendrons d'en parler. Ses parents, qui assistèrent à ses funérailles, firent déposer ses restes mortels à l'abbaye (1).

(1) On doit à feu M. de la Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'institut, la publication du journal de Guillaume et de Michel le Riche, avocats du roi à Saint-Maixent. Ce bon ouvrage nous a servi dans la rédaction de l'article ci-dessus et des autres parts.

Hosted by Google

CATHELIN OU CATHÉRIN CHRÉTIEN, 73e ABBÉ.

1574-1590.

A la suite des funestes événements que nous venons de décrire, l'abbaye dans l'administration de ses biens immenses, et dans la nomination de ses abbés, éprouva des changements qui furent préjudiciables à ses intérêts. Des abbés fiduciaires, commendataires, puis des laïques et des hérétiques même, possédèrent tour à tour le monastère, de 1573 à 1623.

Le premier abbé fiduciaire, c'est-à-dire celui qui, par simonie, ne jouissait d'un bénéfice qu'à la condition de le conserver pour un autre, et de le lui résigner dans un certain temps, fut Cathérin Chrétien : il administra le couvent pour le chevalier Georges de Villequier, vicomte de la Guierche, gouverneur du Poitou et des Deux-Marchés, lequel recevait tous les revenus de l'abbaye et ne faisait qu'une faible pension à ce religieux.

L'abbé Chrétien gouverna le monastère près de 17 ans; soit qu'il fut peu soucieux des intérêts du couvent, soit qu'il craignit de rester témoin de nouveaux désordres de la part des huguenots, on le vit, le 29 janvier 1577, donner plein pouvoir à l'un des moines de la communauté pour recevoir ses modestes droits pendant toute son absence; cependant quelques réparations à faire exécuter à l'abbaye, réclamant sa présence à Saint-Maixent, le lieutenant-général de Poitiers, par son ordonnance du 5 février 1580, lui enjoignit de se rendre à son poste, afin de faire réparer les dégradations qui avaient été commises lors des troubles précédents, ajoutant que pour faire face aux dépenses qu'elles occasionneraient, il eut à employer les deniers de l'aliénation du temporel de l'établissement.

JEAN DE HAUTEFAYE, 74e ABBÉ.

1590-1592.

Le religieux Hautefaye qui succéda à Cathérin, était un autre abbé fiduciaire pour le seigneur de Malicorne, gouverneur de Poitou, auquel Henri IV accorda les revenus du monastère après en avoir dépouillé le vicomte de la Guierche, calviniste.

Hosted by Google

CATHÉRIN CHRÉTIEN, 75e ABBÉ.

1592-1600.

L'abbé Chrétien fut appelé de nouveau à gouverner l'abbaye par Charles de Lorraine, duc de Mayenne (1), lieutenant-général de l'État et couronne de France, par ses lettres du 18 juin 1592, et sachant d'ailleurs que le marquis de Parabère (2) s'était emparé du château de l'Hort-Poitiers, y avait mis garnison, en conséquence il enjoignit de le déposséder, et ordonna que Cathérin Chrétien qui avait été pourvu par bulles et par provisions apostoliques expédiées en son nom, jouirait désormais des biens de l'abbaye en qualité d'abbé.

La prise de possession du bénéfice dont il s'agit fut d'autant plus juste que, par suite, le 2 avril 1594, Henri IV rejeta la réclamation du vicomte de la Guierche, qui sollicitait la jouissance des revenus du monastère, revenus qui lui avaient été donnés par les rois Charles IX et Henri III : quant au don qui avait été fait en faveur de Baudéan, comte de Parabère, de la jouissance des fruits de l'Hort-Poitiers, Henri IV le révoquait également.

Le religieux Chrétien, après avoir administré l'abbaye pendant huit années consécutives, résigna ses fonctions au profit de Guillaume Fouquet de la Varenne, membre du Parlement de Paris, pour une pension annuelle de deux cents écus d'or.

GUILLAUME VI FOUQUET DE LA VARENNE, 76e ABBÉ.

1600-1615.

Sous cet abbé, il fut fait dans l'église de l'abbaye un service funèbre pour le repos de l'âme de Henri IV, le père du peuple, le meilleur des rois, dont la carrière avait été illustrée par des traits

(1) Ce duc était fils de François de Lorraine, duc de Guise.

(2) C'est sans doute Jean de Beaudéan, comte de Parabère, de Neuillant et de Saint-Sauvant, marquis de la Mothe-Saint-Héraye, dont on entend parler. Il était lieutenant-général du roi du Haut et Bas-Poitou et gouverneur de la ville et château de Niort.

Hosted by Google

d'héroïsme, d'humanité et de bonté, qui avait glorieusement terminé les guerres civiles, et venait de succomber sous le glaive d'un exécrable fanatique le 14 mai 1610.

Cette imposante cérémonie réunissait, le 14 juin, Messieurs de la maison commune, ceux de l'élection, tous les syndics et jurés des corps de métiers, les Cordeliers, les Franciscains, ordre religieux institué par saint François d'Assise, lesquels étaient venus s'établir à Saint-Maixent en 1608; enfin un grand concours de peuple et tout le clergé de la ville.

A l'extrémité de la nef, on avait élevé un riche catafalque couvert d'un drap mortuaire orné de crépine d'or, et sur lequel étaient la couronne, le sceptre et la main de justice, emblême de la puissance. Quand la messe fut terminée, l'éloquent curé de Saint-Léger, Pierre Garnier, monta en chaire et prononça l'éloge funèbre. L'auditoire en fut si vivement impressionné que de toutes parts on n'entendait que cris et gémissements.

Les quatorze années pendant lesquelles l'abbé de la Varenne géra l'abbaye, nous trouvons peu de traces de son administration. Nous savons seulement, que le 9 janvier 1608, il donna son consentement pour que le prieuré de Pamproux (1) fut uni au collége de Poitiers. Pourvu d'une autre abbaye dans le diocèse de Blois, il traita vers la fin de 1615, de son titre d'abbé en faveur du religieux de Harlay de Monglat, et institua Cathérin Chrétien son vicaire-général.

JACQUES III LE BER, 77e ABBÉ.

1616-1622.

Cet ecclésiastique remplaça sans doute le religieux de Monglat puisque celui-ci ne prit point possession du bénéfice pour lequel il avait traité. L'abbé le Ber était né à Sully-sur-Loire, diocèse d'Orléans. Il prit possession de l'abbaye le 18 octobre 1616, en vertu de bulles du pape : il était abbé fiduciaire pour le duc de

(1) Pamproux, commune de l'arrondissement de Melle et à 7 kilomètres de la Mothe-Saint-Héraye.

Hosted by Google

Sully (1) et ensuite pour le duc de Rohan, auquel Sully céda son titre pour 70,000 livres. La maison de Rohan jouissait encore des revenus du monastère en 1622, lorsqu'elle en fut dépouillée par Louis XIII, qui allait faire la guerre aux protestants du Poitou (2).

LOUIS III DE RUACELLAY, 78e ABBÉ.

1622 - 1623.

L'abbé de Ruacellay, originaire d'Italie, clerc de la chambre apostolique, fut ensuite pourvu de l'abbaye par Louis XIII, après l'avoir enlevée à la famille de Rohan pour s'être jointe aux calvinistes. Ce religieux conserva bien peu de temps ce bénéfice, puisqu'il mourut à Montpellier en 1623, par suite d'une maladie grave. Les revenus de l'abbaye furent dès-lors attribués à de Grosbois, gouverneur de la ville de Saint-Maixent.

(1) Maximilien de Béthune duc de Sully, né à Rosny en 1560, mort en 1641. Il devint le protégé de Henri IV qui le nomma surintendant des finances en 1597, et plus tard gouverneur du Poitou. Louis XIII le fit maréchal de France.

(2) Louis, prince de Rohan, fils de Louis, prince de Guémenée, duc de Montbazon.

Hosted by Google

SEPTIÈME ÉPOQUE.

—

Depuis l'introduction des religieux réformés de la Congrégation de Saint-Maur, en 1623, jusqu'à la dispersion des bénédictins, en 1791.

—

BERTRAND DES CHAUX; 79e ABBÉ.

1623 - 1641.

Bertrand des Chaux, fils du vicomte de Begori, en Basse-Navarre, fut le précepteur et l'aumônier du roi Louis XIII, puis évêque de Bayonne en 1598, archevêque de Tours en 1618, et enfin abbé de Saint-Maixent en 1623. Un souvenir de gratitude se rattache au nom de ce prélat qui ne signala son administration que par des bienfaits. Depuis longtemps les religieux de l'abbaye attendaient l'arrivée de quelques ecclésiastiques de la congrégation de Saint-Maur, dont l'influence et la réputation dans le monde chrétien, avaient produit pour beaucoup de monastères les plus salutaires résultats.

Cet heureux événement eut lieu, le 2 juillet 1624; à cette époque remarquable, le zélé religieux, après avoir été autorisé par le pouvoir civil et par la cour de Rome, accomplit la réforme de l'abbaye en y introduisant des bénédictins appartenant à cette illustre société. Plus tard, le 27 octobre 1633, un concordat fut passé entre messire des Chaux et les ecclésiastiques de Saint-Maur, pour l'union de la communauté à cette compagnie.

Personne n'ignore les services qu'a rendus cette célèbre congrégation à la religion et au rétablissement de la discipline dans les couvents; elle fut fondée, en 1613, par Jean Renaud, abbé de Saint-Augustin de Limoges, dans le but de rétablir la règle de saint Benoît dans toute sa pureté primitive.

Hosted by Google

Les religieux de Saint-Maur, par leurs prodigieux travaux tant historiques qu'archéologiques, se sont acquis des droits immortels à la reconnaissance publique (1).

Pendant que l'abbé Bertrand des Chaux gouvernait le monastère de Saint-Maixent, les religieuses de Fontevrault (2) du prieuré de Lencloître (3), vinrent s'établir à Saint-Maixent; dans cette ville, elles y fondèrent, en 1629, un couvent de bénédictines, avec la permission de l'évêque de Poitiers, Henri-Louis de Chasteigner de la Roche-Pozay, celle de la princesse Louise de Bourbon, abbesse de Fontevrault, et l'agrément du maire de Saint-Maixent.

Ce dignitaire ecclésiastique, aussi recommandable par ses talents que par ses hautes vertus, désireux que le monastère qui était alors en mauvais état, fut réparé, puisque le réfectoire servait d'église aux bénédictins, s'empressa de donner une somme de 4,000 livres à la congrégation afin d'aider aux réparations des lieux qui avaient été dévastés. Après avoir géré l'abbaye pendant plus de dix-sept années, ce digne prélat, âgé de 85 ans, mourut le 21 mars 1641 et fut inhumé dans une des chapelles de l'église. Il avait eu pour prieurs claustraux, Laurent, Simon et Jean Béliard.

JEAN-ARMAND DU PLESSIS RICHELIEU, 80e ABBÉ.

1641 - 1642.

La mort du cardinal de Richelieu, ancien évêque de Luçon, arrivée le 4 décembre 1642, ne lui permit de cumuler, que pour quelque temps, les revenus de l'abbaye avec ceux des autres bénéfices dont il était pourvu depuis longtemps. Cet abbé, frère d'Alphonse-Louis du Plessis, était fils de François du Plessis, seigneur de Richelieu, chevalier des ordres du roi Henri III, et de Suzanne

(1) C'est à cette congrégation que l'on doit l'*art de vérifier les dates*, la *Diplomatique*, la *Gallia christiana*, les *histoires de Paris*, de *Bourgogne*, du *Languedoc*, de *Bretagne*, ainsi que l'*histoire littéraire de France*.

(2) Fontevrault, en latin Fons ebraldi, bourg du département de Maine-et-Loire. Ce lieu est célèbre par une riche abbaye de bénédictins, fondée par Robert d'Arbrissel, en 1100. Cette abbaye ruinée en 1789 fut réparée en 1804; elle sert aujourd'hui de maison de réclusion.

(3) Lencloître, chef-lieu de canton, arrondissement de Châtellerault (Vienne).

Hosted by Google

de la Porte, d'une famille ancienne du Poitou. Le grand crédit dont il jouissait lui permit de rendre des services importants à cet établissement.

JACQUES DE CREVANT D'HUMIÈRES, 81e ABBÉ.

1643-1662.

Ce religieux, frère de Louis d'Humières, maréchal de France, après avoir gouverné l'abbaye pendant près de dix-neuf ans, mourut à Toulon le 2 septembre 1662, où il était allé pour visiter son frère qui, dans cette ville, remplissait une mission importante. Ce fut pendant l'absence de l'abbé d'Humières que, le 19 mars 1661, Jacques Sargent, prieur, fit jeter les fondements d'un nouveau dortoir dont les travaux furent terminés en 1675. En 1658, il fit augmenter le nombre des objets servant au culte et acheta des livres pour la bibliothèque, laquelle devint considérable. On ignore ce qu'est devenue cette bibliothèque; le vandalisme de la révolution n'est pas étranger à sa disparition.

BALTHAZARD D'HUMIÈRES, 82e ABBÉ.

1663-1684.

L'abbé d'Humières, chevalier de Malte, cousin de Jacques de Crevant, succéda à celui-ci : il prit possession du monastère le 21 août 1663. Un arrêt du parlement, du 26 mars 1672, ordonna que l'aumône générale de l'abbaye serait distribuée aux pauvres des paroisses de la ville de Saint-Maixent et de Saint-Martin-de-Souvigné, par les soins des curés et des marguilliers de leurs églises respectives et en présence des magistrats.

Durant la gestion de ce religieux, l'église qui avait été détruite par les calvinistes, en 1562, fut en grande partie réédifiée. Le 2 mars 1670, la première pierre fut posée au nom du cardinal Jules Mazarin, premier ministre de France, par Paul Pavin, maire, son mandataire; enfin cet édifice, rendu au culte catholique, reprit sa solennité le 3 août 1682.

L'évêque de Poitiers, Hardoin Fortin de la Hoguette, vint en faire la dédicace. Cette cérémonie fut imposante, une foule

Hosted by Google

immense de fidèles y accourut, elle vit dans le rétablissement du culte, le gage du retour à la paix et à la pratique des vertus monastiques depuis si longtemps mises en oubli.

Le 8 novembre 1675, le prieur dom Liabœuf ayant découvert les reliques de saint Léger dans le caveau de l'église de Saint-Saturnin où l'abbé Audulphe les avait fait placer, les fit transporter dans celle qui venait d'être reconstruite.

HENRI-CHARLES ARNAULD DE POMPONE, 83e ABBÉ.

1684 - 1693.

Ce religieux né à la Haye en 1662, fils de Simon Arnauld, marquis de Pompone, ministre des affaires étrangères sous Louis XIV, obtint à l'âge de 22 ans l'abbaye de Saint-Maixent, et neuf ans après celle de Saint-Médard de Soissons; il fut successivement ambassadeur à Venise, garde des sceaux, chancelier et commandeur des ordres du roi, enfin membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. En 1693 il résigna son titre d'abbé de Saint-Maixent en faveur d'Ysoré d'Hervault, archevêque de Tours.

Sous l'administration de l'abbé de Pompone, il se tint, à l'abbaye, en octobre 1686, un chapitre de l'ordre de Saint-Maur. F.-J. de Baglion de Saillant, évêque de Poitiers, en fit l'ouverture. Là se trouvèrent les prieurs, sous-prieurs ou délégués des monastères de la Couture-du-Mans, de Saint-Maur-sur-Loire, de Solème, de Saint-Jouin-de-Marne, de Saint-Cyprien de Poitiers, de Saint-Michel-en-l'Herm, de Saint-Junien, de Château-Gontier, de Saint Jean-d'Angély et de Sainte-Croix de Bordeaux.

MATHIEU-YSORÉ D'HERVAULT, 84e ABBÉ.

1693 - 1716.

Nommé abbé de Saint-Maixent, le 1er septembre 1693, par le roi Louis XIV, Ysoré d'Hervault, archevêque de Tours, prit possession de l'abbaye en cette même année. Ce prélat était d'une famille très-ancienne de Touraine, laquelle a possédé la seigneurie

Hosted by Google

d'Airvault. Ce religieux, mort à Paris le 16 juillet 1716, fut inhumé dans l'église des Capucins. Sous ce dignitaire ecclésiastique, les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, désireux de faire rétablir les lieux réguliers qui avaient été renversés ou incendiés par les réformés, traitèrent, en l'année 1700, avec un sieur Leduc, architecte de Poitiers, afin de les faire relever, et en outre de leur faire construire un pavillon d'horloge, un réfectoire, un cloître, etc.

L'architecte Leduc, après avoir dressé les plans de ces différents édifices, en rédigea le devis lequel s'élevait à 27,000 livres : les plans et devis ayant été approuvés par toutes parties, les ouvriers se mirent à l'œuvre. Pendant le cours des travaux, les religieux s'apercevant qu'ils n'étaient pas exécutés ainsi qu'il avait été prescrit, des contestations s'élevèrent; elles durèrent jusqu'en 1708, époque à laquelle les parties convinrent de s'en rapporter à la décision de M. de la Ronde, doyen du présidial de Poitiers et à M. Constant, avocat du roi, décision qui obligea les bénédictins et l'architecte à interrompre tous ouvrages.

Il est à remarquer qu'à l'époque de 1700, année où furent arrêtées les conditions des travaux à faire exécuter, la France jouissait d'une paix profonde, ce qui faisait espérer aux religieux de compter sur la rentrée de certaines créances, dont l'emploi aurait servi à acquitter, sinon la totalité, du moins une grande partie de la dépense qu'aurait pu occasionner soit le rétablissement des lieux dévastés, soit l'édification de nouveaux monuments. Mais la guerre survenue en 1709, la famine, cet épouvantable fléau, la dépense de 150,000 livres pour relever leur église, détruite en 1562, ayant augmenté leurs charges, ils durent nécessairement attendre des temps meilleurs.

AUTRES ABBÉS.

1717 - 1791.

De 1717 à 1791 succédèrent au prélat Ysoré d'Hervault, trois autres abbés lesquels furent :

1° Honorat-François de Grimaldi, prince de Monaco, ancien

Hosted by Google

archevêque de Besançon, appelé pour administrer l'abbaye, par le roi Louis XV; il en prit possession le 22 mars 1718. Alors le revenu de l'abbé commendataire était estimé 20,000 livres; celui de la mense conventuelle 10,000 livres, avec les prieurés en plus; 29 mars

2° De Saint-Severin d'Aragon qui exerça ses fonctions de 1748 à 1771. Sous ce religieux, bien que plusieurs seigneurs après avoir enrichi le monastère ne se fissent aucun scrupule de chercher à le dépouiller, néanmoins à l'époque de 1768 on comptait encore dans l'élection de Saint-Maixent deux baronies, neuf châtellenies, vingt-six prieurés, cinquante-deux chapelles et soixante-quatre paroisses;

3° Enfin, de 1772 à 1791, l'archevêque d'Aix, de Boisgelin, fut le dernier abbé commendataire.

Ce dignitaire ecclésiastique plein de courage, de droiture et de talents, avait été appelé, en 1789, à faire partie de l'Assemblée constituante. A cette époque, voyant que, par son décret du 4 août 1789, l'Assemblée abolissait les droits féodaux, les priviléges de la noblesse et des villes, la dîme et le casuel des curés; que, par celui du 2 novembre même année, elle disposait des biens du clergé, pour acquitter les dettes de l'État, et se chargeait des frais du culte; enfin que, par un autre décret du 20 juin 1790, la Constituante supprimait la noblesse héréditaire, tous les titres, les ordres, les armoiries et toute espèce de distinction; ce digne prélat pensa avec juste raison que, si tout à cette époque semblait de nature à amener en France une de ces crises qui compromettent ou retrempent la vie des empires, tout aussi paraissait fait pour donner à cette crise un caractère immense et inappréciable.

Pour l'exécution des décrets précités, tristes fruits que des imaginations précoces avaient rêvés et qui brisaient les institutions d'un passé que dix-huit siècles avaient protégées et respectées, les religieux convoqués par le prieur afin de faire connaître le parti qu'ils avaient à prendre, n'hésitèrent point, dès-lors que les vœux monastiques étaient supprimés et que l'abbaye de Saint-Maixent avait été déclarée propriété de l'État, à sortir d'un lieu où ils avaient trouvé un abri contre le bruit du monde, et à abandonner l'église où ils avaient prié si longtemps.

Hosted by Google

Enfin pour se conformer aux prescriptions ordonnées par la Constituante, relatives à la déclaration à faire des revenus des communautés religieuses, il y fut procédé de la manière suivante :

Louis Rambaud, prieur claustral, produisit non-seulement l'évaluation des revenus et rentes de l'abbaye, mais encore l'estimation de ceux dont jouissait Marie de Borde, supérieure des dames de l'Union chrétienne; de Faucamberge, chapelain du couvent de Sainte-Marie-Madelaine, dressa l'état des rentes que percevait annuellement cette communauté; Louis Palastre présenta celui des frères conventuels dont il était le gardien; enfin, quant au monastère des religieuses bénédictines, Jacques Servant, fondé de pouvoir de ces dames, rédigea l'inventaire de leurs ressources annuelles.

Les bénédictins qui, en 1791, faisaient partie de l'abbaye et qui en sortirent, étaient :

De Boisgelin, abbé, archevêque d'Aix.
Dom Rambaud, prieur.
Arbonneau, sous-prieur.
Chastagnol, directeur des étudiants.
Darluc, professeur.
Titaud, cellérier,
Gleize, dépositaire.
Marcon, procureur de la maison.
Petit, professeur.
Monlouis, bénédictin.
Brousse, bénédictin.
Pastural, bénédictin.
Valette, bénédictin.
Gros, bénédictin.
Deperet, bénédictin.
Laroque, bénédictin.
Gaury, bénédictin.

Quelque temps après leur sortie de l'abbaye, les religieux dont il s'agit, menacés de la persécution, de l'exil ou de la prison,

Hosted by Google

prirent en toute hâte la fuite, afin d'éviter l'orage qui grondait. En effet, la révolution, accueillie dès son début avec le plus grand enthousiasme, fut bien vite entraînée hors des voies où la philosophie avait formé le vœu de la conduire. Bientôt elle épouvanta les peuples pour lesquels elle avait rêvé le bonheur de la liberté, liberté qui trempa ses mains dans le sang de nombreuses victimes.

Tel un jour arrive où la terre, ne pouvant plus contenir le feu qui la dévore, s'abîme et disparaît sous les laves brûlantes du volcan; telle la société française du dix-huitième siècle, si mal dirigée, finit dans une tempête horrible. Une couronne tombe et avec elle la tête auguste qui la portait. Sous la fureur des factions tout succombe, grandeur, héroïsme, jeunesse. De ce chaos sanglant apparaît tout-à-coup un génie extraordinaire. D'une main sûre il saisit la société encore tout agitée, rétablit l'ordre, relève les autels, et lui donne la gloire.

LISTE DES ABBÉS DU MONASTÈRE DE SAINT-MAIXENT,

DE 459 A 1791.

Bien que dans le cours de cette histoire nous ayons cité les noms et l'origine des abbés qui ont gouverné l'abbaye du Ve au XVIIIe siècle, néanmoins nous en donnerons ici la matricule avec l'indication de ceux qui ont été élus par la communauté ou nommés par le roi, et encore ceux qui furent fiduciaires, commendataires ou bénédictins.

NOMS DES ABBÉS DE SAINT-MAIXENT.	DATES.	PAGE
Agapit, fondateur.....	459	91
Adjutor, élu par la communauté.....	500-515[1]	91

(1) Lacune dans la liste des abbés de Saint-Maixent, de 516 à 639.

Hosted by Google

NOMS DES ABBÉS DE SAINT-MAIXENT.		DATES.	PAGES.
Saint-Léger,	élu par la communauté.	640-681	93
Audulphe,	idem.....	681-685 (1)	95
Tetbert,	nommé par le roi.	815-824	96
Rainaud Ier,	idem.....	825-828	97
Abbon,	élu par la communauté.	829-855	97
Arnulfe,	idem.....	855-893	101
Audouin,	idem.....		101
Aubert,	idem.....		101
Adémard Ier,	idem.....	902-928	101
Ermenfroy,	idem.....	928-936	105
Ebles,	idem.....	936-947	105
Gerbert,	idem.....	947-962	108
Odon,	idem.....	963-966	108
Ranulfe,	idem.....	967-968	108
Constantin Ier,	idem.....	968-973	108
Gerbert II,	idem.....	973-986	108
Bernard,	idem.....	986-1016	109
Raynaud II, dit Platon,	idem.....	1016-1026	111
Gulfert,	idem.....	1026-1027	112
Amblard,	idem.....	1027-1040	112
Emmon,	idem.....	1040-1041	114
Archambaud,	idem.....	1041-1059	115
Aimery Mayristrolle,	idem.....	1059-1068	117
Archambaud Ier,	idem.....	1068-1070	120
Benoist Ier,	idem.....	1071-1080	121
Angésise,	idem.....	1080-1087	122
Adam,	idem.....	1087-1092	124
Robert,	idem.....	1092-1093	124
Garnier,	idem.....	1093-1107	124
Geoffroy Ier,	idem.....	1107-1144	126
Pierre Ier Raymond,	idem.....	1135-1180	133
Pierre II de la Tour,	nommé par le roi....	1180	135
Olivier,	élu par la communauté.....	1180	135

(1) Autre lacune dans la liste des abbés de Saint-Maixent, de 686 à 814.

Hosted by Google

NOMS DES ABBÉS DE SAINT-MAIXENT.		DATES.	PAGES.
Adémard II,	élu par la communauté.	1181-1199	135
Martin,	idem.....	1200-1208	136
Benoit II,	idem.....	1209-1216	139
Geoffroy,	idem.....	1222-1234	139
Pierre III,	idem.....	1235-1268	139
Etienne,	idem.....	1269-1277	139
Guillaume Ier,	idem.....	1278-1283	139
Constantin II,	idem.....	1284-1292	139
Guillaume II Tousselin,	idem.....	1293-1302	139
Guillaume III,	idem.....	1303-1305	139
Arnaud Bernard,	nommé par le roi.....	1306-1317	139
Hélie de St-Yre,	élu par la communauté.	1332-1336	139
Pierre IV Pichier,	idem.....	1337-1345	139
Guillaume IV de la Porcherie,	idem.....	1346-1361	139
Jean Ier,	idem.....	1361-1362	139
Guillaume V de Vesançay,	idem.....	1363-1380	140
Pierre V de la Tour,	idem.....	1381-1383	142
Hugues Tousselin,	idem.....	1384	142
Guillaume VI de Chauray,	idem.....	1384	142
Royer de Saint-Avit,	idem.....	1385-1402	142
Pierre VI Baston,	idem.....	1402-1436	142
Pierre VII de Clairvaux,	idem.....	1437-1440	144
Jean II Chevalier,	idem.....	1440-1460	146
Jacques Ier Chevalier,	idem.....	1461-1475	146
Philibert Hugonet,	idem.....	1479-1484	146
Jean III Rousseau,	idem.....	1484-1499	146
Pierre VIII Chaunis,	idem.....	1499	146
Louis Ier Gouffier,	idem.....	1501-1503	146
Pierre IX Gouffier,	idem.....	1503-1509	146
Louis II Pâris,	idem.....	1509	146
Arnaud de Saint-Gelais,	idem.....	1512	146
Jacques II de Saint-Gelais,	idem.....	1515-1537	146
Jean II de Saint-Gelais,	idem.....	1538-1572	148
Cathelin ou Catherin Chrétien, abbé fiduciaire,	élu par la communauté.....	1573-1590	156

Hosted by Google

NOMS DES ABBÉS DE SAINT-MAIXENT.	DATES.	PAGES.
Pierre X de Hautefaie, élu par la communauté	1590-1592	156
Cathelin Chrétien, élu par la communauté.	1592-1600	157
Guillaume VI Fouquet de la Varenne, nommé par le roi	1600-1615	157
Jacques III le Bert, abbé fiduciaire	1616-1622	158
Louis III de Ruacellay, nommé par le roi	1622-1623	159
Bertrand des Chaux, idem	1623-1641	160
Jean-Armand du Plessis Richelieu, nommé par le roi	1641-1642	161
Jacques de Crevant d'Humières, idem	1644-1662	162
Balthazard de Crevant d'Humières, id.	1663-1684	162
Henri-Charles de Pompone, idem	1684-1693	163
Mathieu Ysoré d'Hervault, idem	1693-1716	163
Honorat-François de Grimaldi, abbé commendataire	1717-1747	164
De Saint-Severin d'Aragon, nommé par le roi	1748	165
De Boisgelin, nommé par le roi	1772-1791	165

LISTE DES PRIEURS CLAUSTRAUX DE L'ABBAYE.

Les prieurs claustraux institués pour gouverner les religieux dans l'abbaye de Saint-Maixent, sous les abbés, étaient ceux dont les noms suivent :

NOMS.	DATES.
Gaudicer	828-855
Germain	902-928

Hosted by Google

NOMS.	DATES.
Constantin	928-967
Benoit Ier	1070
Giraud	1087-1088
Raynauld	1089-1091
Giraud, Lambert et Ayraud	1093-1107
Archambaud	1107-1144
Guillaume Sanstias	1180
Pierre de Pingué	1346-1361
Nicolas Chesnel	1384
Pierre Dufief	1440-1460
Louis David, Jean Rousseau	1461-1475
Guillaume de Criste	1484-1499
Guillaume de l'Isle	1499-1500
Pierre de Lestang	1527
Abel Guérin	1537
René de la Tour	1580
Mathurin Trocher	1619
Laurent, Simon et Jean Béliard	1623-1641
Anselme Dolien	1634
Cyprien Richard	
Urbain Vaillant	
Boniface le Tam	1639
Ambroise Faucher	1649
André Faye	1651
Jacques Sargent	1658
Antoine Savi	1664
Antoine Frégeac	1668
André Liabœuf	1672
Charles Thierry	1678
Claude Hémin	1684
Guillaume Camuzet	1686
Léonard de Massiot	1690
Jacques de Nesde	1693
Maur Marchand	1695
René Drouinot	1696

Hosted by Google

NOMS.	DATES.
Joseph Lachaud	1698
Charles Conrade	1702
Louis Landrière	1704
François de Gransaigne	1705
Antoine Vasset	1711
François Chazal	1714
Nicolas Vignolle	1717
Benoit Petit	1722
Pierre Dubié	1723
Joseph Malvergne	1723
Pierre Viale	1729
François Perbé	1733
Ambroise Arces	1736
Gabriel de la Codre	1736
Philippe Raffier	1737
Jean Puyforel	1742-1745
Etienne Rechignat	1745-1754
Jean Charcot	1754
François Giraudias	1760-1764
J. Midi	1765
François Giraudias	1765
Etienne Rechignat	1765
Jean Prévôt du Las	1766-1769
François-Gabriel Buor	1769
Etienne Rechignat	1771
Antoine Bompart	1772
Louis Rambaud	1774-1775
Jean de la Rocque	1778
Louis Rambaud	1782
Jacques Chardès	1783
Louis Rambaud	1788

Hosted by Google

DEUXIÈME PARTIE.

—

RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE.

L'église de Saint-Maixent dont l'aspect est plein de mouvement, détruite en partie par les protestants en 1562, fut relevée par les soins des pères de la congrégation de Saint-Maur; les travaux d'appropriation commencèrent en l'année 1670 et se poursuivirent jusqu'en 1682, époque à laquelle elle fut rendue au culte.

Cette belle église domine la ville de Saint-Maixent, autrefois riche en monuments du moyen-âge, et est aujourd'hui le seul souvenir resté debout. On l'aperçoit de loin dans les plaines riantes qui l'environnent, mirant dans les eaux de la Sèvre-Niortaise les lignes brisées de son architecture.

Ce monument est du gothique du XIV^e^ siècle, imité au XVII^e^, et rebâti sur l'ancien plan roman du XI^e^, dont l'ensemble subsiste dans tout l'édifice, et les détails se montrent au porche, aux murs latéraux et aux chapiteaux qui n'ont pas été refaits. Pour l'archéologie la partie la plus intéressante est la paroi extérieure, surtout la méridionale, du côté du cloître : dans l'église même, il faut remarquer le premier chapiteau de la nef du nord et le bras droit du transept où l'on voit, sur une fenêtre du XII^e^ siècle, puis sur une porte du XV^e^, deux petites niches du roman primitif.

Le type du midi de la Loire, selon lequel elle a été bâtie a été conservé dans la reconstruction, à cela près que bien que les nefs latérales soient restées étroites par la largeur totale de l'édifice, elles ont cessé de porter la grande nef qu'on voit actuellement tenue par des arcs boutants à ornements du XIV^e^ siècle qui viennent s'appuyer sur les très-minces contreforts des nefs latérales, dont le peu de saillie fait penser qu'elles étaient au XI^e^ siècle voûtées en arête; car on ne trouve pas qu'ils aient été refaits au

Hosted by Google

XVII^e siècle, non plus qu'aucune partie des murs latéraux extérieurs jusqu'aux arcades de la grande nef. L'édifice a 5 travées de nef, 2 de chœur et une de sanctuaire; un double collatéral règne autour du chœur jusqu'au transept, où il se dédouble. Il y a donc ainsi 5 absides; celle du centre est seule coupée droit et éclairée par une rose de la fin du XIII^e siècle. Le remaniement du XVII^e a rompu naturellement l'uniformité de style que l'église devait avoir au XII^e.

On remarque encore la fresque de saint Crépin et de saint Crépinien, ainsi que les sculptures sur bois des confessionnaux et des stalles de l'entrée : elles sont véritablement admirables. Les bas-reliefs sont de l'époque de Louis XIV et les confessionnaux du siècle précédent.

Le clocher est une tour romane, à trois étages décroissants, d'un bel aspect : comme à la plupart des clochers du XII^e siècle un toit conique y tient la place des flèches de l'époque suivante.

Le gothique, élancé, surélevé, courant en haut comme une flamme, mettait à l'entrée des églises ces grandes pyramides à jour qui ressembleraient, selon l'expression d'un chroniqueur, à des anges en sentinelles au devant des temples.

L'art roman procédait d'une manière différente : étendu, mais en largeur, à voûtes en berceau ou d'arête, qui laissaient des murs plus épais et diminuaient la lumière, il revêt les clochers de son type et celui de Saint-Maixent est un de ceux qui le présentent le mieux.

L'église entière offre enfin ce caractère particulier commun au clocher et au reste de l'édifice, à savoir que par l'effet de sa reconstruction, le roman et le gothique s'y sont mêlés et qu'elle reste à présent comme un des monuments où l'on voit le mieux le passage du roman secondaire au gothique de la même époque : mérite apprécié des archéologues.

Hosted by Google

CRYPTE DE L'ÉGLISE.

—

En poursuivant le cours de nos recherches historiques sur l'abbaye de Saint-Maixent, nous avons dû visiter nous-même la crypte de cette église, afin de décrire toutes les particularités qui s'y rattachent. Cette crypte n'est plus aujourd'hui comme celle du passé, c'est-à-dire qu'elle n'a pas entièrement les caractères du roman.

Dans cette chapelle souterraine, bâtie sous le chœur de l'église, nous avons vu deux tombeaux. L'un est celui de saint Maixent, l'autre celui de saint Léger, évêque d'Autun, dont les restes ont été apportés de Bourgogne.

Le tombeau de saint Maixent a 2 mètres 25 centimètres de long sur 0^m 79^c de largeur et 0^m 69^c de hauteur, sans y comprendre le couvercle qui a 24 centimètres d'épaisseur. Il repose sur une tablette de 2^m 35^c de longueur sur 0^m 18^c d'épaisseur, soutenue par des colonnes sans chapiteau ni base, de 0^m 65^c de hauteur, ce qui donne une hauteur totale de 1^m 76^c. La tranche porte une inscription en lettres gothiques du XI^e ou du XII^e siècle, laquelle est ainsi conçue :

Hic requiescit sanctus Maxentius Adjutor
Magno qui merito cœli super astra quiescit ;
Hoc veneranda jacent Maxentii membra locello
Alter ab Hilario patriam nam protegit istam
Qui pius Adjutor dictus baptismate sacro.

Le tombeau de saint Léger, un peu plus bas que celui de saint Maixent, a une longueur de 2^m sur une largeur de 0^m 66^c et 0^m 42^c de hauteur, sans y comprendre le couvercle qui a 0^m 22^c d'épaisseur. Il repose sur une tablette de 2^m de longueur, 17^c d'épaisseur, soutenue par des colonnes de 0^m 65^c de hauteur, chapiteaux et base compris, ce qui lui donne une hauteur totale de 1^m 48^c. Il diffère de celui de saint Maixent, en ce que le couvercle

Hosted by Google

déborde sur le coffre au lieu de former retrait. Il est supporté sur des colonnes courtes à chapiteaux romans disposées les unes près des bords, les autres posées sous le sarcophage. L'inscription est gravée sur la tranche de la tablette, elle indique le poids des portions du corps de saint Léger ; elle commence ainsi :

Hic positus quondam requievit Leodegarius.

Cependant ces tombeaux qui existent sous le chœur, sont recouverts d'une coupole qui repose sur huit colonnes dont les chapiteaux sont du style roman, le mur d'appui qui forme balustrade à la base de ces colonnes cache une partie des inscriptions gravées sur les tranches des tablettes qui portent les cercueils, surtout celle de Saint-Léger, qui est très incomplète. Nous supposons que cet entourage des deux tombeaux n'était pas circulaire dans l'origine.

La crypte elle-même a été considérablement retouchée et altérée probablement après la réforme.

Voici le dessin exact de ces deux cercueils :

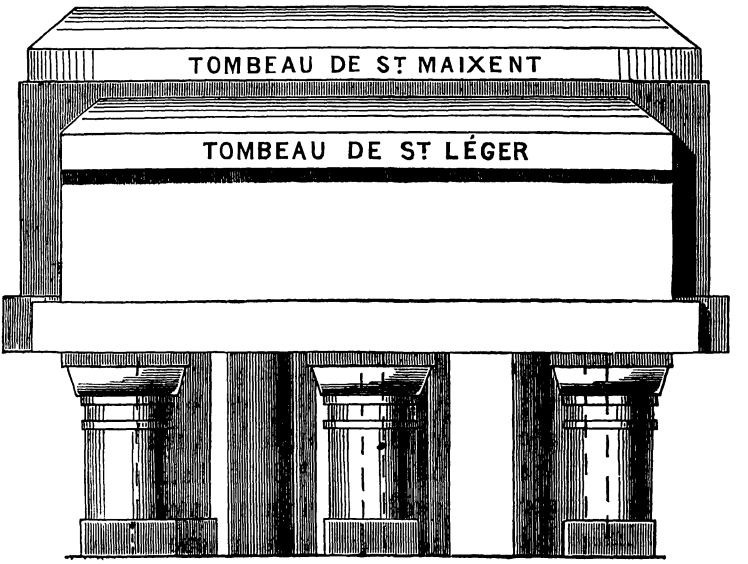

Hosted by Google

APPENDICE.

—

En voyant finir si fatalement l'existence de l'abbaye de Saint-Maixent, les réflexions se pressent en foule dans l'esprit, suggérées par la grandeur, les péripéties inattendues et le caractère étrange des nombreux événements qui, tour-à-tour, se sont succédé! Mais nous n'avons pas tout dit. Avant de clore ce récit, faisons passer sous les yeux du lecteur le texte inédit des chartes latines dont nous avons donné la traduction au cours de nos recherches historiques. Ces précieux documents ayant échappé aux actives investigations du savant bénédictin dom Fonteneau, nous nous faisons un devoir de les transcrire ici; ils sont au nombre de huit:

Charte nº 1.

Cum humane nature fragilitas multo nutriatur alimento et administretur officio, nimirum insipienter desipiunt et a recto veritatis tramite deviant qui laborem et studium suum, in administratione hujus exigue et momentanee vite dediti inaniter expendunt. Que quanto pressa pondere fragilitatis tendit in inferioribus tanto necesse est vivamine sanioris substancie semper summa requirere et ad eam totis desideriis anhelare. Quod ego Wuido dictus nomine, juxta modulum mearum virium equa examinatione compensans, et hujus caduce vite defectionem laboremque considerans nec non et alterius vite succendentis (*sic*) nobilitatem simulque beatorum meritum inestimabile credens, statui de rebus mihi jure hereditario provenientibus Domino et sancto Maxentio confessori in cenobio ejusdem sub domino abbate Aimerico dare, et perpetualiter tradere unam borderiam terre que dicitur campus Barzela. Item alios duos campos, accepto ab eis freno. Similiter quidam meus cognatus, timore et amore Dei commotus nomine Gauscelinus fedum quem de me, in eodem loco habere videbatur, statuit dandum duas videlicet borderias terre; unum medium junctum prati, accepta sella ab abbate et monasterio ejusdem loci et societate omnium seniorum de benefacto omni in eodem loco. Et ego sub presentia domini Aimerici abbatis et omnium monachorum hanc cartulam firmavi, et que in ea continentur, absque ulla contradicione omnium parentum meorum.

Signum domini Aimerici abbatis sub cujus presentia firmata est : S. Wan-

Hosted by Google

terii de Fort : S. Rainaldi de Mairch : Signum Josberti Gauscelini : S. Ingelberti prepositi : S. Willelmi Arvernensis.

Data mense septembris, regnante Philippo rege Francorum.

Charte nº 2.

Temporibus Philippi Francorum regis cum Gofredus comes Pictavis esset dux in Aquitania et Isembertus supradicte civitatis episcopus, contigit ut Godefrus de sancto Maxentio moreretur apud castrum Rocafort, quem conjux Osiria nomine et filii ejus Cathalo et Ebulo deferri fecerunt ad sanctum Maxentium; monachi vero revestiti occurentes ei exequias ejus in monasterio celebraverunt, et deinde honorifice juxta parentes suos in cymitterio spelierunt. Osiria autem et duo filii sui viso obsequio quod monachi exibuerunt domino suo spontanea voluntate calumpniam quam habuerant in quadam parte supra scripti cymitterii in perpetuum finierunt. Habuerant enim aliquandiu intra muros cameram et viridiarum. Que omnia concesserunt sancto Maxentio perpetualiter sicut infra muros continetur.

Hanc cartam affirmaverunt Osiria et duo filii sui, Catalo videlicet et Ebulo. Et eam posuerunt super altare sancti Maxentii presentibus his qui subscribuntur.

Signum Aimericii Mantrolia : S. Aimerici Rufi : S. Giraldi de Gordun : S. Petri Dauge : S. Cathalonis : S. Ebulonis : S. Gofredi pueri fratris sui : S. Stephani monachi : S. Varini : S. Radulfi monachi.

Charte nº 3.

Anno ab incarnatione Domini millesimo LXXXº VIº Cadelo juvenis filius alterius Cadelonis juvenis jacens graviter vulneratus apud Campdinarium dedit sancto adjutori Maxentio viridiarium quod est situm extra portam Cadelonis avi sui, unde ipse solebat reddere censum sancto Maxentio denarios quatuor. Insuper dedit suam partem alodi de Faia medietatem videlicet totam. Hoc fuit factum apud Campdinarium audientibus istis : Gofredi avunculi sui, Fulconis consobrini sui, Ademari de Barbaste, Wilelmi presbiteri, Aenor matris ejus, Gauterii Gosleni, Ademari Gosleni qui calumpniam quam in hoc dono habebat ibi finivit, S. Brientii. Post illam infirmitatem veniens ipse Cadelon in capitulum sancti Maxentii quod tunc fiebat in monasterio ante altare sancte Marie, hoc donum fideliter confirmavit testibus Witberto archipresbitero; Ademaro Dauge; Ugone Tirolo; Aimone monachis; Christiano monaco; Stephano monacho; Giraldo priore qui hanc cartam scripsit.

Actum est regnantibus Phylippo rege in Francia, Gofredo duce in Aquitania, Isemberto Pictavis presule.

Charte nº 4.

Posterorum multitudini notificare volumus quod Jordanus Froterius de omnibus ecclesiis quas habebat in vita sua ubicumque essent dedit feoda

Hosted by Google

presbiterorum Fulconi filio suo quando obtulit eum Domino et Ademaro episcopo ad clericum et corona ei fuit benedicta; postea ego Emma mater sua post mortem patris sui dedi eum sancto adjutori Maxentio ad monachum esse perpetuum, cum omnibus donis ecclesiarum supradictis, et ipsa concessi et tradidi in manibus Archimbaudi prioris et Goffredi de Rothmancio et Petri Fulcherii monachorum Sancti Maxentii; videntibus testibus Guidone d. d..... et Fulcando de Salacans. Item quoque ego Guillelmus Jordanus et fratres mei Robertus Jordanus et Gofredus, Fulconi fratri nostro karissimo jam monacho facto et Johanni de Gasnachia et Petro Fulcherio monachis eodem modo que et mater nostra dedimus sancto Adjutori Maxentio in perpetuum absque ulla requisicione cum capite corrigie quam habebam in manu; videntibus Petro Escarpil et Constantino Calvello; et in capitulo etiam quando ad Pascha domini recepit monachi cum habitum, Garnerio abbate tribuente et presidente et omnibus fratribus; in capitulo ubi accepimus societatem et beneficium totius monasterii, concessimus sicut et prius, videntibus istis testibus : S. Guillelmus Jordanus, S. Goffredus frater ejus, S. Audierius, S. Giraudola, S. Bernardus, S. Gislebertus, S. Archimbaudus Aufredus, S. Ugo monacus, S. Johannes monacus, S. Constantinus monachus omnesque fratres simul; primum donum fuit factum tempore abbatis Ade et secundum Garnerii temporibus cum supra dictis testibus.

Anno ab incarnatione domini MCVI, quando Urbanus papa fuit Sanctonas, et signum crucis apparuit in celo, regnante Philippo rege in Francia, et Guillelmo comite in Aquitania, Petro Pictaviense presule, et Garnerio abbate regentibus ecclesiis suis. (*Sic.*)

Charte n° 5.

In Dei nomine ego Petrus Airaudus volo presentes et futuros omnes posteros nostros scire quia veni in capitulo apud sanctum Maxencium ante dominum Goffredum abbatem Sancti Maxencii et alios fratres qui cum eo erant, et bono animo cum Dei timore dedi ad locum sancti ipsius Maxencii totum hoc quod habebam in marisco de Mullepe quod dederat mihi consul Pictavorum Wido preteritis annis, quando abstulit illud mariscum Isemberto de Castro Alione, et vastavit illud castrum et totam suam aliam terram. Hoc donum feci ego cum cartulâ istâ, et manu mea super altare sanctæ Mariæ posui et signum crucis quod inferius est impressum, videntibus plurimis testibus de quibus istos nominatim volo ut sint mihi testes in perpetuum. Guillelmus de Brolio, Ramnulfus Acardus, Goffredus Constantinus, Goffredus Rotbertus, Testbaudus Arvernicus, Aimericus Cogus, Guillelmus abbas Vindocinensis, Goffredus monacus, Ugo monacus Armarius, Christianus monacus.

Ego Emma uxor Petri Airaudi concedo et confirmo donum quod maritus meus dedit sancto Maxencio. Similiter ego Willelmus, Gislebertus filius eorum concedo et confirmo quod pater meus et mater mea donaverunt.

Anno ab incarnatione millesimo CXIIII, indictione VII, epacta XII, regnante Ludovico rege in Francia, et Guillelmo consule in Aquitania, Rome presidente Pascali papa, et domino Petro Pictaviensi episcopo.

Hosted by Google

Petrus Airaud; Emma uxor; Guillelmus Gislebertus filius suus; Guillelmus de Broglio; + Ranulfus Acard; Goffredus Constantinus; Goffredus Rotbertus.

Charte nº 6.

Cum certa mors maneat omnibus et fixus modus moriendi, et ut quæcumque secundum apostolum seminaverit homo hæc et metet, providere debet unusquisque, fidelium quæ ei in perpetuo conveniant et qualia bonis et malis reservantur; quapropter ego Isembertus dominus Castri Alionis recognoscens quedam in mea terra juris esse ecclesie sancti adjutoris Maxencii et ipsa utique injuste ablata a patre meo sub contradictione abbatorum et monachorum Sancti Maxentii, tractans mecum et cum consilio matris mee, et uxoris virorumque meorum, reddidi ad ipsum locum quandam partem, et in manu domini Goffredi abbatis amore et absolucione et remedio patris mei et anime mee et matris uxorisque et omnium parentum meorum et donavi sancto et abbati ipsi et servitoribus sancti Maxencii in perpetuum. (Que sunt silicet medietatem de Mullepe in exclusa, in revestitucione domorum, in ortis, in pratis, et cultis et incultis, et in obsequiis sicut sunt quipta ab omni homine, et totum mariscum a prato prima ut ex illa ripa et ex nostra ripa a Calmundea usque ad silvulam Aimerici Clerembaudi.) Videntibus et placitantibus testibus istis; scilicet matre mea: Guillelmo Normanno: Aimerico: Ugone priore de Aias: Goffredo Audemando, et multis aliis. Hoc feci ego et mater mea ad fontem Lois et uxor mea in camera nostra. Cum hoc pargameno et cum crucibus nostris manualibus firmavimus, convenienciam ab omnibus hominibus garire et servare, et bona fide osculatus sum. Postea veni in capitulo videntibus omnibus fratribus et pluribus laicis, sicut feceram et firmaveram et donaveram prius feci, et ipsam cartam manu mea super altare majus posui videntibus monachis et laicis inferius scriptis. S. Isemberti; S. Julitæ matris ejus; S. Guillelmi Normanni; Signum Goffredi Audemant; S. Ariline quando in camera sua fecit crucem; S. Guillelmi de Partiniaco; Gandini quando in capitulo venit Isembertus. Testes sunt isti, Simon Esperuns: Gauter Esperuns: Simon de Mairevent: Bocardus de Volvent filius Guillelmi Normani: Radulfus Visart: Joannes Galterius: Constancius Borellus: Petrus Garnaldus: Archimbaudus Aufret: Johannes frater ejus: Petrus Lencels et frater ejus Rainaldus: Ramnulfus Cotinus: Aimericus Cogul: Daneguis omnes isti et alii plures viderunt hoc donum facere in capitulo, consedente abbate et omnibus monachis.

Primum donum ad Fontem Lois in manu domini Goffredi abbatis, videntibus Rotberto monacho, Ugone tunc priore de Aias, Rainaldo Ivern..... Stephano Bechet, tunc obedienciario fonte Lois, Galterio Chauman socio suo, Ugone Armario, Laicis quoque Fulcaddo Cliente, Guiraldo de Pampro, Gauterio Boni, Joanne Boni, Gauterio Gibo, Benedicto, Rainaudo Talamont, et Guillelmo fratre ejus, cum parte eorum Giraldo.

Secundum donum quod factum est super altare majus viderunt omnes testes laici superius scripti, et isti monachi Rainaldus de Bolosa, Umbertus, Fulco Tetbaudus, Joannes, Goffredus, et Ugo Armarius.

Hosted by Google

Facta est hæc carta anno ab incarnacione domini MCXIIII, indictione VII, epacta XII, regnante Ludovico rege in Francia, et Guillelmo consule in Aquitania, Rome presidente Pascali papa et Petro pictaviensi episcopo.

+ + + + + +

Aimericus. Isembertus. Julita. Guillelmus. Goffredus Audemant. Aelina.

Charte nº 7.

Ego Ramnulfus episcopus, de ecclesiam Sancti Georgii de Oirec, sancto adjutori Maxentio, in manu Garnerii abbatis, consensu et consilio Petri archidiaconi mei, et aliorum clericorum meorum, videntibus testibus subtus scriptis, Stephano monaco de Boscho, Arberto presbytero, Tetbaudo Aigaiget, Lamberto Collardo, Johanne de Alberada. Hoc donum primum factum est ad portum de Rumza in navibus in quibus eramus. Postea domnus abba Goffredus successor ipsius Garnerii, requisivit hoc donum in sinodo sanctonensi, et ab ipso domno Petro, episcopo, qui Ramnulfo successerat, cum crocha sua, videntibus omnibus qui in sinodo erant, revestivit eum et concessit hoc donum ei in perpetuum habere sicut antecessor suus dederat, et presbytero etiam de ecclesia imperavit ut permissione et affirmacione sua deinde cantaret.

S. Petri episcopi; S. Amalvini archidiaconi; S. Goscelini archidiaconi; S. Goffredi abbatis; S. Christiani monachi; S. Tetbaudi monachi; S. Guillelmi archipresbyteri; S. Tetbaudi Aigaiget; S. Lamberti Colardi; S. Johannis de Alberada; S. Airaudi Beruins; S. Arberti presbyteri.

Acta sunt hec anno ab incarnatione domini MCXVII, Petro sanctonensi presule et Willelmo comite in Aquitania regnante.

Charte nº 8.

Universis Christi fidelibus presentem paginam inspecturis, Hugo de Surgeriis, vice comes Castri-Araudi in perpetuum, temporalis actus scripti memoria firmari postulat, ne repente processu temporum evanescat. Ea propter notum facimus universis presentibus pariter et futuris quod cum nobilis vir Willelmus Maengo, dominus de Surgeriis, frater noster domino et beato Maxentio et monachis ibidem Deo servientibus caritative contulisset et concessisset quidquid juris et exactionis habebat et habere debebat, tam ratione prepositure quam vigerie in feodo et prioratu Fontis Loys, in hominibus videlicet, in terris, in vineis, in censu, in procuratione et in omnibus aliis rebus que in eodem feodo sunt, et ad eundem pertinent prioratum, et ut quicumque homines terre ipsius Willelmi, preter primogenitos in eodem feodo et prioratu voluerint habitare, et suas ibi facere mansiones, ibidem edificent et permaneant, et tam hii quam omnes alii undecumque advenerint, de censu, de exercitu, de talliata, de prepositura quoque et vigeria et de omni exactione et servitio liberi sint et immunes, nos donationem ipsius ratam et firmam habentes ipsam concessimus et post modum in capitulo Sancti Maxentii, eamdem in presentia multorum curavimus confirmare, et sigilli nostri patro

Hosted by Google

cinio communire, assistentibus Gaufrido de Surgeriis fratre nostro milite et quibusdam aliis militibus.

S. Willelmo de Carophio priore conventuali; S. Jordano subpriore; S. Willelmo Abroci armario; S. Magistro Willelmo sacrista; S. Bonaudo cellelario; S. Michaele infirmario; S. Gaufredo Vender, priore Vetrinarum; S. P. Coco monacho et multis aliis.

Actum in capitulo Sancti Maxentii, III Kalendas maii, anno ab incarnatione domini M° CC° octavo, regnantibus illùstri regę Francorum Philippo, serenissimo Anglorum Johanne rege, domino Innocentio summo pontifice.

Hosted by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Introduction 85

Première Partie.

FONDATION DE L'ABBAYE.

Agapit, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers. — Donations faites par Clovis, Pépin-le-Bref, Pépin Ier, roi d'Aquitaine, Charlemagne, etc. — Protection des papes Pascal II, Innocent II, Eugène III, etc. — Esprit des règles monastiques. 87

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Depuis l'année 459 jusqu'à l'invasion des Normands en 814 et en 855.

Adjutor, 2e abbé, 500-515. — Son histoire. — Événement miraculeux. — Nomination d'officiers claustraux. — Mort de l'abbé Adjutor. . . . 91

Lacune des abbés de Saint-Maixent, de 515 à 640. 93

Saint Léger, 6e abbé, 640-681. — Appelé par la reine Bathilde, régente, pour l'aider de ses conseils dans l'administration des affaires publiques. — Promu à l'évêché d'Autun. — Mort de Clotaire III. — Avènement de Childéric II au trône. — Assassinat de ce prince par un nommé Bodillon. — Ebroïn, maire du palais, accuse saint Léger de ce meurtre et le fait décapiter. 93

Audulphe, 7e abbé, 681-685. Il est député par Ansoalde, évêque de Poitiers, pour aller chercher les restes mortels du martyr saint Léger. — Translation des reliques de ce prélat à Saint-Maixent où il avait été abbé. 95

En 814 les religieux de l'abbaye transportent dans l'Armorique les restes mortels de saint Maixent et de saint Léger, afin de les soustraire à la fureur des Normands qui venaient d'envahir le monastère. . . . 95

Tetberg, 9e abbé, 815-824. — Louis-le-Débonnaire met l'abbaye sous sa protection, rétablit les lieux dévastés par les Normands. — Les religieux ont la faculté d'élire leur abbé. 96

Rainaud, 10e abbé, 825-828. — Diplômes de Pépin Ier, roi d'Aquitaine, et des empereurs Louis-le-Débonnaire et Lothaire son fils. — Restitution des biens de l'abbaye ainsi que d'un village. — Rétablissement de la discipline régulière. 97

Hosted by Google

Pages.

Abbon, 11e abbé, 828–855. — Réception à l'abbaye de Pépin Ier. — Actes de bienfaisance de ce prince. — Notice souscrite en 830, par Ebles, comte de Poitou. — Deuxième invasion des Normands dans le Poitou. . 98

DEUXIÈME ÉPOQUE.

De 858 jusqu'à 1040 où Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Guillaume VI, comte de Poitou en vinrent aux mains sous les murs de Saint-Jouin-de-Marnes en 1036.

Arnulfe, 12e abbé, 858–893. — Vente d'un fonds par un nommé Segoin. 101

Adémard Ier, 15e abbé, 902–928. — Retour à Saint-Maixent des reliques sacrées d'Adjutor et de saint Léger. — Plaid tenu par Ebles comte de Poitou. 101

Ermenfroi, 16e abbé, 928–936. — Échange de neuf arpens de terre. 105

Ebles, 17e abbé, 936–968. — Remise à l'abbaye de tous les biens qu'elle avait possédés. — Réédification du monastère détruit par les Normands. — Construction d'un château, d'une église. — Dons faits par divers seigneurs. 105

Gerbert II, 22e abbé, 974–978. — Libéralités faites en faveur du monastère par divers. 108

Bernard, 23e abbé, 986–1016. — Don par Guillaume IV, duc de Poitou, de la localité de Marçay et de plusieurs églises. — Restitution de l'abbaye de Saint-Liguaire. 109

Raynaud II, 24e abbé, 1016–1029. — Guillaume V décharge en 1025 le lieu de Saint-Maixent de fournir des troupes pour l'armée. — Il donne à l'abbaye le domaine d'Isernay. 111

Amblard, 26e abbé, 1029–1040. — Raynaud, chevalier de Lusignan, donne à l'abbaye plusieurs serfs de l'un et l'autre sexe. — Générosité d'Amblard au sujet de la rançon que Geoffroy Martel exigeait de Guillaume VI, qu'il avait vaincu en bataille rangée. 112

Emmon, 27e abbé, 1040. — Cession à vie en faveur d'un nommé Aszo. 114

TROISIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1041 jusqu'à l'époque où les habitants de Saint-Maixent se réfugièrent dans la forêt de Vouvant, en 1070; de l'incendie de l'abbaye, en 1071, et de la domination des Anglais, en 1208.

Archambaud, 28e abbé, 1041–1059. — Don par un nommé Gautier de l'église de Saint-Héraye, de divers héritages par divers. — Fondation d'une église à Saint-Maixent-de-Beugné. 115

Aymery Mayristrolle, 29e abbé, 1060–1068. — Donations de quelques serfs, de pacage, d'églises, de certaines propriétés. — Traductions de chartes qui consacrent les libéralités de Guy, de Goscelin, de la veuve Geoffroy, chartes dont le texte est resté inconnu à dom Fonteneau. . . 117

Archambaud, 30e abbé, 1068–1070. — Retour de ce prélat à l'abbaye. — Restitution par des seigneurs de certaines propriétés usurpées par eux. 120

Hosted by Google

Pages.

Benoist Ier, 31e abbé, 1071-1080. — Conciles tenus à Saint-Maixent. — Béranger rétracte son opinion hérétique. — Incendie de la communauté. Hommages rendus à l'abbé. — Restitution de biens usurpés. . 121

Angésise, 32e abbé, 1080-1087. — Restitution de domaines usurpés. — Nouvel incendie du monastère. — Libéralités de plusieurs seigneurs à cette occasion. — Charte de Châlon concernant une autre donation. 122

Adam, 33e abbé, 1088-1091. — Cet abbé tend une main charitable à un nommé Berton qui avait perdu tous ses biens en justice. 124

Garnier, 35e abbé, 1093-1107. — Actes de bienfaisance par plusieurs seigneurs. — Charte de Jourdain Frotier. — Meurtre de deux hommes attachés à l'abbaye. 124

Geoffroy Ier, 36e abbé, 1108-1134. — Transaction, traités, désistements, échanges, restitutions de domaines, etc. — Traduction d'une charte relative à la donation du marais de Mouille-pied en Aunis. — Autre traduction d'une charte par laquelle Isembert fait remise de la totalité du marais de Mouille-pied. — Autre traduction d'une charte constatant une libéralité qui aurait été faite par Ramnulfe évêque. — Traité entre le seigneur Rathérius et l'abbé Geoffroy à l'occasion d'une chapelle fondée par ce seigneur dans son château de Tizun. — Un autre traité intervenu entre le même abbé et Constantin Euforce au sujet d'un incendie arrivé en 1112. — Troubles à Saint-Maixent pendant le schisme d'Anaclet, anti-pape. 126

Pierre Raymond, 37e abbé, 1135-1180. — Hommage rendu à cet abbé. — Albéric, évêque d'Ostie, charge Raymond de pourvoir à la tranquillité des moines de son couvent. — Défense à Ripaud, maître d'école à Saint-Liguaire, d'enseigner les enfants. — Transaction entre l'abbé et Alon Loubet au sujet de certains droits que l'abbaye exerçait sur les vassaux lorsqu'ils se mariaient. — Hommage rendu par une vassale qui s'y refusait. — Confirmation de la donation de la forêt de Saivre faite par Louis-le-Jeune. — Abandon par l'abbé Raymond aux hospitaliers de Saint-Maixent, d'un jardin. 133

Pierre II de la Tour, 38e abbé, et Olivier, 39e abbé, 1181, succèdent à Raymond. — Philippe-Auguste, roi de France, en confirme l'élection. 135

Adémard II, 40e abbé, 1181-1199. — Acquisition de quelques propriétés par Adémard. — Dons par divers seigneurs de quelques propriétés. — Redevance due par le possesseur de la terre de Marçay. 135

Martin, 41e abbé, 1200-1208. — Domination des Anglais. — Saint-Maixent devenu désert se repeuple. — Exemption donnée aux habitants par Aliénor, duchesse d'Aquitaine. — En 1152, Louis VII se sépare de la duchesse d'Aquitaine. — En 1154, Aliénor épouse Henri duc de Normandie. — Philippe II prend l'abbaye sous sa protection. — Hugues de Surgères, vicomte de Châtellerault, donne au monastère le fief et le prieuré de Font-Joys. — Traduction de la charte qui constate cette donation. 136

Hosted by Google

Pages.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1209 jusqu'à la domination des Anglais en 1363, et à leur expulsion par Charles VII en 1437.

Autres abbés de 1209 à 1362. — Hommages rendus par les seigneurs du Poitou à la puissance temporelle de quinze abbés. — Lettres de Philippe-le-Hardi et de Philippe-le-Long qui retirent l'abbaye et ses dépendances du ressort où elles avaient été mises. — Nomination de cinq vicaires généraux. 139

Guillaume V de Vesançay, 55e abbé, 1363-1380. — Hommage de l'abbé à Édouard, prince de Galles et duc d'Aquitaine. — Aveux rendus à de Vesançay abbé. — Les prévôts et officiers du prince de Galles maltraitent les hommes du monastère. — Les Anglais par le traité de Bretigny, obtiennent en souveraineté plusieurs provinces. — Traité fixant la rançon du roi à trois millions d'écus. — Déclaration de guerre par Charles-le-Sage. — Nomination des ducs d'Anjou, de Berri et de du Guesclin pour commander l'armée. — Mort de l'abbé de Vesançay en 1380. . . . 140

Autres abbés, de 1380 à 1436. — L'abbaye est gouvernée par Pierre V de la Tour, Guillaume VI de Chauray, Royer de Saint-Avit et Pierre VI Baston. — Ce dernier assiste aux assemblées du clergé à Paris pour l'extinction du schisme de Grégoire III et de Benoist XIII. — Réglements de discipline. — Établissement d'une université à Poitiers en 1431. — Fortification du monastère. — Traité au sujet des appellations de Couhé et des droits de justice de l'abbaye. 142

CINQUIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1437 y compris l'époque où le Dauphin tenta de conspirer contre son père Charles VII, jusqu'en 1538.

Pierre VII de Clervaux, 61e abbé et autres abbés de 1437 à 1538. — Révolte du Dauphin contre son père. — Charles VII assiége Saint-Maixent. — Les factieux prennent la fuite; ils se retirent auprès du duc de Bourbon. — Le roi, pour récompenser la fidélité des habitants de Saint-Maixent, leur donne des armoiries et dote le monastère de grands biens. — Nomination de l'abbé de Clervaux aux fonctions de conseiller au grand conseil du roi. — Plusieurs autres religieux administrent l'abbaye durant 95 ans. — Mort de Jacques de Saint-Gelais en 1538. 144

SIXIÈME ÉPOQUE.

Depuis 1538 jusqu'à la ruine de l'église, le pillage de l'abbaye par les protestants, en 1562 et en 1568, l'établissement des abbés fiduciaires en 1573 et l'introduction de la réforme en 1623.

Jean II de Saint-Gelais, 72e abbé, 1538-1574. — Jean de Saint-Gelais dote ses deux nièces à l'aide des revenus de l'abbaye. — Il tente sans

Hosted by Google

Pages.

succès de sécullariser le couvent. — Introduction de l'hérésie en Poitou. — Erreurs de Calvin à ce sujet. — En 1543 Jean de Saint-Gelais prêche sur les nouvelles doctrines. — Un religieux réfute les erreurs proclamées par cet apostat. — Troubles à Saint-Maixent à l'occasion d'une procession. — Les religionnaires se répandent dans l'église et dans l'abbaye et ravagent tout. — En 1568 paix de Lonjumeau. — Rupture de cette paix. — Les calvinistes courent de nouveau aux armes. — Destruction de l'église et du clocher de Saint-Martin. — Dévastation de l'église de l'abbaye et de celles de Saint-Léger et des Cordeliers. — Siége de Saint-Maixent. — Brissac, de Volvire et de Lussac mettent en fuite les hérétiques. — Traité de paix du 8 août 1570. — *Te Deum* célébré par Jean de Saint-Gelais. — Il se retire à l'Hort de Poitiers où il mourut en 1574. 148

Cathelin ou Cathérin Chrétien, 73e abbé fiduciaire, 1574-1590. — Administre le couvent pour Georges de Villequier pendant 17 ans. — Réparation des dégradations commises lors des troubles précédents. . 156

Jean de Hautefaye, 74e abbé, 1590-1592. — Il administre l'abbaye pour le seigneur de Malicorne. 156

Cathérin Chrétien, 75e abbé fiduciaire, 1592-1600. — Sa nomination par Charles de Lorraine; Parabère est en conséquence dépossédé. — Après avoir géré pendant huit années les biens du couvent, Cathérin résigne ses fonctions pour une pension de 200 écus d'or. 157

Guillaume VI Fouquet de la Varenne, 76e abbé fiduciaire, 1600-1615. — Service funèbre pour le repos de l'âme de Henri IV lâchement assassiné. — Garnier, curé de Saint-Léger, prononce le discours à la louange bien méritée du défunt monarque. 157

Jacques III le Ber, 77e abbé, 1616-1622; Louis III de Ruacellay, 78e abbé, 1623, succèdent aux abbés fiduciaires. 158

SEPTIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'introduction des religieux réformés de la congrégation de Saint-Maur, en 1623, jusqu'à la dispersion des bénédictins, en 1791.

Bertrand des Chaux, 79e abbé, 1623-1641. — Il accomplit la réforme de l'abbaye. — En octobre 1633, union de la communauté à la compagnie de Saint-Maur. — Établissement des religieuses de l'Enclôtre à Saint-Maixent. — En 1629, établissement d'un couvent de bénédictines. — L'abbé des Chaux donne 4,000 livres pour aider aux réparations des lieux dévastés. 160

Jean-Armand du Plessis de Richelieu, 80e abbé, 1641-1642. . . . 161

Jacques de Crevant-d'Humières, 81e abbé, 1643-1662. — En 1661, un prieur fait jeter les fondements d'un dortoir. — Fondation d'une bibliothèque. 162

Balthazard d'Humières, 82e abbé, 1663-1684. — Aumône faite par les curés de Saint-Maixent et de Souvigné. — Réédification de l'église

Hosted by Google

Pages.

détruite par les calvinistes en 1662. — Dédicace, en 1682, par Ardouin Fortin de la Hoguette, évêque de Poitiers. — Les reliques de saint Léger découvertes dans l'église de Saint-Saturnin sont transportées, en 1675, dans celle nouvellement construite. 162

Henri-Charles Arnauld de Pompone, 83e abbé, 1684-1693. — Chapitre de l'ordre de Saint-Maur tenu à l'abbaye en 1686. — Des délégués de plusieurs monastères assistent à ce chapitre. 163

Mathieu-Ysoré d'Hervault, 84e abbé, 1693-1716. — Traité entre les bénédictins et l'architecte Leduc, pour faire relever les lieux réguliers renversés par les réformés. 163

Autres abbés de 1717 à 1790, lesquels étaient commendataires. . . 164

De Boisgelin archevêque d'Aix, dernier abbé commendataire, 1772-1791. — Suppression des droits féodaux, de la noblesse héréditaire, vente des biens du clergé pour acquitter les dettes de l'État. — Sortie des religieux de l'abbaye. — Ils prennent la fuite pour échapper à la persécution. 165

Liste des abbés de Saint-Maixent. 167

Prieurs claustraux de l'abbaye. 170

Deuxième Partie.

RECONSTRUCTION DE L'ÉGLISE.

L'église. — Description. — La nef. — Fresque. — Confessionnaux et stalles. — Clocher. 173

CRYPTE DE L'ÉGLISE.

Chapelle souterraine. — Tombeaux de saint Maixent et de saint Léger. — Inscriptions gothiques du XIe ou du XIIe siècle. — Dessin des sarcophages. 175

APPENDICE.

Huit chartes inédites. 177

Hosted by Google

CATALOGUE

DES PLANTES PHANÉROGAMES

QUI CROISSENT SPONTANÉMENT

DANS LE DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES,

PAR

MM. J.-C. SAUZÉ ET P.-N. MAILLARD.

—

INTRODUCTION.

—

Le département des Deux-Sèvres a la forme d'un parallélogramme dont les grands côtés s'étendent du nord au sud sur une longueur de près de 130 kilomètres. Cette forme y fait supposer tout d'abord une végétation assez variée, parce que, du 45e degré 58 minutes de latitude au 47e degré 7 minutes, les moyennes de température sont assez éloignées pour qu'on puisse trouver à une extrémité quelques plantes spéciales au nord de la France et à l'autre extrémité quelques-unes des espèces de nos départements méridionaux.

Hosted by Google

La constitution minéralogique et géologique de ce département le divise en deux régions bien tranchées. La région siliceuse forme presque en entier les arrondissements de Bressuire et de Parthenay, c'est l'ancienne *Gâtine* ou le *Bocage*, tandis que les arrondissements de Niort et de Melle sont généralement calcaires, c'est la *Plaine*.

Si ces deux régions offrent nécessairement des différences très-considérables, elles se prêtent en même temps à des rapprochements fort curieux. Ces rapprochements tiennent, dans la région septentrionale, à la présence d'une longue bande calcaire qui occupe le côté N.-E. du département, et, dans la région méridionale, à l'existence de plusieurs vallées de soulèvement qui mettent au jour les schistes et les granites. Aussi pourra-t-on voir, dans les cantons de Thouars, Airvault, Saint-Loup et Thénezay, presque toutes les plantes qu'on rencontre à l'extrémité opposée, sur les limites des départements de la Charente et de la Charente-Inférieure, et pourra-t-on retrouver dans les vallées schisteuses et granitiques des environs de Saint-Maixent, la Mothe-Saint-Héray et Melle la plupart des plantes de la Gâtine.

Jetons les yeux sur la carte géologique de la France et voyons la place qu'y occupent les Deux-Sèvres. Nos terrains granitiques forment, avec le soulèvement breton dont ils font partie, un vaste plateau qui se prolonge par Parthenay et Menigoute pour se rapprocher du plateau central de la France. Le large détroit qui sépare ces deux plateaux ou massifs granitiques établissait la communication entre la mer parisienne et la mer pyrénéenne, immenses bassins dans lesquels se sont déposés tous nos terrains de sédiment, depuis les terrains schisteux et houiller jusqu'aux silex meuliers tertiaires et aux travertins contemporains. C'est ainsi que le lambeau de terrain calcaire qui existe au N.-E. du département faisait partie de la mer parisienne, et que tous les dépôts de la partie méridionale ont été formés dans la mer pyrénéenne ou dans les lacs et cours d'eau qui lui ont succédé. Il est clair que cette position singulière et exceptionnelle de notre département, de faire partie de deux mers géologiques, lui assure une végétation mixte dont les dissemblances sont encore plus tran-

Hosted by Google

chées, parce que notre territoire formait seul un des côtés du détroit breton-limousin que beaucoup de plantes n'ont pas dû franchir.

La disposition des cours d'eau qui arrosent notre département ne peut qu'ajouter à l'intérêt qui doit s'attacher à l'étude de ses richesses végétales. Aucun grand fleuve ne le traverse, mais il fournit des tributaires nombreux à trois bassins hydrographiques. Le nord tout entier appartient au bassin de la Loire, dans laquelle vont se jeter la Sèvre-Nantaise, le Thouet et la Dive-du-Nord; au S.-E. la Bouleur et la Dive-du-Midi portent aussi leurs eaux à la Loire. L'extrémité la plus méridionale du département dépend du bassin de la Charente. Le bassin de la Sèvre-Niortaise est formé en grande partie par les rivières du centre et du S.-O. Une ligne de faîte ou ligne de partage des eaux allant de l'O. au S.-E. suit d'abord la limite des granites, puis une série de collines calcaires peu élevées. Tous les affluents de la Loire se dirigent vers le N., pendant que la Sèvre-Niortaise et les rivières qui vont la grossir, ainsi que les affluents de la Charente, ont leur cours vers l'O. et vers le S. Cette disposition des cours d'eau ne doit-elle pas aider à différencier les produits végétaux du nord et du midi?

Examinons maintenant le département au point de vue de la configuration extérieure du sol. Le *Bocage,* remarquable par ses granites et ses schistes toujours froids et humides, par ses sources innombrables, ses ruisseaux encaissés et rapides, ses vallées profondes, ses étangs dont l'établissement a été facilité par la nature du terrain, doit nous fournir une végétation toute particulière, ne ressemblant en rien à celle de la région calcaire. La *Plaine* et ses vastes cultures sur un terrain à peine ondulé, son sol qui se réchauffe aisément, qui absorbe l'eau et l'abandonne plus facilement encore, ses coteaux arides et ses larges vallées souvent marécageuses ou tourbeuses, telles que celles de la Dive-du-Nord, de la Dive-du-Midi et de la Boutonne, offrent au botaniste des sujets d'étude pleins d'intérêt. Les immenses marais de la Sèvre-Niortaise et du Mignon se distinguent des autres parce que, communiquant avec l'Océan, plusieurs plantes maritimes remon-

Hosted by Google

tent jusqu'aux portes de Niort et de Mauzé, nous donnant un avant-goût des trésors botaniques des bords de la mer.

On le voit par ce résumé succinct, la Minéralogie, la Géologie, l'Hydrographie se trouvent d'accord pour assurer au département des Deux-Sèvres une Flore aussi riche que variée. Le travail auquel nous nous livrons sur ses plantes et l'énumération que nous allons en faire démontrent que les faits sont d'accord avec les données théoriques que nous venons d'exposer.

Parmi les départements du centre de la France, le nôtre est un de ceux dont la végétation a été le moins étudiée. Peu d'ouvrages ont été publiés sur ce sujet spécial; deux seulement sont venus à notre connaissance.

1° *Calendrier de Flore des environs de Niort,* par M. J.-L. Guillemeau. Niort, Elies, an IX (1801) ; in-12, 276 pages. — Ce livre contient des notions élémentaires de botanique assez étendues, puis une liste des plantes indigènes et exotiques, croissant sous le climat de Niort, classées par mois suivant les époques de leur floraison. Quelques mots beaucoup trop brefs sur les caractères spécifiques et l'absence complète de notions sur les localités (1), font de ce livre une curiosité bibliographique plutôt qu'un ouvrage utile à l'étude scientifique des espèces et de la géographie botanique de notre pays.

2° *Tableau synoptique des végétaux du département des*

(1) Il n'y a qu'une seule exception à ce que nous disons là, elle se trouve à la page 240; nous y lisons : « *Lichen niortensis* », puis une note que nous copions textuellement : « Ce lichen, auquel je donne le nom de Lichen niortais « parce qu'aucun naturaliste ne paraît jusqu'à ce moment en avoir fait men- « tion et qu'il se trouve assez communément non loin de Niort, particu- « lièrement sur les vieux pommiers en plein vent, mérite d'être décrit et « connu : Il a des tiges frutescentes de cinq à six lignes, plates, foliacées et « bordées de cils d'un vert très clair; ses capsules sont terminales, très- « grandes, concaves, d'un rouge écarlate, très-brillant dans le milieu, jaunes « et ciliées en leurs bords et d'un blanc-jaunâtre en dessous. » Guillemeau se trompe, ce n'est qu'un nouveau synonyme à ajouter au nom d'une espèce parfaitement connue: *Lichen chrysophthalmus* L., qui est *Physcia chrysophthalma* de Decandolle et des lichenographes modernes (CF. Nylander *Synopsis meth. Lich.* I, 410). Ce lichen a été publié par nous dans le *Flora Galliæ et Germaniæ exsiccata* de Billot, n° 3299.

Hosted by Google

Deux-Sèvres, par Braguier et Maurette. Saint-Maixent, Reversé, 1840; in-18, 120 pages. — Cet opuscule est une analyse des familles et genres des plantes phanérogames, que les auteurs *supposaient* croître spontanément sur le territoire des Deux-Sèvres. Ils inscrivent plusieurs genres qui, sûrement, ne s'y trouvent pas ou sont cultivés; tels sont, entre beaucoup d'autres : *Tragus, Acorus, Morus, Osyris, Hippophæ, Elæagnus, Pyrola, Ledum, Cneorum, Actæa;* ils oublient au contraire un bon nombre de genres très connus, ce qui, joint à une nomenclature inusitée, rend ce petit livre tout-à-fait insignifiant aujourd'hui.

Près de ces publications et bien au-dessus d'elles, quoiqu'il ne soit point un ouvrage d'histoire naturelle, nous devons classer le *Mémoire statistique du département des Deux-Sèvres*, par Dupin, préfet; 1 vol. in-fol., Paris, imp. de la République, an XII (1804). Des notions botaniques d'un haut intérêt sont classées sous divers titres dans cet ouvrage. Au chapitre relatif à la topographie, nous lisons : « On trouve, dans un bois « proche Saint-Maixent, une quantité prodigieuse de *Cyclamen* « *europæum*, que l'on ne rencontre spontané dans aucun autre « lieu du département. » (p. 121). Cette plante, qui est devenue rare à Saint-Maixent, est le *C. neapolitanum* Tenore que nous avons retrouvé parfaitement sauvage dans une grande partie de la commune de l'Enclave. Le *Cornus mas* et le *Rhamnus cathartica* se trouvent en quantité dans les haies de la commune de Couture-d'Argenson (123); l'*Urtica pilulifera* et le *Momordica elaterium* sont vulgaires à Thouars (130). Dans le chapitre qui traite de l'agriculture, l'auteur nous donne la liste des plantes de grande culture (234), puis celle de petite culture (235), où il exprime le regret de ne pas voir cultiver dans nos contrées le houblon, qui y croît spontanément, et la garance, *Rubia tinctorum* L., alors qu'une espèce voisine, *Rubia peregrina* L. s'y trouve abondamment à l'état sauvage. Vient ensuite un catalogue des plantes nuisibles à l'agriculture, énumération exacte et presque complète des végétaux qui croissent dans nos moissons (236-237). Un peu plus loin se trouve la nomenclature des

Hosted by Google

espèces nombreuses qui composent les prés naturels (243-244). Dans cette longue nomenclature se trouvent plusieurs erreurs de détermination, entre autres : *Phalaris utriculata, Bromus squarrosus, Selinum carvifolia;* mais cela n'empêche pas les renseignements contenus dans cet ouvrage d'être fort intéressants. Ces renseignements sont, pour la plupart, le résultat des observations de Jozeau, professeur à l'école centrale, et de Guillemeau, dont nous parlions tout à l'heure.

Puisque la bibliographie botanique des Deux-Sèvres est si pauvre et si insignifiante, il faut chercher dans les ouvrages généraux ou étrangers au département les origines de notre Flore.

Le plus ancien document que nous connaissions sur une plante de notre pays se trouve dans *Les divers exercices de Jacques et Paul Contant, père et fils, maistres apoticaires de la ville de Poictiers.* 1 vol. in-fol., Poictiers, 1628. On lit à la page 106 des *Commentaires sur Dioscorides :* « D'autres Roseaux se trou-« vent ès marests sablonneux de Magné et de Coulon, au pays de « Bas-Poictou, près Nyort, lesquels sont de la hauteur de cinq à « six pieds, et les nomment entre eux Roux, c'est-à-dire Roseau : « d'iceux Roseaux s'en font les peignes et lames à l'usage des « tisserands tant à fil qu'à laine. » Ce roseau est le *Phragmites communis* Trinius, qui sert encore aujourd'hui au même usage.

Le premier botaniste qui, à notre connaissance, ait exploré une partie du territoire du Poitou comprise actuellement dans le département des Deux-Sèvres, est Guettard. On trouve un souvenir de cette excursion dans ses *Observations sur les plantes,* 2 vol. in-12. Paris, 1747. Nous pouvons suivre presque pas à pas son voyage de Saumur aux bords de la mer, en relevant les indications de localités qu'il signale avec soin. A Thouars, il recueille les *Astrocarpus Clusii* Gay (I, 225), *Polycarpon tetraphyllum* L. (II, 427), *Umbilicus pendulinus* DC. (437), *Campanula Erinus* L. (429), *Plantago carinata* Schrader (428). Il trouve l'*Anethum graveolens* L. (II, 432), à Coulonges-Thouarsais, le *Lobelia urens* L. (II, 35) et l'*Erica scoparia* L. (111) dans les landes de Saint-Porchaire. Il passe à Bressuire sans y noter aucune plante, mais entre cette ville et la Forêt-sur-Sèvre il récolte

Hosted by Google

le *Linum Radiola* L. (II, 105), puis à la Forêt et aux environs les *Elatine hexandra* DC. et *E. major* Braun (II, 410), *Hypericum hirsutum* L. (452), *Adenocarpus complicatus* Gay (417), *Trapa natans* L. (443), *Limnanthemum nymphoides* Link (442). De là il visite Réaumur, Luçon, les Sables-d'Olonne, La Rochelle et Rochefort. Il indique le *Peplis portula* L. (II, 117) en plusieurs endroits de Saumur à Réaumur sans localités précises et l'*Androsæmum officinale* All. (II, 451), qu'on lui a dit exister aux environs de Châtillon-sur-Sèvre. Après ces indications, qui presque toutes ont été vérifiées, il convient d'en signaler deux dont l'authenticité doit être mise en doute. C'est d'abord le *Beta maritima* L. (II, 423) qui est commun dans les marais salants et qu'on trouve, dit Guettard, « au bas du château de Thouars, « en descendant au bac de Saint-Jean. » Est-ce que Guettard n'aurait pas eu plutôt en vue le *Beta vulgaris* L. échappé des jardins? La seconde plante douteuse est, d'après les synonymes cités, le *Saxifraga hirculus* L. (II, 438). Cette plante de montagne n'a point été retrouvée et ce n'était point Guettard qui l'y avait recueillie. « M. Bernard de Jussieu m'a dit l'avoir eue des « environs de Thouars. On l'y appelle *Popilles de Rat.* » Malgré l'autorité respectable de Bernard de Jussieu et l'exactitude scrupuleuse de Guettard, nous sommes forcés d'émettre ici un doute qui se rapproche d'une négation.

Bonamy, dans son *Floræ Nannetensis prodromus*, 1 vol. in-8°, Nantes, 1782, signale plusieurs des plantes qui croissent aux environs de Thouars.

Aubert du Petit-Thouars herborisa souvent à Thouars et aux environs; il y découvrit, vers 1789, une plante fort rare, le *Milium scabrum* Richard. Dans l'ouvrage intitulé : *Herborisations dans le département de Maine-et-Loire et aux environs de Thouars*, par Merlet de la Boulaye, 1 vol. in-18, Angers, 1809, se trouve le résultat des explorations de Du Petit-Thouars que Merlet s'attribue (Boreau, *Additions à la notice sur le jardin botanique d'Angers).* Le catalogue des plantes de Thouars offre de l'intérêt, quoique Merlet y ait ajouté des noms de plante très-certainement étrangères au pays.

Hosted by Google

Bastard indique, dans le *Supplément* à son *Essai sur la Flore de Maine-et-Loire*, 1812, quelques plantes remarquables qu'il avait observées aux environs de Thouars. Il y fit plusieurs herborisations qui ont été publiées par M. Béraud, en 1852, dans les *Mémoires de la Société d'agriculture d'Angers*.

La *Flore de Maine-et-Loire*, de Guépin, publiée en 1830, la seconde édition de 1838, ainsi que ses suppléments de 1850-1857, contiennent des notices botaniques sur le nord du département des Deux-Sèvres.

La *Flore de la Vienne*, de Delastre, 1842, est enrichie de quelques indications de plantes rares des environs de Thouars, d'Oiron et de Menigoute.

En publiant la seconde édition de sa *Flore du Centre*, 1849, M. Boreau étendit ses études à tout le bassin de la Loire; une partie de notre département se trouva ainsi rattachée à ce grand et célèbre travail. M. Boreau voulut voir par lui-même, et dans ce but il explora plusieurs points de notre territoire, entre autres le canton de Sauzé-Vaussais, arrosé par des affluents de la Loire. Les environs de Thouars, comme à toutes les publications précédentes, fournirent surtout un large contingent à la *Flore du centre de la France et du bassin de la Loire*. Dans la 3e édition, 1857, le département des Deux-Sèvres est mieux représenté, parce que le goût des études botaniques s'était beaucoup répandu depuis la publication de l'édition précédente, que des relations s'étaient établies entre M. Boreau et les botanistes de notre pays, qu'enfin M. Lloyd avait publié en 1854 sa *Flore de l'Ouest*.

Cet ouvrage, pour lequel M. Lloyd a consulté tous les herbiers des amateurs des Deux-Sèvres, peut être regardé comme l'expression exacte de la Flore départementale telle qu'elle était connue au moment de la publication. Depuis lors, les études se sont agrandies, les observations se sont multipliées, et la science de l'auteur n'a pu remplacer les notions locales qui lui manquaient, ainsi qu'il l'avoue loyalement. Quoi qu'il en soit, la *Flore de l'Ouest* est l'ouvrage où l'on trouve les notes les plus complètes, les renseignements les plus nombreux sur l'ensemble de la végétation de notre département.

Hosted by Google

Dans le *Catalogue des plantes de Maine-et-Loire*, 1859, M. Boreau indique un certain nombre d'espèces qui se trouvent à Brion, Saint-Pierre-des-Champs, le Puy-Saint-Bonnet, localités qui appartiennent à l'arrondissement de Bressuire.

Avant de clore cette histoire abrégée des études relatives à la botanique des Deux-Sèvres, nous devons y rattacher un nom célèbre du temps de Louis XIV; nous voulons parler de Jean de La Quintinye. Né à Saint-Loup en 1626, il se passionna pour l'horticulture et devint directeur général des jardins fruitiers et potagers du roi. Il mourut en 1686, et, après sa mort, son grand ouvrage de jardinage fut publié par les soins de son fils : *Instructions pour les jardins fruitiers et potagers avec un traité des orangers et des réflexions sur l'agriculture*, 2 vol. in-4°, Paris, Claude Barbin, 1690. Cet ouvrage eut plusieurs éditions. Il contient des notions horticoles et agricoles très-curieuses; le drainage y est expliqué et appliqué d'une manière fort claire et tout-à-fait pratique. On n'y trouve, il est vrai, aucun souvenir de la terre natale, mais l'horticulture et la botanique étant sœurs, nous ne pouvions passer sous silence ce grand nom, qui appartient aux Deux-Sèvres.

Maintenant il nous reste à parler du jardin botanique qui a existé à Niort et des herbiers publics.

C'était en 1797: l'instruction publique venait d'être réorganisée en France par divers décrets de l'an III et de l'an IV; une École centrale avait été établie dans chaque département. La ville de Niort fut désignée pour recevoir cette école d'instruction supérieure. L'histoire naturelle y était professée par Jozeau, homme actif et intelligent, qui s'efforça de faire jouir ses élèves de tous les moyens d'instruction que la loi mettait à sa disposition. Il n'avait pas occupé sa chaire pendant une année que déjà il s'était aperçu qu'un *jardin botanique* était l'indispensable complément de ses leçons. C'est pourquoi, au mois de brumaire an VI (octobre 1797), Jozeau adressa à l'administration centrale des Deux-Sèvres un mémoire pour demander la création à Niort d'un jardin des plantes.

Le Directoire du département accueillit cette demande avec

Hosted by Google

faveur, et, par son arrêté du 7 nivôse an VI (27 décembre), il sollicita du gouvernement la concession, pour l'installation de ce jardin, de la partie de terrain comprise dans l'enceinte du château de Niort et qui servait jadis de place d'armes.

Ce projet fut soumis à la sanction du Corps législatif par le Directoire exécutif dans son message du 9 messidor (27 juin 1798).

Une résolution fut prise le 18 du même mois (6 juillet) par le Conseil des Cinq-Cents, autorisant l'administration centrale des Deux-Sèvres à disposer du terrain désigné pour y établir un jardin botanique.

Cette résolution fut proposée à l'approbation du Conseil des Anciens, et, le 22 fructidor (7 septembre), Morand, député du département des Deux-Sèvres, lut un rapport sur ce sujet. Ce remarquable travail conclut ainsi : « L'École centrale du départe-« ment des Deux-Sèvres ne possède point de jardin botanique; « pour lui en procurer un, l'administration du département s'est « conformée aux dispositions de la loi du 25 messidor an IV, elle « a désigné un terrain qui ne saurait être aliéné sans les plus « grands inconvénients pour la sûreté publique, et ne peut être « utilisé que par la destination qu'elle vous a proposée. Le Direc-« toire exécutif vous engage à accueillir cette demande. Votre « commission vous propose à l'unanimité d'approuver la résolu-« tion. » Le Conseil des Cinq-Cents donna son approbation; le jardin botanique était créé.

Ce jardin n'eut pas une existence bien brillante, mais il ne fut pas sans utilité. Il était situé à proximité de l'École centrale. Jozeau, professeur d'histoire naturelle, et Bernard, professeur de dessin à l'école, s'étaient plu, avec une louable émulation, l'un à disposer le local, l'autre à l'utiliser. Sa superficie était de 14,630 mètres carrés. On trouve une gravure représentant l'aspect général de cet établissement et une description détaillée dans l'*Almanach des Muses de l'École centrale,* in-12, Niort, an IX (1801), p. 35-43. Ce jardin ne se peupla pas tout-à-coup. Malgré les soins et le talent du directeur, il était encore dans un état de dénuement et de pauvreté en 1802, ainsi que le dit l'*Annuaire statistique;* in-12, Niort, an IX, p. 70. Cet état de pénurie ne dura pas toujours.

Hosted by Google

Situé sur le penchant d'une colline, la partie inférieure du jardin était spécialement consacrée à l'école botanique. Quatre terrasses parallèles, s'élevant en amphithéâtre les unes au-dessus des autres, étaient exclusivement employées à la formation de la pépinière. En 1804, l'école botanique contenait 1,600 plantes parmi lesquelles environ 300 plantes de serre. (Jacquin, *Annuaire statistique pour l'an XII,* in-8°, Niort, p. 284-287.)

La pépinière contenait un grand nombre d'arbres et d'arbustes indigènes et exotiques, ainsi qu'une collection de toutes les variétés de vigne qui se trouvaient cultivées sur le territoire des Deux-Sèvres. Afin de distribuer les graines aux agriculteurs, on y cultivait certaines plantes alors peu connues, telles que le lin de Sibérie, le trèfle incarnat, le chou-rave, le rutabaga. C'est dans ce jardin que Jozeau avait établi son cours de botanique et de culture. (Jacquin, *Ann. stat. pour l'an XIII,* in-8°, Niort, p. 402-405.)

De 1804 à 1821, que devint le jardin botanique? Nous l'ignorons entièrement. A cette dernière date, au mois d'août, le Conseil général tira un instant de l'oubli, pour l'y replonger tout-à-fait, cet établissement public, et prit l'arrêté suivant que nous copions textuellement : « Le Conseil général, considérant que l'emplace-« ment le plus convenable pour la construction des archives et « bureaux de la préfecture serait l'ancien jardin des plantes appar-« tenant à la ville de Niort, lequel n'a en ce moment aucune desti-« nation utile,..... arrête que, sous la condition que la ville de « Niort ferait gratuitement l'abandon du terrain sus-indiqué, le « corps de bâtiment, nécessaire au placement des archives et « bureaux de la préfecture, sera immédiatement construit dans « l'ancien jardin des plantes de cette ville, sur un plan auquel se « rattachera le projet de construction ultérieure de l'hôtel de la « préfecture. »

Par le même arrêté, le préfet était invité à faire des ouvertures à la ville de Niort dont le Conseil municipal accéda, sans nul doute, à la demande du Conseil général. Les constructions projetées ne tardèrent pas à s'élever, et quelques années après la première pierre du nouvel hôtel de la préfecture fut posée, le 13 septem-

Hosted by Google

bre 1828. Ainsi finit, après une existence éphémère, le jardin des plantes de la ville de Niort.

Un peu plus tard, la Société de Statistique, à peine organisée, songea à créer un Musée départemental et fit appel aux hommes de bonne volonté. Chacun, suivant son aptitude, ses talents ou ses moyens, contribua à donner de l'importance à cette utile fondation.

En 1840, M. Lasseron fit don d'une collection d'échantillons de bois accrus sur le sol des Deux-Sèvres (*Mémoires de la Soc. de Statistique,* IV, 51). Ces échantillons, tous de même forme et de mêmes dimensions, étaient le commencement d'une série qui promettait de devenir intéressante et qui malheureusement n'a pas été continuée.

La même année, M. J. Taillefer, pharmacien à Créon, donna à la Société un herbier assez nombreux de plantes qu'il avait en partie récoltées pendant son séjour à Niort. Employé dans les hôpitaux militaires, M. Taillefer profita du peu de temps et de liberté que lui laissait son service pour étudier la botanique sous la direction de Jozeau. (*Mém. de la Soc. de Stat.*, IV, 151.) Cet herbier, assez bien conservé, ne porte malheureusement avec le nom de la plante aucune indication de localités. Cette lacune lui ôte tout intérêt actuel. Il est classé suivant le système sexuel de Linné, et le catalogue qui y est joint porte la date du 30 brumaire an IX (21 novembre 1800).

Un autre herbier fort singulier a été donné au Musée. C'est un volume petit in-folio qui porte le titre suivant: *Herbier ou collection de différentes plantes médicinales recueillies à Saint-Aubin-le-Clou, dans le cours de l'année 1812.* Les plantes que contient ce volume sont collées sur chaque page et portent avec leurs noms l'indication de leurs vertus curatives.

M. Braguier, auteur du petit livre dont nous avons précédemment parlé, fit hommage au Musée d'une centaine de plantes des environs de Saint-Maixent, auxquelles il joignit quelques espèces des Pyrénées et de la Vendée. Malgré quelques erreurs de détermination, cette petite collection offre un intérêt local et pourra être réunie avec fruit à la grande collection dont nous allons parler.

Appelé à Niort par ses fonctions d'employé des contributions

Hosted by Google

indirectes, M. Anatole Guillon, actuellement inspecteur de la même administration, vint habiter notre pays vers 1850. Chercheur infatigable, habitué depuis longtemps aux longues herborisations, il entreprit la récolte d'un herbier du département. Pour mener un pareil projet à bonne fin, il fit preuve d'une persévérance rare et d'une aptitude remarquable. Quelques années s'étaient à peine écoulées qu'il lui fut possible, en quittant Niort, de léguer au Musée un herbier de près de 1,000 plantes indigènes. Cette collection, parfaitement classée et installée, est certainement un des plus riches cadeaux faits au Musée départemental depuis sa fondation. Pour réunir ce nombre d'espèces considérable, M. Guillon fut aidé par MM. Cosson et Revelière pour les plantes de Thouars, par M. Vernial pour celles de la forêt d'Aulnay et des environs. M. de Parsay lui a fourni des plantes de Chizé, M. Janneau celles de Parthenay et M. Bonneau quelques-unes de Niort et de Prahecq.

Nous n'avons pas tenu compte d'un certain nombre d'espèces que M. Guillon a admises dans l'herbier départemental, telles sont : *Xanthium spinosum*, plante méridionale trouvée une seule fois à la porte d'une filature de laine et plusieurs autres cultivées: *Brassica rapa, Staphylea pinnata, Cydonia vulgaris*, etc. Nous n'avons admis que les plantes indigènes ou naturalisées de longue date.

Telle est l'histoire des études botaniques qui, de près ou de loin, se rattachent à la Flore que nous étudions. Ce travail, fait pour la première fois, offre nécessairement quelques lacunes, aussi prions-nous tous ceux qui y trouveront des omissions de nous les signaler.

L'herbier donné au Musée par M. Guillon est comme le point de départ de notre publication actuelle. Le nombre des espèces signalées jusqu'à ce jour dans les Deux-Sèvres s'élève à 1,326. Les plantes indigènes de la collection de M. Guillon sont au nombre de 992; ces plantes ne portent aucun signe dans notre catalogue. Nous y ajoutons 277 espèces que M. Guillon n'a pas connues ou n'a pas eu le temps de récolter pour son herbier et dont, avec l'aide de nos amis, nous avons enrichi la Flore départementale;

Hosted by Google

nous les marquons du signe +. A ces plantes nous joignons 57 indications d'espèces données par divers botanistes et non vérifiées par nous; nous les distinguons par le signe —. Nous notons en même temps la localité désignée et le nom du botaniste qui nous a fourni le renseignement. Ces plantes-là appellent tout d'abord l'attention des explorateurs.

Il nous est arrivé parfois de ne pas nous trouver d'accord avec M. Guillon sur le nom à imposer à une plante; alors le nom que nous avons cru ne pas devoir conserver se trouve imprimé en lettres italiques précédé de l'abrévation : — herb.

Nous devons, avant de clore cette introduction, remercier toutes les personnes qui ont bien voulu nous donner des renseignements et des conseils. Nous rendons des actions de grâces toutes particulières aux botanistes du pays :

MM. Bonneau et Bouchon, de Niort, ont mis leurs herbiers à notre disposition.

M. Théodose Bonnin nous a confié tout son herbier des environs d'Airvault, en nous permettant d'y puiser à pleines mains, et nous a fait voir pour la première fois beaucoup d'excellentes plantes, entre autres le *Juncus heterophyllus* L. Dufour.

M. Paul Deloynes, qui explore avec soin le département de la Vienne, a découvert, l'an dernier, l'*Asplenium Breynii* Retz, au Puy-d'Enfer, près de Saint-Maixent, localité connue et souvent visitée.

M. l'abbé Guyon nous a gratifié d'un grand nombre de plantes de Saint-Loup et de Rom.

M. Janneau nous a donné des notes et des plantes de l'arrondissement de Parthenay.

M. Lourde a exploré avec soin la commune d'Exoudun et les environs de Lezay où il a découvert l'*Androsace maxima* L.

M. Émile Mussat nous a fourni des plantes de Chenay et nous a aidé bien des fois dans notre travail descriptif.

M. Jules Richard fils a herborisé, il y a déjà longtemps, à Mauzé; il porte maintenant ses recherches sur les plantes de Bressuire et y a découvert l'*Illecebrum verticillatum* L. et le *Naias minor* All., que nous n'avions pas de localités des Deux-Sèvres.

Hosted by Google

M. Rouffineau, dans ses herborisations à Lezay, a recueilli le *Gagea arvensis* Schultes.

MM. Vernial et Perrain, à Melle, nous ont généreusement donné une foule d'indications intéressantes, le premier en faisant pour nous le dépouillement de son riche herbier local, le second en nous signalant et nous faisant visiter des localités curieuses.

Nous avons l'intention de publier dans quelques années une Flore du département des Deux-Sèvres. La rédaction en est aujourd'hui très-avancée et nous sentons plus que jamais le besoin d'aides actifs. Faisant toutes nos descriptions *sur le vif,* les plantes vulgaires et les raretés de nos environs ont passé les premières. Les plantes curieuses qui se trouvent aux extrémités du département sont trop nombreuses pour que nous puissions toutes les récolter nous-mêmes; nos courses lointaines ne sont pas assez fréquentes pour cela. Il y a encore certainement de nombreuses découvertes à faire. C'est pour mettre au courant de nos connaissances sur la Flore des Deux-Sèvres tous ceux qui ont herborisé ou qui herborisent dans ce département que nous publions ce catalogue.

Nous faisons appel pressant à tous les hommes de bonne volonté de nous prêter assistance, afin de rendre notre travail plus complet et plus digne de voir le jour. Toute communication, accompagnée d'échantillons et d'indication exacte de localité, si humble qu'elle soit, sera la bien venue et est assurée à l'avance de notre gratitude.

La Mothe-Saint-Héray, 1er janvier 1864.

Hosted by Google

Hosted by Google

CATALOGUE

DES

PLANTES PHANÉROGAMES DES DEUX-SÈVRES.

—

RENONCULACÉES.

Clematis Vitalba L.
Thalictrum montanum Wallr.
T. riparium Jord.; herb. *T. flavum.*
T. nigricans Jacq.
— Anemone Pulsatilla L. — Thouars (Boreau, Lloyd).
A. nemorosa L.
Adonis autumnalis L.
+ A. æstivalis L.
A. flammea Jacq.
+ Myosurus minimus L.
Ranunculus hederaceus L.
R. Lenormandi Schultz.
+ R. tripartitus DC.
— R. ololeucos Lloyd. — Thouars (Boreau, Lloyd).
— R. radians Revel. — Thouars (Boreau).
R. aquatilis L.
R. trichophyllus Chaix.
R. fluitans Lam.
R. Lingua L.
R. Flammula L.
R. ophioglossifolius Vill.
R. auricomus L.
R. boræanus Jord.; herb. *R. acris.*
R. nemorosus DC.
R. repens L.
R. bulbosus L.

Hosted by Google

Ranunculus chærophyllos L.
Souche stolonifère. Billot, *Exsiccata*, 910 bis ; *Archives de la Flore de France et d'Allem.*, 293.
R. sceleratus L.
R. philonotis Retz.
R. parviflorus L.
R. arvensis L.
Ficaria ranunculoides Mœnch.
Caltha palustris L.
Helleborus fœtidus L.
H. viridis L.
Isopyrum thalictroides L.
+ Nigella arvensis L.
N. gallica Jord. ; herb. *N. hispanica.*
Aquilegia vulgaris L.
Delphinium Consolida L.
+ D. Ajacis L.
D. cardiopetalum DC.

BERBÉRIDÉES.

Berberis vulgaris L.

NYMPHÉACÉES.

Nymphæa alba L.
Nuphar luteum Smith.

PAPAVÉRACÉES.

Papaver hybridum L.
P. Argemone L.
P. collinum Jord. ; herb. *P. dubium.*
+ P. Lecoquii Lamotte.
P. Rheas L.
Chelidonium majus L.
— Hypecoum pendulum L. — Thouars (Lloyd) ; Oiron (Boreau).

FUMARIACÉES.

Corydalis solida Smith.
+ Fumaria Boræi Jord.
F. confusa Jord. ; herb. *F. Borœi.*
F. media Loisel.
F. officinalis L.
F. micrantha Lagasca.
F. Vaillantii Loisel.
F. parviflora Lam.

Hosted by Google

CRUCIFÈRES.

Cheiranthus Cheiri L.
Nasturtium officinale R. Brown.
N. siifolium Rchb.
N. amphibium R. Brown.
N. sylvestre R. B.
— N. palustre DC. — Oiron (Delastre).
N. pyrenaicum R. B.
Barbarea stricta Fries; herb. *B. vulgaris*.
B. patula Fries.
Turritis glabra L.
Arabis sagittata DC.
A. Gerardi Besser; herb. *A. sagittata*.
A. thaliana L.
Cardamine pratensis L.

On rencontre quelquefois des individus à fleurs doubles dont les pétales sont de moitié plus petits qu'à l'état normal.

C. hirsuta L.
C. sylvatica Link.
C. impatiens L.
Dentaria bulbifera L.

Pendant les premières années du développement de cette plante, la souche produit une feuille radicale (tige stérile) longuement pétiolée, pennatiséquée, à 3-7 segments lancéolés. Billot, *exsiccata* 1112; *Archives de la flore de France et d'Allemagne*, 294. Le même phénomène s'observe dans l'*Anemone nemorosa* L. et le *Ranunculus Thora* L.

+ Hesperis matronalis L.
Sisymbrium officinale Scop.
S. Irio L.
S. asperum L.
+ S. Sophia L.
S. Alliaria Scop.
+ S. supinum L.
Erysimum cheiranthoides L.
E. perfoliatum Crantz; herb. *E. orientale*.
Sinapis Cheiranthus Kock.
S. nigra L.
S. arvensis L.
Diplotaxis viminea DC.
— D. muralis DC. — Thouars (Boreau).
Alyssum calycinum L.
— A. campestre L. — Thouars (Boreau).

Hosted by Google

Draba muralis L.
+ Erophila hirtella Jord.
E. brachycarpa Jord.; herb. *Draba verna.*
Thlaspi arvense L.
T. perfoliatum L.
Teesdalia nudicaulis R. Brown.
— T. Lepidium DC. — Thouars (Boreau, Lloyd).
Iberis amara L.
Biscutella lævigata L.
Lepidium campestre R. Brown.
L. Smithii Hooker.
L. graminifolium L.
Capsella Bursa-pastoris Mœnch.
+ C. rubella Reuter.
Espèce confondue dans l'herbier avec la précédente.
Senebiera Coronopus Poiret.
Myagrum perfoliatum L.
Neslia paniculata Desv.
Calepina Corvini Desv.
Raphanus Raphanistrum L.

CISTINÉES.

Helianthemum guttatum Mill.
H. salicifolium Pers.
H. vulgare Gærtn.
— H. pulverulentum DC. — Thouars (Boreau).
+ Fumana procumbens GG.

VIOLARIÉES.

Viola hirta L.
V. abortiva Jord.; herb. *V. hirta.*
V. odorata L.
+ V. scotophylla L.
+ V. virescens Jord.; *V. alba* Auct.
V. riviniana Rchb.
V. reichenbachiana Jord.
V. canina L.
+ V. lancifolia Thore.
V. pumila Chaix; herb. *V. pratensis* et *V. lancifolia.*
V. ruralis Jord.; herb. *V. tricolor.*
V. segetalis Jord.?
+ V. nemausensis Jord.

Hosted by Google

RÉSÉDACÉES.

Reseda lutea L.
R. luteola L.
Astrocarpus Clusii Gay.

DROSÉRACÉES.

Drosera rotundifolia L.
+ Parnassia palustris L.

POLYGALÉES.

Polygala vulgaris L.
P. depressa Wend.
P. calcarea Schultz.

SILENÉES.

Gypsophila muralis L.
Dianthus prolifer L.
D. Armeria L.
+ D. carthusianorum L.
D. Caryophyllus L.
Saponaria officinalis L.
+ S. Vaccaria L.
+ Cucubalus baccifer L.
— Silene gallica L. — Thouars (Boreau).
S. nutans L.
S. Otites Sm.
S. inflata Sm.
— S. maritima With.—Argenton-Château (Boreau).
— S. conica L. — Brion (Guépin).
Lychnis Flos-cuculi L.
L. vespertina Sibth.
L. diurna Sibth.
Agrostemma Githago L.

ALSINÉES.

— Buffonia macrosperma Gay. — Oiron (Delastre); Thouars (Lloyd).
Sagina procumbens L.
S. apetala L.
S. patula Jord.
+ S. subulata Wimm.
— S. nodosa Fenzl. — Thouars (Boreau).
Spergula vulgaris Boënng.; herb. *S. arvensis*.
S. pentandra L.

Hosted by Google

S. Morisonii Boreau.
+ Spergularia segetalis Fenzl.
S. rubra Pers.
Alsine tenuifolia Crantz.
— Arenaria montana L. — Oiron (Boreau); Thouars (Lloyd).
— A. controversa Boiss. — Frontenay (Lloyd).
A. leptoclados Gussone; herb. *A. serpyllifolia.*
+ A. serpyllifolia L.
Mœhringia trinervia Clairv.
Holosteum umbellatum L.
Stellaria media Vill.
+ S. boræana Jord.
S. neglecta Weihe.
S. holostea L.
S. graminea L.
S. uliginosa Murray.
Cerastium quaternellum Fenzl.; *Mœnchia erecta.* Baumg.
C. glomeratum Thuill.
C. brachypetalum Desp.
+ C. semidecandrum L.
C. obscurum Chaub.
— C. litigiosum De Lens. — Brion (Boreau).
C. vulgatum L.
+ C. arvense L.
Malachium aquaticum Fries.

ELATINÉES.

+ Elatine hexandra DC.
— E. major Braun. — La Forêt-sur-Sèvre (Guettard).

LINÉES.

Linum gallicum L.
+ L. corymbulosum Rchb.
L. strictum L.
L. angustifolium Huds.
L. tenuifolium L.
L. catharticum L.
L. radiola L.; *Radiola linoides.* Gmel.

MALVACÉES.

— Malva Alcea L. — Saint-Jouin (Lloyd).
M. moschata L.

Hosted by Google

M. SYLVESTRIS L.
+ M. NICÆENSIS All.
M. ROTUNDIFOLIA L.
ALTHÆA OFFICINALIS L.
A. CANNABINA L.
A. HIRSUTA L.

TILIACÉES.

TILIA PARVIFOLIA Ehrh.

HYPÉRICINÉES.

+ ANDROSÆMUM OFFICINALE All.
+ HYPERICUM TETRAPTERUM Fries.
H. PERFORATUM L.
H. HUMIFUSUM L.
— H. LINEARIFOLIUM Vahl. — Le Puy-Saint-Bonnet (Boreau).
H. PULCHRUM L.
H. MONTANUM L.
H. HIRSUTUM L.
ELODES PALUSTRIS Spach.

ACÉRINÉES.

+ ACER PSEUDO-PLATANUS L.
A. CAMPESTRE L.
A. MONSPESSULANUM L.

AMPELIDÉES.

VITIS VINIFERA L.

GÉRANIACÉES.

GERANIUM SANGUINEUM L.
G. MOLLE L.
G. PUSILLUM L.
G. ROTUNDIFOLIUM L.
G. DISSECTUM L.
G. COLUMBINUM L.
G. LUCIDUM L.
G. ROBERTIANUM L.
+ G. MODESTUM Jord.
ERODIUM TRIVIALE Jord.; herb. *E. cicutarium.*
+ E. PRÆTERMISSUM Jord.
+ E. MOSCHATUM L'Hérit.

Hosted by Google

OXALIDÉES.

OXALIS ACETOSELLA L.
O. STRICTA L.

CÉLASTRINÉES.

EVONYMUS EUROPÆUS L.

RHAMNÉES.

— RHAMNUS ALATERNUS L. — Thouars (Boreau).
R. CATHARTICA L.
R. FRANGULA L.

PAPILIONACÉES.

+ ULEX EUROPÆUS L.
U. NANUS Smith.
SAROTHAMNUS VULGARIS Wimm.
GENISTA ANGLICA L.
+ G. PILOSA L.
G. TINCTORIA L.
+ G. SAGITTALIS L.
CYTISUS SUPINUS L.

Une forme, à fleurs terminales de première floraison et à fleurs latérales de seconde floraison, est prise, par quelques botanistes, pour le vrai *C. prostratus* Scop. Nous l'avons trouvée aux Arpents, près de Prahecq, et nous ne pouvons l'admettre comme espèce distincte.

— ADENOCARPUS COMPLICATUS Gay. — La Forêt-sur-Sèvre (Guettard); Forêt de Chantemerle (Lloyd).
— LUPINUS RETICULATUS Desv. — Brion (Guépin).
ONONIS NATRIX DC.
O. PROCURRENS Wallr.
O. COLUMNÆ All.
ANTHYLLIS VULNERARIA L.
— A. DILLENII Schultes. — Saint-Loup; Thouars (Boreau).
MEDICAGO SATIVA L.
+ M. MEDIA Pers.
M. LUPULINA L.
M. AMBIGUA Jord.; *M. marginata* et *M. orbicularis* Auct.
M. APICULATA Willd.
M. MACULATA Willd.
M. MINIMA Lam.
M. CINERASCENS Jord.; *M. Gerardi* Auct. part.
— MELILOTUS ALBA Desr. — Thouars (Boreau).

Hosted by Google

MELILOTUS ALTISSIMA Thuill.
M. ARVENSIS Wallr.
TRIFOLIUM ANGUSTIFOLIUM L.
T. RUBENS L.
T. INCARNATUM L.
T. MOLINERII Balb.
T. ARVENSE L.
— T. BOCCONI Savi. — **Thouars** (Boreau).
T. STRIATUM L.
T. SCABRUM L.
T. MARITIMUM Huds.
T. OCHROLEUCUM L.
+ T. MEDIUM L.
T. PRATENSE L.
T. SUFFOCATUM L.
T. GLOMERATUM L.
T. STRICTUM L.
T. REPENS L.
T. SUBTERRANEUM L.
T. RESUPINATUM L.
T. FRAGIFERUM L.
— T. AGRARIUM L.; Puel, *Bullet. de la soc. bot. de France*, III, 290, 397; *T. aureum* Pollich; GG. *fl. de France*. I, 424; Boreau *fl. du Centre*, 160. — Brion (Guépin).
T. PROCUMBENS L.; Puel. l. c.; *T. procumbens b*, Delastre, *flore de la Vienne*, 171; *T. campestre* Schreb.; Boreau, l. c. 160; Lloyd, *fl. de l'Ouest*, 123; *T. agrarium majus* GG. l. c. I, 423.
T. PSEUDOPROCUMBENS Gmel.; Boreau, l. c. 160; *T. procumbens* Delastre l. c. 171; *T. agrarium minus* GG. l. c. 423; *T. campestre b* Lloyd, l. c. 124; herb. *T. procumbens* et *T. filiforme*.
T. MINUS Relhan; Puel l. c. 291, 401; *T. procumbens* GG. l. c. 423; Boreau, l. c. 160; Lloyd, l. c. 124; *T. filiforme* Delastre, l. c. 172; herb. *T. filiforme*.
T. FILIFORME L.; Puel, l. c. 290; herb. *T. micranthum*.
T. PATENS Schreb.
LOTUS ANGUSTISSIMUS L.
L. HISPIDUS Loisel.
L. CORNICULATUS L.
L. TENUIFOLIUS Rchb.
L. ULIGINOSUS Schkuhr.
TETRAGONOLOBUS SILIQUOSUS Roth.
ASTRAGALUS PURPUREUS Lam.
A. GLYCYPHYLLOS L.
A. MONSPESSULANUS L.

Hosted by Google

Coronilla minima L.
C. varia L.
C. scorpioides L.
+ Ornithopus compressus L.
— O. roseus L. Dufour. — Brion (Guépin).
O. perpusillus L.
Hippocrepis comosa L.
Onobrychis sativa Lam.
Pisum arvense L.
Vicia Cracca L.
V. tenuifolia Roth.
V. varia Host.
V. sativa L.
V. angustifolia Roth.
V. uncinata Desv.
+ V. peregrina L.
V. lutea L.
V. sepium L.
V. serratifolia Jacq.
Ervum hirsutum L.
+ E. tetraspermum L.
E. gracile DC.
+ Ervilia sativa Link.
Lathyrus Aphaca L.

Cette plante se trouve assez souvent, particulièrement dans les champs argileux, munie, au lieu de vrille, d'une foliole linéaire-lancéolée, articulée avec le pétiole.

+ L. Nissolia L.
L. hirsutus L.
L. Cicera L.
L. sylvestris L.
L. latifolius L.
L. tuberosus L.
L. palustris L.
L. macrorhizus Wimmer; *Orobus tuberosus* L.
L. pratensis L.
L. niger Wimmer; *Orobus niger* L.
L. asphodeloides Godr. et Gren.; *Orobus albus* L. fil.
+ L. angulatus L.
L. sphæricus Retz.

AMYGDALÉES.

Prunus spinosa L.
+ P. fruticans Rchb.

Hosted by Google

+ Prunus insititia L.
+ Cerasus avium Mœnch.
+ C. caproniana DC.

ROSACÉES.

Spiræa Ulmaria L.
S. Filipendula L.
Geum urbanum L.
+ Rubus cæsius L.
+ R. discolor Weihe et Nees.
R. thyrsoideus Wimmer.
+ R. Genevierii Boreau.
+ R. Lloydianus Genevier, *in* Billot *exsicc.* 3075.
+ R. tomentosus Borkh.
+ R. fruticosus L.
Fragaria vesca L.
+ F. collina Ehrh.
+ Potentilla supina L.
P. Anserina L.
P. demissa Jord.; herb. *P. argentea.*
P. argentata Jord.; *P. argentea* L. part.
P. reptans L.
P. procumbens Sibth.; herb. *P. mixta.*
P. Tormentilla Sibth.
P. verna L.
P. splendens Ram.
P. fragariastrum Ehrh.
Agrimonia Eupatoria L.
+ Rosa bibracteata Bast.
R. arvensis Huds.
+ R. systyla Bast.
+ R. parvula S. et M.

Cette espèce inédite est commune dans le midi du département; elle se distingue facilement du *R. systyla* par ses fleurs beaucoup plus petites, ses pédoncules glabres, ses styles en colonne toujours saillante, par ses tiges grêles, et ses feuilles d'un vert tendre.

+ R. leucochroa Desv.
+ R. stylosa Desv.
R. canina L.
+ R. squarrosa Rau.
+ R. dumalis Bechst.; herb. *R. canina.*
+ R. corymbifera Borkh.
+ R. dumetorum Thuill.
+ R. urbica Leman.

Hosted by Google

+ Rosa andegavensis Bast.
+ R. sepium Thuill.
+ R. agrestis Savi.
+ R. rubiginosa L.
+ R. rotundifolia Rchb.
+ R. subglobosa Smith.

SANGUISORBÉES.

Alchemilla arvensis Scop.
Sanguisorba serotina Jord.; *S. officinalis* auct. part.
+ Poterium platylophum Jord.
+ P. stenolophum Jord.
+ P. guestphalicum Bœnng.
P. dictyocarpum Spach; herb. *P. sanguisorba.*

POMACÉES.

Cratægus oxiacantha L.; herb. *C. oxyacanthoides.*
C. monogyna Jacq.; herb. *C. oxyacantha.*
Mespilus germanica L.
+ Pyrus Pyraster Boreau.
P. cordata Desv. ?
+ P. Achras Gærtn.
+ Malus communis Poiret.
M. acerba Mérat.
Sorbus domestica L.
S. torminalis Crantz.

CUCURBITACÉES.

Bryonia dioica Jacq.
Ecballium elaterium Rich.

ONAGRARIÉES.

Epilobium hirsutum L.
E. parviflorum Schreb.
+ E. laceolatum Seb. et Maur.
E. montanum L.
E. tetragonum L.
E. Lamyi Schultz.
+ E. obscurum Schreb.
E. palustre L.
— Œnothera biennis L. — Airvault (Lloyd).
+ Isnardia palustris L.
Circæa lutetiana L.
Trapa natans L.

Hosted by Google

HALORAGÉES.

Myriophyllum verticillatum L.
M. spicatum L.
+ M. alterniflorum DC.

HIPPURIDÉES.

Hippuris vulgaris L.

CALLITRICHINÉES.

Callitriche stagnalis Scopoli.
+ C. platycarpa Kützing.
C. vernalis Kütz.
+ C. truncata Gussone.

CÉRATOPHYLLÉES.

Ceratophyllum demersum L.

LYTHRARIÉES.

Lythrum Salicaria L.
L. hyssopifolium L.
Peplis Portula L.

PORTULACÉES.

+ Portulaca oleracea L.
Montia minor Gmel.
M. rivularis Gmel.

PARONYCHIÉES.

Corrigiola littoralis L.
Herniaria glabra L.
H. hirsuta L.
+ Illecebrum verticillatum L.
— Polycarpon tetraphyllum L. — Thouars (Guettard, Boreau).
Scleranthus perennis L.
+ S. biennis Reuter, *Bulletin de la Société Hallérienne*, 1853-1854, p. 20.

Cette espèce n'avait pas encore été signalée dans l'ouest de la France. Elle n'était connue qu'en Suisse, à Genève et en France, aux environs de Grenoble. Elle se distingue du *S. perennis* par les lobes du calice, dressés et non connivents après l'anthèse, étroitement blancs-membraneux aux bords ; ces mêmes caractères la différencient du *S. annuus*, dont les lobes du calice, plus étroitement

Hosted by Google

marginés, sont ouverts après l'anthèse. Elle était confondue dans l'herbier départemental avec le *S. perennis*. Nous l'avons de plusieurs localités des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée.

Scleranthus annuus L.

+ S. Delorti Grenier, *Archives de la Flore de France et d'Allemagne*, 206; *S. pseudopolycarpos* Delacroix, *Bulletin de la Société botanique de France*, VI, 558.

Publiée par nous dans les *exsiccata* de M. Billot, sous le n° 2466, cette espèce se distingue par sa précocité, par sa petite taille, par les lobes du calice très-étroitement blancs-membraneux aux bords, dressés après l'anthèse, par son habitat exclusif dans les terrains calcaires, tandis que toutes les autres affectionnent les terrains siliceux.

CRASSULACÉES.

+ Tillæa muscosa L.
Umbilicus pendulinus DC.
Sedum Telephium L.
S. Cepæa L.
S. album L.
+ S. micranthum Bast.
S. rubens L.
+ S. pentandrum Boreau.
S. andegavense Desv.
S. acre L.
S. reflexum L.
— S. elegans Lejeune. — Thouars (Boreau, Lloyd).
Sempervivum tectorum L.

SAXIFRAGÉES.

Saxifraga tridactylites L.
S. granulata L.
Chrysosplenium oppositifolium L.

OMBELLIFÈRES.

Hydrocotyle vulgaris L.
Sanicula europæa L.
Eryngium compestre L.
+ Apium graveolens L.
Petroselinum segetum Koch.
+ Trinia vulgaris DC.
Helosciadium nodiflorum Koch.
— H. repens Koch. — Bords de la Dive. (Lloyd).
+ H. inundatum Koch.

Hosted by Google

Falcaria Rivini Host.
Sison Amomum L.
Ammi majus L.
Ægopodium podagraria L.
Carum verticillatum Koch.
Pimpinella magna L.
P. Saxifraga L.
+ Berula angustifolia Koch.
Sium latifolium L.

Suivant Koch, Delastre, MM. Boreau, Grenier et Godron, cette plante est stolonifère. Voici ce que nous avons observé : la souche est munie de fibres nombreuses très-longues, sur lesquelles se développent beaucoup de bourgeons adventifs.

+ Bupleurum tenuissimum L.
B. jacquinianum. Jord.; herb. *B. affine.*
B. aristatum Bartl.
B. protractum Link.
B. rotundifolium L.
B. falcatum L.
Œnante fistulosa L.
Œ. Lachenalii Gmel.
Œ. pencedanifolia Poll.
Œ. pimpinelloides L.
Œ. crocata L.
Œ. Phellandrium Lam.
Æthusa Cynapium L.
Fœniculum officinale All.
Seseli montanum L.
+ Libanotis montana All.
Silaus pratensis Bess.
Angelica sylvestris L.
+ Peucedanum gallicum Latourette.
+ P. alsaticum L.

Cette plante, que nous avons trouvée abondamment aux bords des vignes qui avoisinent la forêt de Chizé, n'avait été signalée jusqu'ici, dans l'ouest de la France, qu'à Ancenis (Loire-Inférieure). Grenier et Godron, *fl. de France*, I, 689 ; Lloyd, *fl. de l'Ouest*,, 205.

P. Cervaria Lap.
— P. Oreoselinum Mœnch. — Argenton-Château (Lloyd).
P. palustre Mœnch.
Anethum graveolens L.
Pastinaca pratensis Jord.; herb. *P. sativa.*
Heracleum Sphondylium L.

Hosted by Google

Tordylium maximum L.
Orlaya grandiflora Hoffm.
Daucus Carota L.
Caucalis daucoides L.
Turgenia latifolia Hoffm.
Torilis Anthriscus Gmel.
T. helvetica Gmel.
T. heterophylla Guss.
T. nodosa Gærtn.
Scandix Pecten L.
Anthriscus sylvestris L.
Chærophyllum temulum L.
Conium maculatum L.
+ Smyrnium Olusatrum L.
Bifora testiculata Spreng.

ARALIACÉES.

+ Hedera Helix L.

CORNÉES.

Cornus sanguinea L.
C. mas L.

LORANTHACÉES.

Viscum album L.

CAPRIFOLIACÉES.

Adoxa moschatellina L.
Sambucus Ebulus L.
+ S. nigra L.
Viburnum Lantana L.
V. Opulus L.
Lonicera Periclymenum L.
+ L. Xylosteum L.

RUBIACÉES.

Sherardia arvensis L.
Asperula arvensis L.
A. Cynanchica L.
A. odorata L.
+ A. galioides M. Bieb.
Crucianella angustifolia L.
Rubia peregrina L.
R. tinctorum L.

Hosted by Google

Galium sylvestre Poll.
G. saxatile L.
G. elatum Thuill.
+ G. album Lam.
+ G. uliginosum L.
+ G. elongatum Presl.
G. palustre L.
+ G. constrictum Chaub.
G. boreale L.
G. verum L.
G. Cruciata Scop.
— G. tenuicaule Jord. — Deux-Sèvres (Boreau).
G. ruricolum Jord.; herb. *G. anglicum.*
G. Aparine L.
— G. spurium L. — Brion (Guépin).
G. tricorne Wither.

VALÉRIANÉES.

Valeriana officinalis L.
+ V. dioica L.
Centranthus ruber DC.
Valerianella olitoria Poll.
V. carinata Lois.
V. eriocarpa Desv.
V. Auricula DC.
V. coronata DC.

DIPSACÉES.

Dipsacus sylvestris Mill.
Knautia arvensis Coult.
Scabiosa Succisa L.
S. permixta Jord.; herb. *S. columbaria.*

COMPOSÉES.

Eupatorium cannabinum L.
Tussilago Farfara L.
Petasites riparia Jord.; herb. *P. vulgaris.*
Linosyris vulgaris Cass.
Bellis perennis L.
Erigeron canadensis L.
E. acris L.
Solidago Virga-aurea L.
Micropus erectus L.

Hosted by Google

Inula salicina L.
+ I. britannica L.
I. montana L.
I. Conyza DC.
I. graveolens Desf.
Pulicaria vulgaris Gærtn.
P. dysenterica Gærtn.
Bidens tripartita L.
+ B. cernua L.
Filago spathulata Presl.
+ F. lutescens Jord.
F. canescens Jord.; herb. *F. germanica.*
+ F. arvensis L.
F. montana L.
+ F. gallica L.
Gnaphalium sylvaticum L.
G. uliginosum L.
G. luteo-album L.
+ Helichrysum Stæchas DC.
Artemisia vulgaris L.
+ Tanacetum vulgare L.
Achillea Ptarmica L.
A. Millefolium L.
Anthemis arvensis L.
A. Cotula L.
A. nobilis L.
A. mixta L.
Matricaria inodora L.
Leucanthemum vulgare Lam.
L. corymbosum GG.
L. Parthenium GG.
Chrysanthemum segetum L.
Doronicum plantagineum L.
Senecio vulgaris L.
— S. viscosus L. — St-Varent, Thouars, Airvault, Thénezay (Lloyd).
S. sylvaticus L.
S. erucifolius L.
+ S. nemorosus Jord.; herb. *S. Jacobæa.*
S. Jacobæa L.
S. aquaticus Huds.
+ S. pratensis Richt.; herb. *S. aquaticus.*
S. erraticus Bertol.
Calendula arvensis L.
Cirsium lanceolatum Scop.

Hosted by Google

C. ERIOPHORUM Scop.
C. PALUSTRE Scop.
C. ANGLICUM DC.
C. BULBOSUM DC.
C. ACAULE All.
C. ARVENSE Scop.
CARDUUS PYCNOCEPHALUS Jacq.
C. TENUIFLORUS Curt.
C. NUTANS L.
SILYBUM MARIANUM Gærtn.
ONOPORDON ACANTHIUM L.
+ LAPPA MAJOR Gærtn.
L. MINOR DC.
CARLINA VULGARIS L.
SERRATULA TINCTORIA L.
CARDUNCELLUS MITISSIMUS DC.
KENTROPHYLLUM LANATUM DC.
CENTAUREA PRATENSIS Thuill.; herb. *C. nigrescens* et *C. Jacea.*
+ C. SEROTINA Boreau; herb. *C. Jacea.*
C. DECIPIENS Thuill.; herb. *C. nigrescens.*
C. NIGRA L.
C. CYANUS L.
C. SCABIOSA L.
C. CALCITRAPA L.
CRUPINA VULGARIS Pers.
XERANTHEMUM INAPERTUM Willd.
X. CYLINDRACEUM Smith.
LAMPSANA VULGARIS L.
ARNOSERIS PUSILLA Gærtn.
CICHORIUM INTYBUS L.
CATANANCHE CÆRULEA L.
THRINCIA HIRTA Roth.
LEONTODON HISPIDUS L.
L. AUTUMNALIS L.
PICRIS HIERACIOIDES L.
HELMINTHIA ECHIOIDES Gærtn.
TRAGOPOGON MAJOR Jacq.
+ T. PRATENSIS L.
T. ORIENTALIS L.
SCORZONERA HUMILIS L.
PODOSPERMUM LACINIATUM DC.
HYPOCHÆRIS GLABRA L.
H. RADICATA L.
H. MACULATA L.

Hosted by Google

Taraxacum officinale Wigg.
T. erythrospermum Andr.
+ T. rubrinerve Jord.
+ T. palustre DC.
Chondrilla juncea L.
Lactuca perennis L.
L. saligna L.
+ L. Scariola L.
L. dubia Jord. ; herb. *L. Scariola.*
+ L. virosa L.
+ L. muralis Fres.

Presque tous les botanistes ont consideré cette plante comme annuelle. C'est l'avis de Koch, De Candolle, Bastard, Guépin, MM. Grenier et Godron, Cosson et Germain, Boreau, Lloyd, *flore de la Loire-Inférieure.* Plus tard M. Lloyd, *fl. de l'Ouest,* pensa qu'elle était bisannuelle. Desvaux, *fl. de l'Anjou,* avait entrevu la vérité, car il dit que cette espèce est *annuelle ou peut-être vivace.* En effet elle est certainement vivace.

Sonchus oleraceus L.
S. asper Will.
S. maritimus L.
S. arvensis L.
Crepis fœtida L.
C. taraxacifolia Thuill.
C. setosa Hall. f.
C. diffusa DC.
C. virens Vill.
C. nicæensis Balb.
C. pulchra L.
+ Hieracium gallicum Jord.
+ H. concinnum Jord.
+ H. umbellatum L.
+ H. vendeanum Jord.
+ H. pictaviense Sauzé et Maillard, *in* Billot *exsiccata,* 1520; *Archives de la Flore de France et d'Allemagne,* 335 ; Lloyd, *fl. de l'Ouest,* 276 ; Boreau, *fl. du Centre,* 391 ; id., *Catalogue de Maine-et-Loire,* 110.
+ H. boræanum Jord.
+ H. Pollichiæ C. H. Schultz, bip.

Espèce nouvelle pour la France, remarquable surtout par l'ampleur de ses calathides qui atteignent jusqu'à 0,05 de diamètre. Billot, *exsicc.* 1919.

+ H. nævuliferum Jord.

Hosted by Google

+ Hieracium vernum Sauzé et Maillard, in Billot *exsicc.*, 2301 ; *Annotations à la fl. de France et d'Allemagne*, 194.

Cette espèce est regardée par M. Boreau, *fl. du Centre*, 412, comme identique au ***H. brevipes*** Jordan. Nous ne pouvons admettre cette manière de voir. Notre plante se distingne suffisamment de celle de M. Jordan par sa tige moins élevée, nue ou ne portant qu'une seule feuille lancéolée très aigue, par ses styles parfaitement jaunes, par son péricline à folioles toujours appliquées et ne couronnant jamais le jeune bouton. Dans sa brochure sur l'***Herbier de la Lozère et M. Prost***, page 28, M. Henri Loret place notre ***H. vernum*** en synonymie au ***H. planchonianum*** Timbal et Loret. Notons d'abord que, si les deux plantes étaient identiques, il faudrait accorder la préférence, par priorité, au nom de ***H. vernum***. Mais là n'est pas la question; les deux plantes sont loin de se ressembler. Le ***Bulletin de la Soc. Bot. de France***, V, 508, contient la description du ***H. planchonianum***, et M. Loret l'a fait distribuer dans les ***exsiccata*** de Billot, nº 3143. Voici les caractères différentiels : Le ***H. vernum*** n'a pas de souche multicaule; ses feuilles sont à peine dentées, souvent échancrées en cœur; les folioles du péricline sont plus courtes que l'aigrette; il fleurit dès le mois d'avril dans les Deux-Sèvres, la Vienne et la Gironde, tandis que l'espèce méridionale ne fleurit dans l'Hérault qu'en mai et juin.

H. Auricula L.

H. pelleterianum DC.

H. Pilosella L.

Parmi le grand nombre d'espèces de ce genre difficile reconnues par nous dans le département, nous n'inscrivons que les espèces ci-dessus; nous les avons publiées presque toutes dans les Centuries du regrettable M. Billot.

Andryala sinuata L.

LOBÉLIACÉES.

Lobelia urens L.

CAMPANULACÉES.

Jasione montana L.

Phyteuma orbiculare L.

P. spicatum L.

Campanula glomerata L.

C. Trachelium L.

+ C. rapunculoides L.

+ C. persicæfolia L.

C. Rapunculus L.

— C. patula L. — Brion (Guépin).

C. Erinus L.

Hosted by Google

Specularia Speculum Al. DC.
S. hybrida Al. DC.
Wahlenbergia hederacea Rchb.

ERICACÉES.

Calluna vulgaris Salisb.
Erica cinerea L.
E. Tetralix L.
+ E. ciliaris L.
+ E. vagans L.
E. scoparia L.

MONOTROPACÉES.

Monotropa hypopithys L.

AQUIFOLIACÉES.

Ilex Aquifolium L.

OLÉACÉES.

Ligustrum vulgare L.
+ Fraxinus excelsior L.
F. oxyphylla M. Bieb.; herb. *F. excelsior*.

JASMINÉES.

Jasminum fruticans L.

ASCLEPIADÉES.

Vincetoxicum officinale Mœnch.

APOCYNACÉES.

Vinca minor L.
V. major L.

GENTIANÉES.

Menyanthes trifoliata L.
— Limnanthemum nymphoides Link. — La Forêt-sur-Sèvre (Guettard); Saint-Martin-de-Sanzay, Thouars (Lloyd).
Chlora perfoliata L.
+ C. imperfoliata L. f.
Gentiana Pneumonanthe L.
Cicendia pusilla Griseb.
+ Microcala filiformis Link.
Erythræa Centaurium Pers.
E. pulchella Fries,

Hosted by Google

CONVOLVULACÉES.

Calystegia sepium R. Brown.
Convolvulus arvensis L.
+ Cuscuta major DC.
C. minor DC.
+ C. Trifolii Babingt.
— C. Epilinum Weihe. — Saint-Loup (Boreau, Lloyd).
C. hassiaca Pfeiff.

BORRAGINÉES.

Heliotropium europæum L.
— Asperugo procumbens L. — Thouars (Boreau, Lloyd).
Echinospermum Lappula Lhem.
Cynoglossum officinale L.
Borrago officinalis L.
Anchusa italica Retz.
+ Caryolophà sempervirens Fisch. et Trautv.
+ Lycopsis arvensis L.
Symphytum officinale L.
S. tuberosum L.
Echium vulgare L.
+ E. Wierzbickii Habrl.
Pulmonaria angustifolia L.
Lithospermum officinale L.
L. purpureo-cæruleum L.
L. arvense L.
+ Myosotis palustris Wither.
M. repens Don.; herb. *M. palustris*.
M. cæspitosa Schultz.
M. intermedia Link.
M. hispida Schleich.
M. versicolor Pers.

SOLANÉES.

Solanum nigrum L.
S. ochroleucum Bast.
+ S. humile Bernh.
+ S. miniatum Bernh.
S. Dulcamara L.
Physalis Alkekengi L.
Atropa Belladona L.
+ Datura Stramonium L.
Hyoscyamus niger L.

Hosted by Google

VERBASCÉES.

+ Verbascum Thapsus L.
+ V. pulvinatum Thuill.
V. floccosum Waldst. et Kit.
V. Lychnitis L.
V. nigrum L.
V. Blattaria L.
— V. Bastardi Rœm. et Sch. — Clussais (Boreau).

SCROPHULARIACÉES.

Scrophularia nodosa L.
S. aquatica L.
Gratiola officinalis L.
Digitalis purpurea L.
+ D. lutea L.
Antirrhinum Orontium L.
Linaria Cymballaria Mill.
L. spuria Mill.
L. Elatine Desf.
L. vulgaris Mœnch.
L. peliceriana DC.
L. striata DC.; herb. *L. repens*.
L. supina Desf.
+ L. minor Desf.
L. prætermissa Delastre.
Veronica Teucrium L.
+ V. prostrata L.
V. Chamædrys L.
V. Beccabunga L.
V. Anagallis L.
+ V. anagalloides Guss.
V. scutellata L.
V. montana L.
V. officinalis L.
V. serpyllifolia L.
V. arvensis L.
V. acinifolia L.
+ V. triphyllos L.
+ V. præcox All.
V. Buxbaumii Ten.
V. agrestis L.
+ V. polita Fries.
V. hederæfolia L.
+ Limosella aquatica L.

Hosted by Google

OROBANCHÉES.

Orobanche Rapum Thuill.
O. cruenta Bert.
+ O. Ulicis Desmoul.
+ O. Epithymum DC.
O. Teucrii Hol. et Schultz.
+ O. Picridis Vauch.
O. Hederæ Vauch.
O. minor Sutton.
O. amethystea Thuill.
+ Phelipæa ramosa Meyer.
+ Lathræa squamaria L.
Clandestina rectiflora Lam.

RHINANTHACÉES.

Melampyrum cristatum L.
M. arvense L.
M. pratense L.
Pedicularis sylvatica L.
P. palustris L.
Rhinanthus major Ehrh.
Eufragia viscosa Benth.
Trixago apula Stev.
Euphrasia ericetorum Jord., herb. *E. officinalis.*
Odontites rubra Pers.
O. serotina Rchb.
O. jaubertiana Bor.
+ O. lutea Rchb.

LABIÉES.

Mentha rotundifolia L.
+ M. sylvestris L.
— M. viridis L. — Thouars, étang de Gigny (Boreau).
M. aquatica L.
M. sativa L.
+ M. arvensis L.
— M. parietariæfolia Beck. — Brion (Guépin).
M. Pulegium L.
Lycopus europæus L.
Salvia Sclarea L.
S. pratensis L.
S. Verbenaca L.
Origanum vulgare L.

Hosted by Google

Thymus Serpyllum L.
Calamintha Acinos Clairv.
— C. Nepeta Link et Hoff. — Thouars (Boreau).
+ C. ascendens Jord.
Confondu dans l'herbier départemental avec le suivant.
C. officinalis Mœnch.
Clinopodium vulgare L.
Melissa officinalis L.
Nepeta Cataria L.
Glechoma hederacea L.
Melittis grandiflora Smith ; herb. *M. Melissophyllum.*
Lamium amplexicaule L.
+ L. hybridum Vill.
L. purpureum L.
— L. maculatum L. — Thouars (Lloyd).
L. album L.
Galeobdolon luteum Huds.
Galeopsis angustifolia Ehrh. ; herb. *G. Ladanum.*
G. dubia Leers.
G. Tetrahit L.
Stachys germanica L.
S. heraclea All.
S. alpina L.
S. sylvatica L.
S. palustris L.
S. arvensis L.
S. annua L.
S. recta L.
Betonica officinalis L.
Marrubium vulgare L.
Ballota nigra L.
Leonurus Cardiaca L.
+ Chaiturus Marrubiastrum Rchb.
Scutellaria minor L.
S. galericulata L.
Brunella vulgaris L.

Les plantes de ce genre ne sont vivaces qu'à très-courte période. Nous n'avons pas souvenir de les avoir vues vivre plus de 3 ou 4 ans, et le plus souvent elles ne sont que bisannuelles.

+ B. pennatifida ; *Prunella pinnatifida* Persoon, *Synopsis plantarum*, II, 137.

Cette espèce, méconnue de la plupart des botanistes, a été apportée dans notre jardin, il y a dix ans ; elle s'y est naturalisée. Elle se reproduit chaque année en très-grande abondance, et conserve tous

Hosted by Google

ses caractères. Elle n'est pas rare dans les terrains argilo-siliceux des Deux-Sèvres et de la Vienne.

Brunella alba Pall.
— B. grandiflora Mœnch. — Thouars (Boreau); Brion (Guépin).
+ B. hyssopifolia L.
Ajuga reptans L.
A. genevensis L.
A. Chamæpitys Schreb.
Teucrium Botrys L.
T. Scordium L.
T. Scorodonia L.
T. Chamædrys L.
T. montanum L.

VERBÉNACÉES.

Verbena officinalis L.

LENTIBULARIÉES.

+ Utricularia vulgaris L.
+ U. neglecta Lehm.
+ U. minor L.

PRIMULACÉES.

Lysimachia vulgaris L.
L. Nummularia L.
L. nemorum L.
Anagallis arvensis L.
A. cærulea Schreb.
A. tenella L.
+ Centunculus minimus L.
+ Androsace maxima L.
Primula officinalis Jacq.
P. variabilis Goupil.

Un seul pied de cette espèce, planté dans notre jardin, il y a 8 ans, s'y est multiplié, en se reproduisant de graines, chaque année. Invariable quant à la forme, la couleur seule de la fleur varie souvent et passe du jaune pâle au pourpre clair. C'est la seule primevère qui existe dans notre jardin ; et des plantes de cette famille, il ne s'y trouve que l'*Anagallis arvensis* L. et le *Cyclamen neapolitanum* Ten. Notre plante est donc féconde par elle-même.

P. grandiflora Lam.
Hottonia palustris L.
Cyclamen neapolitanum Ten.
Samolus Valerandi L.

Hosted by Google

GLOBULARIÉES.

Globularia vulgaris L.

PLANTAGINÉES.

+ Plantago major L.
P. intermedia Gilib.; herb. *P. major*.
P. media L.
P. Coronopus L.
P. carinata Schrad.
P. lanceolata L.
P. arenaria Waldst et Kit.
+ Littorella lacustris L.

AMARANTACÉES.

+ Euxolus viridis Moquin. = *Amarantus Blitum* Auct. mult.
Amarantus Blitum L. = *A. sylvestris* Desf.
A. retroflexus L.
+ Polycnemum majus A. Braun.
+ P. arvense L.

SALSOLACÉES.

Atriplex hastata L.
A. patula L.
Chenopodium polyspermum L.
C. acutifolium Smith.
C. Vulvaria L.
C. paganum Rchb.; herb. *C. album*.
+ C. hybridum L.
C. murale L.
+ C. glaucum L.
— C. Bonus-Henricus L. — Parthenay (Lloyd).

POLYGONÉES.

+ Rumex palustris Smith.
R. pulcher L.
R. obtusifolius L.
R. conglomeratus Murr.
R. nemorosus Schrad.
R. crispus L.
R. Hydrolapatum L.
R. Patientia L.
— R. scutatus L. — Thouars (Delastre).

Hosted by Google

Rumex Acetosa L.
R. Acetosella L.
Polygonum amphibium L.
+ P. Lapatifolium L.
P. persicaria L.
+ P. minus Huds.
P. Hydropiper L.
+ P. aviculare L.
+ P. arenastrum Boreau.
+ P. Bellardi All.
P. Convolvulus L.
P. dumetorum L.

THYMÉLÉES.

Passerina annua Spreng.
— Daphne Laureola L. — Les Echaubrognes, canton de Châtillon-sur-Sèvre (*Ann. stat.*).

SANTALACÉES.

Thesium humifusum DC.

ARISTOLOCHIÉES.

Aristolochia Clematitis L.
A. longa L.

BUXACÉES.

Buxus sempervirens L.

EUPHORBIACÉES.

Euphorbia Helioscopia L.
E. platyphylla L.
+ E. stricta L.
E. pilosa L.
E. palustris L.
E. hyberna L.
E. dulcis L.
+ E. angulata Jacq.
E. verrucosa L.
+ E. gerardiana Jacq.
E. Cyparissias L.
E. exigua L.
E. falcata L.
E. Peplus L.
E. amygdaloides L,

Hosted by Google

+ Euphorbia Lathyris L.
Mercurialis annua L.
M. perennis L.

URTICÉES.

Urtica urens L.
U. dioica L.
U. pilulifera L.
Parietaria diffusa Mert. et Koch.; herb. *P. officinalis.*
Humulus Lupulus L.
Ficus Carica L.
Ulmus campestris L.
+ U. corylifolia Host.
+ U. major Smith.

CUPULIFÈRES

Fagus sylvatica L.
Castanea vulgaris Lam.
+ Quercus sessiliflora Smith.
Q. pubescens Willd.
Q. pedunculata Ehrh.
+ Q. Ilex L.
Corylus Avellana L.
Carpinus Betulus L.

SALICINÉES.

Salix alba L.
+ S. triandra L.
S. cinerea L.
+ S. Capræa L.
S. aurita L.
S. repens L.
+ Populus Tremula L.
+ P. alba L.
+ P. nigra L.

BETULINÉES.

Betula verrucosa Ehrh.; herb. *B. alba* L.
Alnus glutinosa Gærtn.

CONIFÈRES.

Juniperus communis L.

HYDROCHARIDÉES.

Hydrocharis Morsus-Ranæ L.

Hosted by Google

ALISMACÉES.

+ Alisma Plantago L.
  A. lanceolatum Wither.; herb. *A. Plantago.*
  A. ranunculoides L.
+ A. repens Cav.
  Damasonium stellatum Pers.
  Sagittaria sagittæfolia L.

BUTOMÉES.

Butomus umbellatus L.

JUNCAGINÉES.

+ Triglochin palustre L.

POTAMÉES.

Potamogeton natans L.
P. fluitans Roth.
P. oblongus Viv.
+ P. plantagineus Ducros.
P. lucens L.
P. perfoliatus L.
P. crispus L.
P. pusillus L.
P. pectinatus L.
P. densus L.
Zanichellia palustris L.
Z. repens Bonn.

NAIADÉES.

Naias major Roth.
+ N. minor All.

LEMNACÉES.

+ Lemna trisulca L.
L. polyrhiza L.
L. gibba L.
+ L. arhiza L.
L. minor L.

TYPHACÉES.

+ Typha latifolia L.
+ T. elata Boreau.
+ T. angustifolia L.

Hosted by Google

SPARGANIUM RAMOSUM Huds.
+ S. SIMPLEX Huds.
+ S. MINIMUM Bauhin.

AROIDÉES.

ARUM MACULATUM L.
A. ITALICUM Mill.

ORCHIDÉES.

ORCHIS PURPUREA Huds.
+ O. MILITARIS L.
— O. HYBRIDA Bonngh. — Brion (Guépin).
+ O. SIMIA Lam.
O. USTULATA L.
O. CORIOPHORA L.
O. MORIO L.

Monstruosité. Les ovaires sont soudés à leurs bractées et ne sont pas tordus. Les divisions extérieures du périgone, soudées entre elles et avec le sommet de la bractée, ne forment qu'une seule pièce irrégulière, largement échancrée au milieu et étalée sur les côtés. Le label est large, étalé, crénelé et crispé sur les bords. L'une des divisions internes du périgone est atrophiée, et l'autre, tantôt celle du côté droit, tantôt celle du côté gauche, se développe, prend la forme de la moitié du label, et porte, à sa base interne, une loge d'anthère avec sa masse pollinique pédicellée, et extérieurement un rudiment d'éperon. Mai 1851.

O. MASCULA L.
O. PALUSTRIS Jacq.
+ O. ALATA Fleury.
O. LAXIFLORA Lam.
O. MACULATA L.
O. LATIFOLIA L.
+ O. INCARNATA L.
ANACAMPTIS PYRAMIDALIS Rich.

Pélorie. Les divisions du périgone sont toutes semblables; celle qui remplace le label se reconnaît seulement en ce qu'elle est pourvue d'une légère gibbosité à sa base, et qu'elle est opposée à la face antérieure (interne) de l'anthère du type générique. Les deux staminodes sont gros, développés, rapprochés et soudés par leur base entre eux et avec l'anthère normale; ils forment ainsi un verticille presque régulier, et portent l'un et l'autre, à leur face interne, un sillon qui représente la séparation des lobes de l'anthère. Le stigmate est creusé en *infundibulum* au centre du verticille staminal. L'ovaire n'est pas tordu. Cette très-curieuse forme tératologique a été trouvée

Hosted by Google

aux environs d'Airvault, par notre ami M. Théodose Bonnin, à qui la Flore des Deux-Sèvres doit déjà bien des découvertes intéressantes.

GYMNADENIA CONOPSEA Rich.

Pélorie. Toutes les divisions du périgone sont étalées. Le label et son éperon sont identiques au label type de cette espèce. Les deux autres divisions internes du périgone sont presque planes et presque aussi développées que le label, mais moins régulières ; elles portent chacune à leur base un éperon grêle, subulé, recourbé, qui atteint parfois la longueur de l'ovaire. L'étamine est solitaire. L'ovaire est à peine tordu. Juin 1850.

HIMANTOGLOSSUM HIRCINUM Rich.

HABENARIA VIRIDIS R. Brown.

Monstruosité. Les fleurs sont, au premier aspect, entièrement semblables à celles du type ; mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit que les organes de la fécondation sont très-singulièrement modifiés. On voit, à l'intérieur du périgone, trois étamines, disposées en une série régulière opposée à la base du label. Ces trois étamines sont parfaitement distinctes et formées chacune d'une anthère biloculaire aussi grosse et aussi bien développée que l'étamine solitaire du type générique. Ce cas tératologique se rapproche de la forme normale des étamines dans la famille des Orchidées. Mai 1857.

PLATANTHERA BIFOLIA Rich.

P. CHLORANTHA Cust.

OPHRYS MYODES Jacq.

O. APIFERA Huds.

O. ARACHNITES Hoffm.

O. ARANIFERA Smith.

ACERAS ANTHROPOPHORA R. Brown.

— SERAPIAS CORDIGERA L. — Saint-Pierre-des-Champs (Bastard).

LIMODORUM ABORTIVUM Swartz.

La souche de cette plante est inverse, comme celle du *Neottia Nidus-avis* Richard. Les fibres charnues, moins nombreuses et très-épaisses, ont la même disposition ; les bourgeons se développent de la même manière.

CEPHALANTHERA RUBRA Richard.

C. ENSIFOLIA Richard.

EPIPACTIS LATIFOLIA All.

+ E. PALUSTRIS Crantz.

LISTERA OVATA R. Brown.

NEOTTIA NIDUS-AVIS Rich.

La souche est inverse, c'est-à-dire que l'extrémité est près de la surface du sol, tandis que le collet est à deux ou trois centimètres plus profondément. La tige est d'abord ascendante, puis tout à fait verticale. Cette souche est entourée de fibres charnues fasciculées, hori-

Hosted by Google

zontales ou redressées, formant le *Nid-d'oiseau*, presque jamais dirigées en bas. Entre ces fibres, se développent un ou plusieurs bourgeons reproducteurs.

SPIRANTHES ÆSTIVALIS Rich.
S. AUTUMNALIS Rich.

IRIDÉES

+ IRIS GERMANICA L.
I. PSEUDO-ACORUS L.
I. FŒTIDISSIMA L.
— GLADIOLUS ILLYRICUS Koch. — Thouars, Saint-Pierre-des-Champs (Boreau).

AMARYLLIDÉES.

NARCISSUS PSEUDO-NARCISSUS L.
N. POETICUS L.

ASPARAGÉES.

CONVALLARIA MAIALIS L.
+ POLYGONATUM VULGARE Desf.
P. MULTIFLORUM All.
+ RUSCUS ACULEATUS L.

DIOSCORÉES.

TAMUS COMMUNIS L.

LILIACÉES.

+ TULIPA CELSIANA DC.
FRITILLARIA MELEAGRIS L.
ASPHODELUS SPHÆROCARPUS GG.; herb. *A. albus*.
+ SIMETHIS BICOLOR Kunth.
ORNITHOGALUM ANGUSTIFOLIUM Boreau; herb. *O. umbellatum*.
O. SULFUREUM Rœm. et Sch.
+ GAGEA ARVENSIS Schultes.
+ G. SAXATILIS Koch.
SCILLA AUTUMNALIS L.
S. VERNA Huds.
ENDYMION NUTANS Dumort.
MUSCARI COMOSUM Mill.
M. RACEMOSUM DC.
ALLIUM POLYANTHUM Rœm. et Sch.
+ A. DESEGLISEI Boreau.
A. SPHÆROCEPHALUM L.
A. VINEALE L.

Hosted by Google

+ Allium nitens S. et M.

Fleurs d'un blanc-verdâtre, en sertule globuleux, entremêlées de bulbilles nombreux, petits, fusiformes, anguleux, d'un blanc-jaunâtre brillant. Spathe courte, acuminée, membraneuse. Périgone à divisions blanchâtres, vertes et lisses sur la carène, concaves, ovales-lancéolées, obstuses, un peu plus courtes que les étamines. Anthères d'un jaune pâle. Style blanc. Capsule triquètre, à valves largement elliptiques, tronquées à la base, un peu échancrées au sommet. Feuilles fistuleuses, sub-cylindriques, étroitement canaliculées en dessus. Tige de 2-5 décimètres, cylindrique, droite, lisse, grêle, feuillée presque jusqu'au milieu. Bulbe ordinairement simple, sans cayeux, à odeur alliacée faible. — Nous avons trouvé cette charmante espèce en juillet 1854, aux environs d'Airvault, sur les pelouses des rochers calcaires de Courtvallée, et au bord du Thouet, en descendant la rivière. Deux fois nous l'avons revue sur place, et nous l'étudions dans notre jardin depuis cette époque. Elle est restée invariable, offrant des caractères bien constants qui la distinguent à coup sûr de ses congénères. Cette plante est à l'*Allium arvense* Guss., ce que l'*A. vineale* L. est à l'*A. sphœrocephalum* L.

+ A. Schœnoprasum L.
A. oleraceum L.
+ A. complanatum Boreau.
A. paniculatum L.
A. ursinum L.

COLCHICACÉES.

Colchicum autumnale L.

Une seule fois, nous avons trouvé cette plante en pleine floraison au printemps, le 29 mars 1856, dans une prairie près de la Mothe-Saint-Héray. Les divisions du périgone sont un peu irrégulières, les étamines semblent parfaites et les feuilles commencent à se développer. C'est le *C. vernale* Hoffm., floraison tardive de notre espèce.

JONCÉES.

+ Juncus maritimus Lam.
J. conglomeratus L.
J. effusus L.
J. glaucus Ehrh.
+ J. capitatus Weigel.
+ J. pygmæus Thuill.
J. uliginosus Meyer.
J. bufonius L.
J. Tenageia L. f.
+ J. compressus Jacq.

Hosted by Google

JUNCUS ACUTIFLORUS Ehrh. ; = *J. micranthus* Desvaux, *Observations*, 82.

+ J. BREVIROSTRIS Nees.

Cette espèce a été publiée par Nees-ab-Esenbeck, en 1825, dans la 1re édition de son *Compendium florœ germanicœ*, I, 432, n° 884. C'est le *J. acutiflorus macrocephalus* Boreau, *fl. du Centre*, 609. Depuis quelques années, nous avions pensé que cette plante était bien l'espèce décrite par Nees, et nous avions communiqué cette manière de voir à plusieurs de nos amis, lorsque M. Boreau publia, en 1859, son *Catalogue de Maine-et-Loire*, dans lequel il admit le même rapprochement (p. 155).

+ J. ASPER S. et M.

Espèce nouvelle, qui se distingue de la précédente par la capsule dépassant le périgone, la tige striée et rude, les rameaux du corymbe très-rudes. Lezay, Sainte-Soline, Sauzé-Vaussais.

+ IATUS Schousb. ?

Cette espèce n'est signalée qu'aux environs de Narbonne (GG. *fl. de France*, III, 347). La plante des Deux-Sèvres est-elle bien la même? Nous ne pouvons l'affirmer d'une manière absolue. Cependant son périgone, à divisions longuement acuminées-aristées, sa capsule ovoïde-lancéolée dépassant le périgone, son corymbe dressé et peu étalé, ses tiges toujours dressées, la distinguent de ses congénères et la rapprochent de celle-ci. Prairies des environs de Rom.

J. LAMPOCARPUS Ehrh.

+ J. HETEROPHYLLUS L. Duf.

J. ORTUSIFLORUS Ehrh.

LUZULA FORSTERI DC.

L. PILOSA Willd.

L. CAMPESTRIS DC.

L. MULTIFLORA Lejeune.

CYPÉRACÉES.

CYPERUS FLAVESCENS L.

C. FUSCUS L.

C. LONGUS L.

SCHŒNUS NIGRICANS L.

CLADIUM MARISCUS R. Br.

ELEOCHARIS PALUSTRIS R. Br.

E. UNIGLUMIS Koch.

E. MULTICAULIS Dietr.

— E. OVATA R. Brown. — Thouars, étang de Gigny (Boreau).

+ E. ACICULARIS R. Br.

+ SCIRPUS SYLVATICUS L.

Hosted by Google

+ Scirpus maritimus L.
+ S. Holoschœnus L.
S. lacustris L.
S. Tabernæmontani Gmel.
S. setaceus L.
S. fluitans L.
+ Eriophorum latifolium Hoppe.
E. gracile Koch.
Carex pulicaris L.
C. disticha Huds.
C. vulpina L.
C. muricata L.
C. divulsa Good.
+ C. paniculata L.
C. remota L.
C. stellulata Good.
C. leporina L.
C. stricta Good.
C. acuta L.
C. pilulifera L.
C. tomentosa L.
C. montana L.
C. præcox Jacq.
C. gynobasis Vill.
C. panicea L.
C. glauca Scop.
C. maxima Scop.
C. pallescens L.
C. depauperata Good.
C. flava L.
C. Œderi Ehrh.
C. hornschuchiana Hoppe.
C. distans L.
C. lævigata Smith.
C. sylvatica Huds.
C. pseudo-Cyperus L.
C. ampullacea Gaud.
C. vesicaria L.
C. paludosa Good.
C. riparia Curt.
C. hirta L.

GRAMINÉES.

Andropogon Ischæmum L.

Hosted by Google

Digitaria sanguinalis Scop.
D. filiformis Kœl.
Panicum Crus-galli L.
+ Setaria glauca P. Beauv.
S. viridis P. B.
+ S. verticillata P. B.
Phalaris arundinacea L.
Anthoxanthum odoratum L.
A. Puelii Lecoq et Lamotte.
Alopecurus pratensis L.
A. agrestis L.
+ A. geniculatus L.
A. fulvus Smith.
A. bulbosus L.
+ Crypsis alopecuroides Schrad.
Phleum Bœhmeri Wibel.
P. pratense L.
+ Chamagrostis minima Borkh.
Cynodon Dactylon Pers.
+ Leersia oryzoides Soland.
Agrostis alba L.
A. vulgaris Withr.
+ A. canina L.
+ A. Spica-venti L.
Calamagrostis lanceolata Roth.
— C. littorea DC. — Oiron (Delastre).
C. Epigeios Roth.
Gastridium lendigerum Gaud.
Milium effusum L.
— M. scabrum Merlet. — Thouars (Aubert du Petit-Thouars).
Phragmites communis Trin.
+ Kœleria cristata Pers.
Aira præcox L.
A. aggregata Timeroy; herb. *A. caryophyllea.*
+ A. caryophyllea L.
Deschampsia cœspitosa P. Beauv.
+ D. media Rœm. et Sch.
D. flexuosa Gris.
+ Corynephorus canescens P. Beauv.
Holcus lanatus L.
H. mollis L.
Arrhenatherum elatius M. et K.
A. bulbosum Presl.
+ Avena ludoviciana Durieu.

Hosted by Google

Avena fatua L.
A. barbata Brot.
A. pubescens L.
A. pratensis L.
Trisetum flavescens P. Beauv.
Danthonia decumbens DC.
Melica Magnolii GG.
M. nebrodensis Parlat; herb. *M. ciliata.*
M. uniflora Retz.
Briza media L.
— B. minor L. — Brion (Guépin).
— Eragrostis megastachia Link. — St-Martin-de-Sanzay (Lloyd); Brion (Guépin).
Poa annua L.
P. bulbosa L.
P. nemoralis L.
P. trivialis L.
P. pratensis L.
P. compressa L.
Glyceria spectabilis M. et K.
G. plicata Fries.
G. fluitans R. Brown.
C. aquatica Presl.
Molinia cœrulea Mœnch.
Dactylis glomerata L.
Cynosurus cristatus L.
Festuca tenuiflora Schrad.
F. tenuicula Link.
+ F. Poa Kunth.
F. rigida Kunth.
F. pseudo-Myuros Soyer-Will.
F. sciuroides Roth.
F. Myuros L.
F. ovina L.
F. tenuifolia Sibth.
F. duriuscula L.
F. heterophylla Lam.
F. rubra L.
F. arundinacea Schreb.
F. pratensis Huds.
Brachypodium sylvaticum Rœm. et Schultes.
B. pinnatum P. Beauv.
Bromus secalinus L.
+ B. commutatus Schrad.

Hosted by Google

Bromus racemosus L.
B. mollis L.
+ B. arvensis L.
B. asper L.
B. giganteus L.
B. erectus Huds.
B sterilis L.
B. madritensis L.
B. rigidus Roth.
Gaudinia fragilis P. Beauvais.
Triticum repens L.
T. caninum Schreb.
Elymus europœus L.
Hordeum murinum L.
H. secalinum Schreb.

Cette espèce est certainement *vivace*. Les botanistes, dont nous avons pu consulter les ouvrages, sont loin d'être d'accord sur la longévité de cette plante. Suivant Decandolle, Desvaux, Bastard, Delastre, MM. Boreau et Lloyd, elle est annuelle. MM. Grenier et Godron la regardent comme bisannuelle ; tandis que pour Kœler, Koch, Guépin, MM. Cosson et Germain, elle est vivace, ainsi que nous l'ont démontré des observations multipliées et une culture suivie pendant plusieurs années.

Lolium perenne L.
+ L. italicum Al. Braun.
L. multiflorum Gaud.
L. rigidum Gaud.
+ L. linicola Sond.
L. temulentum L.
+ L. arvense With.
Nardus stricta L.

EQUISÉTACÉES.

Equisetum arvense L. ; herb. *E. palustre.*
+ E. Telmateia Ehrh.
+ E. palustre L.
E. limosum L.

MALSILÉACÉES.

+ Pilularia globulifera L.

FOUGÈRES.

Ophioglossum vulgatum L.

Nous avons trouvé sur un des coteaux de Chambrille, près de la

Hosted by Google

Mothe-Saint-Héray, un petit *Ophioglossum*, à fronde lancéolée, souvent géminée, semblable à celui qui a été découvert d'abord à Lardy, près de Paris, puis au cap Ferret, dans la Gironde. *Bullet. de la Soc. botan. de France,* V, 31.

Osmunda regalis L.
Ceterach officinarum Willd.
Polypodium vulgare L.
+ Aspidium aculeatum Dœll.
A. angulare W. et K.
Polystichum Thelipteris Roth.
P. Filix-mas Roth.
P. spinulosum DC.
Athyrium Filix-fœmina Roth.
Asplenium lanceloatum Huds.
A. Adiantum-nigrum L.
A. Trichomanes L.
+ A. Breynii Retz.
A. Ruta-muraria L.
A. septentrionale Swartz.
Scolopendrium officinale Smith.
Blechnum Spicant Roth.
Pteris aquilina L.

CHARACÉES.

Nitella flexilis Agardh.
+ N. tenuissima Kutz.
Chara fœtida Al. Braun.
+ C. hispida Smith.

Hosted by Google

Hosted by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

—

Pages.

Liste générale des Membres de la Société pour les années 1860 et 1861. v

Rapport à l'occasion de l'Enquête relative aux Chemins de fer qui doivent traverser le département des Deux-Sèvres, par M. H. SCHMITT, agent-voyer en chef. 1

Mémoire sur un petit Animal vivant trouvé entre deux pierres, par M. BLANCHARD. 8

Note sur la découverte d'une traduction française de Flavius Josèphe, par M. GOUGET, archiviste du département des Deux-Sèvres. 12

Notice sur quelques insectes utiles à l'homme, par M. BLANCHARD. . . . 16

Notice sur une Sépulture Gallo-Romaine découverte à Gourgé, par M. B. LEDAIN. 23

Note sur un Échantillon de Géologie, par M. BAUGIER. 30

Note sur deux Dents, par M. BAUGIER. 31

Note relative aux fouilles faites sur l'emplacement d'un Établissement Gallo-Romain situé dans la commune de Périgné, par P.-T. SEGRETAIN. 33

Notice sur l'ancien Collège communal de Niort, par M. DESCHAMPS, conservateur de la Bibliothèque publique. 41

Sépulture Gallo-Romaine de Gourgé. — Compte-rendu des opérations, par M. O. BOREAU. 56

État des nobles du Poitou (Janvier 1529), par H. RAVAN, ancien archiviste des Deux-Sèvres. 59

Essai historique sur l'Abbaye de Saint-Maixent et sur ses Abbés, par H. RAVAN, ancien archiviste des Deux-Sèvres. 82

Catalogue des Plantes Phanérogames des Deux-Sèvres, par MM. SAUZÉ et MAILLARD. 189

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

Hosted by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01643 8403
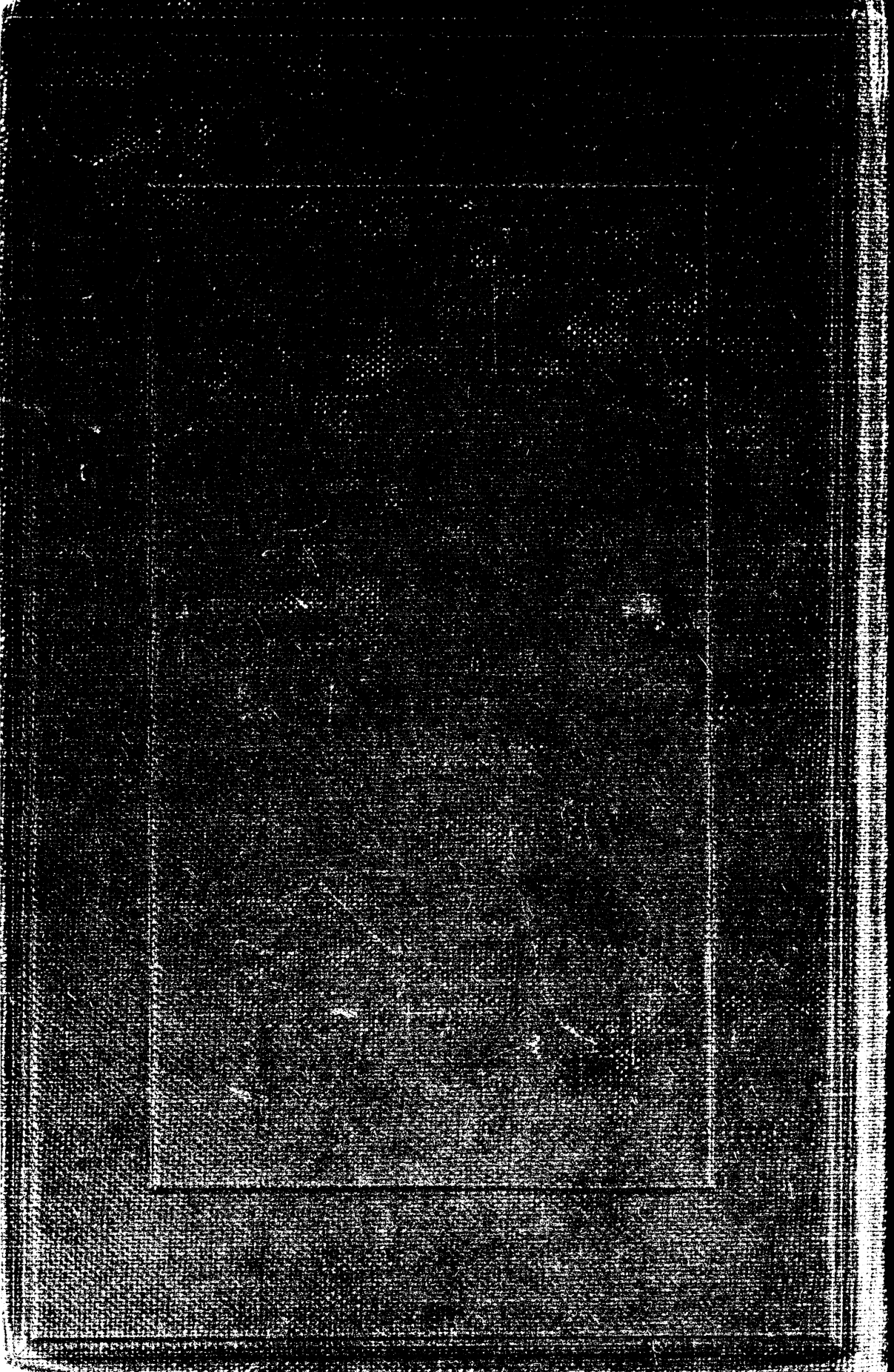
Hosted by Google